

DÉMOGRAPHIE
DE L'ANKAIZINANA
(MADAGASCAR)

THÈSE COMPLÉMENTAIRE
POUR LE
DOCTORAT ÈS-LETTRES

PRÉSENTÉE
A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PAR

Louis MOLET

Licencié d'Études des Populations d'Outre-Mer
Licencié en Droit
Diplômé de l'École nationale des Langues Orientales vivantes

Ouvrage publié avec le concours
du Centre National de la Recherche scientifique
et de
l'Institut de la Recherche scientifique de Madagascar

MÉMOIRES DE L'INSTITUT SCIENTIFIQUE DE MADAGASCAR

Série C — Tome III — 1956.

DÉMOGRAPHIE DE L'ANKAIZINANA

par

L. MOLET

INTRODUCTION

Toute étude approfondie portant sur les populations d'une région donnée doit nécessairement comporter une enquête démographique. Ce sont les résultats d'une telle enquête, menée dans l'Ankaizinana, que nous présentons dans ce travail.

Après avoir donné quelques très brèves indications géographiques sur la région et dit quelques mots sur les méthodes d'enquête, nous présenterons nos résultats dans l'ordre suivant : nous préciserons d'abord la répartition géographique de ces populations, puis leur structure sous ses divers aspects. Nous montrerons ensuite le sens de l'évolution démographique avec les nuances que comportent les divers groupes. Puis, nous verrons comment, par les courants migratoires, ces populations s'insèrent dans le reste de l'île.

Enfin, nous essaierons, brièvement, de comparer les populations que nous avons étudiées à celles qui leur sont semblables du point de vue ethnique, dans des régions voisines, et d'indiquer la rapidité de l'expansion tsimihety et les problèmes qu'elle ne manquera pas de poser dans l'Ankaizinana dans les décades à venir.

Quelques indications sociologiques seront données en annexes.

INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES (1)

L'Ankaizinana, région du Centre Nord de l'île, correspond aux bassins supérieur et moyen du fleuve Maevarano. Celui-ci s'étend au Sud du Massif du Tsaratanana, décrit un vaste arc de cercle dans une région de lacs et de

(1) Nous avons donné une esquisse géographique plus détaillée de cette région dans « Le bœuf dans l'Ankaizinana » *Mém. Inst. sci. Madag.*, C, II, 1953.

cuvettes, puis, ayant franchi les seuils rocheux qui barrent son cours en divers endroits, dévale vers l'Ouest pour se jeter dans le canal de Mozambique.

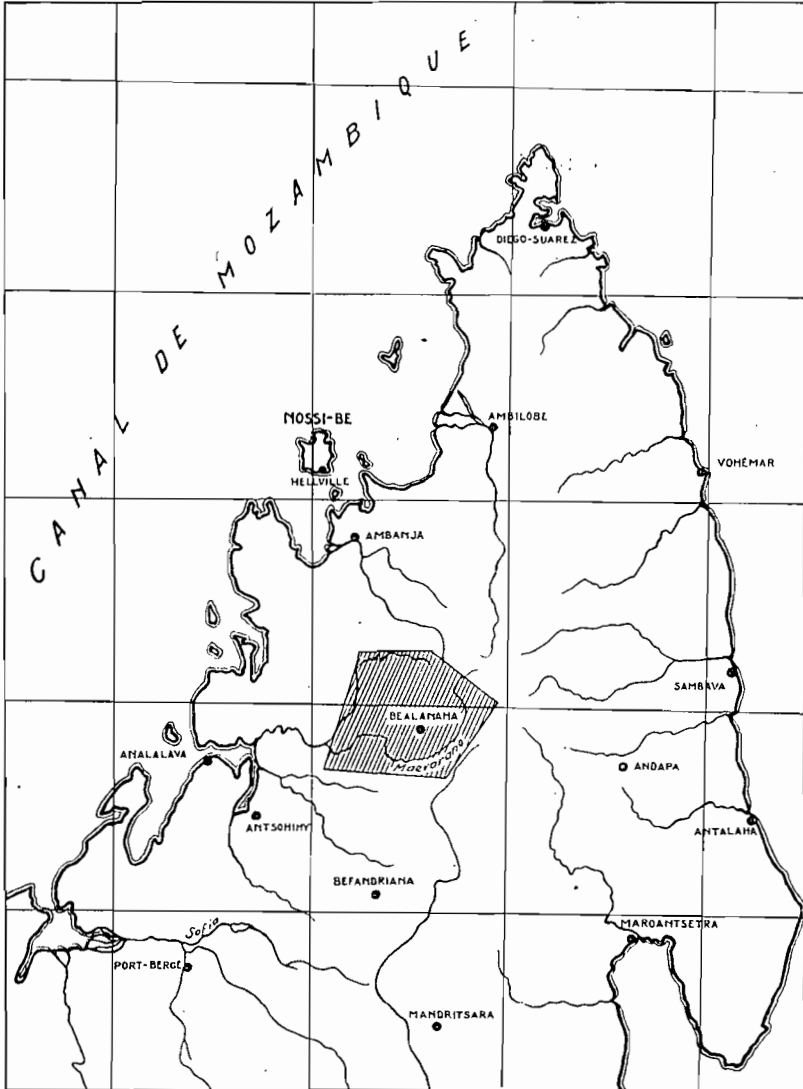


FIG. 1. — Croquis de situation de l'Ankaizina dans le Nord de l'île.

L'Ankaizina est une région bouleversée par des phénomènes volcaniques, d'une altitude de 1.000 à 1.400 mètres en moyenne, ceinturée de hauteurs atteignant de 1.700 à 1.900 m et comprenant de vastes plaines et cuvettes, séparées les unes des autres par des chaînons orientés un peu en

tous sens. Le climat, frais et humide, avec une saison sèche et une saison pluvieuse bien marquées; donne selon l'altitude et la composition du sol des zones distinctes de végétations : la forêt sur les hauteurs importantes, des herbes rares et dures sur les croupes, des prairies naturelles, des joncs et des roseaux dans les fonds.

La culture principale est (*voir annexes*) le riz. On exporte du café, mais les bœufs sont actuellement la principale richesse.

Administrativement, ce pays correspond au « Gouvernement », dont le chef-lien : Bealanana, est également celui du District.

DOCUMENTS — MÉTHODES D'ENQUÊTE

Pour ce travail, nous avons utilisé des documents provenant de deux origines : ceux fournis par l'Administration et ceux que nous avons élaborés nous-même.

Les documents fournis par l'Administration sont de trois sortes. Tout d'abord, les registres de l'Etat Civil indigène, déposés au Greffe du Tribunal, à Bealanana. Ceux-ci comprennent les registres de naissances, mariages, décès. Ces registres, fort importants du point de vue juridique, n'ont, du point de vue démographique, qu'une valeur toute relative que nous discuterons plus loin.

Viennent ensuite les statistiques de populations, établies en principe tous les ans par les soins des chefs de canton sur des listes nominatives dressées dans les campagnes par les chefs de village. Leur exactitude dans le détail n'est qu'approchée.

En troisième lieu, les documents élaborés par les agents du Service de Santé, médecins et sages-femmes indigènes, groupes médicaux mobiles. Etablis fort soigneusement en général, les chiffres avancés sont valables et peuvent être employés avec une sécurité plus grande.

De notre côté, nous avons essayé de recouper les chiffres portés sur les documents que nous venons de citer. Ces recoupements ont été faits en 1951 et 1952 au cours de plusieurs tournées échelonnées tout au long de l'année et dont les autres objectifs étaient ethnographiques, sociologiques et économiques.

Nos chiffres n'ont pas été recueillis en une fois, encore moins en une courte période de temps.

Par ailleurs l'enquête se fait dans un patois local assez différent de la langue littéraire officielle. D'autres enquêtes ethnographiques exigeant de gagner la confiance des populations, rendaient impossible d'avoir recours à des procédés d'enquête expéditifs que permettrait peut-être un patronage administratif officiel. De plus, les populations de cette région peu accessible n'ont aucune notion des exigences d'une enquête scientifique et sans être particulièrement méfiantes, ne conçoivent ni l'utilité, ni la portée de ce

genre de travail. Enfin, certains « fady », interdits religieux, les empêchent parfois de répondre la vérité aux questions que l'on pose.

Malgré ces difficultés, dont certaines apparaîtront mieux dans le cours du texte, nous avons poursuivi nos enquêtes. Nous en donnons les résultats en soulignant, aussi souvent qu'il a paru nécessaire, les marges d'erreur ou le degré d'approximation atteint.

Néanmoins, un séjour de près de quinze ans dans l'Ile, des tournées incessantes dans le Nord et le Nord-Ouest nous ont fait acquérir une connaissance directe du sujet dont nous traitons.

La solidité de nos conclusions ressortira peu à peu à la lecture du texte et des annexes qui le complètent, même si nous insistons beaucoup, par scrupule d'exactitude, sur la fragilité des chiffres objectifs. Nos séjours répétés dans le pays, la connaissance du dialecte, les questions et les questionnaires posés systématiquement à plus de 3.000 personnes, des monographies de villages, nous donnent le droit d'affirmer que les taux que nous avançons, les proportions que nous établissons, les tendances que nous dégagons sont acceptables et dignes de foi.

CHAPITRE I

Distribution géographique

Le district de Bealanana comprend en tout quatre cantons, à savoir Antsakabary au Sud, Matsondakana au Sud-Est, Bealanana au Nord-Ouest et Mangindrano au Nord.

Ces cantons sont groupés deux à deux en Gouvernements. Nous ne nous occuperons, en principe, que du Gouvernement de Bealanana duquel relève la partie Nord et Nord-Ouest du district et qui correspond assez exactement aux limites géographiques de l'Ankaizinana. Nous nous permettrons cependant, à l'occasion, des comparaisons avec les cantons voisins quand les documents nous y inciteront.

Le Gouvernement de Bealanana comprend les deux cantons déjà cités : Bealanana et Mangindrano.

Un touriste qui, par extraordinaire, s'aventurerait dans cette région, digne à plus d'un titre d'être visitée, trouverait probablement une grande homogénéité dans la population, que ce soit celle du Chef-lieu de district, agglomération urbaine d'une certaine importance, ou celle de nombreux villages qui sont établis sur des éminences à l'entour des immenses euvettes où pousse le riz et où paissent les bœufs. Mais selon la saison, les villages traversés paraîtront morts ou très animés.

EMPLACEMENT DES VILLAGES

L'emplacement des villages actuels diffère de celui des villages anciens du fait que l'on n'a plus à craindre les incursions de bandes de pillards. Ceux-ci, il y a soixante ans à peine, venaient razzier les groupes de maisons pour en emmener les habitants et les bœufs et les vendre aux trafiquants de la Côte.

Les villages anciens étaient toujours construits sur des mamelons assez isolés et dominant largement l'horizon, pour le surveiller facilement. Il était difficile de les surprendre et de les cerner. Les meilleurs points stratégiques commandant une plaine ou une vallée avaient été reconnus et souvent fortifiés par les garnisons *hova* envoyées par les rois de Tananarive. Ces villages, semble-t-il, comptaient rarement plus de 200 habitants.

Les villages actuels, que l'ancien village se soit déplacé, ou que le village se soit édifié depuis la pacification française, sont sur des terrains assez plats,

peu élevés au-dessus du sol environnant, toujours transformé en rizières. La question de la situation par rapport aux voies de communication ne se pose à peu près pas, car on ne compte guère qu'une quarantaine de kilomètres de route dans le pays ; tous les déplacements s'y font à pied et les marchandises y sont transportées sur l'épaule.

On trouve ces villages en totalité entre 980 et 1.000 mètres d'altitude, dans les cuvettes de Bealanana et d'Ambatosy-Ambodivohitra et légèrement

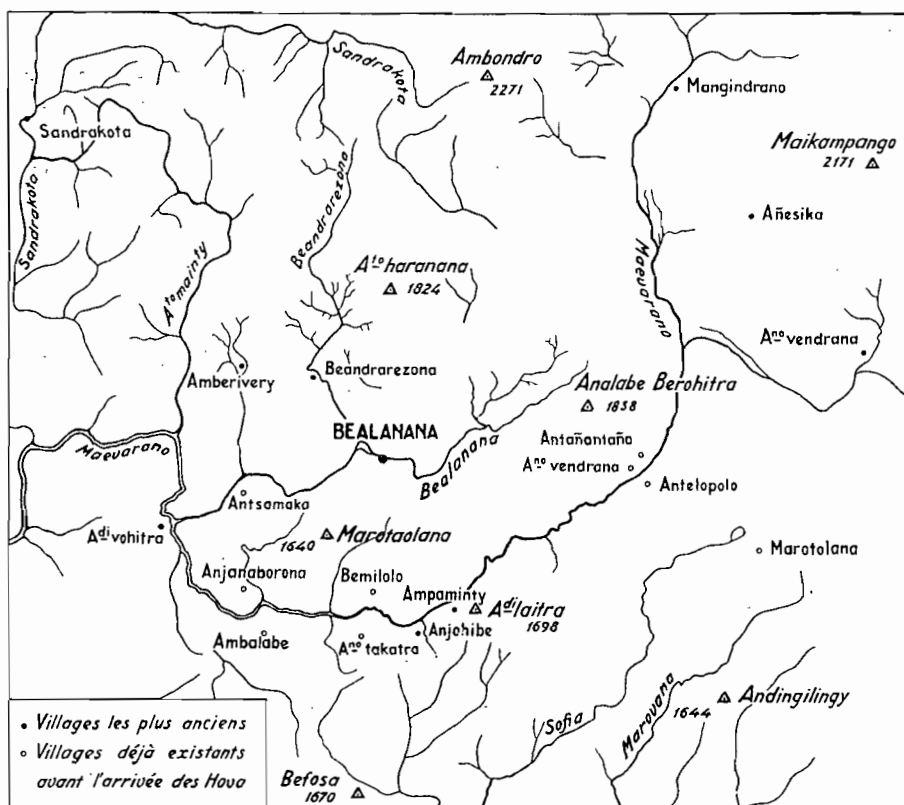


FIG. 2. — Implantation progressive des villages :

1. — Villages datant « de toujours » et villages antérieurs à l'occupation hova.

au-dessus dans les cuvettes de la Haute-Maevarano qui se relèvent sensiblement. Ampaminty serait autour de 1.010-1.040 m, Antelopololo vers 1.080 m et Mangindrano et les villages circonvoisins vers 1.150 mètres. Ils ont tous commencé par être le petit hameau de deux ou trois toits abritant un homme et sa famille. Quelques-uns des enfants y restaient groupés, se mariaient, et au fur et à mesure que les rizières s'étendaient, le hameau grossissait. D'autres enfants devenus grands partaient plus loin s'établir à leur tour et leurs cases devenaient le noyau d'un futur village.

Ce processus continue encore de façon très sensible et la comparaison de cartons montrant l'implantation successive des villages est fort suggestive.

Selon les traditions locales, les villages « datant de toujours » sont : Mangindrano, Bealanana, Ampaminty, Anjohibe et Antsakabary (5).

Les villages fondés sûrement avant l'arrivée des Hova, soit vers le milieu du XIX^e siècle sont, outre les villages déjà cités : Añesika, Andranovendrana, Antelopolo, Marotolana-Sofia, Antanantana, Amberivery, Beandrarezona,

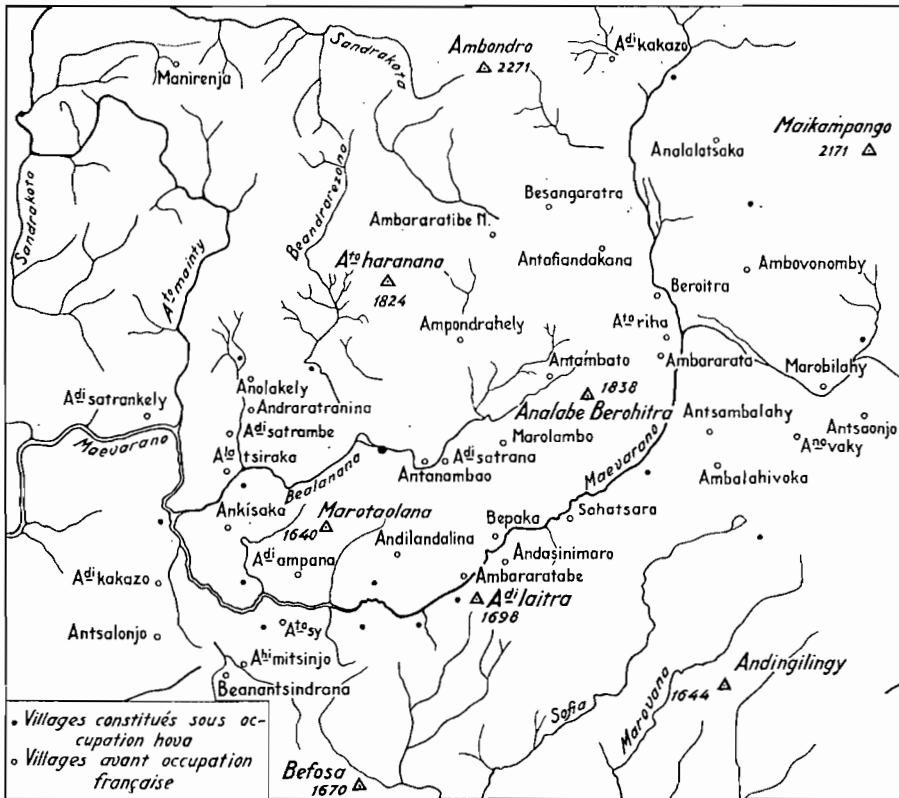


FIG. 3. — Implantation progressive des villages :
 II. — Villages constitués sous l'occupation hova
 et villages constitués avant l'occupation française.

Sandrakoto, Ambodivohitra, Antsamaka, Anjanaborona, Ambalabe-Mahafahana, Bemilolo, Andranotakatra ambony (14) (Fig. 2).

Les villages constitués sûrement avant l'occupation française (1897), outre ceux déjà cités, sont : Manirenja, Sandrakotahely, Ambodikakazo, Analalatsaka, Besangaratra, Ambararatabe Nord, Antafiandakana, Beroitra, Ampondrahely, Ambatoriha, Ambararata, Antambato, Ambodisatrana, Anolakely, Andraratranina, Ambodisatrambe, Ambodisatrakely, Ambalatsiraka, Ankisaka Sud, Ambodikakazo Sud, Antsalonjo, Ambodiampana,

Ambatosy, Ambohimitsinjo, Beanantsindrana, Andilandalina, Bepaka, Sahatsara, Andasinimaro, Ambararatibe Sud, Antsambalahy, Marobilahy, Antsaonjo, Besahono, Marolambo, Ambalahivoka, Andranovaky, Ambovo-naomby (40) (Fig. 3).

Les villages nés entre 1900 et 1920 seraient les suivants : Ankosilava, Ampandrana, Andranotakatra ambany, Ambalatany Sud, Antananivo, Beangezoka, Androtrabe, Ambalapaka, Marofamara, Antsatrana Nord, Malaikomboany (Ambahivahy), Matsaborimadio, Ambondrona, Ambohi-manakana, Ambalahady, Ambalatany Nord, Ambodipeso, Ankodohodo, Analila, Ambodimandresy, puis des petits villages dans les cuvettes de la haute Sofia : Ambondro, Marofamara Est, Antilongo, Ambohimalaza, Ankazotokana, Anamboriana, Andampy, Antsatrana Est (Fig. 4).

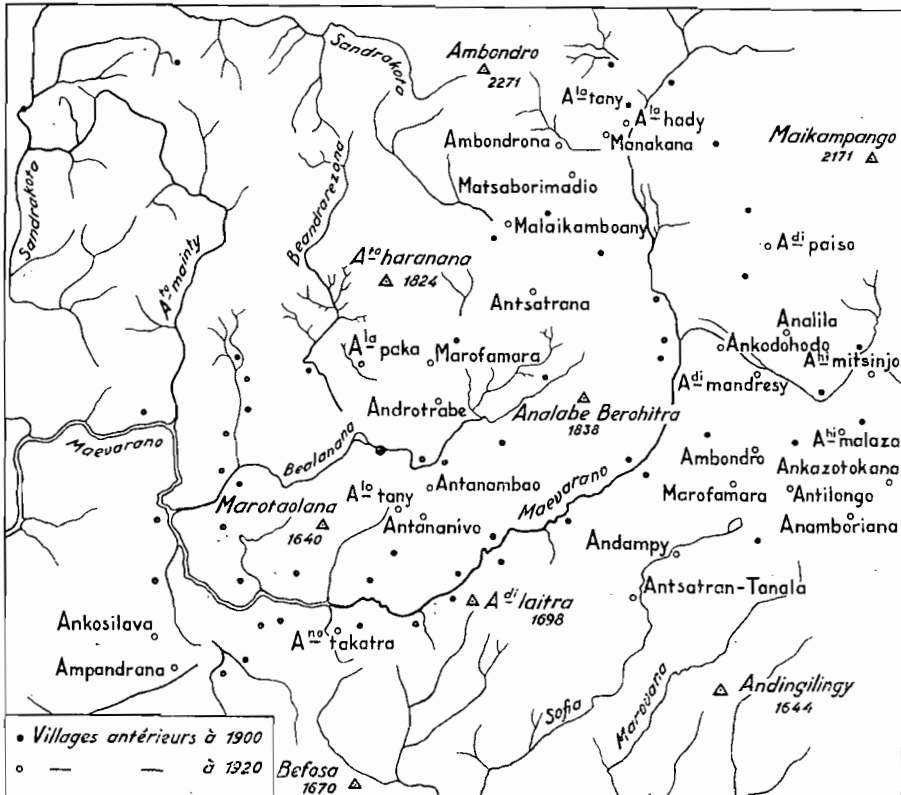


FIG 4. — Implantation progressive des villages :
 III. — Villages antérieurs à 1900 et villages constitués entre 1900 et 1920.

Les hameaux ayant pris l'aspect de villages d'une certaine importance depuis 1920 sont :

Autour de Manirenja : Ambodimadiro, Ambodimanga, Ambodidimaka,

Antananivo, Antanambao, Bemanevika; auprès d'Ambahivaly : Ambo-dimanga, Besangaratra, Ampampana; auprès de Matsaborimadio : Anosi-mähefa; auprès d'Analalatsaka : Antanambao, Ankazotokana; auprès d'Ankodohodo : Ankodohodo Sud; auprès de Bealanana : Ambalabe, Anandrobato, Marovato, Ambatoriha, Antanamazava, Betainkankana; auprès d'Ambatosy : Ankijanivavo, Antsabarara; auprès d'Anjohibe : Ambato-naorina, Sarobidy, etc...; la liste risquerait d'être fastidieuse (Fig. 5).

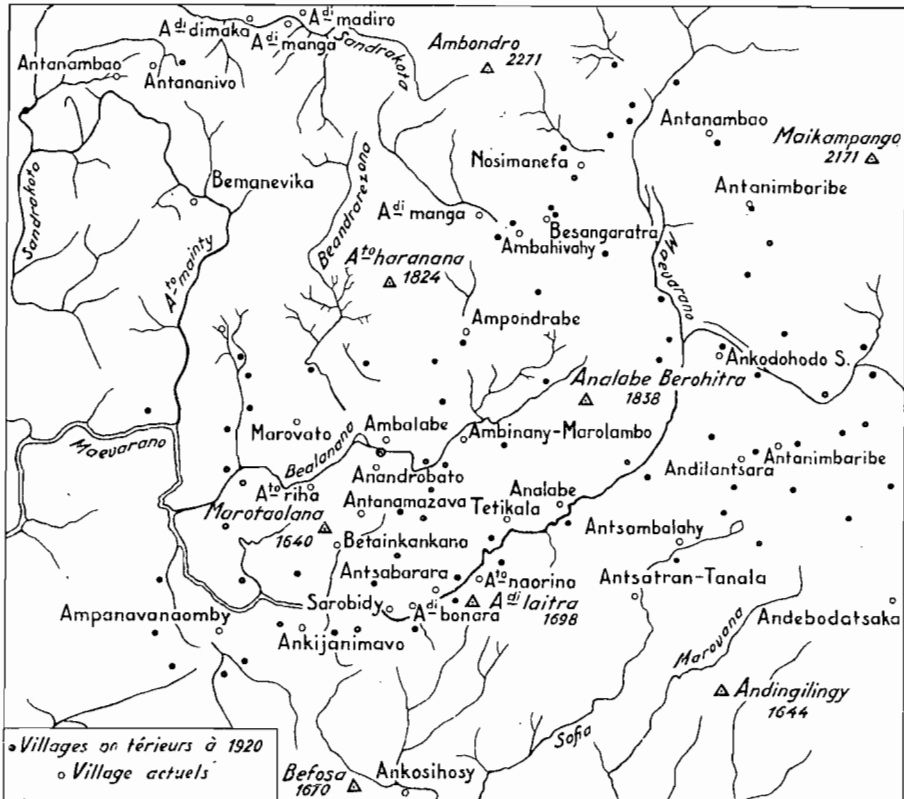


FIG. 5. — Implantation progressive des villages :
IV. — Villages antérieurs à 1920 et villages récents.

Le processus est toujours le même : les villages essaient autour d'eux et des agglomérations apparaissent dans les périmètres cultivables et le long des pistes conduisant vers l'extérieur.

Il convient de signaler, à côté des villages nouveaux, un village qui a disparu entre 1900 et 1920 lors d'un regroupement de populations : Ampondrabe, dont les habitants sont en majeure partie allés s'installer à Marofamara. En fait, seul l'emplacement du village permanent a été abandonné,

mais les rizières ont été et sont toujours cultivées chaque année, et il est probable que ce village va se reconstituer dans un proche avenir.

Ces listes ont été établies d'après les traditions et celles-ci varient selon les informateurs, du fait que des villages se sont légèrement déplacés, à la suite d'un violent incendie, d'une forte crue ou d'une épidémie sévère. Les informateurs, tantôt considèrent que c'est le même village qui a continué sur un nouvel emplacement, tantôt que c'est un nouveau village, l'ancien ayant effectivement disparu. Or, il est fréquent que certains villages, Bepaka, par exemple, aient occupé quatre emplacements depuis leur création. Selon l'informateur, le village sera plus ou moins ancien.

On peut obtenir un certain accord quand le village a toujours porté le même nom, mais il est arrivé qu'en se déplaçant le village ait aussi changé de nom : Malainkomboany est devenu Ambahivahy.

Parfois le même village porte deux noms : Antelopolo s'appelle également Ampisôra.

Un hameau rattaché à un village prend pour des raisons diverses la prééminence sur lui et il faut préciser exactement le lieu dont on parle pour éviter les confusions : Beroitra ou Ambatoriha ; Bealanana ou Ambalabe-B.

Ces confusions sont d'autant plus faciles à commettre que le même nom est souvent donné à plusieurs villages : on a, dans le même Gouvernement, deux Ambalabe, deux Marofamara, quatre ou cinq Antanambao, quatre Antsatrana, deux Ambalatany, etc...

On s'efforce alors de les distinguer par la proximité d'un fleuve : Ambararata-Sofia, ou de la forêt : Antsatran' Antanala, ou d'un village : Ambalabe-Bealanana, Ambatoriha-Beroitra, ou par leur situation respective : Marofamara-Est, Marofamara-Nord, Andranotakatra ambony (le haut) ou ambany (le bas), parfois tout platement par des numéros : Antsaonjo I et Antsaonjo II.

POPULATION RURALE

Ces hameaux et ces villages sont répartis entre les deux cantons selon leur situation géographique. L'un des chefs-lieux, Bealanana, est sensiblement au centre du territoire habité qui en dépend ; l'autre, Mangindrano, est tout à fait au Nord de son territoire et au point de rencontre des pistes courant de part et d'autre de la cuvette au milieu de laquelle la Maevarano déploie ses méandres.

Bien que le climat, encore très mal étudié, semble être un peu plus humide à l'Est qu'à l'Ouest et un peu plus frais au Nord qu'au Sud, les populations ne présentent pas de différences notables du point de vue des occupations et du genre de vie.

En réalité, parmi ces populations, certains groupes ethniques ont des traditions qui font des uns des pasteurs possédant de grands troupeaux de bœufs et des autres des cultivateurs soignant des rizières irriguées, mais

du point de vue qui nous occupe en ce moment ces différences sont négligeables et nous pouvons dire que ces populations sont essentiellement rurales, et que les hommes y sont autant cultivateurs que pasteurs.

GENRE DE VIE

Les occupations agricoles et les techniques de culture retentissent néanmoins de façon considérable sur le rythme biologique.

La culture du riz s'étend sensiblement de novembre à juillet. Elle commence par le piétinage par les troupeaux des emplacements choisis pour devenir des rizières, puis, pendant plusieurs mois, il faut, malgré les clôtures et les épouvantails insuffisants « garder » le riz contre les oiseaux, oiseaux aquatiques et moineaux, parfois aussi contre les sangliers, jusqu'à ce qu'enfin le riz, coupé, foulé par les bœufs, soit rentré dans les greniers.

Quand les rizières sont à proximité immédiate du village, il suffit d'un léger abri surélevé, où se tient un enfant dans la journée, pour en assurer la surveillance. Mais les rizières ont un rendement si faible (5 à 600 kg à l'ha), que chaque famille, pour assurer sa subsistance, doit ensemenecer des surfaces considérables. D'autre part, pour parer à toute éventualité fâcheuse, les rizières d'une famille sont situées en deux ou trois endroits différents de façon à ce qu'une récolte insuffisante sur un emplacement par suite d'inondation prolongée, de sécheresse précoce ou de vol de sauterelles, soit compensée par la récolte des autres parcelles situées ailleurs.

La pulsation des villages

La nécessité d'ensemencer de grandes surfaces, l'obligation de les garder du point du jour à la tombée de la nuit, l'intérêt évident de planter en plusieurs endroits, obligent les familles à abandonner temporairement les maisons du village pour aller s'installer dans des cases plus ou moins importantes à proximité immédiate des cultures. Chacun s'accommode d'autant mieux de la précarité des installations que la saison du riz est celle de la pluie et de la chaleur, où le maïs pousse, où les insectes comestibles abondent et où les oiseaux viennent se prendre nombreux dans les collets qu'on leur tend en longues guirlandes.

Dès le début de la saison sèche, on revient plus fréquemment au village, jusqu'à ce qu'on s'y réinstalle une nouvelle fois pour y célébrer « la fête » qui correspond avec le 14 juillet.

L'année se trouve ainsi coupée en deux périodes sensiblement égales commençant chacune par des cérémonies collectives : offrandes de bœufs aux déités locales lors des piétinages ; sacrifices de bœufs en l'honneur des ancêtres à l'occasion des mariages et des funérailles définitives dans la deuxième moitié de la saison sèche.

Population agglomérée, population dispersée

Ce rythme de vie a donc de profondes répercussions sur la vie sociale tout entière, car les villages ne sont peuplés à plein effectif que pendant quelques mois par an, pendant lesquels les groupes se reconstituent, se recomplètent et échangent leurs membres. A cette période, marquée de fêtes et de contacts multiples, où les populations se concentrent dans les villages, succède un éclatement, une dispersion, un éparpillement des foyers qui dure plusieurs mois, pendant lesquels les contacts sont rares et presque accidentels.

Il est donc difficile de décider si l'on a affaire à une population éparsée ou à une population agglomérée, tout dépend de la saison. Néanmoins les deux aspects de la réalité nous permettront d'établir deux indications essentielles.

La population rassemblée dans les villages pendant la saison sèche pourra donner le chiffre global de la population ; la population dispersée dans les rizières lors des mois pluvieux nous permettra de calculer la densité de la population, conçue comme le rapport entre les habitants et les surfaces cultivées.

LA DENSITÉ AU KILOMÈTRE CARRÉ CULTIVÉ

L'examen de l'emplacement des villages montre au premier coup d'œil que la terre est très peu occupée et encore moins cultivée. Pourtant certaines zones sont particulièrement mises en valeur, du moins une bonne partie de l'année. Elles peuvent l'être de deux façons : par les cultures, par les bœufs ; elles le sont parfois même des deux façons alternativement. La forêt fournit le combustible et les bois d'œuvre, mais il ne s'agit pas d'exploitation à proprement parler.

Autour des villages, on peut donc distinguer quatre zones correspondant à des modes d'exploitation différents : les jardinets de quelques mètres carrés, enclos, bêchés par les hommes mais cultivés par les femmes et qui donnent les légumes, herbes diverses, tomates, aubergines. Les champs réservés aux cultures sèches : manioc, patates, maïs, haricots, sonjes. En troisième lieu, de vastes 'espaces' cultivés en riz, soit riz semé à la volée, soit riz repiqué ; cette distinction ayant une grande importance pour le rendement à l'hectare qui peut être double ou triple dans le deuxième cas. En dernier lieu, les pâturages, terme vague désignant toutes les terres où les bœufs peuvent trouver à brouter : croupes et mamelons fréquentés en saison des pluies, de novembre à mars, auroles humides autour des lacs et marécages, terres des rizières après la moisson.

Pour calculer la densité au kilomètre carré cultivé, nous ne pouvons tenir compte que des trois premières zones. Un ingénieur agronome l'estimait en 1951 entre 200 et 250 habitants au km² pour la cuvette de Bealanana.

Pour effectuer ce calcul, nous ne disposons pas, comme pour les com-

munes de France, d'un registre du cadastre soigneusement établi et périodiquement mis à jour. De plus, la configuration tourmentée du terrain dans bien des cas rend les estimations difficiles.

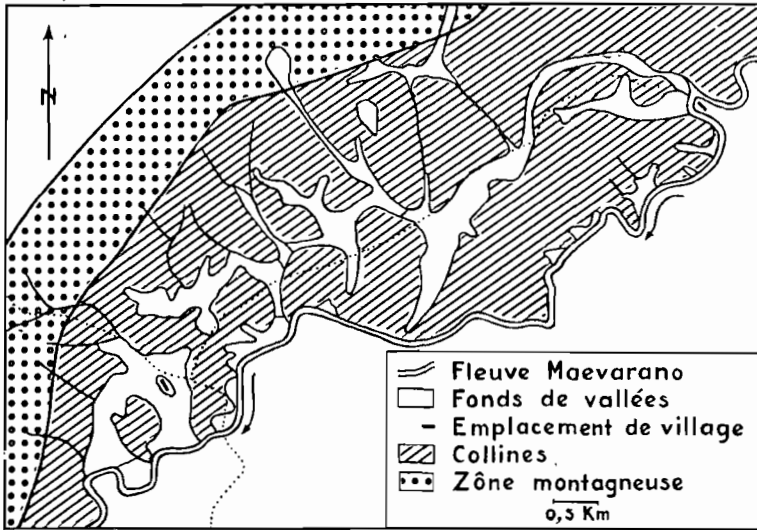


FIG. 6. — Territoire du village administratif de Bepaka, ses zones cultivables et ses pâturages.

Nous essayerons donc d'opérer par deux procédés différents : le dépouillement des fiches concernant quelques villages et déposées aux archives du district d'une part ; l'utilisation des photographies aériennes de certaines portions de la région d'autre part.

Dès l'abord, on peut souligner que seules les terres sub-horizontales sont cultivées.

SURFACES CULTIVÉES PAR QUELQUES VILLAGES (*) EN 1942-43

Villages	Nombre d'habitants	Surf. cultiv. approxim.	Densité de pop. au km ² cultivé	Observations
Anjanaborona	455	800 ha	57	
Bepaka.....	126	214 —	58	Chiffres très sujets à caution.
Ambovonaomby ...	312	400 —	78	Ce village possède un troupeau bovin très important (39 têtes pour 10 habitants.)
Besangaratra	82	150 —	56	En réalité une partie des cultures est faite par des villages voisins : Ambahivahy, Matsaborimadio.

(*) D'après des archives du District. Les indications concernant les surfaces cultivées ont souvent dû être calculées d'après des croquis et les chiffres obtenus ne sont que très approximatifs (à 50 % près probablement).

Surfaces cultivées en 1950

Pour ces estimations, nous avons employé des photographies aériennes dont l'échelle est de 1 : 40.000°. Connaissant les villages et leurs emplacements, il a été relativement facile de les situer sur les photos et de calquer les contours des surfaces paraissant cultivées ou occupées régulièrement.

Les résultats obtenus par ce procédé sont très sensiblement différents des précédents.

SURFACES CULTIVÉES PAR QUELQUES VILLAGES EN 1950

Villages	Nombre d'habitants	Surfaces cultivées en ha	Densité de population au km ² cultivé
Bepaka	200	53	377
Bealanana	980	610	160
Ambalabe } Anorombato }			
Anjanaborona	800	636	126
Ambodiampana }			
Besangaratra	80	95	84
Ambondrona	290	90	320
Ambodisatrambe } Antsamaka }	570	154	370

La comparaison mène seulement à la conclusion qu'en l'absence d'un cadastre portant non seulement sur les surfaces occupées en permanence, et sur celles cultivées mais aussi sur les espaces pâturés, ces approximations sont hautement conjecturales.

LE NOMBRE D'HABITANTS

D'après les statistiques administratives qui nous ont été fournies, la population des deux cantons est la suivante :

	1950	1952		1950	1952
BEALANANA	443	591	Ambodiampana	381	419
Ambalabe-B	377	400	Bemilolo	244	301
Antanambao	211	224	Ankisaka-Sud	193	203
Andilandalina	395	409	Antsamaka	204	225
Marolambo	221	235	Ambodivohitra	471	482
Marofamara	307	322	Antsalonjo	188	190
Antanambato	140	148	Ambatosy	509	528
Anandrobato	211	232	Ambalabe Mahafahana ..	190	198
Ambatorihana	181	196	Andranotakatra	398	424
Beandrazozona	762	812	Beanantsindrana	352	365
Ambalapaka	146	162	Ampandrana	157	164
Manirenja	310	312	Ampaninty	187	199
Sandrakota	313	332	Andasinimaro	312	320
Ambodisatrana	395	400	Bepaka	243	256
Ambodisatrankely	274	280	Antsatrana	270	288
Ambalatsiraka	174	205	Ambararata-Sofia	424	433
Amberivery	236	264	Ankosihosy	452	268
Betainkankana	217	253	Anjohibe	170	190
Anjanaborona	485	499	Ambobimanakana	—	158
			Soit au total	11.143	11.887

	1950	1952		1950	1952
MANGINDRANO	477	548	Ambodipeso	204	178
Ambalatainy	196	240	Antafiandakana	99	97
Ambodionoka	206	204	Beroitra	436	459
Ambohimanakana	250	411	Antanantanana	487	546
Ambondrona Nord	145	165	Ampisôra (Antelopolo)	399	469
Matsaborimadio	164	180	Antsambalahy	312	378
Besangaratra	86	73	Morofamara Est	221	238
Ambahivahy	171	187	Ambondrona Sud	216	230
Ambararatabe Nord	147	150	Ankodohodo	228	276
Antsatrana	104	121	Ambalamotraka	172	161
Antanambao (Analalatsaka)		186	Anjozoromadosy	274	278
Analalatsaka	352	257	Antsaonjo I	432	453
Añesika	452	423	Antsaonjo II	238	277
Antanimbaribe	90	137	Analila	324	344
			Antilongo	217	222
			Ambovonaomby	341	373
			<i>Soit au total</i>	7.443	8.261
			1950	1952	
			—	—	
Bealanana			11.143	11.887	
Mangindrano			7.443	8.261	
			18.586	20.148	

L'agglomération urbaine de Bealanana-Ambalabe

Sur l'ensemble de la région, une seule agglomération mérite d'être classée comme ville, car non seulement les habitants y sont nombreux en permanence, mais en ce lieu se trouvent rassemblés des services administratifs importants, des commerçants, la force armée, des écoles, une formation médicale, des édifices religieux, la poste. Enfin une route y aboutit.

Bealanana tire son nom de l'affluent de la Maevarano, qui l'arrose en la contournant ; elle a un très lointain passé. Choisi surtout pour l'excellence de la position stratégique qu'il constituait, le relief en éperon avait été fortifié d'un canon par les Merina et, tel quel, il résista deux ans à l'occupation française.

Malgré ce passé héroïque, cette butte allongée de latérite, isolée dans les rizières qu'irrigue la rivière, est devenue trop exigüe pour que puisse s'y développer une ville avec tous les bâtiments que les fonctions urbaines impliquent. C'est ce qu'avait compris dès longtemps un administrateur remarquable qui décida d'étendre le chef-lieu sur un vaste terrain presque horizontal situé de l'autre côté de la rivière et où existaient déjà une petite agglomération, et surtout les pares à bœufs des usines de conserves de Diégo-Suarez. Le village s'appelait donc Ambalabe = au grand parc.

Le projet était de transporter peu à peu tous les édifices importants à Ambalabe, où la place ne manquait pas. Un plan de la ville fut établi, des rues furent tracées, des emplacements prévus et réservés et des bâtiments

construits : une vaste école primaire, dotée d'un modeste atelier d'apprentissage, un bel hôpital avec pavillons de maternité et d'isolement, des logements pour le personnel et pour les familles venues de la brousse conduire des parents à l'hôpital ou à la maternité. Cet effort d'urbanisme ne fut pas suffisamment continué par tous, mais en fait, pourtant, les deux agglomérations sont devenues jumelles : Bealanana reste la ville administrative avec les bureaux de l'administration, la poste, la garde, le marché couvert, les édifices religieux et quelques commerçants ; Ambalabe est devenu surtout le centre hospitalier, commerçant et scolaire. Son importance ne cesse de croître.

Les fonctions urbaines de ces deux moitiés d'agglomération n'arrivent guère à modifier profondément la physionomie de ces villages qu'un pont relie et leur principal effet est d'avoir provoqué, par le surpeuplement, une culture plus intensive des rizières, qui sont parfois labourées à la charrue et presque toujours repiquées. Il n'y a donc pas lieu de les séparer, même s'il est opportun d'en présenter un tableau plus détaillé quant à la structure économique.

Importance des villages

Bien que les chiffres que nous citons plus bas soient officiels, ils risquent d'induire en erreur, car d'après ces tableaux le nombre moyen d'habitants par village serait d'environ 310 pour le canton de Bealanana et de 275 pour celui de Mangindrano. Or la réalité est sensiblement différente.

Les « villages » des tableaux sont des unités administratives comprenant les agglomérations dispersées sur un territoire d'étendue variable et rattachées à l'une d'elles, généralement la plus importante.

Il est donc essentiel, et ceci ressortira davantage encore quand nous examinerons la répartition ethnique, de distinguer pour chaque village administratif tous les hameaux qui le composent et qui sont parfois éloignés de plusieurs heures de marche les uns des autres.

C'est à partir de ces hameaux que sont créés de nouveaux villages. Quand une agglomération secondaire atteint un nombre suffisant d'habitants, ou mieux de « contribuables » (2), au minimum une vingtaine, et que son éloignement de l'agglomération à laquelle elle était rattachée le justifie, elle demande au District à devenir « village » et à avoir son propre « chef ».

La liste des hameaux est relativement difficile à établir car il s'en crée sans cesse de nouveaux, dans la mesure où des habitations temporaires construites à proximité de terrains de culture éloignés du village sont consolidées et habitées en permanence.

La liste des hameaux dressée par l'Administration est donc forcément incomplète et constitue déjà un premier regroupement théorique.

(2) On appelle « contribuables », les hommes assujettis à l'impôt personnel et non exemptés (*lehilahy mpitan-karatra*).



A. — Cases de la princesse Bemamy à Ankisaka Sud.



B. — Scène de village sihanaka. (Anororo).

VILLAGES ET HAMEAUX ET NOMBRE DE CONTRIBUABLES

1° Bealanana

BEALANANA	186	186	BEMILOLO	50	
AMBALABE	81	81	Andriana	4	54
ANTANAMBAO	41		ANKISAKA Sud	13	
Ambodisatrana	5	46	Antsoriamena	25	
MAROLAMBO	18		Antsirabato	2	
Ambinanindrano	12		Ambalaromba	4	44
Ambodikintsana	9	39	ANTSAMAKA	36	
MAROFAMARA	35		Andranotsiritra	8	44
Ankosihosibe	9		AMBODIVOHITRA	66	
Androtrabe	12		Ambodikakazo	26	
Andongona	5		Andongona	7	
Ampanifora	2	63	Ambatomahavelona	3	
ANDILANDALINA	41		Ampondrabe	3	105
Ambalatsy	14		ANTSALONJO	32	
Antananivo	12		Ankivonjy	4	36
Beangezoka	23		AMBATOSY	75	
Bealanakely	4	94	Ankijanimavo	26	
ANTANAMBATO	25	25	Mamelinarivo	2	103
ANANDROBATO	48		ANDRANOTAKATRA-Haut	26	
Matsaborilava	8	56	Andranotakatra-Bas	49	75
AMBATORIHIA	38	38	AMBALABE	39	
BEANDRAREZONA	138		Ankarongana	2	41
Marovato	2		BEANANTSINDRANA	54	
Ambalavary	9		Anolakely	9	
Ankisaka Nord	16		Ambohimitsinjo	17	80
Ankosilava	4	169	AMPANDRANA	22	
AMBERIVERY	42		Ankosilava	18	40
Anolakely	11	53	ANJOHIBE	13	
MANIRENJA	20		Ambodibonara	6	
Ambodimadiro	14		Andranotsara	7	
Antananivo	16		Marovato	2	
Antanambao	12	62	Ambohimaneva	3	31
SANDRAKOTA	62		AMPAMINTY	24	
Bemanevika	7		Ambararatabe	7	
Ambodisikidy	4	73	Ambatonaorina	5	
AMBODISATRANKELY	16		Antsahabarara	3	39
Anaboriana	5		ANDASINIMARO	62	
Ambinaniandrotra	5		Sahatsara	8	
Ambodirofia	12	38	Lohanisahatsara	4	74
AMBODISATRANA	59		BEPAKA	35	
Andraratranina	23	82	Analabe	11	
AMBALATSIRAKA	31		Antetikala	3	49
Antanambao	4		ANTSATRANA	27	
Farafangana	9	44	Beangezoka	23	
AMBALAPA KA	33	33	Ambohimandrorona	14	64
ANJANABORONA	117		AMBARARATA-SOFIA	111	111
Ambalamanga	4		ANKOSIHOSY	52	52
Anosindambo	4	125	AMBOHMANAKANA	25	
AMBODIHAMPANA	55		Matsamena	11	36
Antanankely	24	79	BETAINKANAKANA	76	76

2^o Mangindrano

MANGINDRANO	127		AMPISORA-ANTELOPOLO	58	
Ambodinonoka	52		Ambalatany	26	
Analabe	10	169	Andampy	9	
AMBALATANY	24		Andongona	1	94
Ampitilovana	10		ANTSAMBALAHY Ouest	28	
Anosimahefa	5		Antsambalahibe Est	21	
Andilamavo	6	45	Analanantsoa	8	
AMBOHIMANAKANA	47		Andilandrano	9	
Ampondrabe	12		Ambendrambe	5	
Ambalahady Sud	9		Antsahivo	3	74
Ambalahady Nord	8	76	MAROFAMARA Est	30	
AMBONDRONA Nord	31	31	Andilantsara	20	50
MATSABORIMADIO	36	36	AMBONDRONA Sud	16	
BESANGARATRA Nord	14		Ambavarano	11	
Besangaratra Sud	8	22	Andranovaky	20	
AMBAHIVAHY	32	32	Andranovakihely	3	50
AMBARARATABE Nord	35		ANKODOHODO	10	
Ampondrabe	2	37	Ankodohodo Nord	24	
ANTSATRANA	19		Ambodimandresy	11	45
Ambohibary	4	23	AMBALAMOTRAKA	6	
ANALALATSAKA	52		Ambalarivo	18	
Ankazotokana	10	62	Ambararata I	5	
ANTANAMBAO	35		Ambararata II	5	34
Ankijanibe	5	40	ANJOZOROMADOSY	44	
ANESIKA	83		Ambohimalaza	4	
Antsahamahavelona	8		Doaninala	3	51
Mahadera	4	95	ANTSAONJO I	48	
ANTANIMBARIBE	17		Antsiraka	1	
Ambohimalaza	8	25	Ambohimitsinjo	21	
AMBODIPESO	43	43	Mahasoa	15	
ANTAFIANDAKANA	21	21	Anivorano	5	
BEROITRA	18		Ambohitraivo	1	91
Ambatorihia	54		ANTSAONJO II (Andranoven- drana)	16	
Tsarabanja	2		Anivorano	5	
Ambalagavo Est	3		Marobilahy Est	17	
Ambalagavo Ouest	12		Ambohitrandraiana	4	42
Ambaratabe	5	94	ANALILA	73	
ANTANATANA	63		Marobilahy Ouest	1	74
Andranovendrana	14		ANTILONGO	37	
Ambodimanga	19		Ambodifinesy	2	
Anaborano	5		Ambalabe	4	43
Andilamena	5	106	AMBOVONAOMBY	75	75

Soit respectivement, en 1952, pour Bealanana et Mangindrano, 100 « villages » avec 2.139 contribuables et 84 « villages » avec 1.680 contribuables. En 1941 ces chiffres étaient respectivement de 78 et 2.100 pour Bealanana, 53 et 1.600 pour Mangindrano.

Nos propres enquêtes ne nous permettent pas de proposer une liste de hameaux, mais nous pouvons cependant faire les observations suivantes

qui montreront qu'en réalité les hameaux sont beaucoup plus petits et dispersés qu'il peut le paraître.

Ainsi Manirenja comprend Manirenja proprement dit avec 30 habitants, mais aussi Betanatana avec 24 habitants et Ambodidimaka avec 17. L'un des hameaux de ce même village comprend en réalité deux agglomérations distantes d'au moins un kilomètre : Ambodimadiro avec 36 habitants et Ambodimanga avec 34 habitants.

Ainsi Betainkankana, outre l'agglomération principale de 184 personnes, comprend la Station agricole avec 14 personnes, Andilambiby avec 19 personnes, Antanambola 15, Antanamazava 45.

Mais les gros villages que nous pouvons considérer comme agglomération, sont en réalité plutôt du type « nébuleuse », puisque tout à l'entour d'eux on trouve de minuscules hameaux, comptant très souvent moins de 10 individus.

La comparaison des chiffres fournis par l'Administration avec ceux obtenus par nos propres sondages nous montre que les uns et les autres correspondent généralement à la réalité. Parfois cependant les chiffres officiels sont légèrement inférieurs aux nôtres.

Ainsi nous avons :

	<i>Chiffres officiels</i>	<i>Chiffres obtenus lors du sondage</i>
Ambalapaka	146	151
Amberivery	236	261

parfois les deux chiffres correspondent du fait que notre chiffre a tout simplement été repris par le chef du village pour sa déclaration annuelle :

Ambodionoka.....	206	206
Bepaka	243	243

Nous attribuons cette très légère sous-estimation au fait que bien des familles, et même des chefs de villages, oublient ou jugent inutile de compter les petits bébés dont la naissance n'a généralement pas été déclarée et qu'il sera toujours temps d'inscrire sur le cahier de recensement l'année suivante, s'ils vivent encore. Un enfant n'est en effet digne d'être compté que quand il a vécu quelque temps, qu'il est séparé définitivement de sa mère par le sevrage, quand on pense à lui donner un nom et qu'il cesse d'être une « chose » que l'on jetterait, sans cérémonie aucune, si la vie venait à le quitter.

C'est pourquoi nous pensons que l'on pourrait majorer les chiffres globaux de quelques centaines de personnes, pour approcher davantage de la réalité, que les chiffres fournis pour 1952 doivent, néanmoins serrer d'assez près.

Proportion des « contribuables »

Si l'on rapporte les chiffres concernant les contribuables à ceux de la population totale on obtient :

		<i>Nombre d'individus par contribuable</i>	
Bealanana.....	11.887	2.540	4,7
Mangindrano.....	8.261	1.680	4,9

et, en tenant compte de la majoration que nous préconisons, 1 contribuable pour 5 personnes pour une population de 21.000 âmes environ.

RÉPARTITION DE CETTE POPULATION EN VILLAGES

<i>Nombre de personnes par agglomération</i>	<i>Nombre d'agglomérations</i>	<i>Nombre d'individus</i>	<i>Proportion</i>	
5-49	75	1.875	9,3	} 48,8
50-99	38	2.505	12,5	
100-149	23	2.720	13,5	
150-199	16	2.735	13,5	
200-249	10	2.260	11,3	} 34,5
250-299	7	1.920	9,6	
300-249	4	1.265	6,3	
350-399	4	1.495	7,3	
400-449	3	1.300	6,5	} 16,7
450-499	3	1.450	7,2	
500-600	1	600	3	

Nous voyons que près de 50 % de la population est groupée dans des agglomérations de moins de 200 habitants et 83 % dans des villages de moins de 400 habitants. Les chiffres montrent que les villages croissent par simple juxtaposition de familles et de maisons, sans qu'apparaisse la moindre organisation structurale les faisant tendre vers un chiffre global optimum.

Il n'y a que quatre villages de plus de 450 personnes dans le canton de Bealanana ; dans l'ordre, Bealanana, Beandrarezona, Anjanaborona et Ambararata-Sofia et un seul dans le canton de Mangindrano, le chef-lieu lui-même. La dimension moyenne des hameaux, les 5 villages ci-dessus exceptés, est d'alors 80-90 individus à Bealanana et de 80 à Mangindrano.

La répartition géographique

Si l'on reporte sur la carte physique l'emplacement des villages et des hameaux, on constate qu'ils sont tous toujours à l'entour des cuvettes, sur des mamelons loin du lit principal des cours d'eau, que les seuils souvent resserrés obligent chaque année, lors des crues de la saison des pluies, à inonder de très vastes espaces.

Du fait que le drainage de nombreux marécages n'est pas encore entrepris ni même amorcé, il subsiste d'immenses étendues couvertes de « vendrana » (*Cyperus latifolius* Poir.) ou de « zozoro » (*Cyperus emirnensis* Bochl.), s'ils sont un peu plus profonds.

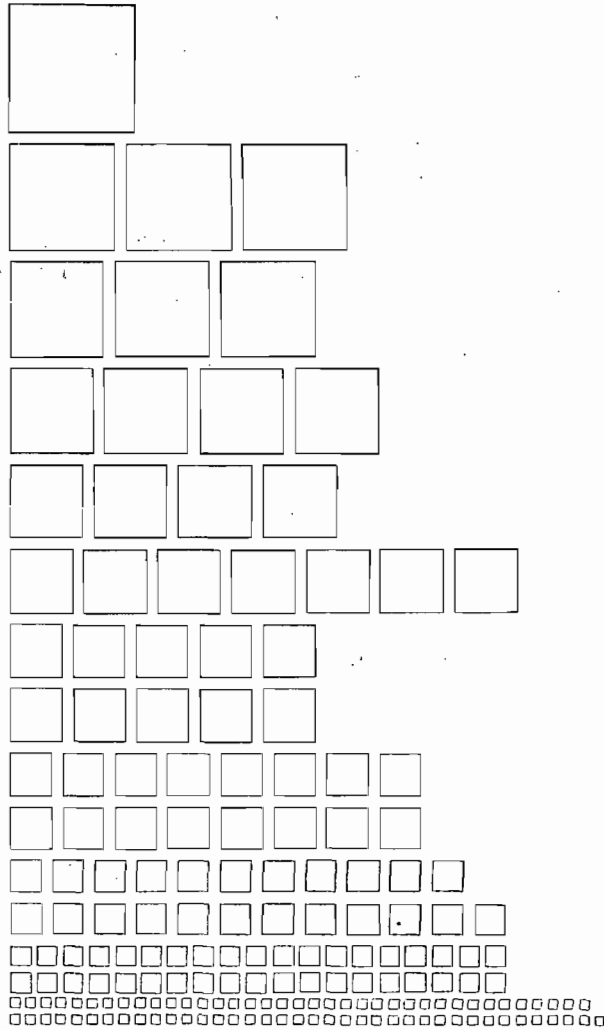


FIG. 7. — Graphique théorique des villages de l'Ankaizina selon l'importance de leur population.

Ces marécages ne sont évidemment pas habités. Pourtant il arrive qu'une butte ait pu servir à l'érection d'une case temporaire dès la décrue et qu'une rizière en « queue d'étang » soit plantée.

Autour de Bealanana même, les hectares progressivement gagnés

à la culture sont pour quelques mois hérissés d'abris bas ou de cases fragiles qui impriment peu à peu une certaine humanisation au territoire. Les habitations se dispersent, puis se regroupent peu à peu, mais, pour le moment la place ne manque pas dans l'Ankaizinana, les villages s'étalent, les cultures s'étendent et ceci durera jusqu'au jour où la population sera devenue telle que, la terre disponible et utilisable n'étant pas extensible à souhait, il lui faudra construire des maisons à étages et améliorer le rendement des champs et des rizières. Ce phénomène commence à se manifester à Bealanana, mais autant pour des raisons de meilleure utilisation du sol que par traditions ethniques : Merina et Sihanaka connaissaient avant leur arrivée dans le pays les maisons à étages et le repiquage du riz. Enfin, Bealanana est la ville administrative.

Partout ailleurs la population, qui n'a d'autre occupation que ses cultures et ses troupeaux, reste donc le plus près possible des rizières et des pâturages et, selon la saison, est clairsemée ou dense.

CHAPITRE II

La structure

Ayant constaté que la population de l'Ankaizinana, principalement rurale, est répartie autour des cuvettes, il est intéressant d'examiner sa structure sous différents aspects : démographique, économique, social, religieux et en dernier lieu familial.

STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE

Du point de vue démographique, il convient d'étudier la composition de la population selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial.

Sources

Les sources officielles ne donnent aucun renseignement du point de vue matrimonial et nous en sommes réduits à nos propres sondages. Par contre, les statistiques annuelles fournissent, quant aux deux autres points, quelques précisions puisque la population est portée en trois colonnes : hommes, femmes, enfants. Les statistiques récentes, en principe depuis 1948, poussent la discrimination plus loin puisque non seulement on distingue les hommes des femmes, mais les garçons des filles. Nous savons que l'âge moyen de seize ans constitue la limite entre enfants et adultes.

Pour nos propres enquêtes, si la notion des sexes pour les humains ne pose pas de question et est parfaitement claire, il est loin d'en être de même pour l'âge.

STRUCTURE PAR ÂGES

Il nous paraît presque superflu d'indiquer l'importance primordiale de la connaissance exacte de la structure par âges, car non seulement elle est le présent, mais elle reflète les vicissitudes du passé et surtout, ce qui est essentiel pour un pays comme Madagascar, permet des vues d'avenir et l'élaboration de plans à longue échéance, que ce soit du point de vue politique ou économique, qu'il s'agisse de l'immigration européenne, de la délimitation de « réserves indigènes », de l'implantation d'une industrie, de l'équipement social d'une région par la construction de centres hospitaliers

ou scolaires et d'évaluer par avance le personnel qualifié qui sera indispensable pour leur fonctionnement.

Or, dans la région que nous étudions la notion d'âge est très imprécise et l'établissement de documents valables s'avère éminemment délicat.

Le déroulement des jours, des mois, des saisons, des années est certes remarqué par les indigènes, mais le compte, la numération de ces périodes de temps leur échappe. Ce peuple jeune, presque sans écriture et sans histoire, n'a pas acquis réellement la notion de temps, et il confond ensemble tout le passé. Sa mémoire, mal exercée de ce côté, n'a que de très rares points

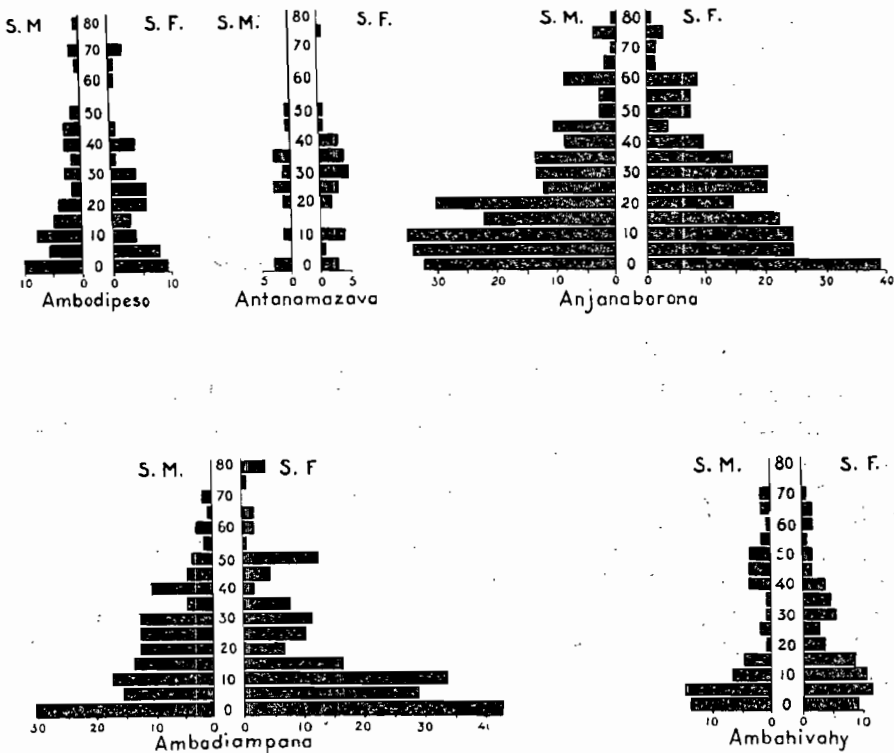


FIG. 8. — Exemples de pyramides des âges de quelques villages : Ambodipeso, entièrement tsimihety ; Antanamazava, population très mêlée ; Anjanaborona, moitié sihanaka, moitié tsimihety ; Ambadiampana, majorité sihanaka, minorité betsileo ; Ambahivahy, grosse majorité makoa.

de repère et la computation du temps s'arrête, à peu de choses près, à un peu au-delà d'une année.

L'alternance des jours et des nuits, les lunaisons, le retour des saisons et des travaux agricoles et des fêtes qui les accompagnent y suffisent amplement. L'usage du calendrier grégorien commence de donner un peu plus

de précision dans l'immédiat. Mais au fur et à mesure que le temps passe, tout s'estompe et devient flou, jour de naissance, mois et même le nombre d'années.

Le lecteur conçoit donc aisément les difficultés d'une enquête portant sur l'âge des personnes.

Une mère sait le nombre de jours de son nouveau-né. Elle sait souvent l'âge de l'enfant qu'elle a mis au monde avant ce dernier, si l'intervalle n'est que deux ou trois ans, mais pour un enfant dont les premières dents tombent, les parents hésitent souvent entre quatre et sept ans, alors que cette chute des premières dents a lieu, vérifications faites, vers six ans.

Quand une telle imprécision se manifeste pour de jeunes enfants, elle est en proportion pour les adultes.

Pourtant il existe quelques repères : pour les femmes, la nubilité et la ménopause se situant, aux dires des médecins et des sages-femmes malgaches que nous avons interrogés, respectivement vers quinze ans ou un peu avant, et vers quarante-cinq ans, parfois un peu après. Pour les hommes, seule l'année où ils commencent à payer l'impôt personnel (dix-huit ans) peut être prise en considération car celle à laquelle ils en sont dégagés peut varier, selon leur aspect physique, de quarante-cinq à soixante-dix ans. L'exemption en tant que chef de famille nombreuse (du 1/4 pour 4 enfants, de la 1/2 pour 5, du tout pour 6), restait rarissime dans l'Ankaizinana jusqu'en 1953.

Les paysans de l'Ankaizinana ne savent pas toujours très bien à quoi correspondent les chiffres qu'ils avancent : 20, 30, 50, 60, 100, voire plus, et n'ayant aucune opinion ni préférence personnelle, voudraient avant tout faire plaisir au Blanc qui les interroge. Parfois même, ils lui laissent, surtout les femmes, toute latitude pour fixer le chiffre qui lui agréera, mais pour l'aider lui rappellent certains faits évidents : « Vois, j'ai plus beaucoup de dents », « vois, mes cheveux sont blancs », « j'ai mis huit enfants au monde », « j'étais la cinquième des enfants de ma mère et elle vit encore ».

D'autres se retranchent dans leur ignorance, arguant du fait que c'est un détail qu'on a omis de leur apprendre « *Tsy nambaran-jareo zany e!* » et vous renvoient à un de leurs ascendants ou aînés, même quand la femme interrogée est déjà grand-mère.

Les hommes, plus développés intellectuellement, semblent mieux comprendre la portée de la question. Quand ils vont atteindre ou ont dépassé la cinquantaine, ils se vieillissent volontiers, dans l'espoir de se voir classer dans les *baño*, les vieux qui ne paient plus l'impôt. Certains vieux, point du tout décrépits, vous affirment sans sourciller avoir « au moins cent ans » et l'assistance de renchérir : « Il est vraiment très vieux, car à part une ou deux vieilles il est le doyen du village », mais en même temps tout le monde convient que ces vieilles sont encore loin d'être centenaires...

L'état-civil, en l'occurrence les extraits de naissance délivrés gratuitement, devrait pouvoir nous aider, ce qui arrive effectivement quelquefois

Mais généralement nous préférons renoncer à demander ces papiers de peur que ces populations toujours méfiantes, ne nous prennent pour un agent de l'Administration dont les exigences parfaitement légitimes, surtout quand il s'agit de l'état-civil, lui paraissent tracassières, et ne se déroberont à nos questions. Le bénéfice d'ailleurs serait très mince.

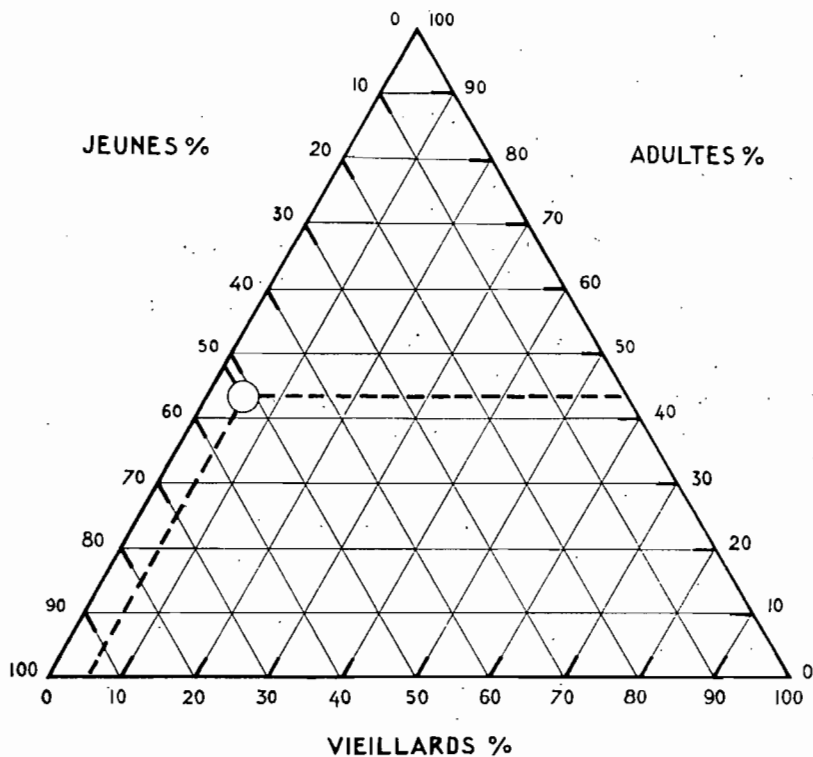


FIG. 9 — Graphique triangulaire montrant la place de la population décomposée en ses trois grands groupes d'âges.

Pour essayer de mener à bien notre enquête, nous avons, en faisant appel à la mémoire des personnes interrogées, ainsi qu'à celle de leur entourage, eu recours à certains points de repère :

— arrivée des troupes françaises à Bealanana	1897
— invasion de rats blancs	1912-1915 ?
— retour des soldats de la première guerre mondiale	1919
— épidémie de « grippe espagnole »	1920-21
— cyclone particulièrement violent	1927
— débarquement anglais à Diégo-Suarez	1941
— rébellion	1947

Nous avons utilisé aussi d'autres dates, d'importance plus locale, comme l'année d'arrivée dans le district de certains administrateurs dont le passage fut remarqué à divers titres, les essais de culture de tabac, l'arrivée du premier avion à Bealanana, le montant de la taxe personnelle qui augmenta progressivement de 1900 à 1952 et passa de 2,50 fr à 800 fr en 1951.

Par divers recoupements nous sommes arrivés aux résultats que nous publions et dont les marges d'erreur nous paraissent être de deux ans pour les individus au-dessous de vingt ans et de cinq ans au-dessus, dix ans au-delà de soixante ans.

Tenant compte de ces approximations, nous avons établi pour différents villages des chiffres globaux, ne donnant que des indications générales : pour chaque sexe, les individus de moins de dix-huit ans, ceux de dix-huit à quarante-six ans, et ceux de plus de quarante-six ans.

LES GRANDS GROUPES D'ÂGES

Les statistiques officielles ne distinguent que les enfants et les adultes et ne peuvent pas nous servir utilement.

TABLEAU DE QUELQUES VILLAGES PAR GRANDS GROUPES D'ÂGE

	0-18		19-45		46 et +		Total
	G	F	H	F	H	F	
Ambalapaka	36	26	24	30	8	10	134
Bemanevika	2	8	6	6	2	3	27
Manirenja (et 3 hameaux.)	31	34	26	24	3	6	124
Amberivery	52	40	35	46	7	17	197
Anolakely	17	11	8	9	4	5	54
Beandrarezona	74	72	64	62	27	43	342
Ankisaka Nord.....	11	19	14	24	4	3	75
Marovato	17	11	12	9	2	5	56
Bemilolo (et hameau)	57	40	39	34	9	15	194
Anjohibe (et 3 hameaux.)	28	45	23	23	7	12	138
Ampaminty	43	34	26	26	6	6	141
Andasinimaro	58	69	53	51	8	12	251
Beangezoka	21	17	18	16	4	5	81
Anaboriana	23	16	27	26	3	10	105
Ankiakalava du haut	31	24	24	27	5	10	121
Ankiakalava bas ...	26	31	24	16	9	9	115
Ambahivahy.....	38	40	19	33	13	12	155
Ambinanindrano ...	22	29	19	17	3	9	99
» Sak.	28	18	13	19	9	9	96
Beroitra (et hameau).	19	21	18	19	8	8	93
Matsaborimadio	33	22	19	23	9	10	116
Ambondrona	42	43	32	37	5	5	164
Ambodikakazo (et hameau).....	48	43	47	57	5	6	206
Bepaka	47	41	31	38	11	17	185
Aujanaborona	11	25	84	96	112	90	418
<i>Totaua</i> ...	815	779	705	768	283	337	3.687



Femmes tsimihety et leurs jeunes enfants.

Ces chiffres, bruts, c'est-à-dire ne donnant pas forcément la population totale du village mais seulement les gens présents lors de l'enquête, permettent de faire les remarques suivantes.

La répartition proportionnelle par grands groupes d'âge est la suivante (pour 0/00) :

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
0-17	221	211	432
18-44	191	208	399
45 et plus	77	92	169
	<u>489</u>	<u>511</u>	<u>1.000</u>

Avant de faire de plus amples commentaires nous devons relever les résultats obtenus, dans d'autres villages, par une analyse plus poussée, et qui permettent d'établir pour chaque sexe par tranches d'âge de cinq ans, les pyramides d'âges classiques donnant l'allure générale de la population.

De ces tableaux que nous verrons plus loin (p. 30) nous pouvons dès maintenant extraire la répartition par sexes et groupes d'âges classiques.

	0-19		20-59		50 et +		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Bealanana	955	953	755	875	122	79	1.832	1.907
	<u>1.908</u>		<u>1.630</u>		<u>201</u>		<u>3.739</u>	
Mangindrano	359	396	286	339	51	31	696	766
	<u>755</u>		<u>625</u>		<u>82</u>		<u>1.462</u>	
<i>Total</i>	1.314	1.349	1.041	1.214	173	110	2.528	2.673
	<u>2.663</u>		<u>2.255</u>		<u>283</u>		<u>5.201</u>	

La répartition proportionnelle en est la suivante (pour mille) :

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Bealanana :			
0-19.....	255	255	510
20-60	202	234	436
60 et plus	33	21	54
	<u>490</u>	<u>510</u>	<u>1.000</u>
Mangindrano :			
0-19	245	271	516
20-60	196	232	428
60 et plus	35	21	56
	<u>476</u>	<u>524</u>	<u>1.000</u>

soit, pour l'ensemble des deux cantons :

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
0-19	253	259	512
20-60	200	233	433
60 et plus.....	34	21	55
	487	513	1.000

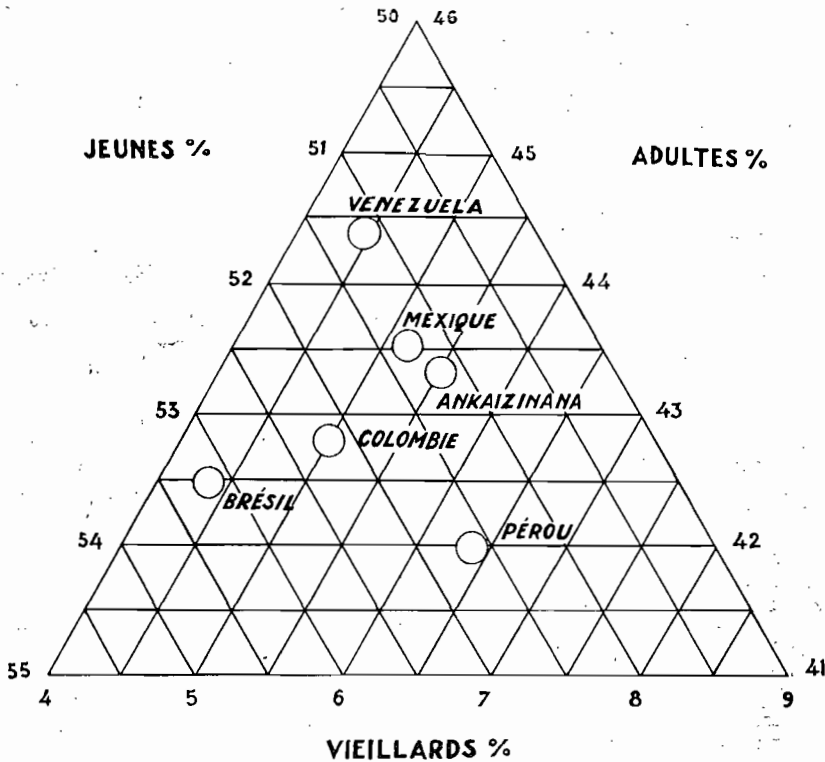


FIG. 10. — Graphique triangulaire montrant la place de la population de l'Ankaizinana comparée à d'autres populations.

La comparaison des deux cantons manifeste l'homogénéité de la population et l'on peut se référer aux chiffres moyens calculés sur l'ensemble pour rapprocher la région que nous étudions d'autres régions du monde.

La présence de 51, 2 % de jeunes de moins de vingt ans souligne la jeunesse de cette population.

Notons qu'au recensement de 1946, aux Etablissements Français d'Océanie les chiffres étaient les suivants (1) :

(1) VALENZIANI (C.), p. 97.

<i>Iles ou archipel</i>	<i>% de jeunes au-dessous de 20 ans</i>
Papeete	50,7
Tahiti (districts).....	52,05
Moorca.....	52,2
Iles sous le Vent.....	55,4

L'établissement du diagramme triangulaire nous permet d'autre part de situer notre population, sur un graphique concernant des recensements de 1940 (2) à proximité du Brésil, du Pérou, de la Colombie, du Vénézuéla et de Mexique. Il est probable que ce point ne variera que peu dans les années à venir.

LES PYRAMIDES D'ÂGES

Des enquêtes détaillées nous ont permis d'établir les tableaux suivants :

	0-4		5-9		10-14		15-19	
	H	F	H	F	H	F	H	F
<i>Bealanana</i>	40	56	36	36	37	34	24	39
Ambalabe-B.....	37	45	33	24	34	24	16	39
Anjanaborona.....	33	39	35	25	36	25	23	23
Ambodiampana.....	44	31	30	16	35	18	17	14
Antanakely (<i>d</i> ^o)	3	5	2	0	2	1	3	6
Antanamazava	3	3	0	1	2	4	0	0
Beandrazona	43	38	30	31	23	30	24	24
Ankisaka Sud.....	1	3	1	3	2	3	3	1
Ambatorihia Sud.....	9	8	4	7	4	4	2	8
Ambodivohitra.....	26	25	18	24	8	14	9	14
Ambalatsiraka.....	12	13	11	8	10	3	1	6
Ambatosy	27	24	24	22	20	16	8	5
Ankijaninavo.....	14	15	11	7	10	6	3	5
Andranotakatra en haut.....	9	10	3	7	2	4	1	2
Andranotakatra en bas.....	12	16	19	10	17	15	9	14
<i>Total</i>	313	331	257	221	242	201	143	200
<i>(Mangindrano)</i>								
Analalatsaka.....	15	12	10	6	5	13	5	13
Antanatana.....	27	24	19	27	13	20	10	3
Ampisôra.....	21	26	19	32	15	5	2	19
Ambatorihia. N.....	18	16	14	15	11	17	12	16
Beroitra Tsarabanja.....	7	8	7	8	8	6	3	5
Ambovonaomby.....	23	25	23	21	29	19	14	16
Ambodipeso.....	10	9	6	8	8	4	5	3
<i>Total</i>	121	120	98	117	89	84	51	75
TOTAL GÉNÉRAL.....	434	451	355	338	331	285	194	275

(2) VINCENT (P.), *Population*, 1947, 1, p. 163.

	20-24		25-29		30-34		35-39		40-44		45-49		50-54		55-59	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
<i>Bealanana</i>	16	37	19	36	22	23	19	16	14	12	13	8	9	9	8	8
Ambalabe-B	15	27	18	32	17	27	17	17	17	18	9	14	16	6	5	6
Anjanaborona	31	15	13	21	14	21	14	15	9	10	11	4	3	8	3	8
Ambodiapana	7	13	11	13	12	13	8	5	2	11	5	5	13	4	1	2
Antanakely (<i>d</i> ^o)	8	4	0	1	0	0	0	0	2	1	0	1	0	0	0	1
Antanamazava	2	2	3	3	2	5	4	3	3	1	1	1	1	1	0	0
Beandrazona	23	28	22	20	10	14	10	13	12	15	14	14	9	10	8	5
Ankisaka Sud	1	1	0	2	2	0	0	2	2	2	0	1	0	1	1	0
Ambatoriha Sud	5	8	6	3	3	2	2	3	1	4	2	1	1	0	1	0
Ambodivohitra	6	9	5	10	10	9	4	5	4	8	5	4	5	4	3	4
Ambalatsiraka	3	7	11	9	1	8	7	2	2	4	1	2	2	6	2	1
Ambatosy	6	12	11	10	9	8	6	8	6	3	0	2	4	2	0	0
Ankijanimavo	9	4	6	6	5	4	2	5	0	6	2	2	2	1	3	0
Andranotakatra en haut ..	1	4	2	5	4	1	2	8	1	2	3	2	6	0	1	0
Andranotakatra en bas ..	7	16	7	12	7	2	5	8	1	5	1	2	5	5	5	1
<i>Total</i>	140	187	134	183	118	137	100	110	76	102	70	61	74	59	43	36

(Mangindrano)

Anlalatsaka	11	12	6	8	5	7	2	4	4	6	2	2	3	4	4	4
Antanatana	19	15	13	10	13	7	6	8	2	11	1	2	7	3	1	4
Ampisôra	9	16	15	19	9	10	11	7	3	10	3	4	5	6	2	2
Bmbatoriha N	9	7	5	10	6	8	5	8	6	6	5	1	3	1	2	1
Aeroitra Tsarabanja	2	5	2	3	3	4	2	2	3	1	2	1	2	1	3	2
Ambovonaomby	8	13	9	15	9	13	9	10	8	7	4	3	3	7	1	7
Ambodipeso	4	6	2	6	3	4	2	1	3	4	3	1	2	0	0	0
<i>Total</i>	62	74	52	71	48	53	37	40	29	45	20	14	25	22	13	20

TOTAL GÉNÉRAL 202 261 186 254 166 190 137 150 105 147 90 75 99 81 56 56

	60-64		65-69		70-74		75-79		80-84		85-89		100	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
<i>Bealanana</i>	6	8	5	3	2	3	2	1	2	1				
Ambalabe-B	5	2	5	2	3	2	2	0	0	0				
Anjanaborona	9	9	2	2	1	2	4	3	1	1				
Ambodiampana	2	3	2	1	0	2	1	0	4	0				
Antanakely (<i>d</i> ^o)	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0				
Antanamazava	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0				
Beandrazona	4	6	4	4	2	4	6	1	2	1				
Ankisaka Sud	2	0	0	0	1	1	0	0	0	0				
Ambatoriha Sud	0	1	1	0	2	0	0	1	0	0				
Ambodivohitra	3	1	0	2	3	1	2	0	0	1				
Ambalatsiraka	3	0	3	0	2	1	1	0	0	0				
Ambatosy	1	1	4	0	1	0	1	0	1	0				
Ankijanimavo	1	0	3	0	1	0								1
Andranotakatra en haut ..	1	0	0	2										
Andranotakatra en bas ..	0	1	2	2	0	2	2	0						
<i>Total</i>	37	33	32	18	19	18	22	6	10	4	1			1

(Mangindrano)

Analalatsaka.....	5	2	2	0	0	0	0	1	0	0	2
Antanatana.....	6	4	1	1	1	2	0	0	0	1	
Ampisôra.....	3	3	3	0	1	1	1	0			
Ambatoriha N.....	2	1	3	3	1	0	1	0			
Beroitra Tsarabanja.....	0	1	1	0	1	0	0	0	1		
Ambovonaomby.....	3	4	3	2	3	0	2	1	1		
Ambodipeso.....	0	1	1	1	2	2	0	0	1		
<i>Total</i>	19	16	14	7	9	5	4	2	3	1	2
TOTAL GÉNÉRAL	56	49	46	25	28	23	26	8	13	5	3

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
<i>Bealanana</i>	274	330	604
Ambalabe-B.....	249	285	534
Anjanaborona.....	242	231	473
Ambodiampana.....	194	151	345
Antanakely (d°).....	22	21	43
Antanamazava.....	22	24	46
Beandrarezona.....	246	258	504
Ankisaka Sud.....	16	20	36
Ambatoriha Sud.....	43	50	83
Ambodivohitra.....	112	135	247
Ambalatsiraka.....	72	70	142
Ambatosy.....	132	113	245
Ankijanimavo.....	73	61	134
Andranotakatra en haut.....	36	47	83
Andranotakatra en bas.....	99	111	210
<i>Total</i>	1.832	1.907	3.739

(Mangindrano)

Analalatsaka.....	81	94	175
Antanatana.....	139	142	281
Ampisôra.....	122	160	282
Ambatoriha N.....	103	110	213
Beroitra Tsarabanja.....	47	47	94
Ambovonaomby.....	152	163	315
Ambodipeso.....	52	50	102
<i>Total</i>	696	766	1.462
TOTAL GÉNÉRAL	2.528	2.673	5.201

Nous avons, pour l'ensemble de l'Ankaizina, la structure par âges suivante :

	II	II %	F	F %	Total	% de l'ensemble (3.200)
0- 4.....	434	8,34	451	8,67	885	17,01
5- 9.....	355	6,82	338	6,50	693	13,32
10-14.....	331	6,36	285	5,48	616	11,84
15-19.....	194	3,73	275	5,28	469	9,01
20-24.....	202	3,88	261	5,02	463	8,90
25-29.....	186	3,57	254	4,89	440	8,46
30-34.....	166	3,19	190	3,65	356	6,84

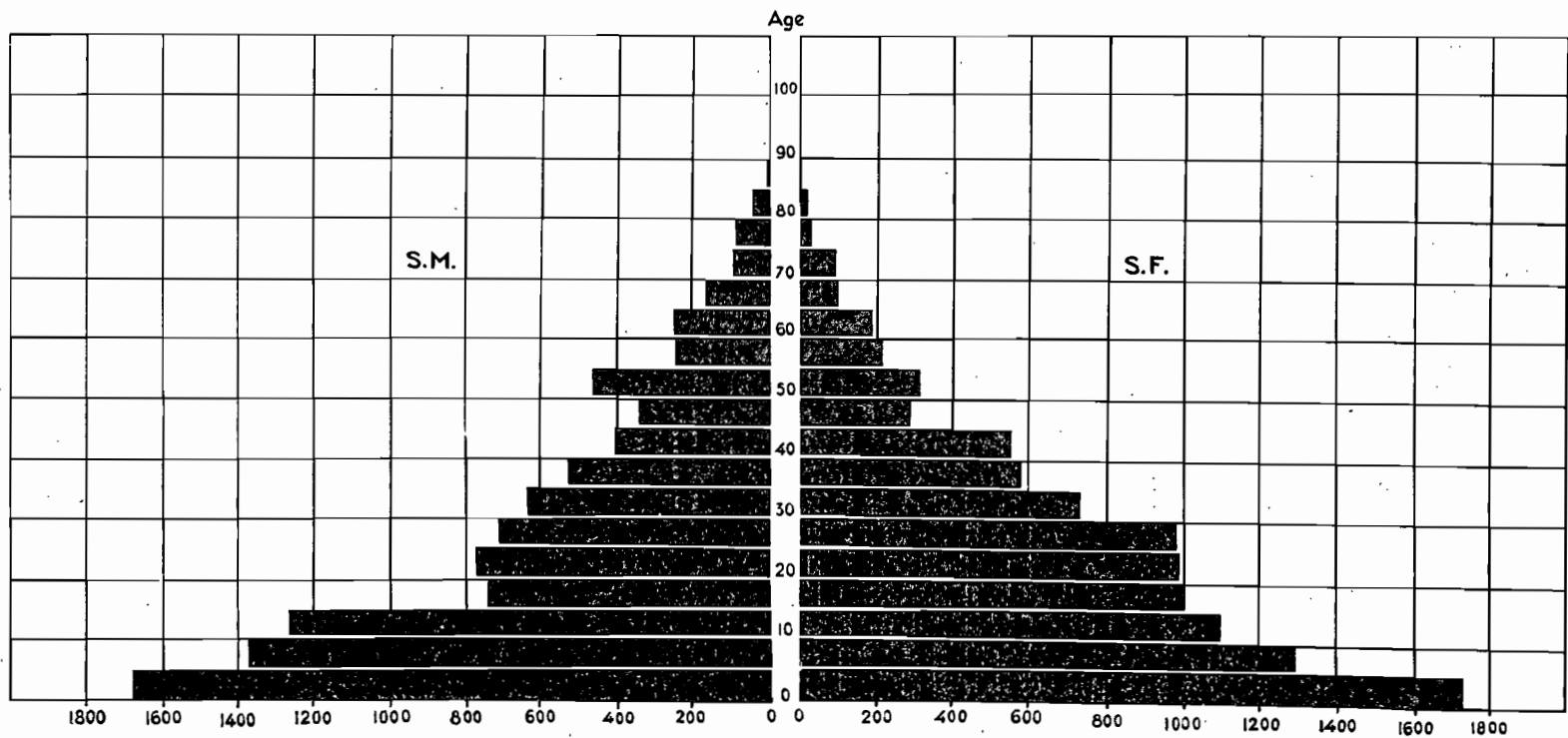


FIG. 11. — Pyramide des Âges de la population recensée (5.200), 1952.

35-39	137	2,63	150	2,88	287	5,51
40-44	105	2,01	147	2,74	247	4,75
45-49	90	1,73	75	1,44	165	3,17
50-54	99	1,90	81	1,56	180	3,46
55-59	56	1,07	56	1,08	112	2,15
60-64	56	1,07	49	0,94	105	2,01
65-69	46	0,88	25	0,48	71	1,36
70-74	28	0,53	23	0,45	51	0,98
75-79	26	0,50	8	0,15	34	0,65
80-84	13	0,25	5	0,10	18	0,35
85-89	3	0,05			3	0,05
90-95						
96-100						
100	1	0,005			1	

La pyramide des âges que l'on peut construire avec les données obtenues lors des enquêtes amène les commentaires suivants :

Le profil général est celui que l'on pouvait attendre, connaissant la répartition par grands groupes d'âges : base très large s'amenuisant régulièrement mais rapidement pour s'effiler vers 80-90 ans.

Deux anomalies notables (nombre exagéré d'hommes de 50-54 ans, insuffisance de femmes de 45-49) sont très probablement dues à de minimes erreurs, exagérées par l'extrapolation, commises dans l'appréciation de l'âge de certains sujets lors des enquêtes.

Pour le reste la superposition des profils simplifiés (fig. 12) montre d'une

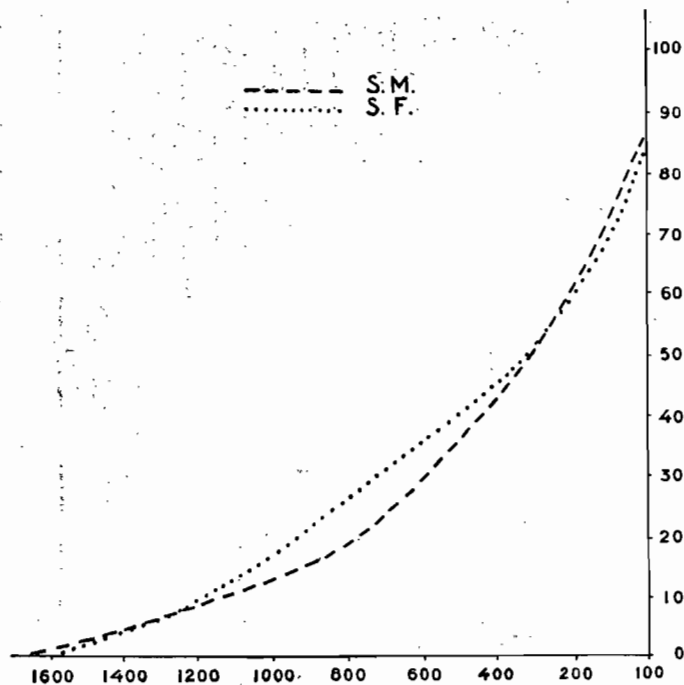


FIG. 12. — Superposition des profils simplifiés de la pyramide des âges (1952).

part, l'insuffisance relative des jeunes hommes de 20-24 ans, et surtout de ceux allant atteindre 20 ans et d'autre part l'excès relatif de femmes de 20 à 30 ans qui est corrélatif au grand nombre d'hommes de 40 à 60 ans. Ces anomalies s'expliquent par les migrations interrégionales. Les jeunes gens s'expatrient volontiers quelques années et reviennent ensuite avec le pécule plus ou moins important qu'ils ont pu ramasser pendant ce temps. Il leur arrive de revenir mariés ou de faire venir une jeune femme d'une région voisine. Celle-ci sera généralement plus jeune que son mari et contribuera à déséquilibrer l'ensemble quant à la *sex-ratio*.

L'étalement de la base et sa régression rapide dénotent une forte mortalité générale, sensiblement la même pour les deux sexes. Le nombre de vieux supérieur à celui des vieilles montre soit une meilleure vitalité des premiers, à l'inverse de ce qui semble se passer dans nos pays, mais conformément à ce qui est relevé dans certaines tribus d'Afrique Noire (3), soit une émigration des vieilles femmes retournant dans leur pays d'origine ou accompagnant de jeunes couples.

Cette pyramide est celle d'une population jeune à forte natalité et forte mortalité et dont la longévité moyenne est encore faible. Nous reviendrons par la suite sur ces divers points.

STRUCTURES PAR SEXES

Les statistiques officielles pour 1951 et 1952 donnent les chiffres suivants (Cantons de Bealanana et Mangindrano) :

	BEALANANA			MANGINDRANO			TOTAL		
	S.M.	S.F.	‰	S.M.	S.F.	‰	S.M.	S.F.	F.‰ H.
1951	5.547	5.596	1.008	3.581	3.862	1.078	9.128	9.458	1.036
1952	5.907	5.980	1.012	3.964	4.297	1.084	9.871	10.277	1.041

De tels écarts d'une année à l'autre pourraient s'expliquer par la mauvaise qualité des statistiques dans le détail. Néanmoins ces chiffres respectent la vraisemblance et même certaines constantes apparaissent : le nombre de femmes proportionnellement aux hommes est supérieur dans le canton de Mangindrano à ce qu'il est dans le canton de Bealanana.

Nous allons comparer ces chiffres à ceux que nous avons obtenus par nos propres enquêtes.

Nous avons établi que, dans notre première série de villages, pour 1.803 individus du sexe masculin nous en avons 1.884 du sexe opposé. Dans la seconde série, nous obtenons respectivement 2.528 et 2.673, ce qui

(3) Par ex. celles du Badyar : LESTRANGE (M. de), *Population*, 1950, 4, p. 646.

pour la région dans son ensemble donne un excédent de 226 en faveur du sexe féminin (4.331 hommes et 4.557 femmes).

Le nombre moyen des femmes pour 1.000 hommes serait donc de 1.052, mais selon les régions cette proportion varierait de 1.040 (Bealanana) à 1.100 (Mangindrano).

Ces proportions par comparaison avec d'autres populations (4) :

Russie d'Europe	(1926)	1.103 f. pour 1.000 h.
Portugal	(1930)	1.097 — —
Norvège	(1930)	1.052 — —
Allemagne	(1939)	1.044 — —

sortent de la moyenne et manifestent à nouveau un phénomène noté ailleurs qui est l'émigration des jeunes hommes, émigration moins forte dans le canton de Bealanana que dans celui de Mangindrano, qui déséquilibre la structure par sexes de cette population.

La répartition des sexes par classes d'âges ressort du tableau p. 33-34.

Il convient de noter que cette proportion n'est jamais stable. Même en période de travaux agricoles, pendant la saison la moins propice aux déplacements lointains, en saison des pluies, il y a toujours des hommes sur les pistes, menant des troupeaux de bœufs vers l'extérieur. Les déplacements sont maxima en saison sèche où les jeunes gens partent en groupes « Andramonta » ou « Androranga », c'est-à-dire vers les vallées de la Bemarivo, vers les régions de Doany, de Sambava, d'Andapa, d'Antalaha ou même de Maroantsetra.

Cette seconde pulsation, inverse de celle que nous avons notée plus haut, également corrélative aux saisons, bien que touchant un nombre peu élevé de personnes (à peine quelques centaines) a des conséquences importantes car elle est à l'origine d'absences se prolongeant plusieurs années ; et, concernant un nombre plus grand d'hommes que de femmes, elle déséquilibre la population dans le rapport de sexes.

Nos enquêtes personnelles ont porté sur plusieurs mois pendant deux années consécutives. Les villages éloignés du chef-lieu de district ont été recensés surtout pendant la saison sèche. Ceci explique donc que, d'après nos chiffres, l'exode des jeunes gens soit plus marqué dans le canton de Mangindrano qu'ailleurs, mais que, pour interpréter ces chiffres, il faille tenir compte de la saison pendant laquelle ils ont été recueillis.

En conséquence, nos divers résultats nous ont permis de déceler un important mouvement annuel d'émigration, plus accentué à Mangindrano qu'à Bealanana, mais ne sont pas plus valables que les chiffres officiels qui, établis en novembre et décembre chaque année, semblent refléter exacte-

(4) LANDRY, p. 131.

ment la structure de la population à ce point de vue. Les variations annuelles peuvent être attribuées à des conditions économiques ou psychologiques que nous pouvons soupçonner sans pouvoir en démontrer l'existence.

STRUCTURE MATRIMONIALE

Bien que nous ayons à reparler du mariage à propos de la nuptialité, nous pouvons indiquer dès maintenant quelques données générales.

Disons qu'en principe les filles se marient plus tôt que les garçons et que les âges limites sont 15 et 18 ans. On peut noter des cas où les mariages sont plus précoces.

Bien que, malheureusement, nous ne puissions pas fournir de chiffres statistiquement valables pour les hommes, on peut dire que, malgré quelques cas de polygynie, les mariés sont aussi nombreux pour les hommes que pour les femmes, mais que les femmes veuves ou divorcées non remariées sont largement plus nombreuses que les hommes.

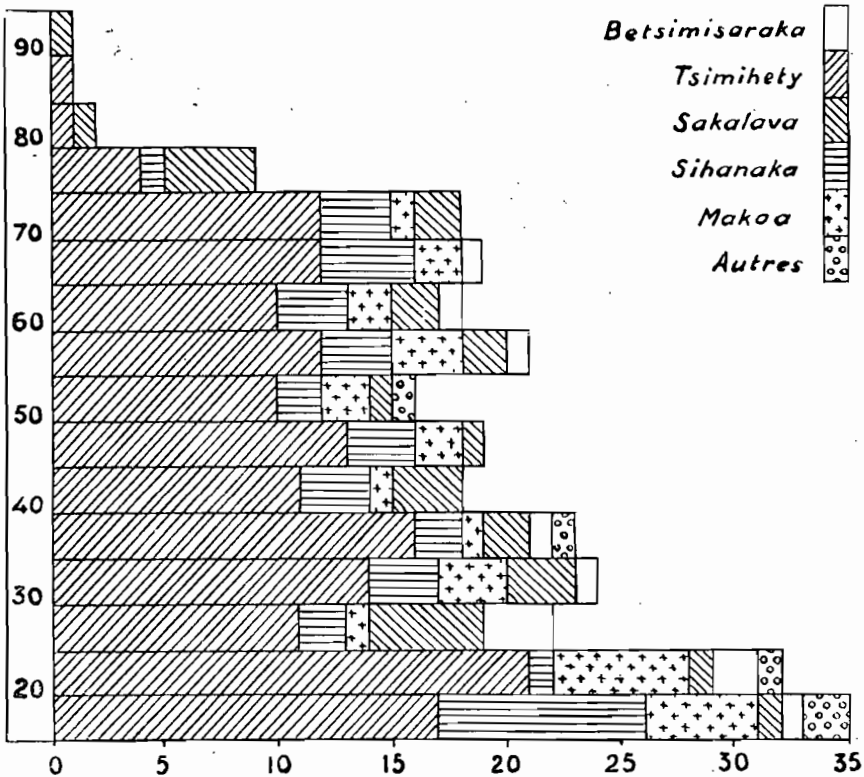


FIG. 13. — Composition par ethnies de la demi-pyramide des âges des femmes célibataires (1952). Ankaizinana seule.

Nous pouvons indiquer la proportion de femmes célibataires par rapport à l'ensemble des femmes dont nous connaissons, par nos enquêtes, l'état matrimonial.

Les mots femme célibataire (*vaiavy mitovo*) ne doivent pas être pris à la lettre car, s'ils désignent les jeunes filles nubiles non encore mariées, ils englobent également toutes les femmes se disant sans mari, lors des enquêtes, qu'elles soient veuves, séparées ou divorcées. Celles dont le mari était simplement absent ont été comptées comme mariées.

Le nombre total des femmes interrogées à ce sujet est de 686. Les célibataires sont 278, soit 40,5 %. Elles se répartissent ainsi par classes d'âges :

TABLEAU DE RÉPARTITION DES FEMMES CÉLIBATAIRES
PAR CLASSES D'ÂGES ET PAR GROUPES ETHNIQUES

	Ts.	Si.	Ma.	Sak.	Bsk.	Autres	Total	% des célib. (278)	% de l'ensemble (686)
15-19	17	9	5	1	1	2	35	12,6	5,1
20-24	21	1	6	1	2	1	32	11,5	4,7
25-29	11	2	1	5	3		22	7,9	3,2
30-34	14	3	3	3	1		24	8,6	3,5
35-39	16	2	1	2	1	1	23	8,3	3,3
40-44	11	3	1	3			18	6,5	2,6
45-49	13	3	2	1			19	6,8	2,8
50-54	10	2	2	1		1	16	5,7	2,3
55-59	12	3	3	2	1		21	7,7	3,1
60-64	10	3	2	2	1		18	6,5	2,6
65-69	12	4	2		1		19	6,8	2,8
70-74	12	3	1	2			18	6,5	2,6
75-79	4	1		4			9	3,2	1,3
80 et +.....	2			2			4	1,4	0,6
<i>Total</i>	165	39	29	29	11	5	278	100	40,5
Femmes interrogées..	434	110	53	56	16	17	686		
% par ethnie.	38	35,4	54,7	51,7	68,7	29,4			
% de l'ensem- ble : 686...	24,1	5,6	4,2	4,3	1,6	0,7			40,5

En considérant l'ensemble, les chiffres confirment l'impression ressentie lors de l'enquête ; il y a des femmes célibataires de tous les âges. Plus nombreuses dans les quelques années qui suivent la nubilité, leur nombre décroît jusque vers 50 ans pour augmenter relativement de façon sensible à 55 ans, se maintenir jusqu'à 70 ans et s'éteindre ensuite très rapidement.

Nous expliquons ce profil de la façon suivante.

Les jeunes filles nubiles se marient, de façon valable selon la coutume locale, vers 20 ans. Souvent ces mariages conclus pour un an se dénouent et chacun des époux cherche un autre conjoint.

Certaines unions sont durables, surtout si des enfants sont nés. Vers 45 ans se produit la ménopause et un grand nombre de femmes séparées de leurs maris, soit par le décès de celui-ci, soit autrement, ne se remarient plus.

Pour la comparaison de divers groupes ethniques, nos chiffres sont trop faibles pour indiquer autre chose que des tendances mais celles-ci ressortent d'autant plus nettement à nos yeux que les chiffres traduisent numériquement des observations faites lors des enquêtes. La répartition des célibataires dans les villages est variable et en corrélation avec le groupe ethnique.

Les villages en majorité ou en forte proportion sihanaka sont des villages « puritains ». Les jeunes filles sihanaka se marient un peu plus tard que les autres mais, pour elles, l'état de mariage paraît stable et les engage à la fidélité envers leur mari.

Par contre, d'autres villages sont réputés être « riches en femmes célibataires ». Ce sont souvent des villages à forte proportion sakalava (Antañataña, Analalatsaka) ou makoa (Andranotakatra bas). C'est aussi le cas de villages peuplés, surtout quand ils sont à proximité de la route ou à son terminus : Anjanaborona, Bealanana. Mais cette réputation est souvent due à un très petit groupe de femmes dont l'état matrimonial est particulièrement instable.

Mais là encore, pour l'interprétation des chiffres, il faut tenir compte du fait que les enquêtes ont été surtout menées en saison sèche, période pendant laquelle de nombreux hommes sont en déplacements lointains, laissant, du fait de leur absence de foyers non régulièrement fondés, de nombreuses femmes célibataires, qui étaient en concubinage les mois précédents et le seront à nouveau la saison prochaine. Ce sont donc des chiffres de saison sèche, qui seraient sûrement plus faibles en saison des pluies, mais de toutes façons, les proportions resteraient les mêmes.

STRUCTURE ETHNIQUE

Les populations de l'Ankaizinana se répartissent en groupes ethniques divers, dont l'importance est très variable selon le point de vue auquel on se place. Certains groupes numériquement faibles ont la prédominance politique ou commerciale.

Ces groupes sont relativement homogènes, même s'il convient parfois de faire quelques distinctions à propos du statut juridique.

LES GRANDES DIVISIONS

Il convient dès l'abord de distinguer les Malgaches des *Vazaha*. Le terme *Vazaha* désigne, à Madagascar, tous les non-Malgaches, quelle

que soit leur origine ou la couleur de leur peau. En sont seuls exceptés les Comoriens appelés dans l'Ankaizinana : *Silamo*.

Les *Malgaches* se répartissent en diverses tribus dont nous ne mentionnons ici que celles qui sont représentées dans l'Ankaizinana :

Bara	Merina	Tanosimboahangy
Betsileo	Sakalava	Tanosy
Betsimisaraka	Sihanaka	Tsimihety
Bezanozano	Taimoro	Vakinankaratra
Mahafaly	Tanala	Vezo
Makoa	Tandroy	

A ces groupes, il convient d'ajouter les individus originaires ou descendants d'originaires de l'Archipel des Comores, les Comoriens.

Les groupes ethniques se répartissent numériquement dans l'Ankaizinana de la façon suivante :

1952	BEALANANA					MANGINDRANO					TOTAL GÉNÉRAL
	H	F	G	F	Total	H	F	G	F	Total	
Tsimihety...	1.996	2.441	1.903	1.831	8.171	1.167	1.810	1.405	1.248	5.630	13.801
Sihanaka ..	455	473	539	384	1.851	151	125	159	141	576	2.427
Sakalava...	116	86	118	107	427	277	294	327	279	1.177	1.604
Makoa.....	138	170	116	105	529	96	95	112	106	409	938
Antaimoro.	53	10	29	28	120	78	55	79	56	268	388
Merina	88	82	64	63	297	13	9	12	6	40	337
Betsimisa- raka.....	52	54	30	31	167	30	27	18	21	96	263
Betsileo....	51	45	26	16	138	9	6	4	2	21	159
Antandroy } Mahafaly }	64	19	17	13	113						113
Comoriens .	5	1	0	2	8	10	5	16	9	40	48
Tanala	9	2	9	8	28						28
Bezanozano	6	1	4	0	11	1	1	0	2	4	15
Bara	6	3	1	3	13						13
Vezo.....	10				10						10
Tanosy	2				2						2

Les *groupes importants* sont donc, dans l'ordre décroissant, les Tsimihety, les Sihanaka, les Sakalava et les Makoa puisqu'ils comprennent 10.770 individus soit 93. % de l'ensemble.

Viennent ensuite des groupes de 100 à 400 représentants : Antaimoro, Merina, Betsimisaraka, Betsileo et Antandroy formant ensemble près d'un vingtième de la population ; enfin des individus presque isolés issus de

diverses régions de l'île, dont l'existence n'a à peu près aucun retentissement sur l'ensemble et qui ne sont au total que 116.

Nous dirons un mot des circonstances de l'arrivée de ces différents groupes et soulignerons leurs traits caractéristiques.

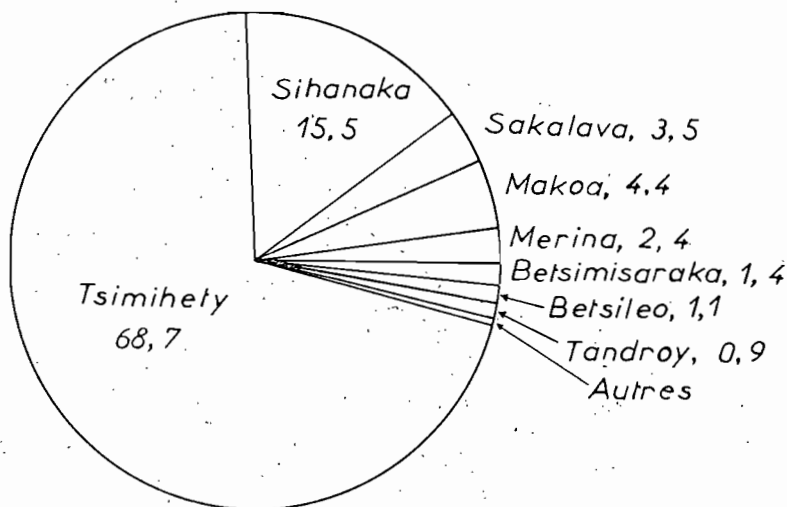


FIG. 15. — Graphique circulaire de répartition des groupes ethniques en 1952. Canton de Bealanana.

LES GROUPES IMPORTANTS

Historiquement, les *Sakalava* sont les plus anciens occupants du sol puisqu'aux temps où le pays était encore inhabité ils en revendiquaient la propriété pour y faire paître leurs troupeaux, et ce sont eux qui, vraisemblablement, construisirent les premiers villages. Leurs princesses continuent à jouir d'un certain prestige et à exercer des fonctions surtout religieuses.

Ces *Sakalava*, relativement nombreux, se maintiennent assez artificiellement par des mariages avec des femmes *tsimihety*. Dans des villages homogènes comme Antafiandakana, sur 94 personnes recensées il y a 21 *tsimihety*, toutes des femmes, et les hommes eux-mêmes sont à peu près tous des métis *tsimihety* par leurs mères. Comme ce métissage dure depuis des générations, l'appellation *sakalava*, fallacieuse du point de vue racial, ne correspond qu'à peine à la survivance de coutumes et d'un vocabulaire qui s'abâtardissent toujours plus chaque jour.

La région servit très tôt de terrain d'expansion aux prolifiques *Tsimihety*, gens doux, aucunement combattifs, individualistes, et dont l'ori-

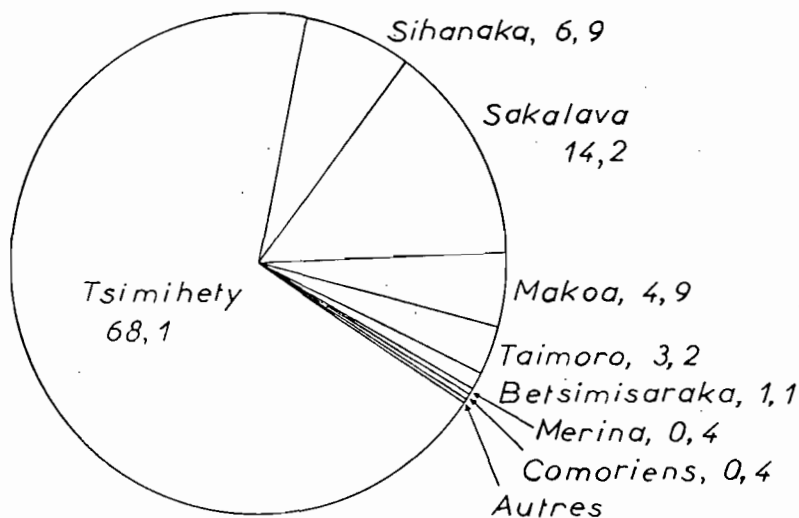


FIG. 16. — Graphique circulaire de répartition des groupes ethniques en 1952. Canton de Mangindrano.

gine lointaine est obscure mais semble résulter de la fusion de diverses populations.

Il s'agit sûrement de clans proches cousins des Betsimisaraka, refoulés de la région de Mananara (plutôt que de Nosy Mangabe dans la baie d'An-

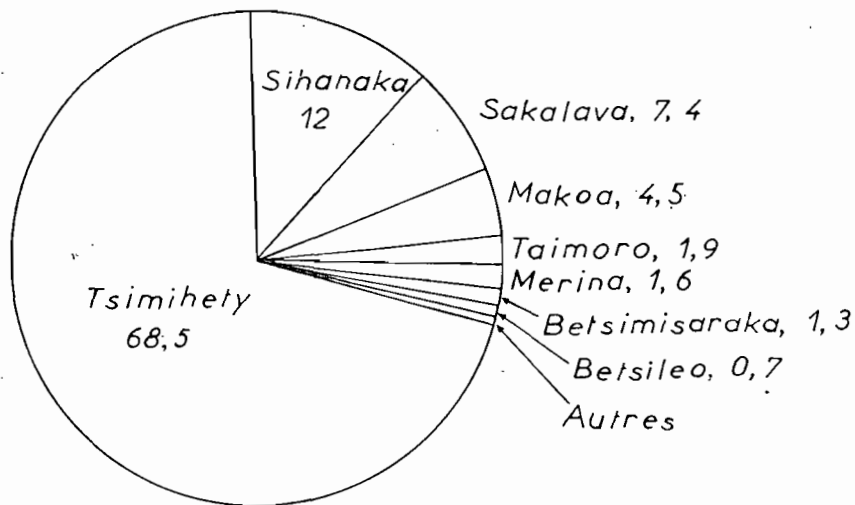


FIG. 17. — Graphique circulaire de répartition des groupes ethniques dans l'ensemble de l'Ankaizinana en 1952.

tongil) où subsiste d'ailleurs encore les clans Antimananara et Marorandra. Ces clans renforcés, selon les traditions, de marins européens naufragés, émigrèrent vers l'Ouest par la trouée de l'Androna, s'assimilèrent les Antivongo, s'allièrent avec des clans sakalava de la branche Zafinifotsy, refoulés du Boéni par la branche aînée, les Zafinimena, branches toutes deux issues de la dynastie du Menabe.

Le clan noble tsimihety, d'extraction zafinifotsy se trouve donc être apparenté indubitablement aux princes antankarana qui ont encore actuellement leur résidence à Ambatoharanana au Nord d'Ambilobe. Cette parenté ressort des noms mêmes des clans princiers tankarana qui sont par ordre de prééminence :

- | | |
|----------------------|-----------------------------------|
| 1. Antambatoaranana. | 6. Anti-Manambery. |
| 2. Antiberantsana. | 7. Anti-Ambatobe. |
| 3. Anti-Bemarivo. | 9. Anti-Moheli. |
| 4. Anti-Mananara. | 9. Anti-Mandrininy ou Anti-Vogno. |
| 5. Anti-Fagnambana | 10. Anti-Mahatera (5), etc... |

Ces multiples clans tsimihety s'assimilèrent des populations diverses dont les Antimahory, d'origine servile (6).

Ces clans de métis reçurent, de leurs voisins, ce nom de Tsimihety (ceux qui ne se coupent pas les cheveux) du fait que, ne reconnaissant pas de rois ou de reines parmi eux, ils n'avaient pas, au décès de ceux-ci, à se raser la tête comme c'est l'usage en pareil cas. C'est de cette façon, toute passive qu'ils revendiquèrent leur indépendance vis-à-vis de divers rois ou reines sakalava ou merina dont ils refusèrent de porter le deuil.

Radama I, après la conquête du pays sihanaka, dut entreprendre, vers 1823, celle du pays plus septentrional. Des garnisons *merina*, formées de hova, soldats de caste libre, furent installées sur l'ordre des souverains de Tananarive aux divers points stratégiques Antsakabary, Anjohibe, (remplacé bientôt par Bealanana), Mangindrano. Le premier poste dépendait de Mandritsara, les deux autres d'Anorotsanga, où l'on portait chaque année le tribut d'un « vary zehy » par homme et une partie du ravitaillement en riz de la garnison.

Ce sont ces postes merina qui ont provoqué l'arrivée des premiers *Sihanaka* pour cultiver les rizières selon les procédés usités sur les hautes terres : rizières béchées et repiquées.

Ces Sihanaka, originaires des alentours marécageux du lac Alaotra, lac si étendu que les envahisseurs de langue malaise le comparèrent à l'Océan (Lautan) trouvaient dans l'Ankaizinana, mais avec un climat plus salubre,

(5) Liste extraite d'une « Notice sur la royauté antakarana », de M. VIAL, *Bull. de Madag.*, n° 92, janv. 1954, p. 26.

(6) Voir dans notre « Bœuf » une liste de clans Tsimihety de l'Ankaizinana, p. 22 à 26.

une région de lacs et de marais semblable à celle qu'ils quittaient. Leurs descendants, bien que sérieusement enracinés maintenant dans les terres qu'ils cultivent, retournent assez volontiers au pays ancestral avec lequel ils ont conservé des attaches.

On peut confondre avec eux une population métisse qui leur est voisine mais dont les origines historiques et les traditions sont assez différentes, les Tanosimboahangy. Ce petit groupe représenté à Antanimbaribe et à Añsika ne se distingue guère, dans l'Ankaizinana, des véritables Sihanaka.

De l'Ouest, côte où abordaient les boutres des négriers arabes, montaient continuellement des Noirs qui, bien qu'expatriés, retrouvaient par la fuite, leur liberté. Quand le trafic du bois d'ébène fut interdit par la reine merina Ranavalona II (discours du 2 octobre 1874, confirmé le 20 juin 1877) (7), le courant se ralentit, mais reprit de plus belle, après 1896, quand l'esclavage fut prohibé sur le territoire pris en charge par la France. Les Zazamanga, appelés maintenant *Makoa*, venant des territoires de l'Afrique orientale, même quand leurs vieillards savent encore quelques mots ou expressions de leurs pays d'origine sont devenus malgachophones et comptent désormais au nombre des « races malgaches ». A peine un millier dans l'Ankaizinana, les Makoa, par les unions qu'ils contractent soit avec les Sakalava, soit surtout avec les Tsimihety, contribuent puissamment au mélange des diverses races en renforçant le type mélanoderme.

CARACTÉRISTIQUES DE CES GROUPES

Ces groupes, par leurs origines et surtout par leurs cultures, sont très différents.

Les Sakalava, pasteurs peu actifs, ont conservé des sentiments de respect superstitieux et une certaine allégeance à leurs princes et princesses. Conservateurs traditionalistes, ils répondent aux avances de la culture occidentale par la démission.

On peut leur opposer les Sihanaka. Ces pêcheurs, ayant renoncé à la pêche par respect pour les interdits religieux prononcés par les anciens Sakalava, sans dédaigner d'avoir des bœufs indispensables pour la culture des rizières, se sont établis en villages compacts, ont aménagé des rizières irrigables, et se livrent à l'élevage des oies. Généralement aisés, ouverts, ils ont accepté l'influence du christianisme et se groupent en communautés protestantes dont le pasteur est en même temps maître d'école.

Les Makoa, bien que robustes, semblent souvent avoir conservé de leurs origines serviles peu d'empressement pour les travaux manuels. Au contact prolongé des Sakalava ils ont pris des habitudes d'indolence et de négligence qui ne s'atténuent que lentement. Sans refuser d'évoluer vers

(7) CHAPUS et MONDAIN, Rainilaiarivony, p. 201-204.

plus de bien-être, ils attendent que celui-ci leur vienne de lui-même ou leur soit imposé d'autorité.

Psychologiquement, leur ascendance leur est un lourd handicap. Il s'agit uniquement de leur extraction sociale, car de nombreux Noirs, désignés sous le vocable de « Sénégalais », aussi foncés que les Makoa, ne subissent pas ce douloureux complexe d'infériorité.

Entre ces trois groupes aux attitudes diverses, Sakalava réticents et rétrogrades, Makoa indolents et passifs, Sihanaka progressifs, se situent les Tsimihety qui forment la grande masse, la foule.

Cette tribu toute jeune, si peu importante au temps de GALLIÉNI que celui-ci ne la fait pas figurer dans la carte qui orne son livre « Neuf ans à Madagascar », a pour caractères principaux sa prolificité et sa capacité d'adaptation aux conditions géographiques très diverses du Nord de l'Ile.

Partis de la côte Est, les ancêtres des Tsimihety étaient surtout des forestiers vivant dans des cases surélevées. Après avoir débordé des plateaux de l'Androna et des cuvettes de l'Ankaizinana, et retrouvant dans la vallée du Sambirano des conditions climatiques analogues à la côte Est, ils reprirent le type d'habitation de cette région.

Partout ailleurs, ils vivent dans des cases posées à même le sol et prospèrent également dans les vallées humides de l'Amparihy, dans les vallées sèches de Mandritsara, dans les vallées chaudes de la Bemarivo et dans les régions torrides d'Analalava et d'Antonibe.

Cette poussée tsimihety qui, sur les cartes démographiques successives, se traduit par une tache qui s'étale de plus en plus, refoule en les absorbant les Sakalava de la côte Ouest, les Betsimisaraka de la forêt de l'Est, les Antankarana du Nord. Les villages de leurs premiers émissaires se trouvent maintenant au-delà d'Amباتo-Boéni et de Sitampiky, autour de Maevatanana vers le Sud, au-delà d'Anivorano et de Sadjoavato vers le Nord, et Diégo-Suarez et Majunga comptent d'importants noyaux tsimihety. Partout, cependant, ils s'arrêtent avant la mer et abandonnent une frange aux populations plus anciennes qu'ils refoulent : frange betsimisaraka à l'Est, frange sakalava et makoa à l'Ouest, frange tankarana au Nord.

Cette expansion est toute pacifique et l'occupation du terrain, très lente, se fait sans heurts.

Trop jeunes pour avoir des traditions intransgressibles, sachant s'adapter facilement, pacifiques, doux, point paresseux, les Tsimihety sont une des principales populations d'avenir de Madagascar.

L'absence de passé historique, la rapidité de leur expansion les a fait longtemps ignorer et l'existence de ce groupe n'ayant jamais attiré l'attention sur lui semble avoir pris l'Administration, la colonisation, les missions religieuses, au dépourvu. Les districts tsimihety semblent déshérités à tous points de vue. A population égale, donc à rendement fiscal égal, l'Admi-

nistration semble squelettique, l'équipement scolaire et médical mesquin, malgré un réel effort ces dernières années.

Pour ne prendre que ce seul exemple de l'Ankaizinana : pour plus de 20.000 habitants on a : une centaine de kilomètres de routes carrossables, un poste médical, quatre écoles (Bealanana 2, Anjanaborona, Mangindraño), pas de liaison téléphonique — seulement une liaison radiotélégraphique directe avec trois centres importants.

Il serait curieux de comparer, de ce point de vue, des districts comme Mandritsara ou Port-Bergé avec ceux d'Ambatondrazaka ou de Maevatanana, mais ce serait sortir de notre sujet.

LES GROUPES MINEURS

Des groupes mineurs, nous n'aurons que peu à dire.

Nous avons vu que les *Merina* sont implantés depuis un siècle environ. Actifs, entreprenants, instruits, ils ont toujours contribué à l'évolution du pays.

Les *Antaimoro*, qui sont le plus souvent d'ailleurs en réalité des *Antaisaka*, sont venus d'eux-mêmes, à pied, de leur pays pour échanger des bœufs contre leur travail, leur spécialité étant de transformer des vallées incultes en terrains cultivables en riz. Le sol qu'ils défrichaient par un labeur acharné, s'il ne les a pas enrichis, les a conquis. Industriels et adroits, ils sont souvent les seuls sachant se servir d'autres outils que l'*angady* et la hache et se trouvent ainsi qualifiés pour les menus travaux de maçonnerie, de forge ou de charonnage.

Les *Betsileo* sont venus aussi pour chercher fortune mais, s'ils sont extrêmement courageux et compétents pour le travail de la terre dans leur pays d'origine, ils ont perdu ce mordant et ne se font remarquer en rien dans la région.

Les *Betsimisarakana* restent, comme toujours et partout, des forestiers, la hache à portée de la main. Surtout groupés dans les villages de l'Est, au pied des montagnes natales dont ils ont descendu le versant occidental, ils ne tarderont pas à être absorbés par la masse tsimihety ambiante.

Des *Bezanozano*, venus de la partie Sud de la gouttière de l'Alaotra, ont suivi l'itinéraire des Sihanaka par qui ils ont entendu parler de la région. En moyenne moins évolués dans leur pays que les Sihanaka, on n'en peut rien dire de spécial ici.

Le vocable « *Tandroy* » englobe indistinctement les Tandroy et les Mahafaly venus de l'Extrême-Sud malgache. Ayant quitté leur pays aride au cours d'une famine et partis à pied vers le Nord, certains sont ainsi arrivés jusqu'aux usines de l'île de Nossi-bé ou bien furent recrutés comme manœuvres par les compagnies pour travailler sur les plantations du Sambirano. Voyageant souvent par petits groupes, volontiers vagabonds, les Tandroy qui n'ont pu, ni su, s'enrichir pendant leurs années de travail salarié, redescendent par petites étapes, pauvres comme Job, mais toujours

fiers et ayant vu du nouveau, vers le Sud natal en louant leurs bras au hasard des occasions. Leur nombre dans le district est variable d'une année à l'autre et les individus changent souvent.

Il faut faire une mention spéciale des *Comoriens*. En dehors d'un vieillard, retraité de la milice indigène, qui jouit de sa retraite à Bealanana, en remplissant les fonctions d'indicateur de police, et d'un homme, colporteur de mercerie, il n'y a pas dans l'Ankaizinana de Comoriens à proprement parler. Pourtant une quarantaine de personnes dans la région se disent « Silamo » et revendiquent cette ascendance. Il s'agit effectivement des descendants (à la troisième génération) d'un vieux matelot originaire de la Grande Comore échoué, pour des raisons inconnues, à Matsaborimadio. Il y fit souche avant de mourir et eut, de deux femmes, des enfants. Ceux-ci, mariés avec des *tsimihety*, perpétuèrent la tradition musulmane, mais malgré le respect de certains interdits en ont perdu l'orgueil et la morgue. Le souvenir du grand ancêtre pousse certains hommes à nouer des relations avec les milieux comoriens d'Ambilobe d'où furent rapportés, outre un grimoire, contenant des fragments du Coran, une râpe à coco et une lampe à huile à trois becs. Il semble, ce qui paraît normal, que la tradition religieuse n'ait quelque persistance que parmi les descendants mâles.

TENDANCES DE CES DIVERS GROUPES

Il est intéressant de déceler les tendances démographiques de ces divers groupes par la comparaison des chiffres fournis par les statistiques officielles pour l'ensemble du district de Bealanana, y compris donc les cantons d'Antsakabary et de Matsondakana.

Année	Tsimihety	Sihanaka	Sakalava	Makoa	Pop. totale (*)
1925	23.252				26.243
1930	26.190	1.938	1.014	1.397	33.454
1935	24.538	1.911	868	1.460	30.454
1940	24.585	2.152	993	1.534	30.522
1945	26.333	2.831	1.169	2.381	? (**)
1950	31.520	2.931	1.525	2.244	40.211

*Sauf les non-Malgaches et y compris les Comoriens.

**Compris entre 33.479 (1944) et 34.525 (1946).

A l'examen de ces chiffres, on remarque que toutes les populations sont en progrès mais suivent des rythmes différents. Tout autre commentaire serait aventuré. Contentons-nous de donner des chiffres un peu plus détaillés pour les dernières années.

Années	Tsim.	Sihan.	Sak.	Makoa	Pop. totale
1948	31.584	2.121	995	1.187	37.084
1949	31.262	2.704	1.392	1.922	38.986
1950	31.520	2.931	1.525	2.244	40.211
1951	33.082	2.506	1.478	1.641	40.372

Même pour ces chiffres concernant une période récente : nous ne pouvons proposer d'explication valable de leurs variations. Nous pouvons même être sûrs que l'interprétation des chiffres des années postérieures à

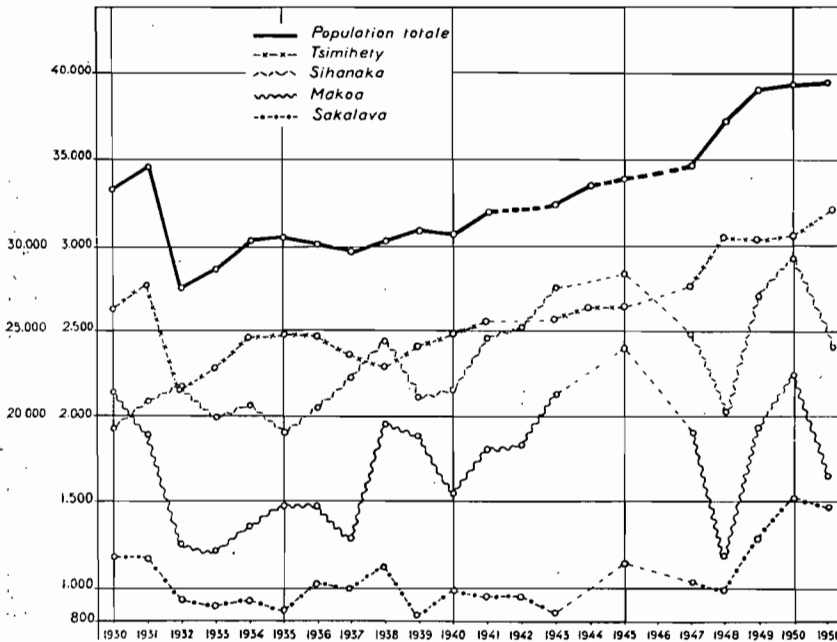


FIG. 18. — Evolution des divers groupes ethniques dans l'ensemble du District de 1930 à 1951. (La population totale suit l'échelle des 10.000, les autres, l'échelle des 500).

1951 qui pouvait paraître possible, sera rendue encore plus complexe par les modifications de limites arbitraires et discutables intervenues entre le district que nous étudions et un district voisin.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Ces diverses ethnies ont une répartition géographique plus ou moins précise selon leur importance numérique et leurs caractéristiques distinctes.

TABLEAU DE RÉPARTITION DES GROUPE ETHNIQUES
PAR VILLAGES

Villages	Nombre d'habitants suivant les ethnies														Total
	1952	Tsi	Si	Sak	Ma	Bsk	Tm	Mé	Bts	Co	Bz	Vz	Td	Ta	
BEALANANA.....	257	22	2	18	11	12	185	62	2	1	2	13	1	3	591
Ambalabe-B.....	166	73	3	20	12	17	67	28	4	2	8				400
Antanambao.....	216			1				7							224
Andilandalina....	342	1		66											409
Marolambo.....	227		2	6											235
Marofamara	180	6	88	46	2										322
Antambato.....	104		44												148
Anandrobaton ...	26	167	9	10	7	2	2			8				1	232
Ambatoriha.....	193						3								196
Ambatosy.....	20	464	1	1		20	11	1	2					8	528
Ambalabe-M. ...	176	19				2						1			198
Andranotakatra.	334	8	1	81											424
Beanantsindrana.	185	155		3				3					19		365
Ampandrana....	124	5	6	10		17	2								164
Anjanaborona ...	268	219	1	1		5	2	3							499
Ambodiampana..	9	390			1		2	14				3			419
Bemilolo	102	192	1	6											301
Ankisaka	203														203
Antsamaka.....	108	96			14		5	2							225
Ambodivohitra...	394	11		64		2								11	482
Antsalonjo.....	180				9	1									190
Ampaminty.....	199														199
Andasinimaro ...	318		1	1											320
Bepaka	210			36		10									256
Anjohibe.....	190														190
Ambohimanakana	158														158
Antsatrana Est..	218		37	32		1									288
Ambararata (Sofia)	433														433
Ankosihosy	259			9											268
Beandarczona ..	776		6		29	1									812
Ambalapaka	134	1	14	13											162
Manirenja.....	180		52	19	61										312
Sandrakota	151	1	57	8	15										332
Ambodisatrambe.	395			1		4									400
Ambodisatran- kely.	219			61											280
Ambalatsiraka..	193	12													205
Amberivery.....	264														264
Bctainkankana ..	42	7	2	15	6	26	15	16				87			216
Antanambola....	4	1		1				2				6			14
Antanamazava .	14	1					3					4			22
<i>Totaux.</i>	8.171	1.851	427	529	167	120	297	138	8	11	10	114	28	15	11.886

Villages 1952	Nombre d'habitants suivant les ethnies										Total
	Tsi	Si	Sak	Ma	Bsk	Tm	Mé	Bts	Co	Bz	
MANGINDRANO.....	368	11	68	23	58	4	12		1	3	548
Ambalatany.....	116	10	96	2		16					240
Ambodionoka.....	98	17	77	1	8				3		204
Ambohimanakana.....	210	10	150	8	3	24	5	1			411
Ambondrona Nord....	79	2	66	4		2			12		165
Matsaborimadio.....	25	76	56						23		180
Besangaratra.....	5	58	3	1		6					73
Ambahivahy.....	18	1		149	1	16			1	1	187
Ambararatabe.....	142		6	1		1					150
Antsatrana.....	102	19									121
Antanambao.....	112	15	39		3	16		1			186
Analalatsaka.....	128	16	102		1	7		2			257
Añesika.....	235	27	91	8	2	48		12			423
Antanimbaribe.....	88	49									137
Ambodipeso.....	178										178
Antafiandakana.....	21	2	74								97
Beroitra.....	251	188	11	8				1			459
Antafiantafiana.....	343	1	161	22	3		16				546
Ampisôra.....	382	1	9	4	4	66		3			469
Antsambalahy.....	272	1	101	2		1	1				378
Marofamara Est.....	159	71				8					238
Ambondrona S.....	220		9		1						230
Ankodohodo.....	193		2	77		4					276
Ambalamotraka.....	159										161
Anjozoromadosy.....	266				12						278
Antsaonjo I.....	424	1	16	12							453
Antsaonjo II.....	248			57		29					277
Analila.....	280		4					3			344
Antilongo.....	206		1	15							222
Ambovonaomby.....	302		33	15		20	3				373
<i>Totale...</i>	5.630	576	1.177	409	96	268	40	21	40	4	8.261

Au premier coup d'œil on voit que certains villages sont tout à fait homogènes : Ampaminty, Ambararata-Sofia, Amberivery, Ambodipeso. Ce sont des villages composés uniquement de Tsimihety. Certains autres accusent la prédominance exclusive d'un groupe : ainsi Andasinimaro, qui sur 320 habitants compte 318 Tsimihety ; Ankosihosy, 259 sur 268 habitants ; Ambalamotraka, 159 sur 161.

Parfois c'est un autre groupe que les Tsimihety qui a la majorité dans un village : les Sakalava à Antafiandakana sont 74 sur 97 ; à Ambohimanakana ils sont 150 sur 210 ; les Makoa à Ambahivahy sont 149 sur 187 ; les Sihanaka à Ambodiampana sont 390 sur 419 ; à Ambatosy 464 sur 528. Ailleurs les divers groupes ont tendance à s'équilibrer, à Sandrakota : Ts. 151, Sak. 57, Ma. 8, Bsk. 15. Añesika : Ts. 235, Si. 27, Sak. 91, Ma. 8, Tm. 48, Bsk. 2, Bets. 12. Si les Tsimihety sont toujours représentés partout et constituent à eux seuls des villages importants, les autres groupes sont situés principalement dans les villages suivants :

SIHANAKA :

Ambatosy	464 indiv.	Beanantsindrana	155 indiv.
Ambodiampana.....	390 —	Antsamaka	96 —
Anjanaborona.....	219 —	Matsaborimadio	76 —
Bemilolo	192 —	Ambalabe B.....	73 —
Beroitra	188 —	Marofamara E.....	71 —
Anandrobatato	167 —	Besangaratra	58 —

soit 2.149 Sihanaka (88 % de l'ensemble) répartis en 12 villages, y compris les Sihanaka « noirs » et les Tanosimboahangy.

SAKALAVA :

Antañataña	161 indiv.	Mangindrano	68 indiv.
Ambohimanakana	150 —	Ambondrona N.	66 —
Analalatsaka	102 —	Sandrakota	57 —
Antsambalahy	101 —	Matsaborimadio	56 —
Ambalatany.....	96 —	Manirenja.....	52 —
Añesika	91 —	Antambato	44 —
Marofamara	88 —	Antanambao.....	39 —
Ambodinonoka.....	77 —	Antsatrana E.....	37 —
Antafiandakana	74 —	Ambovonaomby.....	33 —

soit 1.392 Sakalava (87 %) répartis en 18 villages.

MAKOA :

Ambahivahy.....	149 indiv.	Bepaka	36 indiv.
Andranotakatra	81 —	Antsatrana.....	32 —
Ankodohodo	77 —	Mangindrano	23 —
Andilandilana.....	66 —	Antañataña	22 —
Ambodivohitra.....	64 —	Ambalabe-B	20 —
Ambodisatrakely ...	61 —	Manirenja.....	19 —
Analila.....	57 —	Antilongo	15 —
Marofamara O.....	46 —	Ambovonaomby.....	15 —

soit 783 Makoa (83 %) répartis en 16 villages.

ANTAIMORO :

Ampisôra	66 indiv.	Ambatosy	20 indiv.
Añesika	48 —	Ampandrana.....	17 —
Antsaonjo II	29 —	Ambalabe-B.....	17 —
Betainkankana	26 —	Ambalatany.....	16 —
Ambohimanakana	24 —	Ambahivahy.....	16 —
Ambovonaomby.....	20 —	Antanambao.....	16 —

soit 315 Taimoro (81 %) répartis en 12 villages.

Les MERINA sont représentés dans 17 localités, mais ils ne constituent des noyaux importants que dans les villages de :

Bealanana	185 individus
Ambalabe-B.	67 —
Antañataña	16 —
Betainkankana	15 —
Mangindrano	12 —
Ambatosy	11 —
	<hr/>
	306 —

soit 90 % de l'ensemble.

Les BETSIMISARAKA leur ressemblent beaucoup :

Mangindrano	68 individus
Manirenja.....	61 —
Beandrazona	29 —
Sandrakota	15 —
Antsamaka	14 —
Ambalabe.....	12 —
Anjzoromadosy	12 —
	<hr/>
	211 —

soit 80 % de l'ensemble.

Les BETSILEO, très peu nombreux, ne constituent des colonies appréciables qu'à :

Bealanana	62 individus
Ambalabe-B.	28 —
Betainkankana	16 —
Ambodiampana.....	14 —
Antanimbaribe	12 —
	<hr/>
	132 —

soit 81 %.

Nous ne trouvons de Comoriens qu'à Bealanana-Ambalabe et à Ambatosy, et autour de Matsaborimadio.

Les Antandroy-Mahafaly sont à peu près tous à la Station agricole de Betainkankana ou dans l'exploitation européenne voisine (97/112).

Les autres groupes ne méritent pas une mention spéciale.

CONTEXTURE DES VILLAGES

Les villages dont la population est la plus mêlée sont, comme on pouvait s'y attendre, Bealanana, le chef-lieu, avec 16 groupes représentés, et Betainkankana, village annexe de la Station agricole, avec 9 groupes. Ce sont les deux seules agglomérations où l'on puisse réellement parler de populations mêlées et, même là, les représentants de ces divers éléments tendent à se grouper.

CANEVAS DE VILLAGES

Partout ailleurs, il faut se défier des groupements arbitraires, constitués par les tableaux.

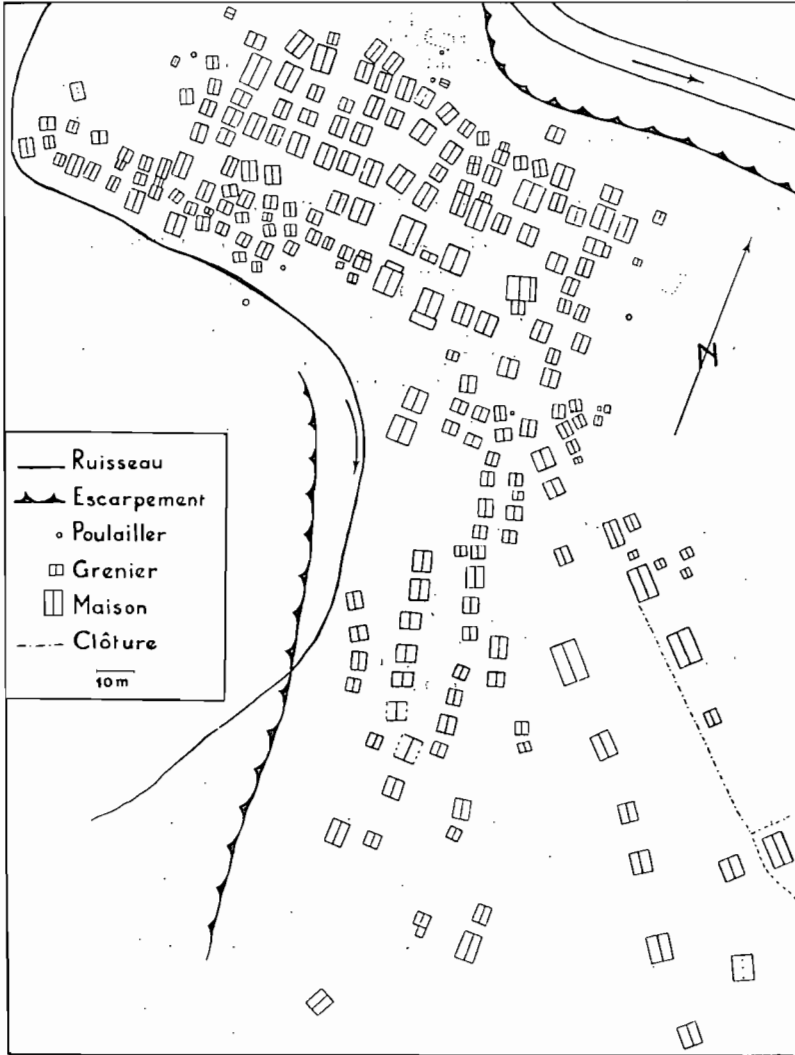


FIG. 19. — Canevas du village de Beandrarezona.

S'il est vrai que quelques individus isolés, d'une autre origine que la masse homogène dans laquelle ils sont noyés, ne peuvent être distingués de l'ensemble, toujours, dès que le groupe compte une dizaine de représentants, ceux-ci cherchent à se rassembler. C'est le cas des Betsimisaraka de

Beandrarezona qui sont tous dans la partie Ouest-Sud-Ouest du village. A Anjanaborona, le village comprend deux moitiés jumelles correspondant aux groupes tsimihety et sihanaka qui s'équilibrent sensiblement.

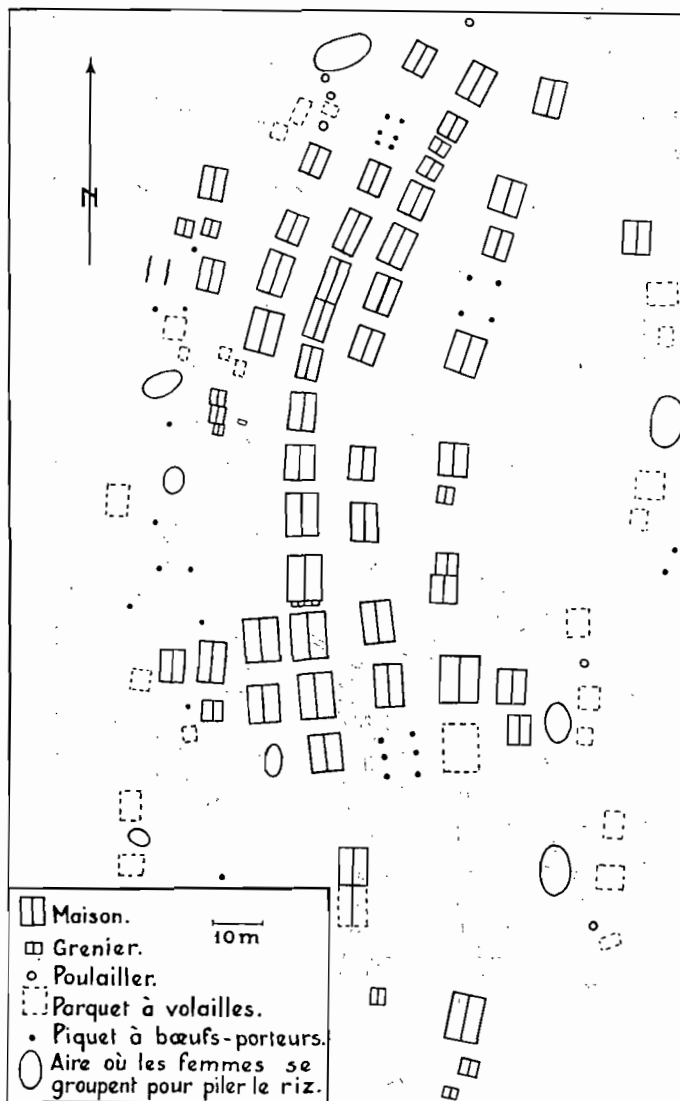


FIG. 20. — Canevas du village de Bepaka.

Dans les villages plus hétérogènes, comme Ambovonaomby, Matsaborimadio ou Ambohimanakana, chaque groupe forme un véritable quartier distinct, vivant d'une vie séparée pour toutes les phases essentielles de l'existence rurale.

Plus souvent, comme nous l'avons déjà dit, le nom d'un village sert à désigner tout un ensemble de hameaux non seulement distincts, mais parfois fort éloignés les uns des autres ; ainsi Beroitra comprend, en dehors

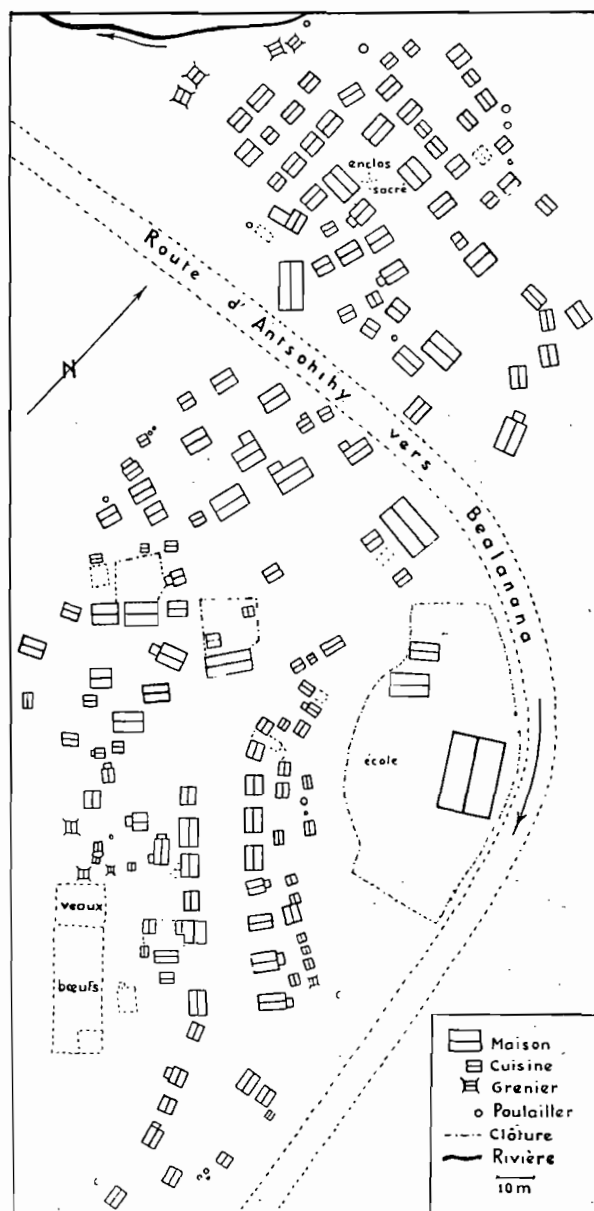


FIG. 21. — Canevas du village d'Antsahabe
(Pour comparaison car hors de l'Ankaizina).

du village de Beroitra proprement dit ne comptant presque exclusivement que des Sihanaka, un hameau makoa, Tsarabanja, un gros village mixte (Ma. ; Si. ; Ts. ; Sak.), Ambatoriha où les divers groupes se séparent encore, puis divers hameaux, Ambalagavo (Si., Tsi.), Ambararatibe (Ts., Si.), Andilamena (Ts.) et Ambodivoaniho (Ts. et Sak.). Ambodiampana est un village essentiellement sihanaka avec un hameau récent, Antanambao, groupant tous les Betsileo recensés sous le nom du village principal. Besangaratra est composé de deux hameaux : l'un sihanaka, l'autre assez mêlé (Tm., Ts., Ma.) de part et d'autre d'une vallée.

Il en est de même pour Andranotakatra, qui comprend deux localités (Andranotakatra haut, Andranotakatra bas). La première ne compte que des Tsimihety ; la seconde compte, non seulement des Tsimihety, mais un quartier makoa et quelques cases sihanaka.

Le cas le plus caractéristique est celui de Manirenja, localité en majorité sakalava et makoa, à laquelle sont rattachés des hameaux distants en moyenne de 20 km : Bemanevika, 27 habitants (Ts. 21, Bsk. 6). Ambodimanga uniquement Tsimihety (environ 80), Betanatana hameau tsimihety (une trentaine), Ambodidimaka, en majorité tsimihety (plus de 20).

Il y a donc lieu d'utiliser les tableaux statistiques avec de grandes précautions et savoir qu'en réalité, même pour l'agglomération Bealanana-Ambalabe, chaque nom de village correspond à plusieurs localités qui seront souvent d'autant plus distinctes que le « village » considéré comprendra des groupes ethniques différents.

En examinant la situation des hameaux où se trouvent ces différents groupes, nous pouvons remarquer encore que, Tsimihety mis à part, les Sihanaka sont généralement groupés en villages importants au bord des euvettes cultivables en riz. Les Sakalava sont beaucoup plus émiettés et sont dans des villages anciens, principalement dans la région Nord-Ouest et Ouest de Mangindrano, et toujours à proximité de vastes pâturages pour leurs bœufs. Les Makoa sont également éparpillés. Les Antaimoro sont surtout dans le prolongement des vallées par lesquelles ils sont venus du Sud. Les Betsimisaraka sont près de forêts ou de lambeaux de forêts. Merina et Betsileo sont en majorité citadins dans de gros villages.

Les listes de villages ne permettent guère de relever les attractions ou les répugnances des divers groupes entre eux et la présence des hameaux évite les contacts et les frictions. Pourtant il semble que le groupe le plus sociable soit celui des Tsimihety et que celui qui tolère le moins volontiers des étrangers soit celui des Sihanaka qui n'ont, semble-t-il, que peu d'affinités pour les Makoa. Ceci, sensible pour le village, le sera encore davantage sur le plan individuel, comme nous le verrons à propos du mariage.

LES VAZAHA

Ce terme, valable pour tous les non-Malgaches, est en fait employé surtout pour les Européens ou les Blancs, les Indiens étant appelés *Karana*. Ces distinctions nous fourniront nos grandes divisions : les Indiens, puis les autres étrangers, enfin les Français, dont les origines sont très diverses.

Évolution du nombre de Vazaha selon les statistiques

Les archives de district de Bealanana ne portent que les indications globales suivantes : « Nombre de blancs et assimilés » de 1924 à 1951 ; nous les donnons ci-dessous :

1924 : 10	1930 : 15	1936 : 23	1942 : 59	1948 : 44
1925 : 8	1931 : 13	1937 : 25	1943 : 42	1949 : 40
1926 : 11	1932 : 22	1938 : 36	1944 : 42	1950 : 60
1927 : 12	1933 : 24	1939 : 38	1945 : ?	1951 : 63
1928 : 16	1934 : 27	1940 : 53	1946 : 50	
1929 : 8	1935 : 27	1941 : 57	1947 : 47	

Ces chiffres jusque vers 1937 ne concernaient guère que des Français originaires de la Métropole, puis ils comprirent chaque année un nombre plus grand de Français par naturalisation. L'augmentation des années 1940-42 correspond à une période d'apogée du district, grâce à l'ascendant personnel d'un administrateur remarquable qui avait attiré de nombreux Français. La reprise qui se manifeste en 1946 coïncide avec l'établissement de gendarmes, encadrant des garnisons de garde indigène, dans les centres de Bealanana et d'Antsakabary, qui furent progressivement réduites. Celle de 1950 coïncide avec l'établissement d'une petite communauté de religieuses catholiques et la présence presque accidentelle de familles de fonctionnaires européens mariés, enfin dans les années suivantes, la création d'une ferme-pilote patronnée et financée par le B.D.P.A. (8).

LES INDIENS

Tous commerçants de détail, sauf un métis qui est conducteur de camion, les Indiens paraissent plus nombreux qu'ils ne le sont, juridiquement parlant. En effet, quatre d'entre eux, sans compter leurs enfants, ont obtenu la nationalité française, soit par naissance, soit par décret, ou sont recensés, en tant que métis déclarés à l'état-civil indigène, avec les Malgaches. Deux autres familles sont en instance de naturalisation.

Le recensement de ces familles est particulièrement malaisé. Il est possible de connaître, par leur carte d'étranger, l'âge approximatif des hommes. Les femmes se dérobent à toute question, se retranchant derrière une igno-

(8) Bureau d'Etudes pour le Développement de la Production Agricole dans les territoires d'Outre-Mer (Arrêté du 29 avril 1950).

rance feinte de toute langue autre que le gujerati. Enfin, il est quasi impossible de savoir, quand la femme est malgache, si les enfants de la maison ont été déclarés à l'état-civil et, s'ils l'ont été, sur quel registre, français ou indigène, ils furent inscrits.

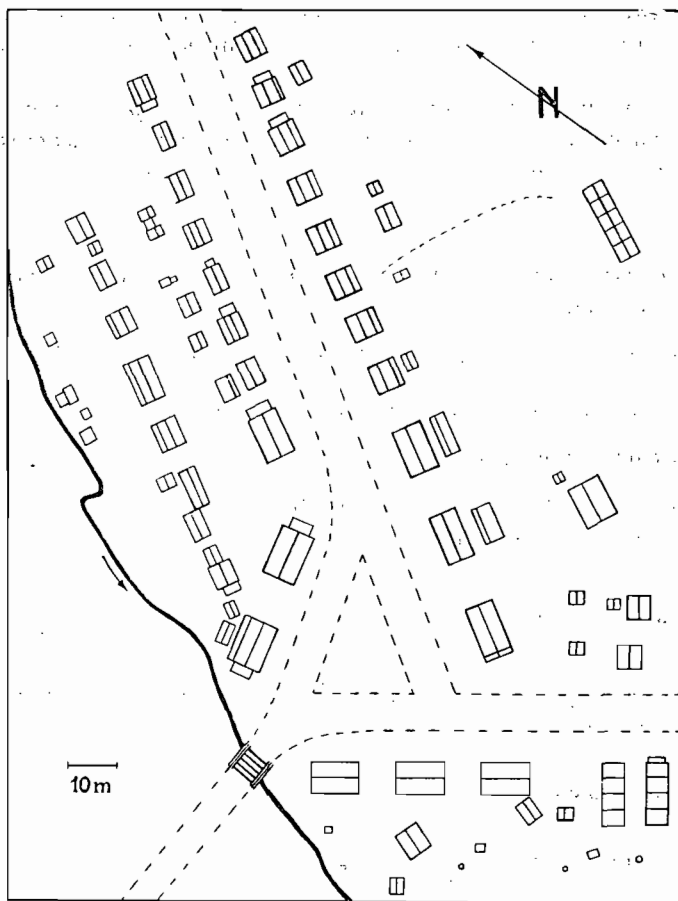


FIG. 22. — Canevas du village de Betainkankana, agglomération indigène de la Station agricole.

Pour ces raisons, nous devons renoncer, plutôt que de donner des chiffres erronés, à indiquer ici la composition démographique de la colonie indienne de Bealanana-Ambalabe qui se réduit théoriquement à 5 individus mâles.

LES AUTRES ÉTRANGERS

Ils comprennent, pour tout le district, des Grecs (5, dont 3 hommes), un Libanais, un Allemand d'origine polono-russe.

Il convient de noter l'absence totale de Chinois dans ce district.

LES FRANÇAIS DE STATUT MÉTROPOLITAIN

On peut distinguer du point de vue ethnologique entre : les Français d'origine, nés en France ou ailleurs ; ceux nés sur un territoire récemment devenu département (La Réunion) ; les Français par naturalisation, soit d'origine européenne, soit d'origine indienne, soit d'origine malgache ; enfin les métis reconnus par leur auteur ayant le statut métropolitain.

Cette distinction ethnologique, qui s'impose tant pour l'ethnographie que pour l'anthropologie et la sociologie des individus considérés, donne les catégories suivantes :

1° *Leucodermes*

Français d'origine métropolitaine nés en France : hommes 12, femmes 9 ; nés à Madagascar : garçons, 2.

Français par naturalisation, né en Europe : homme, 1.

2° *Mélanodermes* (plus ou moins caractérisés)

Réunionnais né à Madagascar : 1 homme.

Français par naturalisation, d'origine indienne :

nés aux Indes : 4 hommes, 2 femmes ;

nés à Madagascar : 2 hommes, 3 femmes.

Français par naturalisation, d'origine malgache (tsimihety) : 2 hommes, 3 femmes.

Métis, déclarés à l'état-civil « européen » ou ayant fait l'objet de jugements déclaratifs d'état : 4 garçons, 5 filles.

De ce classement essentiellement anthropologique, il ressort que la proportion des Métropolitains à l'ensemble (21/46) n'atteint pas la moitié.

Il semble que dans ce district lointain et peu favorisé il en ait toujours été ainsi.

Si l'on reprend l'ensemble de la colonie *vazaha*, métropolitains et étrangers leucodermes, on est frappé par la différence des chiffres représentant les sexes : 15 hommes et 11 femmes. Dans ce district, le nombre des femmes européennes a toujours été largement inférieur à celui des hommes et même pratiquement nul pendant de longues périodes. Actuellement même, il est quelque peu fallacieux puisqu'il englobe 5 religieuses catholiques romaines ayant fait vœu de célibat.

Ce déséquilibre des sexes dans la colonie blanche provoque l'existence de métis nés d'unions illégitimes, sinon de liaisons passagères, et qui sont très souvent absorbés par le milieu malgache.

De nombreux départements français sont représentés par les Métropo-

litains, mais les régions ayant fourni les plus forts contingents sont l'Alsace (7), puis la Bretagne et la région parisienne (chacune 3).

Parmi les naturalisés, le grand nombre est d'ascendance indienne. Les grands-parents, sinon les parents, sont tous originaires de la région de Bombay, des provinces de Selalpour et de Djarnagal. Certains métis indiens-malgaches sont nés dans la ville d'Antsohihy, celle même d'où part l'unique route montant à Bealanana.

Les Français d'origine malgache (un seul ménage) n'ont à peu près pas modifié leur genre de vie. Il semble que ce soit l'inscription sur la liste électorale du premier collège et la façon de s'acquitter des impôts qui soient les principales différences avec les autochtones ayant conservé leur statut coutumier.

A l'exception du Réunionnais, fondu dans la masse malgache du canton de Mangindrano, tous les Vazaha sont groupés en quatre points : dans l'agglomération Bealanana-Ambalabe où ils sont fonctionnaires, gendarmes ou commerçants, dans les fermes d'Antanamazava, d'Antanambola et de Betainkankana, c'est-à-dire à 14 km, au maximum, du chef-lieu.

STRUCTURE ÉCONOMIQUE

POPULATION ACTIVE

La première distinction à faire est celle de la population active, c'est-à-dire la portion de population dont l'activité profite à l'ensemble.

Il paraît simple de ne pas compter comme population active les enfants, les vieillards, les malades ou les infirmes. En fait, il est très malaisé de fixer des chiffres ou des proportions.

Dans une région essentiellement agricole comme l'Ankaizinana, si les femmes ont une part non négligeable dans certains travaux, celle-ci varie avec la saison et surtout avec les groupes ethniques.

Aux femmes incombe l'entretien du jardin potager qui, souvent, est bêché par un homme.

C'est, en général, le seul travail productif des femmes sakalava, qui doivent naturellement vaquer aux soins du ménage et de la cuisine, piler le riz, puiser l'eau, cuire les aliments, et s'occuper des petits enfants. Comme les autres femmes, elles font sans virtuosité les vanneries, nattes, corbeilles, indispensables pour la vie courante. Jamais elles ne tissent.

Les femmes makoa sont un peu plus actives en ce sens qu'outre les travaux déjà énumérés, il leur arrive de tisser des rabanes, pièces d'étoffe en fibres de raphia. Elles sont également les grandes spécialistes de la poterie de la région sans pourtant en avoir le monopole. Elles fabriquent, spécialement les femmes d'Ambahivahy, des marmites, pots, écuelles, bols, jarres

et gargoulettes qui sont vendus sur place tout au long de l'année, et aussi au chef-lieu lors de certains marchés hebdomadaires et de la foire annuelle.

Les femmes tsimihety, loin d'être paresseuses, ne sont pas aussi expertes en poterie. Elles savent tisser et s'essaient à imiter les savantes vanneries faites par les Sihanaka. Elles aident volontiers aux travaux agricoles.

Les plus actives sont les femmes sihanaka. Ayant beaucoup perdu de la dextérité de leurs parentes restées au pays autour de l'Alaotra, leurs corbeilles et paniers doublés sont solides mais rustiques. Elles tissent volontiers et surtout, avec le son du riz, élèvent d'innombrables oies dont les troupeaux bruyants sont parqués chaque soir. Elles prennent soin des pores, qui vont chercher eux-mêmes l'essentiel de leur provende dans les marais. Enfin, elles sont indispensables pour le repiquage du riz, le piétinage des herbes et l'ensilage des grains.

Souvent plus oisives que les Sakalava grâce à la situation de leurs maris, les femmes merina, quand elles consentent à travailler, sont industrieuses. Fréquemment elles possèdent une machine à coudre et sont couturières, bénévoles ou rétribuées.

Enfin, en dehors des religieuses catholiques, nous devons noter 4 femmes exerçant officiellement une profession : la sage-femme (Me.), une infirmière (Ts.), une institutrice (Ts.), une boulangère (Sak.). L'institutrice est la nièce du Directeur de l'école. La boulangère, mariée à un Français d'origine indienne, ne fait que laisser inscrire son nom sur le registre des patentes, mais n'a jamais mis la main à la pâte.

Ce tableau rapide des occupations féminines montre la difficulté d'apprécier quantitativement l'activité de celles qui constituent la plus grosse moitié des habitants de l'Ankaizinana.

Reconnaissant que cette activité difficilement mesurable est loin d'être négligeable, nous pouvons l'estimer pour l'ensemble à 30 % du travail masculin.

C'est donc l'élément masculin qui est l'élément actif principal de la population, mais il faut en exclure les enfants et les vieillards.

Les jeunes garçons à partir de 14 ans, voire même plus tôt, commencent bien à rendre quelques services : surveillance des bœufs, approvisionnement en combustible, transports, mais ils n'ont réellement de responsabilité reconnue que quand ils sont inscrits sur le rôle des contribuables, c'est-à-dire vers 18 ans. Cette activité est maxima autour de 35 ans, mais se prolonge tard dans la vieillesse (à l'échelle de vie malgache). C'est ce que reflète encore le fait que seuls les très vieux hommes, presque décrépits, vers 60 ans, sont exemptés de l'impôt pour partie ou pour le tout.

Nous pouvons donc écrire que la portion active de la population correspond très sensiblement à la population mâle de 18 à 60 ans, augmentée de 30 %.

Sur 20.150 habitants, nous comptons 5.200 hommes entre 18 et 60 ans soit les 25,82 % de l'ensemble, ce qui, augmenté de 30 % du travail mascu-

lin représentant la population active féminine selon notre estimation ci-dessus, porte à près de 34 % de l'ensemble la population active totale soit un peu plus du tiers. Si l'on se souvient que plus de la moitié de la population a moins de 20 ans, que les petits enfants accaparent presque entièrement leurs mères, que non seulement il y a sans cesse un nombre appréciable de femmes en couches, mais qu'il y a des malades de tous les âges auxquels il faut prodiguer des soins, on peut dire que toute la fraction disponible de la population travaille et qu'elle coïncide avec la population active théorique. Le rendement de ce travail, inadéquat aux efforts fournis ou au temps passé, n'a pas lieu d'être envisagé ici. Tel qu'il est, ce travail, dans l'état actuel des choses, permet à la population active de subvenir aux besoins de tous.

SITUATIONS SOCIALES

L'expression de situation sociale, bien qu'elle s'en rapproche, ne correspond pas au niveau de vie, car très souvent, s'il existe aux yeux des indigènes des « marques de richesses », celles-ci n'amènent pas corrélativement une amélioration sensible des conditions d'existence.

Pour beaucoup, surtout les Sakalava, être riche c'est posséder un troupeau de plusieurs centaines de bœufs et être polygame. Pour d'autres c'est avoir de nombreux enfants en âge de travailler. Rares, mais ils existent dans les villes, sont ceux pour qui être riche c'est avoir des réserves en espèces. Être riche c'est surtout posséder ce qui assure la sécurité du lendemain.

Les femmes sont essentiellement dépendantes de la situation de leur mari. Ceci est peu sensible dans les villages mais l'est surtout à la ville. Les femmes des Vazaha, qu'elles soient européennes ou indigènes, participent aux avantages d'une civilisation évoluée et ont des domestiques pour les gros travaux, voire même pour les menus services. La femme ou la concubine d'un Vazaha ne pile pas elle-même son riz et ne va pas puiser son eau ; elle a souvent un cuisinier.

Dans les villages, les différences porteront surtout sur la taille de la maison, sur le nombre et la qualité des étoffes pour les vêtements.

La caste dans le groupe ethnique pourra influencer aussi beaucoup et une princesse sakalava jouira de prérogatives tout à fait spéciales.

Pour les hommes, les différences sont d'abord professionnelles, les fonctionnaires étant en haut de l'échelle sociale ; puis viennent les commerçants, les employés, les ouvriers et les cultivateurs.

Dans chaque catégorie, il existe des nuances qui amènent quelques chevauchements : ainsi un fonctionnaire subalterne aura une situation sociale sensiblement équivalente à un petit commerçant, un ouvrier qualifié sera un peu au-dessus de ces derniers.

Chez les ruraux la situation sociale dépend à la fois de la famille, de la quantité de richesse reconnues comme telles, de la force physique et intellectuelle et de l'âge, ce qui donne un éventail très étendu de possibilités.

LES PROFESSIONS

En simplifiant beaucoup on peut dire : les Vazaha et les Merina sont fonctionnaires ou commerçants ; les étrangers et les Karana sont commerçants ; les Antandroy-Mahafaly sont bouviers ; les autres Malgaches sont cultivateurs-éleveurs.

Il faut négliger totalement l'indication portée régulièrement sur les registres de naissances et selon laquelle toutes les femmes seraient « femmes de chambre ». Cette énormité provient de l'inintelligence des Chefs de cantons qui recopient sans comprendre l'exemple de la formule-type qui a été établi pour les enfants naturels (Formule p. 7).

Entrons dans quelques détails.

Nous pouvons distinguer entre les fonctionnaires, les commerçants, les employés et ouvriers.

Plusieurs lignes de ce tableau sont malaisément remplies et ne sont qu'approximatives, tout particulièrement celles du personnel domestique, ou de professions qui ne sont en fait que des occupations occasionnelles, temporaires et accessoires.

Bien des gens sont difficiles à catégoriser : tel prisonnier de droit commun, qui remplit les fonctions de cuisinier ou de jardinier chez un fonctionnaire, est à classer d'abord dans la main-d'œuvre pénale, mais, en fait, il est réellement cuisinier ou jardinier. Telle jeune femme indigène qui, installée chez un Européen, assure la tenue de son intérieur, fait sa cuisine, lave et repasse son linge, devrait être comptée avec les domestiques de la maison. En fait, elle n'en fait pas davantage qu'une épouse légitime qui serait recensée comme « sans profession ».

Il en est de même dans bien d'autres cas : les hommes qui louent leurs services comme bouviers pour conduire les animaux achetés par les Compagnies, de Bealanana à Diégo-Suarez, ne travaillent que pendant la saison et ne font guère plus de deux voyages en moyenne par an.

D'autres sont forgerons le dimanche, ou maîtres de lecture. Enfin plusieurs hommes exercent plusieurs métiers ou sont titulaires de plusieurs patentes : tel colon est en même temps boulanger, topographe et agent d'affaires ; tel commerçant qui vend des marchandises d'importation, est aussi collecteur et acheteur de produits locaux : riz, café, cire, peaux de bœufs et de crocodiles, et est plus ou moins transporteur.

Par contre, beaucoup de professions que nous considérons comme indispensables et inhérentes à l'existence d'une agglomération importante ne sont exercées nulle part : même à Bealanana on ne trouve pas de coiffeur, de cordonnier, ni de blanchisseur. Ce phénomène est fréquent en pays tsimihety. A Mandritsara, par exemple, chef-lieu d'un district de 63.000 habitants, on ne compte pas un cordonnier ni un forgeron, ni un hôtel, même indigène et fût-il de dixième ordre...

Ceci s'explique par le fait que cette population essentiellement rurale



Jeunes filles tsimihety.

TABLEAU DE RÉPARTITION DES PROFESSIONS PAR GROUPES ETHNIQUES
POUR LE GOUVERNEMENT DE BELANANA (mars 1953)

	Français	Grecs	Etr	Krn	Me	Ts	Si	Sak	Tm	Co	Bts	Ma
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)					
Administration.	1					6	2					
Surveillants tra- vaux, voirie..	2						1				1	
Agents compa- gnie conserves	2											
Agents agricul- ture	3						4				2	
Colons		1		1								
Mécaniciens forgerons	1						1			1		
Culte (reli- gieux) (*).	8											
Gendarmerie, Garde..	1					1	3			1	3	1
Chauffeurs.....			1			1	1			1	1	
Commerçants étoffes (1/2 gros			2		2	3	3	4	1		1	
Enseignem. (*)							1	4			1	
Postes, Télécom- munications .							3					
Employés de commerce, Se- crétaires.....							1	2				
Maçons, char- pentiers.....							2	1				
Marchands de bestiaux.								7		2	1	
Service de san- té (*)							2	2				
Dépôt produits pharmaceut...			1									
Horloger							1					
Commerce vin et spiritueux.				1	1							
Boulangers (*) .			2									
Bouchers.....								4				
Domestiques, cuisiniers (*).						1	5	4	3	1		1

(1) Métropolitains.

(2) D'origine européenne.

(3) D'origine indienne.

(4) D'origine malgache.

(5) Allemand, Libanais.

(6) Indiens.

(7) Métis indiens-malgaches.

(*) Femmes comprises.

n'est pas encore intégrée mais est constituée de familles ou groupes familiaux juxtaposés, sans que la spécialisation et l'organisation du travail soient devenues une nécessité. De plus, dans ces régions retirées, où l'on va à pied par des pistes coupées de ruisseaux et de marécages, on n'aurait que faire de chaussures.

Les femmes se coiffent mutuellement, comme les hommes se coupent

réciproquement les cheveux. L'hospitalité est la règle et jamais un étranger ne sera laissé dehors pour la nuit.

Chaque famille se suffit à soi-même, a des voisins complaisants et, dans l'état actuel des choses, tous les besoins sont satisfaits.

STRUCTURE FAMILIALE

FAMILLES

Sachant que la famille, au regard de la statistique française, est fondée sur le mariage (9), nous devrions faire la distinction habituelle entre famille et ménage. En fait, le mariage correspond à deux notions juridiques distinctes : le mariage légal et le concubinage. En ce qui concerne l'Ankaizina, nous avons à reprendre cette question à propos de la nuptialité, nous contentant pour le moment d'indiquer que le mariage légal est très peu pratiqué, au profit du mariage coutumier qui est loin d'être un simple concubinage.

Du fait que les enfants qui vivent dans la dépendance d'un couple peuvent appartenir à l'un, à l'autre ou aux deux conjoints ensemble, que les remariages très fréquents des individus des deux sexes risquent d'amener d'inévitables et quasi-incontrôlables doubles emplois, nous avons dû, en l'absence de tout document officiel sur ce point, faire un sondage portant sur plus de 200 familles. Ce sondage fut effectué dans les villages les plus caractéristiques, ethniquement parlant, de l'Ankaizina et comprit aussi des familles d'Ambalabe-Bealanana.

Ce sondage permet d'établir les trois tableaux ci-dessous.

Un premier tableau donne la répartition des familles selon le nombre d'enfants qui les composent, outre les époux, sans qu'il soit tenu compte de leur âge, de la durée de leur mariage, ni de leur groupe ethnique.

<i>Nombre d'enfants par famille</i>	<i>Nombre de familles %</i>	<i>Nombre d'enfants</i>
0	18	0
1	13	13
2	22	44
3	13	39
4	11	44
5	10	50
6	9	54
7	1	7
8	2	16
9	1	9
	100	276

(9) LANDRY, p. 159.

Nous voyons que sur près de 500 enfants (497) 346 vivent dans des familles de 3 à 6 enfants et qu'il n'y a guère que 23 enfants « uniques ». Et sur ces 23, à peine 5 sont élevés seuls car la famille « conjugale » est toujours rattachée au groupe familial qui l'encadre. Ce fait, de peu d'importance du point de vue démographique, doit être souligné pour ses retentissements psychologiques, sans que nous puissions entrer ici dans le moindre développement.

DIFFÉRENCES ETHNIQUES

Sur chacun des deux autres tableaux nous avons porté les indications suivantes : sur la ligne horizontale supérieure ont été indiqués les groupes ethniques des hommes, dans la colonne verticale de gauche les groupes ethniques des femmes. Chaque carreau du tableau peut porter une fraction : au numérateur le nombre de couples trouvé ; au dénominateur le nombre d'enfants vivant avec ces couples.

Le premier tableau porte sur l'ensemble des villages sondés, sauf Betainkankana qui fait l'objet du second tableau.

NOMBRE D'ENFANTS PAR FAMILLE
SELON LE GROUPE ETHNIQUE DES ÉPOUX (10)

	Ts	Si	Bsk	Bts	Ma	Sak	Tm	Co	Mé	Vzh	Krn	
Hommes												
Femmes												
Ts	28/101	10/29	1/1	2/1	10/16	44/107	1/5	3/7		2/0	1/1	102/268
Si	4/3	11/14			1/8	3/8		1/3	1/5	3/2		24/70
Bsk			7/30									7/30
Bts				1/2								1/2
Ma					15/55	2/4						17/59
Sak	7/18	1/5	1/0			6/15		3/8			1/6	19/52
Tm												0
Co		1/3										1/3
Mé										1/0		1/0
Vzh										2/2		2/2
Krn												0
	39/122	23/78	9/31	3/3	26/79	55/134	1/5	7/18	1/5	8/4	2/7	174/486

De ce tableau il ressort que, mis à part les Betsimisaraka mariés entre eux (7 familles dont l'une a 9 enfants, ce qui fausse les chiffres), les unions les plus prolifiques sont celles des couples homogènes, c'est-à-dire dont l'homme et la femme appartiennent au même groupe ethnique (Bsk. $\times 2 = 4,28$ en moyenne) ; Si. $\times 2 = 3,72$; Ma. $\times 2 = 3,66$; Ts. $\times 2 = 3,61$ sauf ce qui concerne les Sakalava ; Ts. \times Sak. = 2,57 ; Sak. $\times 2 = 2,5$; Sak. \times Ts. = 2,43.

Dans les couples hétérogènes, ceux dont la femme est Makoa ont le plus d'enfants, 3,47 en moyenne ; viennent ensuite les Sihanaka, 2,91 ; les Sakalava, 2,7, puis les Tsimihety, 2,62 ; ces chiffres sont largement relevés si

(10) Compte non tenu de l'âge des époux et de la durée de leur union.

on en excepte les couples comprenant un Vazaha : Ts.=2,68, Si.=3,23. Il convient de remarquer en effet que ceux-ci, à conditions égales de concubinage, sont les moins prolifiques : 2 enfants pour 6 couples.

Le dernier tableau concerne Betainkankana et ses hameaux :

	Hommes	Ts	Si	Bsk	Ma	Mf	Td	Msk	Vz	Tm	Mé	Ta	Bts
Femmes													
Ts.		5/4				3/0	2/3			2/6			1/1
Si.....		1/0	2/3										3/3
Bsk.....		1/7								1/0			2/7
Ma.....						1/0				3/3			4/3
Mf.....						5/0							5/0
Td.....							16/23						16/23
Msk.....								1/1					1/1
Vz.....									1/0				1/0
Tm.....		1/0											2/0
Mé.....											1/6		1/6
Ta.....													0
Bts.....											1/0	1/1	2/2
		7/11	3/3	0	0	9/0	18/26	1/1	1/0	6/9	2/6	1/1	4/3
													52/60

Il confirme nos précédentes conclusions, même si, pour des raisons faciles à comprendre, nous en avons exclu les Vazaha : les couples homogènes sont les plus féconds, surtout dans un milieu comme celui de ce village, annexe de la Station agricole où le mélange ethnique est grand et instable, ce qui explique également le petit nombre d'enfants relativement aux adultes. Mais il faut aussi tenir compte du fait que bon nombre d'habitants de ce village ont beaucoup voyagé, comme en témoignent leurs diverses origines. Cette population mouvante, hétérogène (Mahafaly, Vezo), a souvent subi les atteintes de maladies stérilisantes.

MÉNAGES

Dans l'Ankaizinana, il convient de distinguer entre le ménage et le groupe familial.

Le ménage, c'est l'ensemble des membres d'une famille mangeant ensemble, il correspond exactement au « foyer ». Alors que le groupe familial est plus étendu et englobe toutes les personnes soumises au même chef qui répond d'elles. Ces deux notions distinctes mais très voisines coïncident souvent, mais il arrive que leur confusion fausse les données.

Un « foyer », un ménage, comprend un groupe de personnes : ascendants et descendants, parents et alliés. Dans les villes ce groupe peut être légèrement plus large et comprendre également des domestiques, des pensionnaires, des hôtes installés pour un séjour plus ou moins prolongé, des ouvriers dont le salaire comprend la nourriture et le couchage.

Voici pour un village moyen de 506 habitants, le nombre de ménages et leur importance respective :

<i>Nombre de personnes par ménage</i>	<i>Nombre de de ménages</i>	<i>Nombre de de personnes</i>
1	4	4
2	21	42
3	18	54
4	18	72
5	12	60
6	10	60
7	7	49
8	8	64
9	5	45
10	3	30
11	1	11
12	1	12
	<u>108</u>	<u>506</u>

soit une moyenne de près de 5 personnes par foyer.

Les ménages se distribuent ainsi :

Ayant pour chef un homme seul	9
dont célibataires	2
Ayant pour chef une femme seule	16
dont célibataires	2
Ayant pour chef un homme marié.....	83
TOTAL.....	<u>108</u>

Les ménages comportant un couple sont 80 %. Les célibataires vivant seuls sont très rares (4 au total).

Pour l'agglomération de Bealanana la répartition des foyers selon leur importance numérique est la suivante :

<i>Nombre de personnes par ménage</i>	<i>Nombre de ménages ramené à 100</i>	<i>Nombre de personnes</i>
1	6,44	6
2	17,80	36
3	15,90	48
4	16,29	63
5	13,63	68
6	9,46	57
7	6,06	42
8	5,68	45
9	3,03	27
10	2,65	27
11	0,76	8
12	0,76	9
13	0,76	10
16	0,76	12
	<u>100 par excès</u>	<u>460</u>

soit une moyenne de 4 à 5 personnes par foyer.

Les ménages ont la distribution suivante :

Ayant pour chef un homme seul	16
dont célibataires	7
Ayant pour chef une femme seule	49
dont célibataires	10
Ayant pour chef un homme marié.....	191
TOTAL.....	256

(soit près de 75 %).

Pour une population de 1.217 personnes, lors de l'enquête, 17 seulement vivaient en célibataires, seules dans une case.

Or parmi elles, il faudrait exclure deux femmes, épouses de polygames et un aveugle dont la famille voisine prend soin.

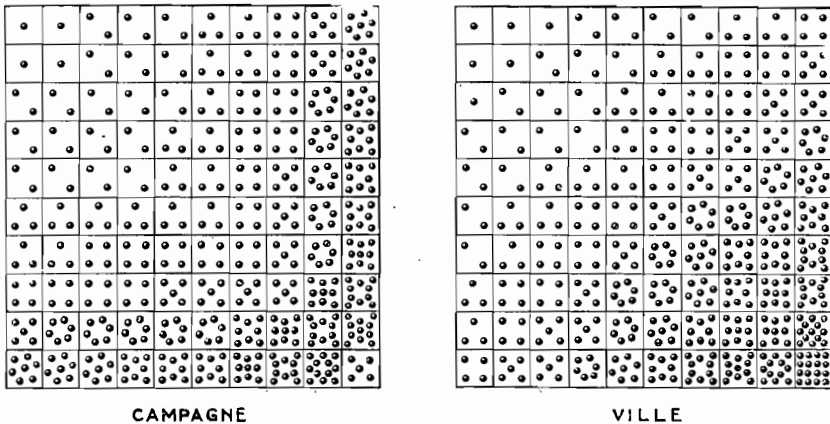


FIG. 23. — Groupement de la population par maisons (ménages).

La comparaison de la « ville » et de la « campagne » montre que le nombre de personnes par foyer est sensiblement le même et est tout près de 5, mais que celui des célibataires vivant seuls, environ 4 % à la campagne, est de 6 % à la ville. Dans les villages où la place ne manque pas, les ménages sans enfants, la plupart du temps des jeunes ménages, ont davantage tendance à s'isoler qu'à la ville. Dans les deux cas, ils sont la catégorie la plus nombreuse. Viennent ensuite les ménages de 3, de 4 et de 5 personnes. Notons enfin que 53 % de la population à la campagne, et 51 % à la ville, vivent dans des foyers comptant de 6 à 13 personnes.

Si l'on sait que les maisons de l'Ankaizinana sont des cases de dimensions modestes (4×8 m en moyenne, souvent moins) et ne comportent qu'exceptionnellement un étage, on imagine aisément l'entassement des humains pendant la nuit et la promiscuité qui s'ensuit.

LE GROUPE FAMILIAL

Nous appelons ainsi l'ensemble des personnes vivant à proximité immédiate les unes des autres et soumises à l'autorité du membre le plus ancien de la ligne paternelle. Ce membre est de préférence un homme, qui est le répondant théorique du groupe familial pour tout ce qui concerne celui-ci. Il va de soi que le groupe familial est le même à la campagne qu'à la ville et qu'il est souvent beaucoup plus étendu que le ménage puisqu'il peut en comprendre plusieurs. Cette distinction échappe souvent aux personnes interrogées lors de l'enquête et tel ancien, à Ambodimandresy par exemple, revendiquait la quatre-vingtaine d'occupants des cases du hameau familial dont il se savait responsable.

Cette notion, qui ne relève que de loin de la démographie, ne mérite aucun développement ici.

STRUCTURE RELIGIEUSE

PAIENS

Dans sa presque totalité la grande masse paysanne est païenne. De petites minorités sont rattachées aux grandes religions monothéistes, le Christianisme et l'Islam.

Cette masse paysanne voue un culte aux forces naturelles, les divinités du haut et du bas, du ciel et de la terre, auxquelles elle associe les ancêtres et les parents défunts. Les cérémonies, généralement publiques, sont propres au groupe familial ou intéressent les éléments homogènes du village. Elles ont pour buts principaux d'obtenir d'abondantes récoltes et de nombreux enfants.

Ce culte traditionnel a des racines si profondes que l'appartenance à une confession chrétienne ou l'ascendance musulmane n'empêchent point la participation aux sacrifices lors des fêtes agraires ni les manifestations du culte des morts.

Bien que la religion païenne soit cohérente et reconnue par l'Administration, ses tenants sont souvent honteux et les Européens n'hésitent pas à les porter, lors du conseil de révision par exemple, comme « sans religion » ou « athées » sur leurs listes. En fait, aucun Malgache n'est athée ou sans religion (sauf peut-être des « évolués » de la capitale).

CHRÉTIENS

Ils se rattachent à trois confessions principales.

Les *Protestants* sont les plus anciens en date, puisque les premières églises furent formées par les noyaux *hova*, envoyés par les souverains

d'Imerina pour occuper et pacifier le pays, il y a une centaine d'années environ.

En 1952, on comptait 22 églises vivantes dans le district, réparties géo-

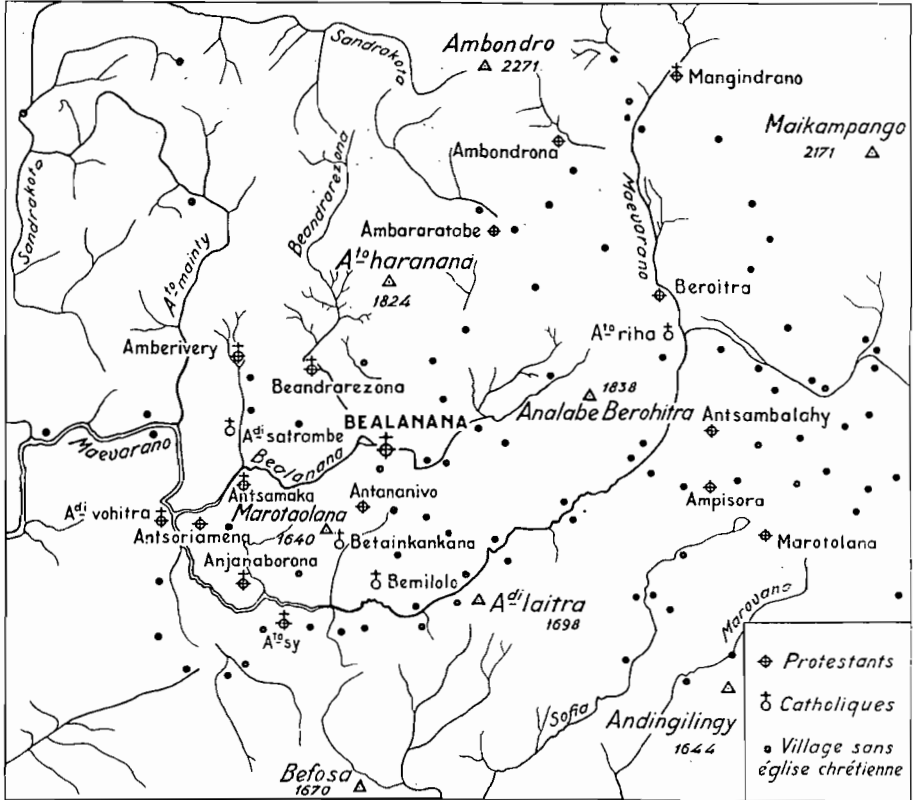


FIG. 24. — Croquis d'emplacement des édifices religieux chrétiens.

graphiquement en 3 groupes :

- Beandrazona, Amberivery, Antsamaka, Antsoriamena, Antananivo, Ambatorihia, Ambodivohitra, Anjanaborona, Ambatosy ;
- Mangindrano, Ampisora, Ambaratibe, Ambondrona, Beroitra ;
- Bealanana et ses faubourgs.

Ces églises groupent un peu plus d'un millier de fidèles dont 327 sont membres communiants. Elles sont placées sous la responsabilité d'un évangéliste merina (marié avec une Tsimihety), visitées une fois par an, en principe, par un missionnaire européen résidant à Mandritsara.

Toujours dans ce même district administratif, un autre évangéliste indigène demeurant à Antsakabary assure, sous la direction du même mis-

sionnaire, la desserte des églises protestantes de cette circonscription administrative. Elles sont situées à Marotolàna, Ankiabe, Ankarongana, Santatra, Maroadabo, Ambodisikidy et Antsakabary.

Ces églises groupent environ 500 fidèles comptant un tiers de « membres communiant ».

Quelques habitants du village d'Ambatosy se disent « Adventistes du 7^e jour », ainsi qu'une famille à Ambalabe-B.

Les *Catholiques* sont installés officiellement dans l'Ankaizinana depuis 1935. Ils ont des « chrétientés » (12) dans les villages suivants : Bealanana, Mangindranç, Antsakabary, Ambatoiha N., Amberivery, Ambodivohitra, Ambodisatrambè, Antsamaka, Bemilolo, Betainkankana, Ambatosy, Anjanaborona. Elles groupent près de 1.000 personnes dont 480 « pratiquants ».

Ces « chrétientés » sont sous la dépendance directe des deux (parfois trois ou quatre) Révérends Pères (Frères mineurs Capucins) installés à Ambalabe.

Les *Orthodoxes* sont représentés par cinq Grecs (2 ménages) ne pratiquant pas.

MUSULMANS

Ils forment dans l'Ankaizinana deux groupes minuscules numériquement et ne possèdent pas de mosquée.

Les *Comoriens*, réduits à quelques hommes, appartiennent, comme les « Silamo » métis de Matsaborimadio, à la secte Badjini (Grande Comore).

Les *Karana*, Indiens ou Métis, sont également groupés à Bealanana. Se rattachant de très loin au rite agha-khaniste, ils observent les principaux interdits musulmans mais leur influence religieuse sur leur entourage semble nulle.

On peut les évaluer, en tout, à une vingtaine, leur nombre est difficile à déterminer du fait que certains, sans fréquenter l'église, portent des médailles catholiques.

RÉPARTITION ETHNIQUE

La répartition ethnique de ces différents groupes est assez nette.

Comoriens et Karana sont musulmans.

Les Français sont en presque totalité catholiques (sauf 3 protestants). En fait, les métropolitains « pratiquent » comme ils le feraient dans une petite bourgade de province en majorité catholique. Les naturalisés continuent à suivre les traditions religieuses du groupe dont ils sont issus.

Chez les Malgaches, on observe également un clivage ethnique : Betsileo, Merina et Sihanaka fréquentent les offices chrétiens, avec une légère prédominance des protestants surtout dans les villages isolés : Ambodivohitra, Amberivery, Beroitra, Marotolàna.

Les Tsimihety restent encore païens, même si l'on peut remarquer des églises chrétiennes dans des villages en majorité tsimihety. Celles-ci sont nées de l'exemple des Sihanaka protestants, de la rivalité latente entre certains villages, et aussi de l'action délibérée de missionnaires itinérants.

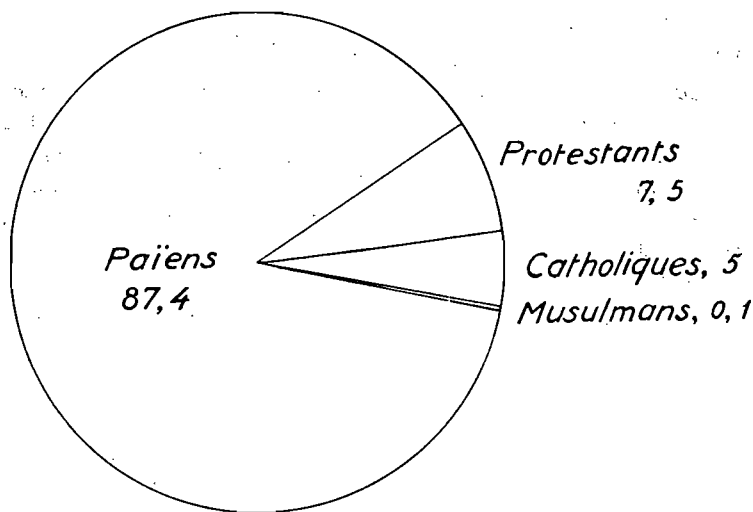


FIG. 25. — Graphique circulaire de répartition des religions en 1952.

TABLEAU NUMÉRIQUE POUR L'ENSEMBLE DU DISTRICT (1952)

<i>Protestants</i> : 1.500 dont :	Tsimihety.....	650	(15 églises dans le gouver-
	Sihanaka.....	600	nement de Bealanana et
	Merina et Betsileo.....	247	7 dans celui d'Antsaka-
	Européens	3	bary)
<i>Catholiques</i> : 1.000 dont :	Tsimihety.....	500	
	Sihanaka.....	300	(Tous dans le gouverne-
	Merina et Betsileo.....	130	ment de Bealanana, sauf
	Européens et Métis.....	70	l'église d'Antsakabary)
<i>Orthodoxes</i> : 5 dont :	Grecs	5	(A Bealanana et Ambalabe)
<i>Musulmans</i> : 20 dont :	Indiens et Métis.....	15	(A Bealanana, Ambalabe-B
	Comoriens	5	et Ambatosy)

STRUCTURE ÉLECTORALE

Les citoyens de l'Ankaizinana sont répartis selon leur statut juridique, métropolitain ou coutumier malgache, en deux collèges.

Le premier collège, dont la liste révisée fut close le 31 mars 1953, comprenait 20 électeurs et 10 électrices, tous résidant dans le gouvernement de Bealanana.

Le second collège qui devait être constitué aux termes de l'article 40 de la loi du 5 octobre 1946 (modifié par les lois des 27 août 1947 et 13 juillet 1948), de l'article 3 de la loi du 23 mai 1951 (décrets 25 octobre 1946 et suiv.), comprenait au 31 mars 1953 :

— dans le canton de Bealanana :		
610 électeurs	}	1.680 (63,6 % de femmes)
1.070 électrices		
— dans le canton de Mangindrano :		
359 électeurs	}	978 (63,2 % de femmes)
619 électrices		

Les chiffres en 1951 étaient les suivants :

	H	F	Total
Bealanana	697	1.066	1.763
Mangindrano	358	621	979
Antsakabary	597	1.235	1.832
Matsondakana	388	851	1.239

Bien que soient déclarés électeurs les titulaires de patentes, les détenteurs autorisés d'arme à feu, les responsables locaux de communautés religieuses, les ex-gardes indigènes, les employés de commerce, les hommes dont le mariage a été célébré devant un officier d'état-civil, leur nombre ne peut égaler même de loin, celui des femmes.

Celles-ci en effet, dans l'Ankaizinana, font à elles seules plus de la majorité, de 63 à 64 % des électeurs inscrits.

Cette curieuse répartition ne vient pas d'une plus grande maturité politique des femmes, qui ont fréquemment, d'après nos tests psychologiques, des quotients intellectuels inférieurs à ceux des hommes, mais de ce que sont électrices toutes les femmes ayant deux enfants. Comme, nous le verrons plus loin, dans cette région au moins 90 % des femmes ont eu deux enfants avant 23 ans, la mesure législative reviendrait à faire porter sur les listes électorales la presque totalité des femmes. En fait, on n'inscrit sur la liste que les mères de deux enfants, ni plus ni moins.

Les femmes d'un polygame peuvent voter sans que leur mari le puisse et sur 3 hommes mariés à des électrices, un seul, en moyenne, vote. Quand on sait que chez ces populations les enfants appartiennent au mari, on comprend que les droits électoraux et les obligations qui en découlent ne soient pas pris très au sérieux par les hommes, puisque c'est une affaire féminine, ni appréciés par les femmes que l'on oblige à faire à date fixe un long déplacement pour une opération dont le but et le sens leur échappent complètement.

Nous avons déjà noté que l'état-civil n'existe qu'à l'état embryonnaire

dans cette population, aussi l'identité des gens est-elle toujours approximative et les cartes sont établies et distribuées « au mieux », et les listes électorales, malgré la bonne volonté des agents de l'Administration, ne peuvent-elles être établies correctement, ni encore moins être tenues à jour.

Les chiffres relevés pour certains villages en témoignent éloquemment et les appréciations concernant les âges sont de véritables caricatures ne donnant pas même d'indications valables à 10 ans près : pour 9 femmes âgées de plus de 60 ans 6 ont 62 ans, pour 35 femmes âgées de 50 à 59 ans, 23 ont 52 ; pour 48 femmes âgées de 40 à 49 ans, 18 ont 42 ans et 12, 47 ans ; pour la dizaine d'âge suivante on a la répartition ci-dessous :

30 ans : 13	34 ans : 6	37 ans : 12
31 — : 3	35 — : 2	38 — : 5
32 — : 35	36 — : 1	39 — : 3
33 — : 2		

qui fait immédiatement ressortir l'attraction des âges terminés par 2 et par 7.

L'examen détaillé des chiffres par villages serait aussi éloquent. Contentons-nous de relever qu'Analila, village de 344 habitants, dont 101 femmes, figure sur le rôle électoral avec une unique mère de deux enfants.

Nous avons légèrement insisté sur les listes électorales parce qu'en France, sauf des exceptions connues qui ont des origines politiques, ces documents sont établis avec soin et, révisés chaque année, peuvent aider le démographe dans ses recherches. Dans l'Ankaizinana malgré le zèle des fonctionnaires, ces listes, en ce qui concerne les indigènes, sont aussi approximatives, pour ne pas dire fausses, que les registres de l'état-civil.

CHAPITRE III

Evolution de la population

CARACTÉRISTIQUE GÉNÉRALE

Les statistiques de population pour l'ensemble du District de Bealanana entre 1924 et 1952 ont déjà été données plus haut ainsi que les graphiques correspondants (cf. p. 48-49).

A leur sujet nous devons dire que les chiffres antérieurs à 1932 ont de grandes chances d'être faux. On était parti vers 1920 d'une estimation approchée du chiffre de la population et depuis lors, chaque année, on majorait légèrement les chiffres de l'année précédente pour faire apparaître l'accroissement constaté ou présumé. Il nous paraît sage de ne pas tenir compte de ces chiffres.

En 1931, un effort considérable fut fait pour connaître la réalité et lui faire correspondre les chiffres avancés. Ceux concernant la population ont un haut degré de vraisemblance car les recensements par les chefs de cantons furent contrôlés et vérifiés, autant que faire se peut en ce domaine, par l'Administrateur et certains de ses auxiliaires européens.

De 1932 à 1952, soit en 20 ans, on constate une augmentation d'au moins 15.468 personnes (les chiffres actuels pouvant être légèrement au-dessous de la réalité), soit 56,5 % du nombre initial, et un accroissement annuel moyen de 770 personnes.

La population avait déjà augmenté de 50 % en 16 ans. Théoriquement, si les conditions restent ce qu'elles ont été, elle pourrait doubler en une trentaine d'années. Il s'agit donc d'une population en croissance.

Disons tout de suite que cette augmentation est essentiellement due à l'excès des naissances sur les décès, non à l'immigration.

Cette augmentation est nette et nous l'avons d'ailleurs déjà constatée par l'accroissement du nombre des villages. Si l'on veut s'attacher aux chiffres, on est très vite démuni, non que ceux-ci manquent mais parce qu'ils sont faux.

Voici, d'après les archives de Bealanana, les chiffres des naissances et des décès enregistrés à l'état-civil indigène. Les « Vazaha » n'ayant pas été, pendant la même période, plus d'une cinquantaine, sont, du point de vue nombre, négligeables.

<i>Années</i>	<i>Naissances</i>	<i>Décès</i>	<i>Différence</i>	<i>Observations</i>
1924 (*).....	378	162	216	(*) Ces chiffres ne concernent que les deux cantons du gouvernement de Bealanana. Les autres chiffres concernent l'ensemble du District.
1925 (*).....	424	193	231	
1926 (*).....	334	150	184	
1927 (*).....	493	193	300	
1928	540	220	320	
1929	567	208	259	
1930	742	394	348	
1931	827	556	271	
1932	748	668	80	
1933	800	552	352	
1934	709	328	380	
1935	820	446	374	
1936	698	460	238	
1937	714	475	239	
1938	1.369	515	854	
1939	1.028	446	582	
1940	902	604	298	
1941	1.192	679	513	
1942	1.091	510	581	
1943	1.145	762	383	
1944	?	?	?	
1945	990	765	225	
1946	983	748	235	
1947	809	716	93	
1948	863	648	115	
1949	986	457	529	
1950	1.094	508	586	
1951	912	566	346	
1952	1.402	811	591	

La comparaison de ces chiffres d'une année à l'autre laisse perplexé, tant pour la colonne des excédents que pour celle des naissances ou des décès.

Si l'on tente des vérifications sur les registres de l'état-civil on est encore plus effaré.

Voici le relevé des tables des registres des 4 cantons du district pour les treize dernières années :

ANNÉES	NAISSANCES					DÉCÈS					EXCÉDENTS
	Bealanana	Mangindrano	Antsakabary	Matsondakana	Total	Bealanana	Mangindrano	Antsakabary	Matsondakana	Total	
1940 ..	516	19	517	13	1.065	252	128	193	79	652	413
1941 ..	635	8	585	10	1.238	198	130	245	124	697	541
1942 ..	516	12	436	11	975	165	93	166	93	519	456
1943 ..	603	13	435	36	1.087	193	96	194	81	564	523
1944 ..	456	28	464	12	960	326	155	297	122	900	60
1945 ..	385	50	401	0	836	290	156	223	113	782	54
1946 ..	379	38	201	5	623	318	178	217	116	829	— 206
1947 ..	263	34	212	9	518	262	110	190	152	714	— 196
1948 ..	333	1	214	8	556	228	90	204	199	721	— 165
1949 ..	425	30	399	132	986	171	83	119	88	461	525
1950 ..	359	17	325	49	786	170	104	201	140	615	171
1951 ..	351	64	360	136	811	160	68	177	163	568	343
1952 ..	493	142	431	336	1.402	269	169	170	203	811	591

Tout d'abord nous constatons que les chiffres cités et ceux que nous avons relevés nous-même ne coïncident que rarement. Ensuite, les chiffres annuels sont en dents de scie avec des écarts inexplicables. Enfin, les chiffres totaux de population sont loin d'être les mêmes, et manifestent des disparités extravagantes ; par exemple, aucune naissance enregistrée en 1945 dans le canton de Matsondakana, une seule dans le canton de Mangindrano en 1948. Enfin, le recensement vigoureux en 1952.

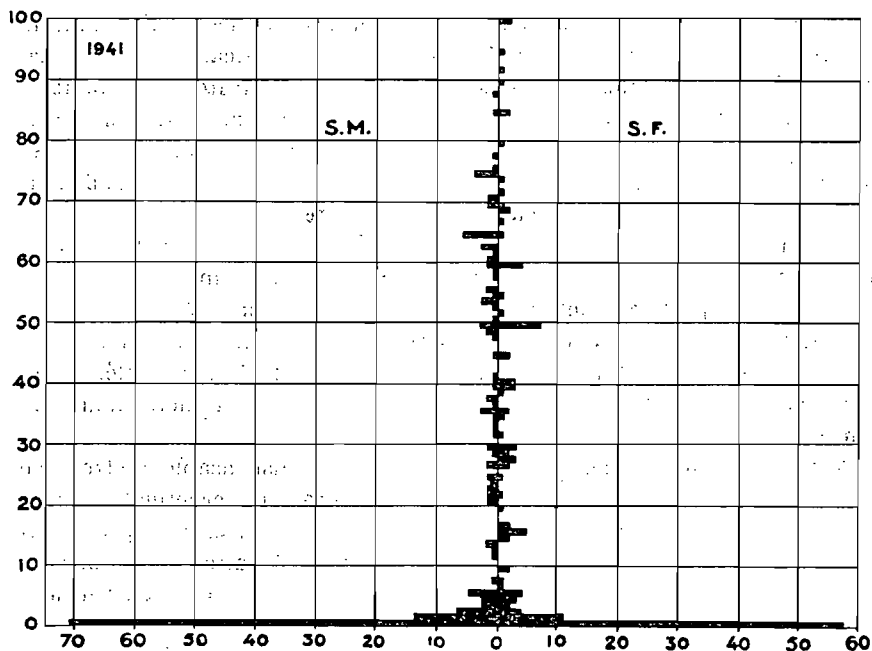


FIG. 26. — Pyramide des âges des décédés du Gouvernement de Bealanana en 1941.

Tout ceci mérite quelques explications.

Bien que l'état-civil tel que nous le connaissons en France ait été institué à Madagascar presque aussitôt après la pacification, son application est encore loin d'être parfaite surtout dans les cantons retirés de districts lointains comme sont ceux que nous étudions.

Le fréquence des enregistrements, proportionnellement au nombre total de la population, pourrait presque être prise comme critère de l'autorité et de l'activité des fonctionnaires de l'Administration, à leurs divers échelons.

La population des cantons lointains tend à ignorer nos institutions dont, en l'état actuel des choses, elle ne sait que faire et qui lui paraissent des tracasseries inutiles, et c'est tout particulièrement le cas pour tous les actes

de l'état-civil, tant les déclarations des naissances et des décès que celles des mariages.

Nous parlerons de ces derniers à propos de la nuptialité.

LES DÉCLARATIONS DE NAISSANCE

Les déclarations de naissance ne sont que très rarement faites comme en témoignent les chiffres, nuls ou presque, certaines années à Mangindrano et Matsondakana. Il en serait sans doute de même à Bealanana et Antsakabary s'il n'existait dans ces deux localités des maternités dépendant du Service de Santé. Les sages-femmes, diplômées, sont fonctionnaires et sont tenues de faire elles-mêmes la déclaration des naissances auxquelles elles ont assisté. C'est ainsi par exemple qu'en 1951, à Bealanana, 345 des 351 naissances enregistrées ont été déclarées par la sage-femme.

Les chiffres de ces deux cantons reflètent donc surtout l'activité de la sage-femme dont dépend la maternité. Selon la sage-femme responsable, son savoir-faire professionnel et la confiance qu'elle inspire à la population, les chiffres pourront changer. La sage-femme doit, tout en veillant à ce que les règles élémentaires de l'hygiène soient respectées, tolérer certaines coutumes dont l'observance ne peut nuire ni à la mère ni au nouveau-né.

Certaines femmes malgaches tiennent pour indispensable d'être, pendant la dizaine de jours qui suit l'accouchement, en perpétuelle transpiration. C'est réellement le sens du mot malgache « *mifana* » qui signifie « être en couches ». Ne pouvant, étant à la maternité, faire du feu sous leur lit transformé en étuve, elles se contentent de s'emmitoufler dans plusieurs grosses couvertures.

D'autres, au contraire des premières, sont dites *ranginaly*. Ce sont surtout des Sakalava, des Makoa et quelques Tsimihety. Leur coutume est la suivante : dès que l'enfant est né et le placenta expulsé, la mère va se doucher à l'eau froide, et, pendant la huitaine qui suit, chaque matin va à la rivière ou au point d'eau le plus proche et se douche, seule ou accompagnée d'une femme de sa famille.

Il ne semble pas que cette pratique ait d'inconvénient grave. L'accepter était pour les sages-femmes, en région sakalava, la condition *sine qua non* pour exercer leur art, car les parturientes préfèrent rester au village pour respecter leurs coutumes que de recourir aux soins d'une sage-femme ayant des principes d'hygiène trop rigides.

Dans ce pays, il est toujours possible à l'Administration d'intervenir, et elle doit le faire de temps en temps, pour que les naissances se produisent à la maternité avec le maximum de garanties médicales, plutôt que dans les villages par les soins des matrones. Mais il suffit que quelques cas compliqués se présentent à intervalles rapprochés et que, malgré l'intervention



A. Princesse sakalava Bemamy d'Ankisaka Sud.



B. Vieux sakalava.

du médecin, des décès se produisent pour qu'aussitôt la maternité soit désertée pour des semaines.

Le Gouverneur doit alors passer dans les villages et menacer de sanctions les anciens pour qu'ils décident les femmes à revenir faire leurs couches dans des conditions sanitaires acceptables.

Les interdits alimentaires, surtout des femmes enceintes et des accouchées, sont nombreux et divers : les Sakalava Anjoaty ne peuvent boire du lait, ni rien de chaud, ni manger la croûte de riz, ni certains légumes ou certaines viandes.

La solution pour la diversité de ces cas est la suivante : la cuisine des hospitalisées est faite par leurs parents à proximité immédiate de l'hôpital et de la maternité, dans des pavillons spéciaux annexes construits pour les familles, et ceux-ci sont occupés, par roulement, en permanence. Quand il faut faire à pied de 10 à 45 km pour venir à la maternité, il est prudent de ne pas attendre la dernière semaine, aussi les femmes viennent-elles s'établir à Ambalabe quelques temps avant que la naissance se produise. Elles ne viennent naturellement pas seules, mais accompagnées, sinon de toute leur famille, du moins de leur mère, de leurs tantes, et souvent aussi des sœurs de leur mari. C'est tout un groupe qui se déplace. Avec tous les frais qu'un séjour à la ville implique pour des villageois, la désorganisation du travail qui en résulte, la difficulté des parcours qui varie avec l'état des pistes selon la saison, on comprend que certaines familles habitant des villages reculés n'aient pas grand enthousiasme pour conduire une fois de plus à la maternité une femme qui a déjà eu deux ou trois enfants qui n'ont survécu que quelques mois. Surtout quand telle voisine qui n'a jamais quitté le village pour avoir ses enfants les a encore tous autour d'elle.

C'est là encore le rôle des fonctionnaires que d'encourager les femmes à profiter des formations médicales, et de la fréquence de leurs tournées, de leur autorité dépendent les chiffres des naissances enregistrés.

Mais quoi qu'ils fassent, c'est au village qu'ont lieu bon nombre de naissances, dont la presque totalité n'est pas notifiée à l'officier de l'état-civil indigène. Ceci pour diverses raisons.

La première c'est la négligence. Le père ou l'oncle maternel attendent une occasion d'aller au chef-lieu de canton pour faire la déclaration. Il peut se passer un mois avant qu'ils y aillent et si justement ce jour-là le chef de canton est en tournée et son « secrétaire bénévole » dans ses rizières, ils repartent sans avoir pu rien dire et ensuite ils n'en reparlent plus.

La seconde c'est la fragilité des nouveau-nés dont un grand nombre disparaît. Vaut-il vraiment la peine de se déranger pour faire inscrire un enfant qui peut-être ne vivra que quelques années, voire quelques mois, et qu'on jettera ensuite comme une chose sans valeur ? Parfois même on souhaite secrètement que disparaisse un enfant venu au monde un jour *jady*. L'Administration ne permet plus de l'abandonner dans la forêt ou de le

faire piétiner par les bœufs sortant du parc, mais son destin n'en est pas moins ce qu'il est.

De plus, il n'est pas dans la coutume de donner un nom à un enfant qui n'a pas encore de dents et n'est pas encore un être humain. Sous quel vocable le déclarer ? Ceci n'est pas trop grave, car il est toujours possible d'avoir deux noms : un pour l'Administration et un qui serve dans la vie courante et sous lequel tout le monde vous connaisse.

En troisième lieu, mais ceci ne joue encore que très peu, l'enregistrement de la naissance, s'il peut avoir plus tard quelques avantages comme celui, assez aléatoire, de n'être porté sur le rôle des contribuables qu'à 20 ans pour les hommes, comporte un inconvénient certain : il devient impossible ou du moins malaisé de tricher sur son âge.

Une fille devra attendre d'avoir plus de 15 ans pour se marier légalement. Un enfant peut être obligé de quitter l'école primaire quand il a 14 ans révolus. Il ne pourra se présenter au concours d'entrée de l'école régionale d'Analalava s'il a plus de 16 ans... Quand la naissance n'a pas été enregistrée, on peut, selon l'occurrence, ajouter ou retrancher plusieurs années et l'on fait homologuer par le tribunal, qui n'a pratiquement aucun moyen de contrôle, des actes de notoriété rédigés selon les besoins. Et même si l'acte de naissance a été dressé il est possible de se faire délivrer un acte de notoriété faux, car les chefs de cantons ou les archivistes, par suite de la diversité des noms personnels et de l'absence de noms de famille, préfèrent délivrer un certificat de recherches infructueuses plutôt que de faire ces mêmes recherches. De plus, pour tous les indigènes, le critère de la sincérité c'est l'efficacité.

LES DÉCLARATIONS DE DÉCÈS

Les chiffres montrent que les décès sont proportionnellement plus fréquemment enregistrés, mais ils sont loin de l'être tous. Nous le verrons en détail à propos de la mortalité.

Ceci tient également à plusieurs raisons.

Les gens qui se sont dérangés pour déclarer une naissance sont assez disposés à déclarer le décès de l'enfant, s'il se produit, surtout si c'est un garçon.

Les déclarations de successions, les partages d'héritages ne peuvent être faits officiellement que sur le vu de l'acte de décès. L'enregistrement du décès devient donc indispensable.

L'acte de décès est également exigé pour les exhumations et les changements de sépulture. Ceci joue en deux sens différents. Dans l'un, on passe les décès sous silence et l'on fait les cérémonies subséquentes en attirant le moins possible l'attention de l'Administration, ce qui évite le paiement de nombreux droits (d'exhumation, d'abattage de bestiaux, etc...). Dans l'autre, on conserve précieusement l'acte officiel du décès pour pouvoir, le moment venu, accomplir sans difficulté les cérémonies coutumières de la seconde sépulture.

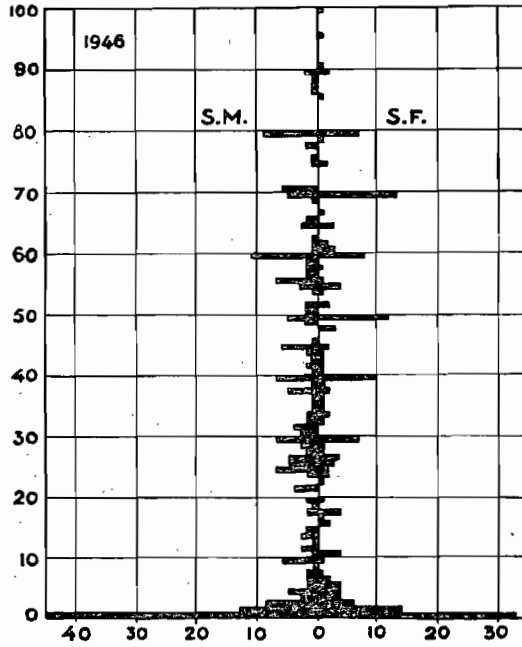


Fig. 27. — Mème pyramide en 1946.

Pour toutes ces raisons les chiffres officiels ne sont guère utilisables. Ils devraient toujours être au moins aussi détaillés que ceux fournis en 1952 et que nous donnons ci-dessous.

ÉTAT CIVIL

ANNÉE 1952 (1)

Contrôle tenu par le canton d'après le domicile du déclarant et permettant d'apprécier la valeur de l'état-civil.

Centres	Naissances						Décès					
	Origine Beal	Man	Ant	Ma-tso	Aut. ori-gines	Total	Origine Beal	Man	Ant	Ma-tso	Aut. ori-gines	Total
BEALANANA.....	449	34	5	2	3	493	258	2	2	1	6	269
MANGINDRANO...	4	137	0	0	1	142	2	161	0	0	6	169
ANTSAKABARY...	11	0	322	34	64	431	0	0	158	3	9	170
MATSONDAKANA..	0	2	3	330	1	336	0	0	2	197	4	203
Total...	464	173	330	366	69	1.402	260	163	162	201	25	811
Population du canton de BEAL..	11.887 - Naissances \neq 4,14 ‰ - Décès \neq 2,25 ‰											
— MANG..	8.261 - — \neq 1,71 ‰ - — \neq 2,04 ‰											
— ANTS..	12.722 - — \neq 3,38 ‰ - — \neq 1,33 ‰											
— MATSO..	9.935 - — \neq 3,38 ‰ - — \neq 2,04 ‰											
TOTAL Population du District..	42.805 - — = 3,27 ‰ - — = 1,89 ‰											

(1) Source : District de Bealanana.

D'après ces derniers chiffres l'excédent de naissances pour 10.000 habitants pour l'ensemble du district serait de 138. En réalité, nous le voyons supérieur à 200 et voisin de 220.

LA MORTALITÉ

Il pourrait sembler impossible de faire cette étude. En effet, nous ne pouvons disposer de chiffres valables.

Les enquêtes sur la mortalité sont quasi-irréalisables. Pour faire une telle enquête, il faut s'appuyer sur une période connue, l'année par exemple. Or les points de repère, même pour 12 mois, sont flous à un ou à deux mois près en plus ou en moins. Les questions posées aux gens sur ces sujets sont gênantes et se heurtent à des répugnances psychologiques : on a rompu tout lien volontaire avec le mort et il ne s'agit pas de l'éveiller et d'attirer son attention sur soi car il peut provoquer des maladies, des malaises ou tout simplement des rêves par lesquels il manifestera son désir d'avoir de l'étoffe, de l'alcool, un poulet ou un bœuf. Les bébés de moins de 6 mois qu'on a jetés ne méritent plus de mention : ils n'ont jamais existé vraiment. Enfin nombre de décès n'ont pas été déclarés. Cette enquête, ressemblant à une vérification, ne mène à rien car, sauf les bucrânes fichés sur des pieux ou placés entre des fourches de bois dans un vallon lointain et désert, il ne reste aucune trace visible des enterrements.

Il est encore possible de compter une bonne proportion des bébés de moins de un an, au moins les survivants le jour de l'enquête, mais il n'est pas possible de le faire pour les décès.

Nous en sommes donc réduits à utiliser les chiffres officiels, qui sont faux pour les raisons déjà mentionnées, et très insuffisants quant aux indications qui les accompagnent.

Il ne semble, par exemple, pas possible d'établir de différences ethniques parmi les décédés du fait que l'indication du groupe est omise.

D'après les chiffres officiels de 1952, qui marquent un réel progrès sur les années précédentes, nous avons, pour 10.000 habitants :

- A Bealanana, 21 décès enregistrés ;
- A Mangindrano, tout près de 20 (19,73) ;
- A Antsakabary 12, et Matsondakana 20,

et comptant la totalité des décès, un peu plus de 18 ‰ ce qui serait assez voisin de la mortalité en Europe centrale pendant la période 1911-1913.

Des comparaisons avec les années antérieures pourraient faire croire, si l'on n'insiste pas sur l'amélioration des statistiques, à une hausse de la mortalité, alors qu'il est probable qu'elle est légèrement en baisse depuis que sont commencées la chimio-prophylaxie antipalustre et les campagnes de désinsectisation et de vaccination antipesteuse.

MORTALITÉ MENSUELLE

Les chiffres relevés sur les registres de l'état-civil, pour les quatre cantons, pour les années 1949-1952 sont les suivants :

	1949					1950				
	Bea	Mgd	Ak	Mts	Total	Bea	Mgd	Ak	Mts	Total
Janvier	17	13	15	8	53	16	5	16	15	52
Février	23	3	8	10	44	6	15	4	14	39
Mars	10	4	5	5	24	18	4	8	4	34
Avril	12	9	8	4	33	8	5	19	7	39
Mai	11	2	8	5	26	12	1	8	7	28
Juin	13	2	10	6	31	8	7	15	7	37
Juillet	10	8	5	6	29	16	11	14	10	51
Août	5	10	14	11	40	25	14	44	27	110
Septembre	14	4	6	7	31	22	11	18	8	59
Octobre	18	12	21	8	59	13	9	27	11	60
Novembre	15	12	18	4	49	12	7	20	16	55
Décembre	23	1	12	14	50	14	9	9	16	48
	171	80	130	88	469	170	98	202	142	612
	1951					1952				
	Bea	Mgd	Ak	Mts	Total	Bea	Mgd	Ak	Mts	Total
Janvier	9	2	21	10	42	27	6	20	5	58
Février	11	15	8	21	55	29	9	8	5	51
Mars	5	6	16	11	38	21	9	15	9	54
Avril	15	6	10	6	37	13	6	18	12	49
Mai	8	2	16	10	36	12	7	15	17	51
Juin	12	5	26	15	37	18	15	2	27	62
Juillet	8	8	18	25	59	16	22	14	26	78
Août	19	4	23	15	61	26	6	13	24	69
Septembre	16	4	9	8	37	27	15	18	12	72
Octobre	22	9	13	14	58	39	22	25	23	109
Novembre	16	5	9	14	44	22	17	11	18	68
Décembre	19	2	8	14	43	19	35	19	26	99
	160	68	177	163	568	269	169	178	204	820
	Total par mois des 3 années					Moyenne de décès enregistrés				
Janvier	205					51				
Février	189					47				
Mars	150					37,5				
Avril	158					39,5				
Mai	141					35				
Juin	188					47				
Juillet	217					54				
Août	280					70				
Septembre	199					50				
Octobre	286					71,5				
Novembre	216					54				
Décembre	240					60				
	2 469					61,7				

Ce tableau ne porte évidemment que sur les décès enregistrés à l'état-civil, mais donne des indications intéressantes.

Mis à part l'accroissement apparent du nombre des décès pendant 1952, qui correspond seulement à l'amélioration de l'état-civil, nous voyons que les mois de moindre mortalité sont ceux qui suivent la fin des pluies, mars, avril, mai, et que les mois de mortalité forte sont août et octobre : août, mois froid et brumeux, octobre, mois comportant des sautes soudaines de temps et des orages.

MORTALITÉ PAR SEXES ET PAR AGES

Nous ne pouvons songer à recopier les notes prises sur les registres de l'état-civil concernant les années 1941-1951. Nous nous contenterons, à titre d'exemples, de noter l'âge déclaré des défunts et leur sexe, pour les années 1941, 1946, 1949 et 1950, dans les deux cantons de Bealanana et de Mangindrano, en les ramenant à des tranches d'âges de 5 ans et en les totalisant.

Ceci nous donne le tableau suivant :

Âges déclarés	1941		1946		1949		1950		Hom- mes	Fem- mes	géné- ral
	B	M	B	M	B	M	B	M			
	H	F	H	F	H	F	H	F			
120								1		1	1
100-104	1	1			1			1	1	4	5
95-99	1	0	1	0			1	0	1	2	5
90-94	1	1	1	3	1	0	1	1	3	0	3
85-89	2	1	0	0	1	2	0	1	2	1	0
80-84	0	0	1	1	5	4	4	3	3	2	3
75-79	5	0	1	0	4	2	0	1	3	2	0
70-74	3	2	1	1	9	10	2	3	2	2	1
65-69	5	1	1	3	5	3	1	1	3	1	1
60-64	6	3	2	1	9	8	5	5	3	2	1
55-59	1	1	4	0	5	4	11	2	7	0	1
50-54	6	4	2	4	7	7	4	7	2	4	4
45-49	4	1	0	1	4	3	5	2	8	0	1
40-44	1	3	3	3	7	7	6	7	2	4	6
35-39	5	4	2	0	7	5	4	2	6	0	3
30-34	3	2	2	2	7	3	9	6	7	2	1
25-29	3	5	2	2	15	8	7	3	6	9	4
20-24	3	1	5	0	4	2	5	2	6	2	1
15-19	0	5	0	4	2	4	2	4	1	2	2
10-14	3	0	1	1	10	4	5	1	8	5	3
5-9	4	6	5	4	6	7	6	3	7	3	2
0-4	56	40	33	36	43	37	26	19	23	21	10
									13	33	25
									7	6	231
									197	428	
									723	569	1.292

Ce tableau montre que la mortalité infantile est assez grande. Nous y reviendrons plus loin.

Les autres chiffres : 589 décédés de moins de 20 ans, 458 de 20 à 59 ans et 245 de plus de 60 ans, manifestent éloquentement que tous les décès ne sont pas enregistrés et que les âges sont attribués sur les registres avec une nette tendance à vieillir les gens : une femme de 120 ans, 5 autres cente-

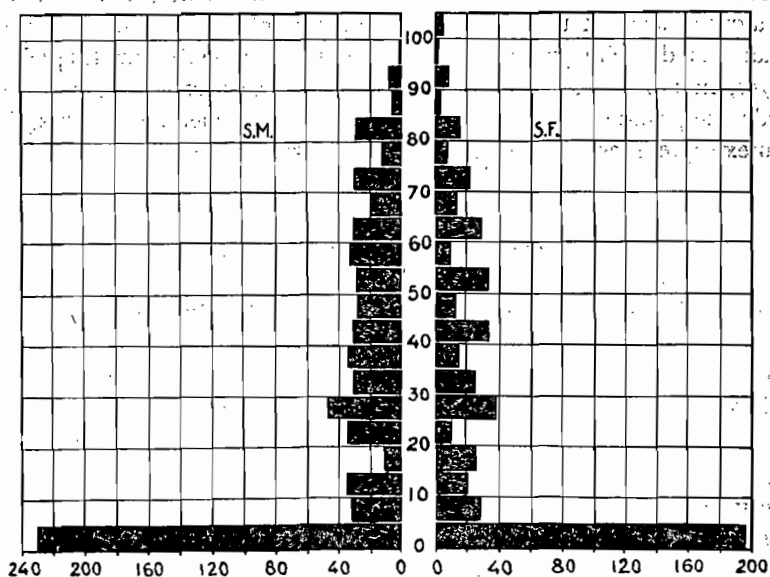


FIG. 28. — Même pyramide pour les décès de 1941, 1946, 1949 et 1950, bloqués, Gouvernement de Bealanana.

naires, 64 personnes de plus de 80 ans, qui ne correspondent pas à ceux que nous avons relevés dans les villages.

Malgré la correction considérable que subissent les chiffres ramenés à des groupes de 5 ans, nous voyons l'exagération de certaines classes d'âges. Pour les femmes, les classes « gonflées » sont, jusqu'à 30 ans celles se terminant par 5, après 30 ans, celles se terminant par 0, formant de véritables dents de scie.

Pour les hommes, les remarques sont assez semblables pour qu'il n'y ait pas lieu d'insister. Néanmoins nous voyons que les décès masculins sont plus volontiers déclarés que les décès féminins puisque nous avons 723 décès masculins pour 569 décès féminins et qu'à partir de 40 ans nous avons 225 hommes pour 204 femmes, ce qui, d'après les pyramides que nous avons construites, ne peut pas correspondre à la réalité.

Avec un tel tableau il nous semble impossible de proposer des tables de mortalité car, même établies pour des groupes d'âge de 5 ans, elles seraient si loin de la réalité qu'elles ne correspondraient, en fait, à rien.

En l'absence de statistiques de décès valables et en l'absence de tout état-civil utilisable, nous nous voyons contraint de laisser en blanc plusieurs pages essentielles de notre travail, car nous ne pouvons songer à nous rabattre sur nos sondages pour établir les tables et quotients habituels. Tout au plus pourrions-nous utiliser la méthode dite des recensements, mais il nous faudrait alors ressusciter un procédé qui ne figure plus que pour mémoire dans les manuels de démographie (2). Faute de documents sur lesquels nous appuyer, nous sommes réduit au silence. A peine osons-nous, pour donner un ordre de grandeur et poser un jalon pour des recherches futures, donner en annexe quelques tableaux et graphiques théoriques.

MORTALITÉS EXCEPTIONNELLES

Il se produit de temps à autre des séries de décès plus ou moins insolites qu'il est légitime d'attribuer à des épidémies.

De telles épidémies sont connues. La « grippe espagnole », qui a sévi dans le monde entier pendant et après la fin de la guerre 1914-1918, a laissé un souvenir assez durable dans la population pour avoir pu servir de point de repère précis dans l'appréciation des âges.

Ensuite la peste, endémique dans cette région, est vigoureusement combattue par le Service de Santé à la fois par la désinsectisation des villages contaminés ou suspects et par des campagnes de vaccination qui atteignent de 80 à 90 % de la population chaque année.

Il semble que ces épidémies n'aient pas frappé électivement certaines catégories de personnes, mais toutes également. Avec la mortalité précoce que nous avons constatée, leurs effets sont vite résorbés et elles ne provoquent pas de perturbations dans les pyramides des âges pour les groupes considérés.

Les guerres n'ont été que très peu ressenties à l'échelon local du fait du très petit nombre de mobilisés qui n'ont pas été rapatriés.

Dans l'Ankaizinana, à part la « grippe », on ne se souvient guère de grosse calamité. Parfois une famine sévit dans le canton de Mangindrano, qui amène les pouvoirs publics des districts voisins (Befandriana, Mandritsara et Antsohihy) à envoyer du riz dans ce district. Mais les famines ne frappent pas inopinément et quand une période de pénurie s'annonce, les gens se déplacent temporairement, à peine l'espace d'une saison, vers des régions moins éprouvées et reviennent aussitôt que les conditions sont redevenues normales.

(2) HUBER, VI, pp. 46-47.

CAUSES DES DÉCÈS — MORBIDITÉ

Vu le petit nombre de décès enregistrés, ceux contrôlés par les formations sanitaires sont encore plus fragmentaires. Nous ne pouvons donner

TABLEAU DES CONSULTATIONS MÉDICALES POUR L'ANNÉE 1951 (3)

	Adultes	Enfants
<i>Maladies pestilentielles :</i>		
Peste bubonique.....	5	1
Peste septicémique.....	1	
<i>Maladies épidémiques :</i>		
Varicelles.....		7
Coqueluche.....		9
Tétanos.....		1
Méningite à pneumo.....	1	
<i>Maladies endémo-épidémiques :</i>		
Paludisme - Accès palustres.....	2 748	1 513
Accès pernecieux.....		5
Cachexie.....	15	
Helminthiase.....	8	61
<i>Maladies sociales :</i>		
Syphilis.....	178	114
Infections gonococciques.....	169	
<i>Maladies sporadiques :</i>		
Affections appareil respiratoire.....	1.059	671
Affections appareil digestif.....	456	301
Formes non spécifiées de dysenterie.....	136	38
Maladies du sang - Organe hématopo.....	154	32
Maladie de l'œil.....	242	239
<i>Maladies cutanées :</i>		
Mycose.....	10	9
Gale.....	11	15
Autres maladies.....	176	111

que des indications sur la morbidité, basées sur les consultations pendant une année, en notant toutefois que bon nombre de malades ont encore une suffisante confiance dans les remèdes indigènes, magiques ou non, pour ne jamais consulter à l'hôpital. D'autre part la formation sanitaire d'Ambalabé-B est le seul endroit de l'Ankaizinana où se trouvent une sage-femme et un médecin ayant fait des études les qualifiant professionnellement. Malgré quelques rapides tournées de dépistages, en cas d'éventuelle épidémie, ou d'épidémie déclarée, ce médecin ne peut suffire à la tâche et veiller efficacement sur la santé de plus de 20.000 personnes.

(3) Source : Médecin de la formation sanitaire de Bealanana.

ALCOOLISME

Il convient d'ajouter un mot à propos de l'alcoolisme. Celui-ci ne figure pas dans le tableau précédent et dans son rapport de tournée, le Docteur Bois, du groupe sanitaire mobile, s'il signale « l'importance de l'alcoolisme clandestin » reconnaît « qu'on n'a affaire qu'à un alcoolisme occasionnel. Nous n'avons trouvé aucun signe d'alcoolisme clinique ».

Ceci mérite d'être souligné et quelque peu développé.

Il est incontestable que l'alcool est distillé clandestinement en quantité appréciable à partir de la canne à sucre (mise à fermenter avec de l'écorce de *Sambalahy*) dans bon nombre de villages de l'Ankaizinana. Cet alcool, titrant de 50 à 70° au sortir de l'alambic primitif qui sert à sa fabrication, est très généralement coupé d'eau avant sa consommation. Il était vendu, pur, de 100 à 150 F le litre en 1952. Sa consommation est rituelle. Les indigènes de la région ne s'enivrent pas pour l'ivresse elle-même mais pour des raisons précises. Il s'agit toujours de cérémonies collectives : fêtes agraires ou fêtes familiales, funérailles, qui doivent comporter des sacrifices sanglants de bœufs et l'absorption d'un nombre variable de litres de *toaka* (rhum de fabrication indigène). Il n'y a jamais de cas d'ivresse isolé. De plus, les quantités consommées sont en quelque sorte dosées par le protocole, sans être tout à fait obligatoires. Il va de soi que les hommes boivent davantage que les femmes et les aînés davantage que les cadets, mais les enfants sont fréquemment exclus ou écartés assez rapidement.

Enfin ces beuveries que les Blancs se plaisent à décrire et souligner ne se produisent que quelques fois par an. Il s'agit bien là d'un alcoolisme occasionnel.

Nous voyons avec beaucoup d'appréhension, pour ne pas dire d'angoisse, les efforts déployés pour généraliser la consommation courante du vin, présenté comme une boisson « hygiénique ». Ce liquide, titrant généralement 14°, consommé au verre ou au litre, « assomme » généralement très vite les indigènes qui en boivent.

Ils y prennent goût incontestablement et il n'est plus rare de voir à Bealanana des gens ivres, le soir, dans la rue.

Or, il est démontré que les « formes diverses de l'intempérance, notamment l'alcoolisme » constituent un « facteur aggravant la mortalité française, à partir de l'âge adulte, chez les hommes plus que chez les femmes » (4).

Nous considérons donc comme particulièrement inquiétante l'introduction autorisée d'alcool, ne serait-ce même que du vin de France ou d'Algérie, par les débits patentés, car elle installe une nouvelle forme d'alcoolisme sans faire cesser l'alcoolisme rituel traditionnel qui semble n'avoir que peu de répercussions sociales. Il y aura superposition de consommation d'al-

(4) LANDRY, Démographie, p. 27.

cools. Si, les premières années, le bilan financier de la colonie pourra sembler en profiter par les taxes d'importation sur les alcools et les droits perçus sur les patentes de débit de boissons alcoolisées, il ne tardera pas à être en déficit par bien d'autres côtés (asiles d'aliénés, prisons, etc...).

De plus, le bilan sanitaire ne pourra que s'aggraver. Ceci est d'autant plus dommage qu'un vigoureux redressement est en train de s'opérer du fait de l'efficacité des mesures médicales de prophylaxie.

Cette question très grave ne devrait pas échapper à la vigilance des services compétents. Les problèmes économiques, particulièrement ceux touchant « la main-d'œuvre », recevraient des solutions satisfaisantes plus par l'importation (ou la fabrication sur place) de sucre, de savon ou de lait sec ou condensé qui améliorerait la situation sanitaire que par l'importation d'alcools (vin, rhum ou spiritueux), qui obèrent gravement l'avenir.

MORTALITÉ INFANTILE

Comme nous l'avons déjà mentionné, la mortalité infantile est difficilement chiffrable pour plusieurs raisons.

D'abord les enfants morts en bas âge n'ont jamais été que des choses (*raha*) n'ayant pas été gratifiées d'un esprit humain (*tsy ary fañahy*). Il est inutile, après leur décès, d'en faire mention : certaines jeunes femmes mêmes éluderont la question par crainte superstitieuse de rester stériles ou de perdre leurs nouveau-nés.

Puis ces faits ne font pas couramment l'objet des conversations ; le vocabulaire est flou et varie d'un village à l'autre. Il est très difficile de faire préciser pour des décès d'enfants en bas âge (*zaza tsy azo*) s'il s'agit d'un avortement ou d'un décès dans les premiers mois suivant la naissance, ou d'un mort-né ou d'un enfant ayant vécu un jour ou deux ou cinq ou six mois.

Avec ces remarques préliminaires, nous osons à peine proposer des chiffres. Nous en avons à deux sources : les déclarations de décès sur les registres de l'état-civil, les enquêtes du médecin du Groupe Mobile d'Hygiène en août-septembre 1952.

Des comptes rendus d'enquêtes du médecin-lieutenant Bois nous pouvons extraire :

- « Sur 2.075 naissances, il y a 648 décès (23,8 % avant 15 ans) dont :
- 15 mort-nés : 2,4 % ;
 - 116 le 1^{er} mois : 17,9 % ;
 - 368 la 1^{re} année : 56,7 % (dont 43 à une époque coïncidant avec le sevrage) ;
 - 149 par la suite : 22,9 % . »

De nos propres relevés sur les registres de l'état-civil, nous pouvons extraire :

CANTONS	ANNÉES															
	1941				1946				1949				1950			
	0-1 mois		2-12 mois		0-1 mois		2-12 mois		0-1 mois		2-12 mois		0-1 mois		2-12 mois	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Bealanana	14	13	32	20	10	8	25	17	3	1	13	15	1	4	20	15
Mangindrano	6	3	17	22	1	0	9	6	1	1	6	4	0	0	5	1
Antsakabary	13	7	27	30	0	0	8	11	0	0	1	1				
Matsondakana	1	0	7	9	0	0	4	1	0	0	4	2				
Total	34	23	83	81	11	8	46	35	4	2	24	22	1	4	25	16
	G		F		G		F		G		F		G		F	
	117		104		57		43		28		24		26		20	

soit, pour les 4 années, 419 décès d'enfants de moins d'un an révolu se décomposant comme suit :

<i>Garçons</i>				<i>Filles</i>			
0 — 1		2 — 12		0 — 1		2 — 12	
mois		mois		mois		mois	
50		178		37		154	

soit 228 garçons pour 191 filles.

En ramenant ces décès à une population de 1.000 enfants nés viables, on aurait respectivement :

119	425	88	368
-----	-----	----	-----

et 207 décès dans le 1^{er} mois et 793 dans les 11 suivants.

Si l'on applique la règle établie par Jean BOURGEOIS-PICHAT (5), on trouve que, d'après les relevés sur les registres d'état-civil, la mortalité infantile exogène, causée par le milieu où vit l'enfant, serait de 991 (795 ± 25 %) alors que la mortalité endogène ne serait que de 9 0/00.

D'après les enquêtes de Docteur Bois, les chiffres ramenés à 1.000 seraient 950 et 50 pour mille.

Nous ne possédons aucun document permettant de différencier les décès dus aux causes endogènes de ceux dus aux causes exogènes.

(5) BOURGEOIS-PICHAT, Mesure de la mortalité infantile, p. 244.

• Du rapport du Docteur Bois, nous pouvons cependant extraire les quelques détails suivants sur les causes de décès :

Cause des mortalités : Affections	Bealana		Beandrazona		Betainkankana		Anjanaborona		Ambatosy		Ampaminty	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Digestives.....	17	20,4	8	20	7	16,2	13	9,1	10	22,7	4	8
Respiratoires.....	20	24,1	9	23,5	9	20,8	23	15,9	4	9	10	20
Paludisme.....	33	39,7	19	47,5	22	51,1	72	50,4	17	38,5	33	66
Syphilis.....	5	6			3	6,9	17	12	2(*)	4,5		
Diverses ou indéter..	7	8,4	4	10	2	4,6	17	12	11	25	3	6

Causes des mortalités : Affections	Antambato		Ambatoria N.		Mangindrano		Ambovonjomby		Antelopololo		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Digestives.....	2		15	24,2	11	12	8	15,2	4	12	99	15,3
Respiratoires.....			16	25,8	23	25	6	12,4	7	21	127	19,6
Paludisme.....	4*		25	40,3	43	46,7	26	49,9	20	60	314	48,6
Syphilis.....			3	4,8	3	3,2	2	3,8			35	5,4
Diverses ou indéter.			3	4,8	12	13	11	21	2	6	72	11,1
											647	100

(*) Probablement ?

Ces détails ne sont donnés qu'à titre d'indication car le Docteur Bois s'est heurté dans son enquête aux obstacles que nous avons signalés et son diagnostic ne pouvait se fonder que sur les réponses plus ou moins fermes des mères interrogées.

Nous avons assisté à bon nombre de ces interrogations et nous pouvons donner le degré d'approximation des réponses. Les questions posées individuellement à chaque femme étaient à peu près les suivantes : « Avez-vous eu des enfants ? Combien ? Combien avez-vous eu d'avortements, d'enfants mort-nés ? Combien de vos enfants sont morts en bas âge ? de quoi ? de diarrhée ? de toux opiniâtre ? de fièvre rebelle ? de maigreur ? d'autre chose ? ». Les femmes répondaient de leur mieux et étaient écoutées et traduites avec attention. Néanmoins les réponses ne valent que comme résultats d'un sondage rapide et les causes de décès sont données après une double interprétation : celle du médecin d'après celle de la mère attribuant le décès de son enfant à telle cause plus visible qu'une autre. En l'état actuel des choses, c'est la seule méthode qui peut être employée. Fastidieuses, ces enquêtes ont été menées avec le plus grand sérieux et nous croyons utile d'en transcrire les résultats, avec toutes les réserves qui s'imposent, et nous pouvons souscrire à la conclusion du Docteur Bois : « Sur les causes de la mortalité infantile, nous ne nous étendons pas, car elles sont ici semblables à celles que nous avons l'habitude de voir dans ces pays de montagne : *Paludisme*, affections respiratoires et mauvaise alimentation imposent leur

tribut aux nourrissons. Remarquons cependant que le pourcentage de mortalité infantile n'est relativement pas élevé. » (6)

LA NATALITÉ

Sous ce titre nous rassemblerons en les commentant les données concernant la mortinatalité et les questions connexes des avortements et de l'influence de la légitimité des enfants sur leur survie ; le rapport des sexes à la naissance, les accouchements multiples, le taux brut de la natalité ; enfin, la natalité des divers types de population.

LA MORTINATALITÉ

Comme nous l'avons déjà mentionné, le terme de mort-né est extrêmement vague et, surtout dans les populations que nous étudions, prête à quantité de confusions, puisqu'il peut s'agir selon le tour de la conversation, d'enfant mort dans ses premières années, durant ses premiers jours, à sa naissance, ou d'un enfant qui n'a jamais respiré mais venu à terme, ou d'un prématuré né viable ou d'une grossesse interrompue, par accident ou non. Le critère de demander le sexe de l'enfant n'est pas réellement valable, car, en cas de « fausses couches » la matrone, ou le père, s'efforce presque toujours de déterminer le sexe du fœtus.

Nous sommes donc une fois de plus en face d'approximations vraisemblables, sans plus.

Les chiffres que nous avançons ont été recueillis par nous-même au cours de nos enquêtes ou nous ont été fournis par la sage-femme indigène (Merina) de la Maternité de Bealanana, et portent sur 4 années consécutives.

Nos chiffres sont les suivants :

<i>Nombre de femmes interrogées</i>	<i>Nombre d'avortements</i>	<i>Mort-nés</i>	<i>Nombre de naissances vivantes</i>
1.217	104	70	4.338

Ce qui donne un taux de mortinatalité de 15,88 0/00, qui est nettement trop bas par comparaison avec les taux relevés dans les pays où les statistiques s'appuient sur des données mieux établies.

(6) Rapport de tournée du Gr. Sanit. Mob. n° 5, août-septembre 1952, dans le district de Bealanana (...), p. 44. Ce taux « faible » ne l'est que pour les populations que nous étudions et serait « élevé » en France actuellement.

Les chiffres fournis par la sage-femme sont respectivement :

<i>Consultantes</i>	<i>Avortements</i>	<i>Mort-nés</i>	<i>Naissances vivantes</i>
1.052	69	465	2.466

ce qui donne un taux dix fois supérieur (158,6 0/00) qui est donc absolument exagéré.

Ce résultat rend illusoire l'interprétation des chiffres fournis par elle sur ses cahiers et nous ne les transcrivons pas.

LES AVORTEMENTS

Prenant le mot « avortement » au sens large, c'est-à-dire grossesse interrompue et qui n'a pas donné naissance à un enfant vivant, nous n'avons que peu à dire sur ce sujet.

Dans la région que nous étudions, les avortements provoqués sont presque nuls. Il n'est pas impossible que des femmes du chef-lieu, étant enceintes, consomment pour se faire avorter des quantités exagérées de quinine ou surtout des solutions aqueuses très fortes de bleu de lessive, qui est l'abortif le plus connu dans le Nord de l'Ile. Pourtant le cas est exceptionnel dans les villages où des *fady* nombreux règlent la vie des femmes enceintes afin de leur assurer des couches faciles.

D'après la sage-femme « chaque année c'est en février-mars que se produit le plus grand nombre d'avortements de l'année. Cette période correspond avec la fin de la saison dite chaude qui est la saison des pluies ».

LA LÉGITIMITÉ.

La légitimité des enfants, nés dans ou hors du mariage, et qui a tant d'importance dans les pays de civilisation européenne, n'a ici aucun retentissement. En principe, à peu près tous les enfants sont, au regard de la loi française, des enfants naturels et enregistrés comme tels. Sur l'acte, seul figure le nom de leur mère, « exerçant la profession de femme de chambre », ce qui peut se traduire en français courant par « Sans profession ». En fait, les enfants appartiennent au père présumé dans le cas d'une femme non mariée (selon la coutume) ou au mari d'une femme mariée.

Certaines femmes pourront avoir de nombreux enfants sans avoir été jamais mariées officiellement, et avoir les enfants en toute propriété, c'est-à-dire sans qu'un homme puisse les revendiquer. Nous les appellerions « filles-mères », terme qui existe en malgache et est quelque peu péjoratif dans certains milieux christianisés. Ces femmes peuvent être ou avoir été des « dévergondées » ou être des personnes relativement respectables : les normes de la respectabilité *tsimihety* ne sont pas les mêmes que les nôtres.

Puisque les enfants sont la propriété du père et de son clan, il peut être parfois avantageux de mettre au monde des enfants sans père qui puisse les réclamer. Nous avons des exemples de familles dont les membres survivants, toutes des filles, ont dû avoir recours à ce moyen pour éviter que leur patrimoine ne passe à un clan étranger. Ces filles sont parties au loin dans des villages et y sont restées, sans trop se faire connaître, jusqu'à ce qu'elles soient enceintes d'un partenaire qui leur agréait, puis sont revenues au village, y ont fait leurs couches et y élèvent leur enfant. Si celui-ci est une fille ou décède, elles sont contraintes à un nouveau déplacement. Chacun au village sait à quoi s'en tenir sur leur conduite mais personne ne pense à les réprover.

Néanmoins ces cas sont rares.

LA SEX-RATIO

Le rapport des sexes à la naissance nous est donné par quatre sources :

a) D'après les chiffres fournis par la sage-femme de Bealanana pour la période du 1^{er} octobre 1946 au 30 septembre 1950 ; naissances vivantes : 1.320 garçons pour 1.146 filles, soit un taux de 115 ;

b) D'après nos enquêtes, nous avons relevé, pour 2.359 naissances vivantes, 1.191 garçons et 1.168 filles, soit 102 garçons pour 100 filles.

c) D'après les chiffres qui nous ont été communiqués par le Service de Santé, il y aurait eu à la maternité de Bealanana, de 1946 à 1951, pour 1.878 naissances vivantes, 944 garçons et 934 filles soit un taux de 101.

d) D'après l'enquête menée sur la sex-ratio et publiée dans le Bulletin de Statistique (7), les chiffres concernant les Tsimihety sont les suivants : naissances vivantes : garçons 998, filles 973 ; mort-nés : garçons 48, filles 26 ; soit une sex-ratio de 102,5.

Nous pouvons éliminer comme invraisemblable le premier taux. Les trois suivants ont une homogénéité qui nous incline à croire que, bien que le taux de 102 paraisse un peu faible en comparaison d'autres populations, il doit être celui qui caractérise actuellement la population tsimihety.

ACCOUCHEMENTS MULTIPLES

A notre connaissance, il ne s'est pas produit de naissances multiples supérieures à deux depuis plusieurs années dans l'Ankaizinana.

Les accouchements doubles (29 pour 1.987) sont donnés dans le tableau

(7) *Bull. Stat. Génér. Madag.*, 1952, 2, p. 69-72, tabl. n° 5.



Femme et homme betsimisaraka.

La première colonne porte les numéros.

La seconde porte l'indication du groupe ethnique auquel la femme dit appartenir.

Certaines hésitent entre celui de leur père et celui de leur mère. Dans ce cas, quand ce fut possible, nous avons porté les deux indications, celle du père en premier ; ex. : Co-Ts. indiquait une femme née d'un père comorien et d'une mère tsimihety. En principe, selon la coutume locale, la « race » du père l'emporte sur celle de la mère, aussi des « métisses » ont pu ne pas donner l'indication du groupe de leur mère.

Cette indication est parfois tendancieuse car souvent des femmes nées d'un père makoa et d'une mère tsimihety, cherchaient à faire oublier leur ascendance noire africaine et se réclamaient de la race maternelle.

La 3^e colonne porte l'indication de l'âge *préssumé* de la femme, à 5 ans près environ. Les gens de cette région n'ont guère de préoccupation à ce sujet et évaluent l'âge des gens selon le développement physique comprenant 3 phases principales : l'enfance jusqu'à la nubilité ; l'état de femme, jugé sur l'apparence extérieure ou sur le nombre de maternités du sujet, de ses aînées ou de ses cadettes, ou sur l'âge probable des enfants vivants ; la vieillesse, qui débute à la ménopause survenant entre 40 et 50 ans, l'âge est alors estimé selon l'état de décrépitude, d'après l'état des dents, des cheveux, ou l'état général.

Nous avons cependant essayé de situer la naissance du sujet par rapport à des événements connus.

Nous avons évité d'interroger, et surtout de noter, les réponses des jeunes femmes venant tout juste d'atteindre l'âge nubile pour ne pas surcharger nos cahiers.

On peut cependant avancer que cet âge est atteint entre 13 et 16 ans, et que la première maternité peut suivre aussitôt après du fait que la morale sexuelle et les contraintes sociales diffèrent de celles que nous connaissons généralement.

Nos notes comportaient également le lieu de naissance des femmes, qui permet l'établissement du réseau des échanges matrimoniaux que nous verrons à propos des migrations.

Une 5^e colonne reçoit l'indication du nombre des avortements. La question, pour indiscreète qu'elle soit, n'était que rarement éludée pour raison de convenance, mais l'était parfois par crainte superstitieuse ; néanmoins les indications recueillies nous paraissent, du point de vue de l'enquête, acceptables.

Enfin, dans cette colonne, nous avons porté certaines initiales J.F. et S.

J.F. (jeune fille) signifiait qui n'a pas encore été mariée, ou plus exactement qui n'a pas encore conçu — sans aucune idée de virginité.

« S » signifie « stérile », soit naturellement, soit à la suite d'une maladie quelconque.

On peut poser en principe que toutes les femmes ont recherché la maternité.

Viennent ensuite 3 colonnes doubles ; dans chacune nous avons mis à gauche les garçons, à droite les filles. Dans la première de ces colonnes, nous avons essayé de porter la mortalité ; malheureusement nous n'avons guère pu obtenir de renseignements précis. Les enfants mort-nés ou morts avant un mois, les « zazarano » (« enfants-eau ») ne sont jamais comptés, car ils n'ont pu être considérés comme êtres humains. L'importance de la distinction entre avortements, mort-nés et morts en bas âge échappe totalement à ces populations dont les expressions vernaculaires comportent de grandes imprécisions. Rarement nous avons pu mentionner ces renseignements avec certitude.

La seconde colonne double porte les enfants morts en bas âge. Cette expression recouvre une zone d'âges très vaste puisqu'elle va de 0 à 15-17 ans.

En effet, au cours de cette enquête qui n'était qu'accessoire pour notre travail, nous ne pouvions multiplier les indications subsidiaires et, d'autre part, les expressions locales concernant l'enfance sont nombreuses, mais restent relativement vagues.

Enfin, beaucoup de femmes n'ont pas de souvenirs très précis de l'âge qu'avaient les enfants qu'elles ont perdus et n'aiment généralement pas beaucoup en parler.

Nous y avons donc inscrit les enfants nés et qui n'ont pas atteint leur puberté et n'ont jamais été que des « presque personnes » (*saik'olona*).

La 3^e colonne double porte les « enfants vivants ». Le terme recouvre plus que la réalité car nous avons inscrit là les enfants nés de la femme interrogée qui « ont été des personnes » et qui ont dépassé leur puberté, ou l'avaient dépassée avant de mourir car la mortalité est suffisamment grande pour qu'une femme de 55 ans voie vivre de nombreux arrière-petits-enfants mais que ses propres enfants soient déjà morts et leurs enfants aussi. Quelqu'un qui est mort à 25 ans, ou même à 18 ans, peut fort bien avoir laissé une postérité et souvent celle-ci existe. Il nous a donc paru valable de grouper dans ces colonnes les enfants encore vivants, ou décédés après qu'ils avaient été considérés comme adultes pouvant procréer.

Ensuite viennent 3 colonnes simples ; la première reçoit le nombre de fois où la femme interrogée dit avoir été enceinte. Ce n'est que le total des chiffres portés dans les 3 colonnes doubles précédentes et la colonne « avortements ».

Certaines vieilles femmes n'ont pu nous donner que ce chiffre et celui de leurs enfants vivants et étaient incapables de se souvenir du sexe des décédés, ni de leur âge, ni si elles avaient eu des avortements ; nous n'avons porté ces chiffres sur nos cahiers qu'après avoir eu confirmation par l'entourage, bien que celui-ci n'ait pu nous apporter de précisions supplémentaires.

Les deux dernières colonnes interviennent seulement pour les derniers

villages étudiés. Au fur et à mesure que notre méthode d'enquête et la forme de nos questions étaient mieux adaptées aux gens, et aussi que ceux-ci nous connaissant mieux, nous répondaient avec plus de confiance, nous avons vu l'intérêt de ces renseignements et la possibilité de les consigner sans trop de risque de fausses réponses.

Elles concernent le statut matrimonial de la femme lors de l'enquête et le nombre de fois où celle-ci reconnaît avoir été mariée. Le statut matrimonial était donné par deux lettres : M, mariée, C, célibataire. Dans cette dernière catégorie entraient également les veuves et les divorcées non remariées, ou les vieilles femmes ayant socialement un mari, mais ne le considérant plus effectivement comme tel. En fait, les vieilles sont généralement des veuves.

Le chiffre porté dans la colonne suivante indique le nombre de maris « officiels » successifs de la femme, le mariage officiel de la région n'étant pas le mariage légal, c'est-à-dire inscrit sur le registre de l'état-civil. Cette dernière formalité d'ailleurs est contraire aux coutumes locales qui, lors du contrat de mariage verbal conclu entre les représentants des clans auxquels appartiennent respectivement les époux, prévoient expressément la possibilité du divorce, par consentement mutuel ou autre.

Le chiffre de la dernière colonne comprenait toujours le mari actuel ; ainsi une femme notée : M 3, avait eu deux maris avant son actuel mari.

Certaines femmes ont présenté dans les 3 dernières colonnes des groupements tels que : 3, C, O, c'est-à-dire avoir eu 3 grossesses, être « célibataire » et n'avoir jamais eu de mari officiellement.

La colonne « observations » recevait toutes sortes de remarques qui nous avaient paru présenter un intérêt quelconque :

— indications du strabisme, des paralysies ou de l'éléphantiasis, des goîtres avec indication de la grosseur 1, 2, 3, 4 ;

— indication de la grossesse apparente. L'état de la grossesse n'est jamais révélé volontiers par les femmes qui ont toujours la crainte superstitieuse d'un avortement. Or le costume féminin de cette région est très discret. Nous n'avons donc pu noter toutes les femmes enceintes lors de notre enquête ;

— indication de la gémelliparité toutes les fois qu'elle nous a été signalée ;

— indication des différentes femmes d'un polygame ;

— indication de la cécité, de la surdi-mutité ;

— nous n'avons jamais rencontré dans cette région même un seul cas d'albinisme, bien que l'inceste soit pratiqué clandestinement et l'ait été, voire même l'est encore, rituellement dans quelques rares circonstances.

Nous avons essayé et fait une première mise au point des termes de notre questionnaire dans des villages tsimihety extérieurs à l'Ankaizinana. Et si nous n'avons pas modifié sensiblement les colonnes de nos cahiers, nous avons dû souvent intervertir l'ordre des questions, commençant par

le nombre d'enfants vivants pour finir par la question concernant l'âge. Ce questionnaire provoquait souvent une douce hilarité dans les populations. Elle devenait un franc éclat de rire à la dernière question qui paraissait généralement la plus saugrenue.

Par contre, ces conversations dirigées étaient une bonne prise de contact avec un village et facilitaient la présentation des questions plus purement ethnographiques.

FÉCONDITÉ MASCULINE

Nous ne disposions pas d'assez de temps pour interroger les hommes comme nous avions interrogé les femmes ; d'autre part ces questionnaires fastidieux risquaient de lasser la population, aussi ne les avons-nous pratiqués que pour les femmes dont les réponses avaient, pour des raisons évidentes, plus de portée.

Il n'en reste pas moins qu'une équipe d'enquêteurs s'intéressant aux questions démographiques pourrait faire du côté des hommes des prospections intéressantes, tout spécialement sur les taux de stérilité masculine, sur la fécondité qui, par les exemples que nous avons pu noter, peut se prolonger au-delà de la soixantième année, et sur la fécondité des unions d'époux présentant de grandes différences d'âge, dépassant dans de nombreux cas quarante ans.

Étant seul pour nos enquêtes nous n'avons fait porter nos recherches que sur la fécondité féminine.

FÉCONDITÉ FÉMININE

RÉSULTATS BRUTS

Nos enquêtes ont porté sur 1.217 femmes (dont 721 Tsimihety). Elles totalisent 4.531 grossesses, dont 104 avortements, 70 enfants sont déclarés mort-nés et 1.197 enfants meurent avant d'avoir atteint l'âge adulte (668 garçons pour 526 filles) ; 3.148 survivants au jour de l'enquête (1.536 garçons et hommes et 1.612 filles et femmes).

ELABORATION DES RÉSULTATS

Nous devons un certain nombre de tableaux, de graphiques et d'alinéas de ce paragraphe à l'Institut National d'Études Démographiques à Paris, à qui nous avons soumis nos résultats. Nous les citons entre guillemets.

« Pour étudier la fécondité, il ne peut être question de conserver le classement détaillé par âge. Étant donné que la fréquence d'attribution d'un âge est fonction de son dernier chiffre, on ne peut travailler que sur des

groupes de dix âges consécutifs. Nous avons donc calculé le nombre moyen de grossesses pour les femmes (tsimihety) de 15-24, 16-25, 17-26..., 54-63, 55-64 ans.

NOMBRE MOYEN DE GROSSESSES PAR FEMME (TSMIHETY)

Age	Toutes femmes			Femmes ayant conçu	
	Groupe (a)	Groupe (b)	ensemble (a et b)	(a et b)	
15-24		1,25			
16-25	1,58	1,53	1,56	1,78	
17-26	1,66	1,65	1,65	1,88	
18-27	1,75	1,67	1,71	1,99	
19-28	1,91	1,96	1,93	2,21	(a) Groupe des femmes
20-29	2,00	2,01	2,00	2,32	dont l'état mari-
21-30	2,77	2,61	2,69	3,03	monial n'est pas
22-31	2,81	2,86	2,84	3,20	connu.
23-32	3,01	3,07	3,04	3,41	
24-33	3,04	3,12	3,08	3,49	
25-34	3,12	3,17	3,15	3,60	
26-35	3,77	3,41	3,56	4,09	(b) Groupes des fem-
27-36	3,89	3,54	3,68	4,28	mes dont l'état ma-
28-37	3,99	3,81	3,88	4,41	trimonial est connu.
29-38	4,04	3,89	3,96	4,56	
30-39	4,11	4,13	4,12	4,74	
31-40	4,73	4,35	4,51	5,13	
32-41	4,82	4,60	4,69	5,34	
33-42	4,96	4,77	4,85	5,53	
34-43	5,07	4,87	4,96	5,60	
35-44	5,07	5,15	5,11	5,71	N. B. — Ce calcul a été
36-45	5,19	5,59	5,40	5,98	fait par les soins de
37-46	5,26	5,81	5,54	6,08	l'Institut National
38-47	5,21	6,17	5,67	6,23	des Etudes Démog-
39-48	5,80	6,04	5,91	6,30	graphiques de Paris.
40-49	5,82	6,27	6,03	6,43	
41-50	5,80	6,35	6,05	6,52	
42-51	5,81	6,18	5,97	6,48	
43-52	5,67	6,24	5,93	6,48	
44-53	5,58	6,43	5,95	6,50	
45-54	5,45	5,83	5,61	6,16	
46-55	5,44	5,25	5,36	6,16	
47-56	5,27	5,19	5,24	5,95	
48-57	5,49	5,40	5,45	6,14	
49-58	5,52	5,26	5,41	6,23	
50-59	5,37	4,85	5,14	5,90	
51-60	6,06	4,76	5,51	6,25	
52-61	6,09	4,65	5,45	6,00	
53-62	6,03	4,90	5,53	6,11	
54-63	6,20	5,00	5,65	6,11	
55-64	6,89	5,69	6,35	6,45	
65 et +	8,04	6,38	7,05	7,44	
45 et +	6,46	6,03	6,25	6,76	

Les résultats obtenus sont illustrés par le graphique n° 29. Ce graphique « montre une progression régulière et à peu près linéaire du nombre moyen

de grossesses par femme jusqu'à un âge moyen de 45 ans. De 46 à 55 ans, le nombre moyen baisse et se relève ensuite et dépasse chez les femmes de plus de 65 ans le niveau atteint à 45 ans. Il ne semble donc pas y avoir

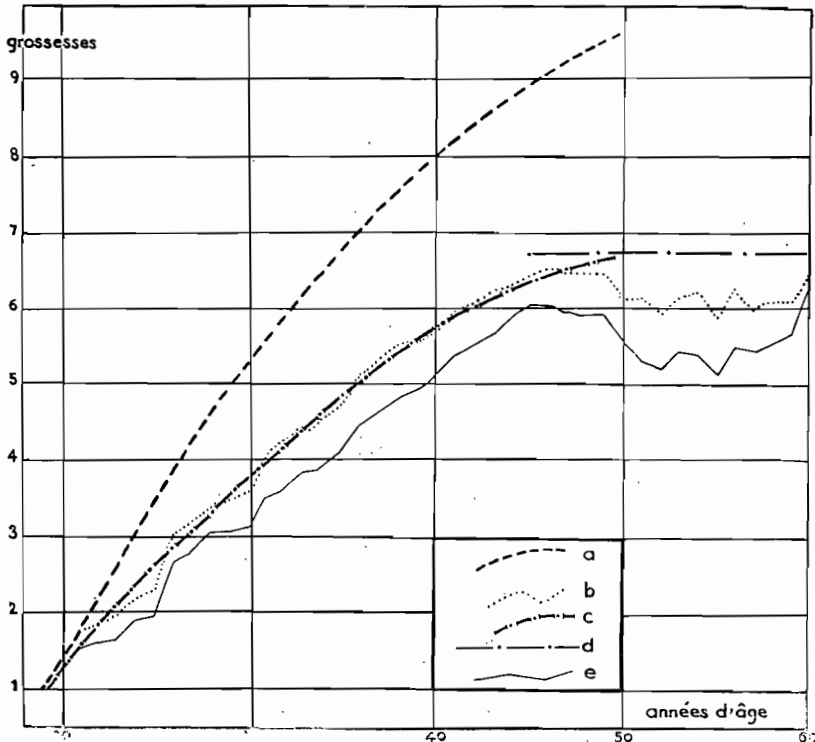


FIG. 29. — Courbes de fécondité des femmes tsimihety : a, Ajustement graphique de la courbe de fécondité des femmes du Rio Grande do Norte (Brésil); b, Femmes dont l'état matrimonial n'est pas connu (groupe a); c, Ajustement graphique de la courbe de fécondité des femmes tsimihety (Ankaizinana 1952); d, Nombre moyen de grossesses des femmes de 45 ans et plus ayant conçu; e, Femmes dont l'état matrimonial est connu (groupe b).

d'oublis fréquents chez les femmes âgées. La dépression intermédiaire tient à d'autres causes ».

Nous expliquons cette dépression par une mauvaise estimation de l'âge des femmes. Nous aurons eu tendance à attribuer un âge plus élevé à celles qui avaient eu plus d'enfants.

D'autre part « l'augmentation avec l'âge du nombre moyen de grossesses par femme devrait se ralentir progressivement au moins à partir de 40 ans. Ce ralentissement apparaît dans le groupe a mais pas dans le groupe b, où il y a, au contraire, une sorte de relèvement de la courbe à ces âges ».

Il pourrait n'y avoir là qu'une conséquence de la relative petitesse du

nombre des femmes, mais il est plus probable de penser que des femmes ayant cessé de concevoir plusieurs années avant la ménopause ont été vieilles et que nous avons eu tendance, sur les indications des femmes elles-mêmes, à attribuer plus de 45 ou 50 ans à celles qui, mariées, se savaient désormais stériles parce que n'ayant pas conçu depuis longtemps.

« Si l'on ajuste par une droite la partie ascendante du graphique on trouve que tout se passe comme si les femmes tsimihety avaient leur premier accouchement à 19 ans et gardaient ensuite la même chance de concevoir jusque vers 40 ans. Dans cet intervalle de 21 ans, elles auraient en moyenne 4,3 grossesses soit environ 0,2 grossesse par an. Une telle fécondité est faible pour une population qui ne limite pas sa descendance. »

Il convient donc d'étudier la cause de cette fécondité relativement faible.

LA FÉCONDITÉ ET LA STÉRILITÉ

Il nous paraît inutile, pour les populations que nous avons étudiées, de distinguer la stérilité de l'infécondité.

Une femme qui, à 25 ans passés, n'a pas eu de grossesses, sauf les cas rares de mariage avec un homme ne pouvant procréer, peut être considérée comme stérile. La plupart du temps d'ailleurs, on voit l'union se dissoudre et la femme en contracter une nouvelle qui lui permette d'avoir un enfant. En règle générale, toutes les femmes recherchent et se sont exposées aux risques de la maternité. L'infécondité est quasi-nulle alors que la stérilité est plus fréquente.

D'après nos cahiers nous trouvons 69 femmes « stériles » sur un total de 1.114 femmes dont nous connaissons l'âge, soit 6,2 % en moyenne, mais ce chiffre global, concernant toutes les femmes interrogées âgées de plus de 20 ans, doit être repris en fonction de l'âge des femmes et des groupes ethniques auxquels elles appartiennent.

Groupe	Femmes de 30-44 ans			Femmes de 45 ans et +			Moyenne %
	Dont stériles	%	Dont stériles	%			
Ts.	249	23	9,2	212	16	7,5	8,35
Ma.....	24	5	20,8	23	3	13	16,9
Si	40	1	0,25	41	0	0	0,5
Sak.....	14	2	14,2	15	2	13,3	13,75
Autres...	17	6	35,2	19	3	17,6	26,4

Ce tableau fait apparaître de grosses différences qui viennent corroborer nos remarques concernant les femmes célibataires. La stérilité semble frapper proportionnellement à l'instabilité matrimoniale. C'est ainsi que les Sihanaka sont les moins touchées, puis viennent les Tsimihety, ensuite et presque ensemble les Sakalava et les Makoa, enfin les femmes apparte-

nant à des groupes ethniques étrangers à la région, dont les Mahafaly, Tandroy, Betsimisaraka, Betsileo et Merina.

La faiblesse des effectifs de ces derniers groupes permet de les négliger. En ne considérant que les trois premiers groupes (Ts., Ma., Si.) et en tenant compte que certaines femmes âgées de 30 à 44 ans auront probablement des enfants, « on peut considérer 8 % comme une bonne évaluation de la proportion des femmes qui arrivent à la ménopause sans avoir eu de grossesse. Ces femmes ayant été mariées, ce chiffre est à comparer à ceux qui correspondent aux femmes mariées, veuves ou divorcées de populations européennes non malthusiennes.

« Or, dans ces populations, la proportion des femmes n'ayant pas eu d'enfants vivants n'est supérieure à 8 % que pour les femmes qui se sont mariées assez tard (après 25 ans) ». Du fait que dans cette région le mariage coutumier intervient autour de la vingtième année, cette proportion de 8 % paraît très élevée.

On peut écarter dès l'abord l'hypothèse d'une proportion anormale de femmes stériles dès la puberté ou une forte mortalité masculine. Les causes les plus probables nous paraissent être les suivantes : émigration pendant plusieurs mois de l'année des jeunes hommes, et mariages de jeunes femmes avec des hommes beaucoup plus âgés.

Sur l'émigration des jeunes hommes nous n'avons pas à revenir, nous l'avons déjà décelée. Sur les mariages de jeunes femmes avec des vieillards nous reviendrons à propos de la nuptialité.

FÉCONDITÉ DES FEMMES TSIMIHETY AYANT CONÇU

Nous avons déjà mentionné le tableau portant le nombre de grossesses par femme ayant conçu.

« Les résultats de ce nouveau calcul sont illustrés par la courbe en pointillé du graphique n° 29. Elle est un peu plus régulière que la courbe en trait plein et s'infléchit plus nettement quand l'âge augmente. La courbe (en tireté) fournit un ajustement convenable.

« Elle coupe l'horizontale d'ordonnée 1 à l'âge de 19 ans, tel qu'il résulte des renseignements recueillis lors du recensement de 1940, dans l'État du Rio Grande do Norte, un des plus féconds du Brésil.

« Cette courbe a exactement la même allure que l'ajustement relatif aux Tsimihety, mais elle est très au-dessus.

« La fécondité des Tsimihety, quoique naturelle, reste donc faible même après élimination des femmes présumées stériles. Il semble difficile d'expliquer ce résultat par des omissions ; le rapport des garçons aux filles est presque normal et le nombre moyen d'enfants par femme ne diminue pas aux âges élevés où les oublis sont le plus à craindre. Il importe donc de chercher pourquoi la fécondité des Tsimihety est basse. »

RAISONS DE CETTE RELATIVEMENT BASSE FÉCONDITÉ

Parmi les facteurs de faible fécondité, nous pouvons retenir les suivants : délai prolongé entre veuvage et remariage ; longue durée de l'allaitement au sein et interruption des rapports sexuels pendant le début de cette période ; époux d'âges très différents et polygamie.

Dans les populations de l'Ankaizinana une veuve ne peut se remarier qu'environ un an après le décès de son mari. La fin du veuvage coïncidera avec la levée du deuil et le partage des biens laissés par le défunt lors de la cérémonie dite « *rasa hariana* » qui a lieu l'année suivante au mois correspondant du décès. Ce laps de temps, plus long que le délai légal de viduité, empêche toute confusion de part. Un enfant qui naîtrait pendant cette année de deuil peut être réputé descendant du défunt, être réclamé par son clan et être compté au nombre des héritiers.

En fait le veuvage dure un certain nombre de mois, le remariage n'est effectif que dans les délais coutumiers. Il est fréquent que des femmes de 35 ans et plus ne se remarient plus.

Les coutumes relatives à l'allaitement ont aussi un retentissement considérable sur la fécondité. Il est d'usage que les femmes tsimihety qui viennent d'avoir un enfant soient soumises à un certain nombre d'interdits. Elles sont dites « *mitrambona* » et considérées comme en état de réceptivité pour toutes sortes d'influences mauvaises qu'il s'agit de conjurer et d'écartier, d'où les *fady* alimentaires et autres. Les *fady* alimentaires peuvent porter sur la consommation du lait, de certains légumes, de tout aliment chaud, mais ils varient selon les clans. Les autres *fady* portent sur le vêtement, la coiffure, l'hygiène et la vie conjugale. Une femme doit s'abstenir de rapport sexuel avec son mari pendant 5 mois si elle a donné naissance à une fille et 6 mois pour un garçon.

Chez les Sakalava l'interdit est le même. Les femmes le prolongent souvent, mais les époux s'accordent des compensations extraconjugales. L'inverse semble se produire chez les Sihanaka où la durée du *fady* est abrégée à 3 et 4 mois en principe, ou parfois n'est pas observée du tout.

Toutes les femmes allaitent elles-mêmes leurs bébés et l'usage du biberon est à peine connu pour nourrir les enfants dont la mère est morte avant qu'ils soient sevrés. L'allaitement au sein se prolonge souvent au-delà de la deuxième année, parfois jusqu'à 4 ans. Quelquefois, la mère doit interrompre son nourrissage du fait qu'elle est enceinte et n'a plus de lait. L'enfant est alors nourri avec d'autres aliments, mais continue à venir téter sa mère ou sa grand-mère. Il est extrêmement rare de voir une femme ayant un bébé en prendre un autre en nourrice.

La quatrième cause de faiblesse de la fécondité des femmes de cette région est d'ordre matrimonial : grande disparité d'âge des époux et polygamie. Nous en traiterons plus loin.

Enfin, si les procédés abortifs sont peu connus et provoquent l'étonne-

ment et la réprobation chez les Tsimihety et les Sihanaka, il n'en est pas de même chez les Sakalava et les Makoa qui connaissent aussi des pratiques ayant ou pouvant avoir un effet préventif. Faut-il voir dans ces ablutions spéciales une atténuation du *ghousl* rituel des Musulmans (9) ? Nous n'osons l'affirmer puisque les hommes ne s'y obligent pas autant que les femmes.

COMPARAISON AVEC LES AUTRES GROUPES

Nous traiterons dans un prochain chapitre la comparaison avec les Sihanaka de l'Alaotra et les Tanosimboahangy de la région d'Andilamena.

Pour les Sakalava et les Makoa, « en raison du faible nombre de ces femmes nous nous contenterons de comparer le nombre moyen de grossesses par femme de 45 ans et plus, qui porte sur 37 femmes seulement ». Pour les Tsimihety ce nombre est de 6,25. Pour les Sakalava et les Makoa il est de 4,92.

TABLEAU DE FÉCONDITÉ
DES FEMMES SAKALAVA ET MAKOA ENSEMBLE

Age	Nombre de femmes	Nombre de grossesses	Enfants vivants	Grossesses par femme	Survivant à grossesse
18-27	23	49	34	2,13	0,69
28-37	32	100	64	3,12	0,64
38-47	11	28	21	2,55	0,75
18-48 et +	34	173	121	5,09	0,70

Ces résultats nous paraissent correspondre à la réalité.

TAUX DE REPRODUCTION

Nous pouvons essayer de fixer des chiffres pour les divers taux de reproduction, d'après les chiffres suivants (1952) :

Population totale.....	20.148
Population féminine de 15 à 50 ans (26,20%)	5.279
Nombre de naissances déclarées	493
Taux « officiel »	31,5
Nombre de naissances vrai probable	587
Taux vrai probable.....	44,1
Taux de féminité à la naissance	0,483

Nous pouvons indiquer tout d'abord le taux de fécondité générale N/F féminine d'après les chiffres officiels, soit : 93,4 qui, d'après les chiffres vrais probables, serait de 130,6 ‰.

(9) Un Musulman, pour se retrouver en état de pureté rituelle, doit procéder à un lavage général du corps après avoir eu des relations sexuelles (BOUSQUET, p. 452).

Nous pouvons également en partant du tableau suivant concernant les femmes Tsimihety :

Age	Femmes	Grossesses	Enfants vivants	G/F	V/G
15-24	158	220	168	1,39	0,76
25-34	181	573	388	3,16	0,68
35-44	160	814	553	5,08	0,68
45-54	90	511	367	5,67	0,72
55 et +	122	815	558	6,68	0,68

calculer le taux de reproduction brut qui est de $(4,4 \times 0,483)$, soit 2,125.

TAUX DE REPRODUCTION NETTE

D'après le tableau précédent, qui donne l'indication des enfants survivants à la puberté (atteinte à 16 ans pour les filles), nous pouvons estimer à 70 % la proportion des filles qui atteignent cet âge ; « il en resterait de l'ordre de 60 % à 30 ans, qui est chez toutes les populations l'âge moyen des mères. Le taux net de reproduction de la population tsimihety serait alors de 1,8 environ, ce qui est considérable.

Mais même si nous avons surestimé le pourcentage des survivants à 30 ans, il ne semble pas qu'avec 70 % de survivants à la puberté on puisse descendre au-dessous de 50 % de survivants à 30 ans, donc au-dessous d'un taux net de 1,5. Avec ce taux, la population tsimihety doublerait en 50 ans. Or, nous avons vu que, d'après les statistiques générales, les Tsimihety ont doublé en 35 ans. Le taux de 1,8 ou légèrement inférieur, du fait des 8,35 % de femmes stériles, nous paraît donc vraisemblable.

Les autres populations de la région, Sihanaka, Makoa et Sakalava ont des taux voisins, mais par suite du nombre plus ou moins grand des femmes stériles et de légères différences dues aux habitudes ethniques, le taux sihanaka sera légèrement supérieur et celui des Makoa et Sakalava légèrement inférieur, le taux tsimihety étant de ce fait valable pour l'ensemble.

LA NUPTIALITÉ

A Madagascar l'état de mariage est considéré comme l'état normal mais répond à une conception locale différente de celle du Code civil français. Nous distinguerons donc le mariage légal et le mariage coutumier.

Le divorce coutumier étant fréquent nous verrons, en ce qui concerne les femmes, le nombre des mariages en fonction de l'âge.

Nous parlerons aussi des hommes et de la polygamie et, à ce propos, de la productivité des mariages.

Nous terminerons en disant un mot de la grandeur relative des familles.

LE MARIAGE

Bien que nos enquêtes nous aient amené à souligner le grand nombre de femmes célibataires, nous pouvons affirmer que les populations de l'Ankaizinana considèrent l'état de mariage comme normal.

La conception locale du mariage est relativement autre que celle du Code civil français.

Il s'agit évidemment de l'union d'un homme et d'une femme qui, ensemble, fondent un foyer et élèvent des enfants, mais dans un complexe sociologique particulier.

Nous allons voir l'un après l'autre les types de mariage en commençant par le mariage « chrétien », puis le mariage « légal », enfin les diverses formes du mariage coutumier.

LE MARIAGE « CHRÉTIEN » (*mariazy*)

Nous ne pouvons parler ici du mariage religieux car nous comprendrions alors non seulement les mariages qui ont reçu une bénédiction religieuse dans un édifice du culte chrétien, église ou temple, mais aussi ceux qui l'ont reçue près de l'autel païen familial ou local.

Il ne s'agit que des mariages sanctionnés par l'Eglise. Dans cette région, ils sont rares.

D'abord, il faut que le mariage civil légal ait eu lieu et les époux ne recherchent le faste de ces cérémonies que lorsqu'ils sont jeunes et n'en sont qu'à leur premier mariage. Il ne s'agit généralement que d'éléments étrangers à la région. On n'en compte guère plus d'une dizaine en moyenne par an pour les deux confessions réunies.

LE MARIAGE LÉGAL (*janambadiana misoratra*)

Le mariage légal est celui célébré par l'officier d'état-civil indigène, en l'occurrence le chef de canton, et est inscrit sur le registre *ad hoc*.

Les couples mariés légalement restent encore l'exception. Dans un gros village de plus de 600 habitants, 3 couples ont fait inscrire leur mariage à l'état-civil : les responsables des communautés catholique et protestante, un ancien militaire.

A Bealanana, la proportion est plus forte mais tient à la composition spéciale de l'agglomération. La pratique religieuse joue également car pour être membres communiants de l'église les époux doivent, chez les protestants, avoir fait inscrire leur mariage. En fait, sauf exceptions rarissimes, ceux qui font inscrire leur mariage peuvent être répartis en deux catégories : les fonctionnaires et les vieilles gens.

Il est indispensable, pour qu'un fonctionnaire puisse prétendre à des allocations familiales, que son mariage soit légal et ses enfants légitimes

ou légitimés. D'où de nombreuses régularisations, surtout chez les gardes indigènes. Il s'agit généralement de personnes au-dessous de la trentaine.

L'autre catégorie est constituée par de vieux couples qui tiennent à faire un pas de plus dans la communion de l'Eglise et qui, sans cérémonie mais après des démarches et des délais bien faits pour mettre leur patience à l'épreuve, arrivent à réunir les papiers nécessaires pour que le chef de canton les déclare mariés. Ils n'envisagent plus que de vieillir ensemble et se savent trop âgés pour divorcer.

Sans porter de jugement sur la valeur en soi du mariage et du divorce tels que le Code civil les réglemente pour les Français de la Métropole, nous pensons que leur extension sans adaptation aux populations indigènes que nous étudions prête à la critique.

L'interdiction du divorce par consentement mutuel (légitime dans d'autres pays hautement civilisés) étonne les indigènes, qui le tiennent pour une sage institution léguée par les anciens. Enfin la complication, la lenteur de la procédure du divorce les amène à craindre de s'engager sans pouvoir se dégager.

Les lois métropolitaines, rédigées en 1804 et maintes fois remaniées depuis, sont difficilement applicables telles quelles à des populations pour lesquelles elles n'étaient pas faites et auxquelles il conviendrait de les adapter. De nombreux exemples nous incitent à penser que des réformes seraient souhaitables. En voici un, parmi d'autres, consigné au cours de nos enquêtes.

Un fonctionnaire, marié légalement, a deux enfants de sa femme. Il quitte celle-ci en emmenant ses enfants. Le divorce n'est pas demandé. Chacun des époux séparés a deux enfants de son côté. Le mari fait inscrire ses deux nouveaux enfants sous le nom de sa première femme sans que sa concubine songe à protester : ces inscriptions ont si peu d'importance et les enfants appartiennent au mari.

La femme de son côté n'a pas fait inscrire ses enfants à leur naissance et évite de faire connaître à son ex-mari où elle est, de peur qu'il ne vienne lui prendre les deux enfants qu'elle a eus sans lui. De par la coutume et de par la présomption « Pater is est... » il en aurait le droit.

D'autres exemples aussi compliqués ne sont pas rares.

LES MARIAGES COUTUMIERS

Le mariage coutumier est de beaucoup le plus fréquent. Il correspond à deux types d'unions : le *fanambadiana mifehy* et le *fanambadiana miletry*.

En dehors de ces deux aspects normaux, officiels, du mariage, il existe le simple concubinage, en cachette, non reconnu, et plus ou moins occasionnel, de gens dont l'entourage connaît les relations et qui sont dits « *mpisa-kaiza*, amis ». Les deux partenaires restent sur un plan de stricte égalité.

Il existe aussi, pour les jeunes gens, une sorte de mariage à l'essai, plus ou moins clandestin au début, puis toléré par les familles. C'est le *dia jofo*,

du nom de la somme que le jeune homme remet aux parents de la jeune fille pour qu'elle habite chez lui et qu'ils ferment les yeux sur l'irrégularité de la situation. Si l'essai paraît concluant au jeune homme, il reconduit la jeune fille dans sa famille et la demande en mariage, sinon, après l'avoir reconduite, il s'abstient et l'affaire en reste là.

Le fanambadiana mifehy est une union décidée par les époux sans prendre l'avis de la parenté, mais au vu et au su du fokon'olona. Elle est conclue en principe pour un an. La femme reçoit un salaire (*karama*) fixé après accord. Ce mariage peut être reconduit d'année en année dans les mêmes conditions. Quand c'est la femme qui vient s'installer chez le mari, le mariage est dit *mifehy elitra* (*elitra* corbeille) dans le cas contraire, plus rare, on parle de *mifehy antsy* (*antsy* couteau).

Ce mariage est fréquent chez les gens d'un certain âge. Entièrement responsables de leurs actes par leur âge, personne n'a le droit de les critiquer. De plus cette forme de contrat équivaut à la séparation de biens, avec cependant un embryon de communauté d'acquêts et, en plus, une certaine portion de biens versée annuellement par l'homme à la femme.

Le mariage le plus courant, celui par lequel chaque individu, dans cette région, passe en général une fois au moins dans sa vie, est le mariage dotal ou *fanambadiana miletry*.

C'est le mariage coutumier le plus souvent décrit et le mieux connu. Il constitue autant l'union de deux individus que l'alliance de deux clans qui échangent leurs femmes. Ce mariage donne lieu à la discussion d'un contrat oral passé en présence du fokon'olona.

Selon la coutume, un tel mariage est conclu quand la famille de la femme a reçu un certain nombre de bœufs et une somme d'argent (*miletry*) qui sont propriété de l'épouse, et que celle-ci vient habiter dans le village de son mari. L'enfant ou les enfants qui naîtront appartiennent au clan du mari.

Un tel mariage est conclu pour une durée minimum d'un an (*volambita*), sous peine de renonciation à la dot pour l'homme ou de restitution pour la femme. Après ce délai le divorce peut être envisagé et négocié par celui des époux qui se dit fatigué (*disaka*) de son conjoint. Il peut encore être décidé par consentement mutuel. La polygamie est possible.

RÉPARTITION MENSUELLE DES MARIAGES

Nous ne pouvons que recopier ce que nous avons publié ailleurs : « Pour les mariages, sans pouvoir citer des chiffres, nous pouvons cependant indiquer d'après les registres de l'état-civil (10) les mois pendant lesquels les cérémonies sont plus fréquemment célébrées :

(10) MOLET, Bœuf, p. 98-99, et aussi p. 75-78.



Vicillards silumaka.

Total des années 1941 à 1950

Janvier 16	Mai 3	Septembre 8
Février 9	Juin 5	Octobre 11
Mars 7	Juillet 9	Novembre 7
Avril 17	Août 7	Décembre 13

« Cependant les chiffres de ce tableau sont difficiles à interpréter car le plus grand nombre de ces mariages enregistrés à l'état-civil sont ceux de chrétiens ou de fonctionnaires merina, betsileo ou autres qui n'ont pas les mêmes coutumes que les Tsimihety autochtones.

« Il nous semble cependant, d'après nos observations, que les mois où sont célébrés en plus grand nombre les mariages selon la coutume locale soient décembre, janvier et février, puis août, septembre et octobre, et ceux que l'on évite soient mai et juin. »

NOMBRE DE MARIAGES PAR FEMME

Dans notre étude, il ne s'agit que des mariages officiels, légaux ou coutumiers, à l'exclusion des liaisons que les femmes ne consentent point à reconnaître. D'où le nombre considérable de femmes ayant conçu sans avoir contracté mariage.

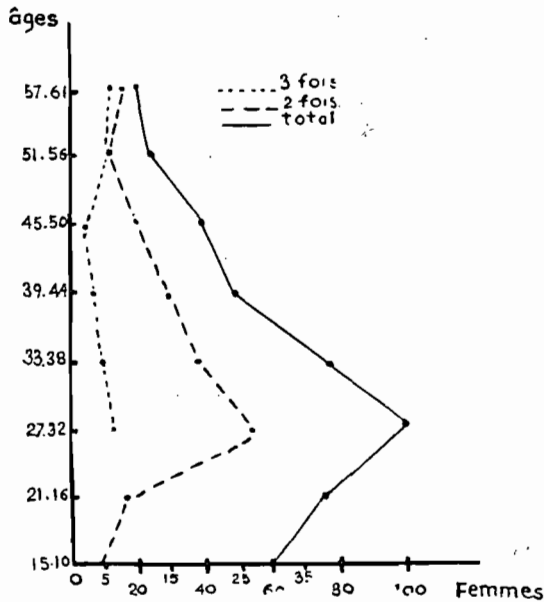


FIG 30. — Graphique du nombre de mariages en fonction de l'âge chez les femmes ayant conçu.

Entre 15 et 17 ans les jeunes filles s'essayent à l'état de mariage par le *dia jofo* avec un jeune homme, mais souvent se marient avec un autre partenaire. Ce premier essai, important dans les premières années puisqu'on le voit apparaître parfois dans les réponses aux interrogatoires, finit bientôt par être oublié.

TABLEAU DU NOMBRE DE MARIAGES EN FONCTION
DE L'ÂGE DES FEMMES AYANT CONÇU

Age	1	2	3	4	5	6	Total
15-16	4	2					6
17-18	17						17
19-20	34	2					36
21-22	22						22
23-24	17	1					18
25-26	28	7					35
27-28	28	12	2				42
29-30	22	6	4				32
31-32	15	9		1			25
33-34	8	4	1				13
35-36	25	6	2				33
37-38	20	9	2			1	32
39-40	18	7	1				26
41-42	8	5	1				14
43-44	5	3	1				9
45-46	12	4					16
47-48	5	1	2				8
49-50	10	5	1				16
51-52	2	2	1				5
53-54	6	2	2				10
55-56	5	2	3				10
57-58	5	2	1				8
59-60	9	5					14
61 et +	39	19	3	3	2		68
	364	115	29	4	2	1	515

Il convient, avant de commenter ce tableau, de le compléter de la façon suivante :

Mariages	FEMMES				GROSSESSES		
	(1) totalité		(2) ayant conçu		Nombre	Moyennes	
	Nombre	%	Nombre	%		G/F (2)	G/F (1)
0	41	6,8	21	3,91	45	2,1	1,09
1	389	64,8	364	67,9	1.531	4,2	3,93
2	130	21,6	115	21,4	543	4,72	4,17
3	29	4,8	28	5,22	97	3,46	3,34
4	8		6		40		
5	2		2		12		
6	1		1		3		
	600		537		2.271	3,62	3,13

D'après ces tableaux, on voit que près des 2/3 (64,8 %) des femmes ne se marient qu'une fois. Celles qui n'ont pas contracté mariage mais qui ont conçu, constituent une proportion appréciable (6,8 %). Les femmes qui ont contracté deux mariages sont un peu moins du quart de l'ensemble (21,6 %). Les femmes ayant eu trois maris sont moins de 5 %, celles en ayant eu davantage sont l'exception. Voici la répartition par race des femmes (ayant conçu) ayant eu 3 maris et plus :

Tsimihety	19/335	soit	5,67 %		
Sakalava.....	6/43	—	13,9 %		
Sihanaka.....	4/90	—	4,44 %		
Betsimisaraka	4/12	—	33,3 %		
Taimoro	2	4/17	—		
Merina				1	23,5 %
Betsileo				1	

Bien que l'absence des Makoa dans ce tableau, affaiblisse quelque peu le rapprochement, celui-ci s'impose tout de même, d'une part avec celui des femmes célibataires et d'autre part celui des femmes stériles, et donne sensiblement les mêmes indications d'instabilité matrimoniale. En premier lieu, les Betsimisaraka, dépaysées, mal fixées, mais restant fécondes, puis les Sakalava, les moins fécondes de toutes, avec certaines étrangères à la région. Enfin, les Tsimihety et, en dernier lieu, une fois de plus, les Sihanaka.

Pour ces deux derniers groupes, la comparaison des indices de fécondité des femmes ayant ou n'ayant pas conçu, selon le nombre des mariages, montre une amélioration nette des chiffres concernant les femmes ayant été mariées deux fois sur ceux concernant les femmes n'ayant été mariées qu'une seule fois. Dans ces remariages, on peut donc voir un meilleur ajustement des couples pour la procréation. Les chiffres concernant les femmes ayant eu trois maris compte tenu de l'âge, tendent à confirmer cette interprétation.

LA NUPTIALITÉ MASCULINE

Le mariage monogamique étant la règle, sauf les exceptions dont nous parlerons plus loin, nos conclusions touchant les femmes sont valables pour l'autre moitié de la population et peuvent lui être étendues, sous réserve des observations suivantes.

Les hommes, dont la puberté est généralement plus tardive que celle des femmes sans que nous puissions en dire davantage, se marient plus tard qu'elles.

Les jeunes gens courtisent les filles mais sont retenus par les interdits matrimoniaux d'approcher de trop près celles de leur groupe familial. Comme les toutes jeunes filles le font de leur côté, les jeunes gens restent

en bande pour tous leurs déplacements et leurs principales activités extérieures. Les rencontres ont surtout lieu dans les fêtes, les foires, ou pendant les bals au clair de lune, au son de l'accordéon. Les jeunes gens qui n'ont pas encore construit leur case manquent d'indépendance et n'ont que rarement des liaisons clandestines. Quand ils ont terminé leur maison ou en ont obtenu une de leur père, ils peuvent s'essayer à s'éloigner de la famille (*mitokan-trano* : faire maison à part). Il leur devient possible d'organiser un mariage à l'essai (*dia jofa*). Ceci ne se produit que rarement avant la vingtaine, un an ou deux après avoir commencé à payer la taxe personnelle et être devenu corvéable. Ces corvées qui consistent, outre l'entretien des chemins, en portage qui entraîne parfois fort loin, en même temps qu'elles éveillent le goût de l'aventure, sont redoutées et incitent les jeunes gens après quelques années, à quitter le village et à voyager.

Comme il est contraire aux usages de désigner un passant ou un étranger pour effectuer une corvée incombant au village, le séjour dans un autre village que le sien est un gage de tranquillité. Il s'agit également de voir du pays et d'essayer de constituer le pécule initial de la dot qu'il faudra verser à une famille pour obtenir d'elle une femme. C'est donc autour de 23 à 25 ans que le garçon peut penser à contracter mariage avec, si possible, une fille plus jeune que lui (18-20 ans). Pendant les premières grossesses de sa femme, il trouve normal de la confier à sa propre famille et de partir pour des voyages de plusieurs mois, au loin. Les *fady* conjugaux expliquent en partie ces séparations.

Celles-ci ne sont pas particulièrement néfastes à la bonne entente conjugale, d'autant plus que la jalousie n'est point vive et que les femmes, surveillées d'assez près par leurs belles-familles, sont contraintes à une certaine réserve.

Comme les discours d'usage échangés pendant la conclusion du mariage le font nettement ressortir, la femme doit donner des enfants à son mari et si après un an ou plus de cohabitation avec son mari la femme n'attend pas de bébé, il est normal que son mari la reconduise à sa famille et en cherche une autre. Il est normal aussi que la femme redevenue libre soit demandée par un autre homme et parte avec lui.

La nécessité pour l'homme d'offrir une dot d'autant plus élevée que la femme demandée est plus jeune et n'a pas encore été mariée, permet aux vieillards, possesseurs de grands troupeaux de bœufs, de se marier autant de fois qu'ils le veulent avec de toutes jeunes femmes. Ce qui explique l'écart, souvent considérable puisqu'il peut atteindre 40 ans, qui existe entre les âges de certains époux.

Ceci explique aussi que les jeunes gens pauvres soient obligés de se mettre en ménage, sans être contraints de verser une dot, avec des femmes plus âgées qu'eux et qui souvent sont délaissées parce que disgraciées ou stériles. Ce n'est qu'après plusieurs années de cohabitation avec une telle femme

qu'un homme aura assez de bœufs et d'argent pour penser à se marier officiellement avec une femme plus jeune.

LA POLYGAMIE

La polygamie se présente dans cette région sous deux aspects : spatial et temporel.

La polygamie spatiale ou actuelle correspond à la notion courante de la polygamie, c'est-à-dire qu'un homme est marié simultanément avec plusieurs femmes. La polygamie temporelle ou « polygamie successive à l'américaine » (11) est une polygamie dans le temps, par le moyen de remariages successifs, que connaissent la plupart des populations.

Dans notre région, c'est la seconde forme qui est la plus commune, mais elle peut se combiner avec la première, qui est, quoi qu'on dise, assez peu répandue puisqu'on n'en peut relever que 15 à 20 cas dans l'Ankaizinana tout entière. Cette polygamie est ostentatoire. On a plusieurs femmes parce qu'on a beaucoup de bœufs ou que l'on a une situation exceptionnelle. C'était le cas du défunt *mpanjaka* (prince sakalava) Daouda qui avait 9 épouses, en avait eu simultanément 11, desquelles il avait eu 13 enfants. C'était le cas d'un vieux sakalava d'Antafiandakana, qui avait à la fois pour épouses trois sœurs dont une seule lui avait donné deux enfants.

Tous les autres cas que nous avons pu relever étaient des bigames et étaient occasionnés généralement par la stérilité ou le trop grand âge de la première femme.

D'autre part, les hommes jeunes disent tenir la polygamie pour une coutume rétrograde et, de fait, la plupart des bigames, sans être réellement honteux, se justifient volontiers par « l'état de nécessité ». Les femmes d'un bigame ou d'un polygame vivent généralement en bonne intelligence, qu'elles soient ou non dans la même maison. Pour leurs couches, elles se rendent volontiers des services mutuels.

TABLEAU DES ÉCARTS D'ÂGE ENTRE MARI ET FEMME
(Sondage sur 91 couples)

Âge des hommes	Écarts								
	0	1	2-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34
80 ans et +								1	1
70-79				2				1	
60-69			1	1	1	1	2	1	1
50-59		1	3	3	4	1			
40-49			4	4	7	2	2		
30-39	3	2	2	2	4				
20-29	2	10	7	7	1				
18-19	2	1							
<i>Totaux</i>	7	14	17	19	17	4	4	3	2
%	7,5	15	18,6	20,8	18,6	4,4	4,4	3,3	2,2

(11) VINCENT (P.), *Population*, 1951/3, p. 455.

Dans ce tableau, les hommes sont tous plus âgés que les femmes. Il faut mentionner à part 4 hommes plus jeunes que leurs femmes, l'écart maximum étant 9 ans (1 cas), les trois autres de 2 ans.

DÉTAILS SUR 10 POLYGAMES					
Race	Age	Nombre de mariages	Nombre actuel d'épouses	Nombre d'enfants par épouse	Observations
Sak.....	63	8	3	0 4	Ces femmes sont sœurs et ont été épousées par rang d'âge.
Ts.....	35	2	2	1 0	
Sak.....	60	2	2	0 2	Etait « mpanjaka ». Toutes ces femmes étaient des Tsimihety.
Sak.....	47	15	9	13	
Ts.....	40	2	2	6	
Sak.....	40	3	3	4 2 0	
Ts.....	50	2	2	0 2	
Ts.....	48	3	2	7 0 0	S'est séparé de la première femme, a gardé ses enfants, élevés par ses autres femmes.
Ts.....	43	2	2	4 0	
Ts.....	35	2	2	0 2	
			29	47	

Il nous paraît inutile de souligner la faible fécondité des femmes de polygames (moyenne 1,6 enfant par femme).

GRANDEUR RELATIVE DES FAMILIES

Comme nous avons déjà vu plus haut, à propos de la structure familiale, l'essentiel de cette question, nous n'avons pas à y revenir.

EXTINCTION DES MARIAGES

Les liens du mariage peuvent être dissous par le décès de l'un des conjoints, ou rompus par le divorce. Nous avons vu que les mariages légaux sont très rares. Les divorces le sont encore davantage et, même en cas de séparation, les formalités sont si longues et si coûteuses que, d'un commun accord, les époux évitent d'y recourir.

Les séparations, comme nous l'avons vu, sont fréquentes et, du point de vue du mariage coutumier, équivalent à des divorces. Nous avons une idée des chiffres par le tableau cité plus haut.

Nous voyons donc que toute cette section confirme notre affirmation du début et la complète : les populations de l'Ankaizinana considèrent le mariage comme un état normal dont le but essentiel est la procréation, comme en témoigne tout le folklore local (12).

SENS DU MOUVEMENT DE CES POPULATIONS

Au terme de ce chapitre nous pouvons, en rassemblant les données de chacune des sections : mortalité, natalité, fécondité, nuptialité, dégager le sens du mouvement des populations que nous étudions et en montrer les raisons.

La population prise dans son ensemble, comprenant essentiellement des Tsimihety et des Sihanaka, est composée de familles groupées autour de foyers monogamiques qui souhaitent et trouvent normal d'avoir de nombreux enfants.

La fécondité des femmes, malgré un taux de stérilité sensiblement égal à celui des populations européennes non malthusiennes, est au-dessous de la fécondité physiologique par suite de coutumes ethniques diverses. Néanmoins le taux de reproduction nette compris entre 1,8 et 1,5 montre une natalité forte.

Le taux d'accroissement reste faible par suite d'une mortalité importante, surtout chez les enfants et les bébés.

La situation s'est cependant beaucoup améliorée depuis la conquête française, qui a pacifié le pays et l'a débarrassé des bandes de brigands qui l'infestaient il y a seulement 70 ans. Avec la tranquillité et la paix est venue une relative abondance. Les méthodes de cultures se sont améliorées, de nouvelles plantes vivrières ou commerciales ont été introduites.

Le Service de Santé combat sans relâche, avec efficacité, les grandes endémies.

Pour toutes ces raisons la population est en expansion, ce qui se traduit autant par l'augmentation du nombre des villages, l'extension des terres cultivées, et l'accroissement de la densité humaine au kilomètre carré, que par un léger mouvement d'émigration dont nous allons parler maintenant.

(12) Par exemple ce vœu adressé, dans la plupart des tribus malgaches, à des jeunes mariés : « *Maroa fara, maroa dimby, miteraha fito lahy, fito vavy* » ayez une nombreuse descendance, une nombreuse postérité, donnez le jour à sept garçons et à sept filles ! L'essentiel de la demande en mariage tsimihety est cette phrase : « *Avy izahay mangaho ambezo* : nous venons demander du plant, de la semence » (il s'agit d'une jeune fille ou d'une femme qu'on demande).

CHAPITRE IV

Les migrations

Par le terme « migration » nous entendons le déplacement prolongé d'un individu. Ce déplacement est volontaire. Nous excluons donc de notre étude le transfert des inculpés résidant dans l'Ankaizinana et déférés au Tribunal d'Analalava.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, fait allusion à ces déplacements. Pour les étudier, nous suivrons l'ordre suivant : nous distinguerons les groupes plus volontiers migrants que les autres, puis, après un bref rappel historique, nous étudierons les courants et les rythmes principaux, ce qui nous amènera à distinguer l'émigration de l'immigration et, pour chacun de ces mouvements, ses éléments constitutants : son origine, son aboutissement, et ses causes.

LES GROUPES MIGRATEURS

Tous les groupes humains sont susceptibles de se déplacer sous des influences diverses : modification des conditions naturelles, épidémies, volonté des gouvernants, pullulation, etc..., mais certains groupes, ou encore les individus qui les composent, se déplacent plus volontiers que d'autres.

En ce qui concerne les populations de l'Ankaizinana, qui comprennent, nous l'avons vu, des représentants de plus de quinze tribus, nous pouvons distinguer les migrants des sédentaires.

Les migrants seront en premier les Tandroy-Mahafaly, chassés de leur pays, à l'extrême sud de l'île, par des famines périodiques et qui, recrutés ou non, vont s'engager comme tâcherons dans les usines et les plantations de cannes à sucre de Nosy-Bé et du Sambirano. Leur humeur vagabonde s'accommode facilement de fréquents déplacements d'un chantier à un autre et d'incessants changements d'employeurs.

Les Taimoro, terme englobant les Taisaka, originaires de la Côte Sud-Est, sont également mobiles mais, cultivateurs, se déplacent plus lentement et se fixent volontiers pour un an ou deux, ou même davantage, au même endroit.

Les Merina, formant le grand contingent des fonctionnaires, sont maintenant dispersés dans tout Madagascar et envoyés même aux Comores et en Côte Française des Somalis. Sachant s'adapter, les familles suivent le

titulaire du poste dans ses diverses affectations et en profitent pour ouvrir et organiser un petit commerce.

Ceci peut se produire également pour les Betsileo.

Les autres populations sont nettement sédentaires et c'est par accident que, parmi les Tsimihety et les Sihanaka, on trouve un Vezo, un Bara ou un Tanala.

MIGRATIONS DES VAZAHA

Nous mentionnons ce titre pour ne rien oublier, mais sur ce point il n'y a presque rien à dire pour le moment.

La structure professionnelle et ethnique permet d'affirmer que les Métropolitains, fonctionnaires, ne font que tout à fait exceptionnellement des séjours de plus de trois ans. Grecs et Indiens sont mieux enracinés dans le pays mais leur présence est liée aux besoins économiques. La tendance actuelle est à l'immigration du fait que le pays s'ouvre aux courants commerciaux, d'une part, par l'exportation de bœufs et de café, plus récemment de riz, d'autre part, par l'importation d'objets de consommation et d'usage courants (sel, pétrole, étoffe, récipients), plus récemment d'outils et de machines (roues de charrettes, charrues).

Enfin, des projets existent qui prévoient une immigration dirigée d'Européens ou de Réunionnais. Ils ont reçu même un commencement d'exécution. Nous y reviendrons dans notre dernière partie.

LA MOBILITÉ DES INDIVIDUS

Il convient de ne pas se méprendre sur la portée du mot « sédentaire » appliqué à ces populations. Il va de soi que des cultivateurs sont attachés à leurs rizières et à leurs champs et ne sont pas aussi libres que des tâcherons que seul leur salaire quotidien retient au lieu de leur travail. Mais la cohérence des familles, l'exécution collective des principaux travaux, permettent toujours à quelques individus de quitter temporairement le groupe sans dommage pour personne. Et, de fait, sans cesse, en toute saison, on rencontre des gens en déplacement pour les motifs les plus divers. Dans ces régions sans routes ni automobiles, personne n'hésite à parcourir à pied des distances considérables et à faire plusieurs jours de suite de petites étapes de 20 à 40 km, selon l'âge et la force des marcheurs. Les petits enfants sont portés sur le dos par les femmes qui, en outre, transportent leurs bagages sur leur tête. Seuls les enfants de 5 à 9 ans sont un handicap pour de grands déplacements : trop lourds pour être portés, ils ne peuvent marcher longtemps sans être fatigués.

A partir de 10 ans, parfois moins, les enfants accompagnent les adultes pendant leurs courses.

Les Européens ont quelque peine à imaginer la mobilité des indigènes,

qui n'hésitent pas à marcher pendant des heures pour des motifs qui peuvent paraître futiles : visite à un parent éloigné, consultation d'un devin, accomplissement d'un vœu, menus achats, etc..., ou pour des raisons impératives : solennités familiales, fêtes officielles, corvées.

Mais ces déplacements ramènent presque toujours les voyageurs au village où ils ont leur résidence et sont fixés.

Pour comprendre comment se sont constitués ces villages et comment s'y trouvent représentés les divers groupes ethniques de la région il est indispensable de reprendre très rapidement l'historique du peuplement de la région.

HISTORIQUE DU PEUPEMENT

L'Ankaizinana, encore actuellement relativement peu peuplée (20.000 h.) était quasi-déserte il y a environ cent cinquante ans. De rares villages étaient séparés par des étendues vides qui servaient de pacage aux troupeaux de bœufs des pasteurs sakalava, dont les centres étaient, à proximité de la côte Ouest, Maromandia et Ambanja.

Les Tsimihety, venus de la région de Mandritsara, occupèrent pacifiquement le pays en s'infiltrant par Befandriana et Antsakabary, et formèrent bientôt la grosse majorité de la population.

Quand les Merina firent la conquête du pays, ils installèrent des postes fortifiés avec de petites garnisons et provoquèrent le déplacement de cultivateurs sihanaka. De l'Ouest montèrent des Makoa. Les Betsimisaraka escaladèrent les chaînons orientaux boisés. Des Taimoro vinrent se placer comme salariés pour défricher des vallées et en faire des rizières.

Après l'occupation française et la libération des esclaves, de nombreux individus vinrent de l'Ouest et du Sud. La colonie merina subsista, aux ordres des Français, nouveaux arrivés, désormais maîtres du pays.

La sécurité des déplacements d'un bout du territoire à l'autre permit le passage d'isolés venus du Sud.

Les mouvements ainsi amorcés se maintinrent et expliquent à la fois l'implantation actuelle des représentants des diverses tribus et les courants migratoires que nous pouvons déceler de diverses façons.

COURANTS MIGRATOIRES ET RYTHMES PRINCIPAUX

La direction générale de ces courants est commandée par la géographie et ils suivent de façon générale les vallées des cours d'eau : celle de la Sofia et de ses affluents au Sud, de la Maevarano à l'Ouest ; les vallées de la Bemarivo et de son affluent l'Androranga, celle de la Lokoho vers l'Est ; enfin, vers le Nord-Ouest, celle du Haut-Sambirano.

Le massif du Tsaratanana, au Nord, par sa compacité, forme barrière ; l'Ouest et surtout le Sud offrent des voies de pénétration faciles ; une fois

franchis les reliefs orientaux, il est aisé de gagner la Côte Est ; ces indications suffisent pour esquisser la direction des principaux courants migratoires : l'immigration se fait par le Sud (Tsimihety et Sihanaka), par l'Ouest (Tsimihety, Sakalava, Makoa), l'émigration suit la même direction générale mais s'infléchit vers l'Est, vers les régions d'Andapa, par l'Andramonta, de Doany par l'Androranga, d'Antindra et de Sambava par la Bemarivo. Il va de soi que dans toutes les directions certains individus vont contre le courant sans le modifier, que ce courant est plus ou moins fort selon la saison et que, par périodes, les contre-courants sont presque aussi importants que le courant lui-même.

Si l'on considère le phénomène dans son ensemble, il semble que l'immigration se produise de façon quasi-continue depuis le Sud, et que les immigrants soient assez vite acclimatés et fixés. C'est seulement à partir de la génération suivante que l'émigration vers le Nord-Est reprend.

Ces directions générales et ces rythmes nous sont apparus au cours de nos enquêtes quand elles portaient principalement sur deux fractions de la population : les femmes et les jeunes hommes.

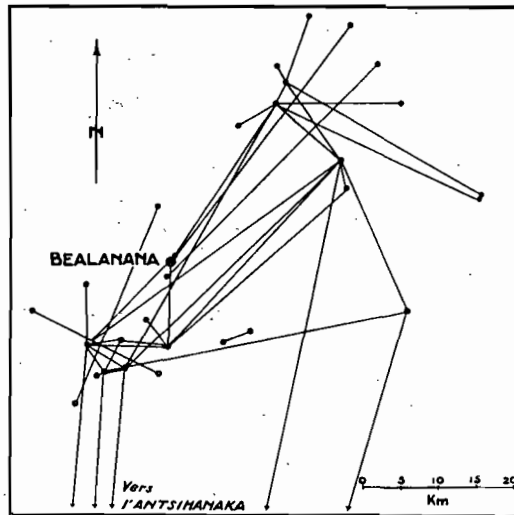


FIG. 32. — Fragment caractéristique du réseau matrimonial des femmes sihanaka.

LE RÉSEAU D'ÉCHANGES MATRIMONIAUX

Les populations de l'Ankaizinana, tout au moins les Tsimihety, les Sakalava et les Makoa, pratiquent généralement l'endogamie large (de clan à clan) et l'exogamie simple qui provoque, par des métissages incessants, un brassage continu des types anthropologiques. Les Sihanaka, par contre, préfèrent l'endogamie stricte et acceptent volontiers le mariage de cousins.

Ceci nous explique l'aspect du réseau d'échanges matrimoniaux.

Pour l'établir, nous avons, en dépouillant nos cahiers, porté sur la carte un trait joignant le village où résidait la femme interrogée et le village d'où elle était originaire.

On peut ainsi distinguer des zones et des directions principales.

Les zones traduisent la distance moyenne séparant les villages d'origine et les villages d'arrivée, les directions donnent l'orientation des mouvements.

Nous distinguons ainsi deux zones et même trois. La première pourrait être passée sous silence, car il s'agit des femmes qui se marient dans leur

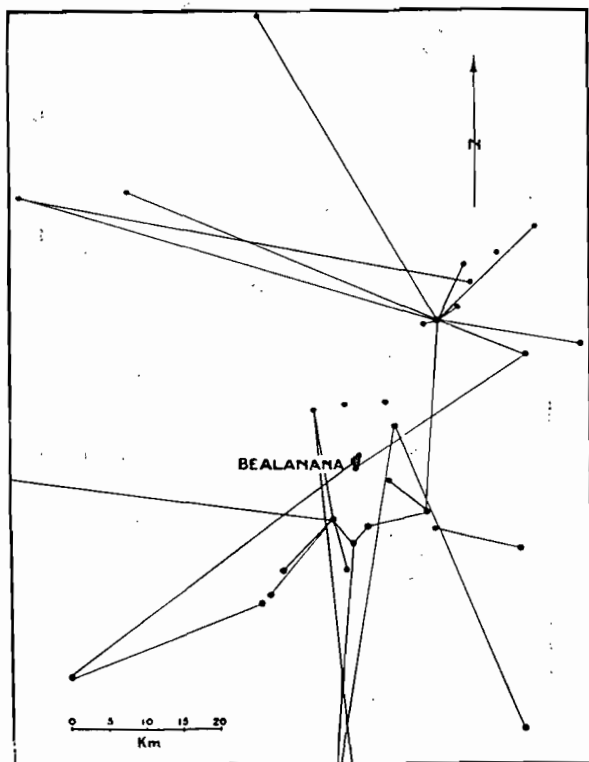


FIG. 33. — Fragment caractéristique du réseau matrimonial des femmes makoa.

propre village. Ce cas, bien que fréquent, ne se produit guère que dans les villages importants comptant plus de 200 habitants. Sur 832 femmes interrogées, 263 (soit 31,6 %) se trouvaient dans leur village d'origine, étant mariées ou l'ayant été. Dans ce nombre figurent des femmes qui, étant redevenues « célibataires », sont retournées dans leur village d'origine après la séparation d'avec leurs maris, ce qui fausse légèrement les chiffres. De

plus, un quart d'entre elles (64) ont 20 ans ou moins, et il peut s'agir de *dia jofo* et non de véritables mariages.

La seconde zone est constituée par les villages circonvoisins du village considéré et distants, au plus, d'une journée de marche. Les femmes originaires de cette zone constituent à peu près la moitié de l'ensemble.

La troisième zone est extérieure à la seconde et comprend le reste de l'île. C'est à propos d'elle que l'on peut parler de directions. Des croquis spéciaux, établis pour chacun des groupes ethniques, font ressortir ces apports. Le croquis concernant les localités d'origine des femmes sihanaka montre un réseau reliant entre eux les villages à forte proportion sihanaka mais aussi rattachant tous ces villages à la région du lac Alaotra, berceau de la tribu sihanaka.

Celui concernant les Makoa fait ressortir l'importance du centre que constitue le village d'Ambahivaly et les apports extérieurs du Sud (région de Befandriana) et de l'Ouest (Analalava, Maromandia, Ambanja) où existent quelques noyaux africano-malgaches.

Le croquis du réseau sakalava montre que les deux courants principaux sont issus, d'une part de Maromandia, en particulier en ce qui con-

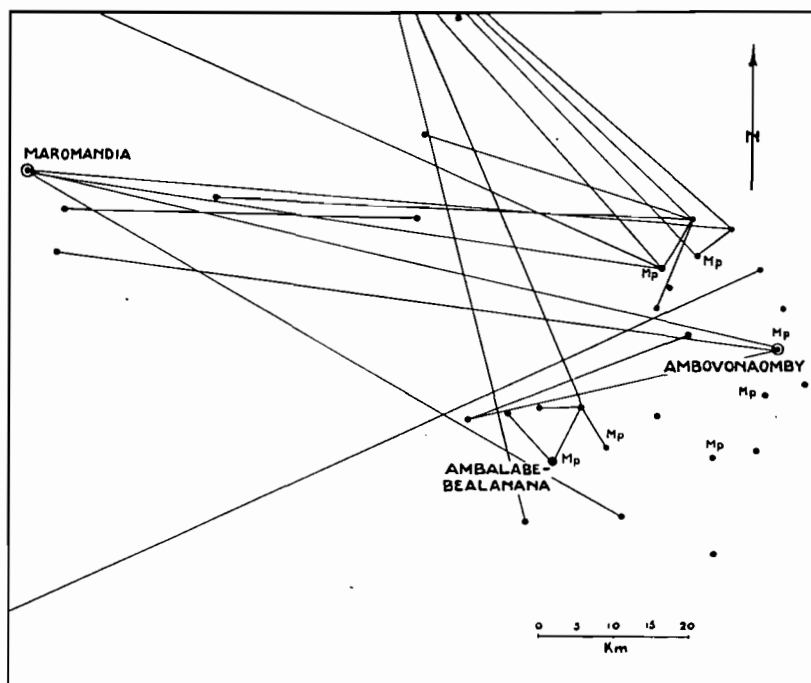


FIG. 34. — Fragment caractéristique du réseau matrimonial des femmes sakalava. [Mp. (*mpanjaka*) indique que le village est la résidence habituelle d'une Sakalava d'origine princière.]

cerne les *Mpanjaka* (individus de lignée princière), et d'autre part de la région d'Ambanja.

Le croquis donnant l'ensemble du réseau montre bien la convergence des courants d'immigration ; nuls quant au Nord, importants quant au Sud mais venant d'une plage très vaste, qui dépasse largement le cadre de nos croquis et qui couvrirait la plus grande partie du territoire des districts de Befandriana et Mandritsara (exceptionnellement Port-Bergé), c'est-à-dire essentiellement le pays tsimihety.

La comparaison avec les croquis spéciaux montre que des femmes tsimihety viennent également de l'Ouest et de l'Est, avec une légère prédominance pour cette dernière direction. Mais, d'après nos enquêtes, si elles acceptent assez volontiers d'aller se fixer dans des villes comme Antsakaribary, Befandriana ou Antsohihy, elles répugnent à aller dans les villages de la Manampatrana ou de l'Amparihy, où les conditions de nourriture sont, paraît-il, moins bonnes qu'ailleurs. Les échanges avec ces vallées sont insignifiants.

IMPORTANCE DE CES ÉCHANGES

Il est certain que des femmes de l'Ankaizinana quittent le pays pour se marier dans des régions voisines. Nous croyons que l'immigration est largement supérieure à l'émigration, tout au moins en ce qui concerne les femmes.

Ces femmes ne viennent s'installer dans la région en qualité d'épouse qu'à la condition qu'elles soient échangées, en quelque sorte, contre un nombre variable de bœufs compris entre 3 et 8. Ce réseau que nous avons tracé et qui converge vers les cuvettes de l'Ankaizinana est donc aussi la projection d'un réseau inverse de bœufs qui quittent en grand nombre la région et l'appauvrissent d'autant.

Il est certain que l'installation de ces jeunes femmes, ayant en général moins de 25 ans, est un gain appréciable du point de vue démographique, mais ce gain n'est pas gratuit pour la région qui doit, en compensation, comme pour toute autre acquisition, exporter beaucoup de bœufs.

C'est cet afflux féminin, difficile à chiffrer, qui déséquilibre la pyramide des âges de la population totale, comme nous l'avons constaté déjà.

Le rythme de ces arrivées est sensiblement le même que celui de la fréquence des mariages, avec cependant une nette prédominance pour la saison sèche pendant laquelle les voyages sont aisés.

L'ÉMIGRATION MASCULINE

C'est également pendant la saison sèche que les jeunes gens quittent le pays. Leur absence est à peine sensible et ne se décèle qu'à la longue ou par des enquêtes minutieuses.

L'évaluation de ce mouvement est très malaisée mais son existence est incontestable et ressort de diverses manières.

Les sondages démographiques, particulièrement ceux faits en saison sèche, accusent une nette disproportion des sexes pour les classes d'âges de 20 à 30 ans, par suite d'une insuffisance notable des hommes d'âges correspondants.

Les réseaux d'échanges matrimoniaux témoignent également de ces déplacements, car les femmes, dont l'immigration a été opérée à grands frais, ne sont pas venues d'elles-mêmes. Elles sont certainement venues volontiers, mais n'ont pas pris l'initiative de cette transplantation. Demandées en mariage par des jeunes hommes originaires de l'Ankaizinana qui les ont remarquées au cours de déplacements d'un village à l'autre, elles ont trouvé la dot suffisante pour accepter le départ vers le Nord.

Il est probable aussi qu'un certain nombre de vieilles femmes sont arrivées dans la région étant déjà mariées et accompagnant leur mari quand le jeune ménage était en quête de terrains disponibles pour ses cultures. Ces femmes ont participé au mouvement de colonisation, par les Tsimihety, des cuvettes de l'Ankaizinana.

Actuellement les conditions sont légèrement changées. Le pays n'est plus vide et se peuple rapidement. Ce n'est plus seulement la région de Mandritsara et de Befandriana qui envoie des émissaires dans la région de Bealanana, mais cette dernière, à son tour commence à coloniser les hautes vallées des régions septentrionales : Haut Sambirano, vers le Nord-Ouest; Bemarivo, Androranga et Lokoho vers le Nord-Est.

CAUSES DE CES MIGRATIONS

Les causes de ces migrations sont diverses. Certaines sont facilement discernables, d'autres le sont moins, mais toutes relèvent d'une forme d'individualisme propre aux Tsimihety qui les pousse à chercher l'aventure hors de leur pays natal tout en conservant avec lui des liens solides et en se ménageant la possibilité d'y revenir quand bon leur semble. Ceci nous paraît valable à la fois pour les hommes et pour les femmes.

Quand un jeune Tsimihety a dépassé 18 ans, il devient contribuable. Il doit verser chaque année sa taxe personnelle et obtempérer à toute réquisition de l'Administration. Celle-ci a besoin de lui une dizaine de jours par an pour la réfection des ponts et l'entretien des routes, et aussi pour le portage de la poste ou des fonctionnaires en tournée. Ces corvées (*janompoana*), évidemment désagréables, sont presque inévitables tant qu'il reste au village.

C'est donc autant pour être dispensés de corvées que par curiosité que les jeunes hommes s'en vont au loin. Si on leur demande pourquoi ils partent, ils répondent presque invariablement : « *Mandeha hitady aho*, je pars en quête » certains ajoutent « *hitady hariana*, chercher des biens ».

Ces hommes partent parfois par petits groupes de deux ou trois, par-

fois seuls. Ces déplacements individuels sont largement facilités par l'hospitalité qui est de règle à Madagascar, du moins chez les indigènes. Jamais un étranger arrivé dans l'après-midi dans un village, ne restera sans être invité à entrer dans une case pour y passer la nuit après avoir partagé le repas avec ses occupants. S'il plaît à l'étranger de rester dans le village plusieurs jours, il lui est loisible de rester chez ceux qui l'ont accueilli en premier, ou de changer d'hôtes. Il est libre d'agir à sa guise, pourvu qu'il respecte les règles de la bienséance locale. Tant qu'il ne peut être considéré comme agrégé au village, celui-ci ne le compte point parmi ses corvéables. Il peut prendre le temps de remarquer les mérites des femmes célibataires et de nouer des intrigues.

Si l'intention avouée de ce voyage est d'amasser un pécule, le but reste assez vague : visiter la parenté, ce qui peut vouloir dire se rendre dans le village maternel, ou celui d'où est parti le grand-père, ou celui où telle sœur ou telle tante est mariée.

En cours de route, si l'occasion se présente, il louera ses services, le plus cher possible, et quand il jugera que la somme est suffisante ou que son absence a assez duré, il reviendra.

Les jeunes filles voyagent moins que les jeunes gens mais elles ne répugnent pas aux longs déplacements à pied, dans des conditions de logement inconfortables. Elles peuvent accompagner des hommes se rendant à une cérémonie familiale ou conduisant des bœufs, ou aller en groupe vendre des nattes dans des régions où les *zozoro* (sortes de papyrus) ne poussent pas et où leurs vanneries feront prime sur le marché.

Une femme tsimihety envisage volontiers également de suivre dans son village un jeune homme qui la demande en mariage, pourvu que cette demande soit accompagnée de garanties suffisantes pour l'avenir. Et le mariage officiel (avec dot) n'est conclu au départ que pour un an. Si le foyer ne lui convient pas elle pourra exiger de se faire reconduire dans sa famille, à moins qu'un autre parti plus avantageux ne se présente.

Parmi les facteurs expliquant les migrations tsimihety, il y a l'accroissement démographique. Cette population uniquement rurale ne pratique guère que la culture extensive. Son taux d'accroissement est tel que, à moins d'une amélioration sensible des techniques agricoles permettant un meilleur rendement du sol, elle se trouve fréquemment à l'étroit. Certains de ses membres ayant remarqué des terrains inoccupés dans des régions voisines, s'y transportent et s'y installent avec leur famille. Ce phénomène explique l'expansion tsimihety que nous verrons plus loin.

Il est à noter, avant de terminer ce chapitre, que l'appel des zones de culture intensive, des concessions agricoles ou des centres industriels qui réclament de la main-d'œuvre, n'est que peu entendu par les Tsimihety.

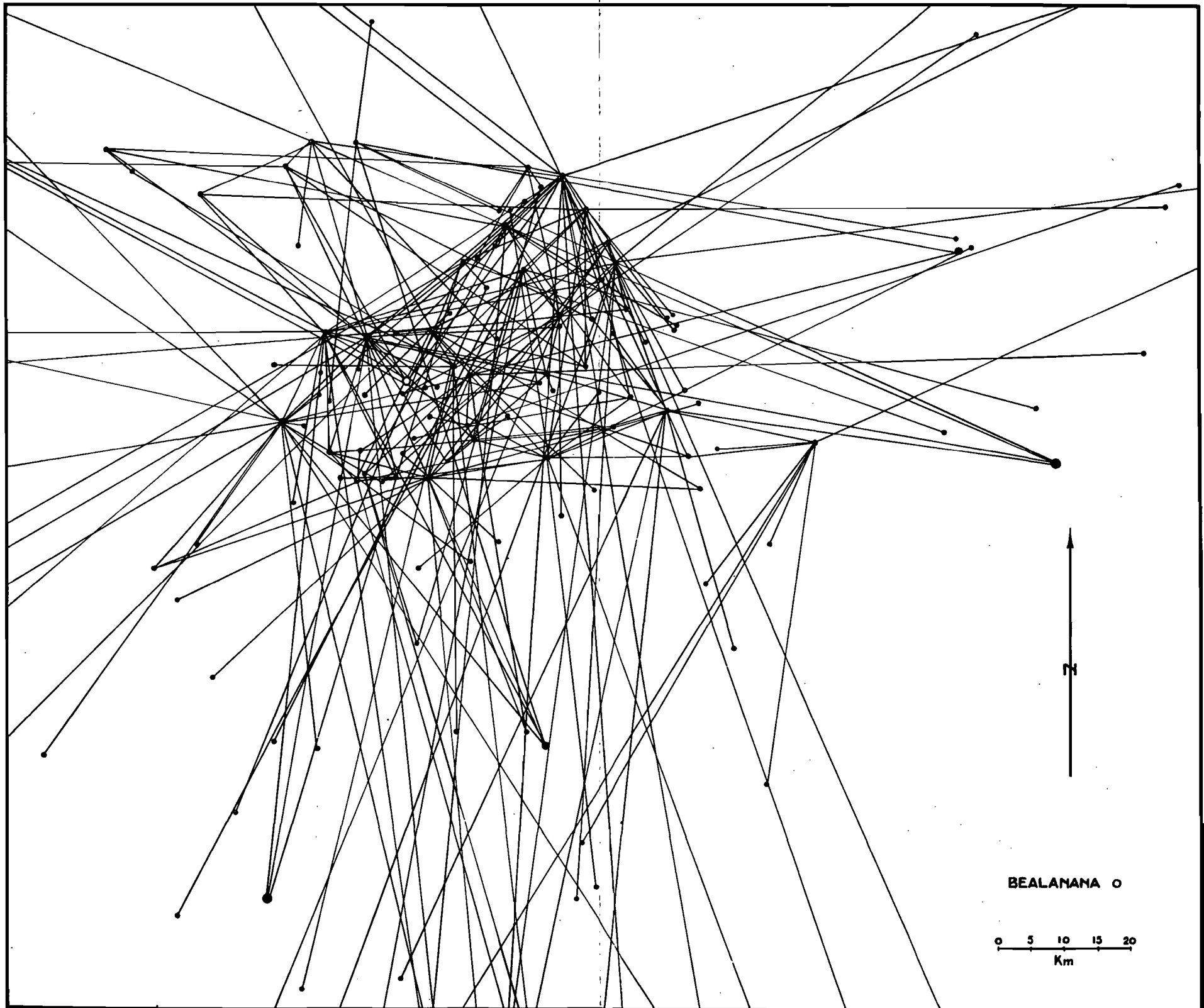


FIG. 31. — Fragment du réseau général des échanges matrimoniaux dans l'Ankaizinana sur le canevas de l'emplacement des villages.

CHAPITRE V

Comparaisons

Avant d'arriver au terme de notre étude détaillée des populations de l'Ankaizinana, nous croyons utile de les comparer très rapidement aux populations homologues fixées dans d'autres régions de Madagascar.

Ayant eu l'occasion de faire deux sondages, l'un en pays sihanaka, l'autre en pays tanosimboahangy, nous utiliserons nos cahiers d'enquête.

Bien que de tels sondages en région tsimihety, et dans des villages sakalava et makoa eussent pu nous donner de précieux éléments de comparaisons, le temps nous a manqué pour les réaliser. Nous appuierons donc nos développements sur les chiffres fournis par les statistiques officielles que nous avons pu recueillir au passage dans les grands centres administratifs ou qui ont été publiées.

En outre, nous passerons en revue les renseignements qui touchent à notre sujet, que nous avons pu glaner dans les rapports de tournée rédigés par les médecins commandant les Groupes Sanitaires Mobiles et qui nous ont été aimablement communiqués par le Service de Santé de Madagascar.

Nous présenterons ainsi successivement, dans une première section, des éléments de démographie sihanaka et de démographie tanosimboahangy d'après nos sondages, dans une seconde section, les résultats d'enquêtes démographiques faites par des groupes médicaux mobiles en pays tsimihety, dans une troisième section, l'expansion démographique tsimihety, d'après les statistiques officielles.

SECTION I

A. — ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE SIHANAKA

L'importance de l'élément sihanaka dans l'Ankaizinana nous a poussé à faire un sondage dans quelques villages autour du lac Alaotra afin de pouvoir comparer, du point de vue démographique, les Sihanaka émigrés à ceux qui sont restés dans leur pays d'origine.

Nous verrons donc, après un rapide rappel des données géographiques, les conditions du sondage, ses résultats bruts et les éléments intéressants que l'on peut en tirer pour la connaissance de la population : sa structure

par sexe et par âges, sa fécondité, la mortalité infantile et le taux de reproduction.

Nous pourrons alors faire de succinctes comparaisons avec l'Ankaiziana.

LA POPULATION SIHANAKA ET SON CADRE NATUREL

Les Sihanaka sont, par bien des traits, parents des Merina. Leur langue est proche, dans sa prononciation, son vocabulaire et ses tournures, du malgache considéré comme la langue littéraire, telle qu'on la parle dans l'Avara-drano, à quelque distance au Nord de Tananarive.

Leur teint bronzé, clair, leurs cheveux noirs et lisses, rappellent la souche indo-malaise. Leur taille est généralement supérieure à celle des Merina et oscille autour de 1,70 m.

En dehors des vanneries, dont la finesse les rend semblables à des étoffes, les Sihanaka ont pour activités principales la pêche, la riziculture et l'élevage.

La région sihanaka est constituée essentiellement par une immense dépression, orientée selon le grand axe du continent malgache et qui a encore conservé sa nappe d'eau.

Les limites orientales et occidentales sont nettes. Ce sont des reliefs puissants et parallèles courant selon la direction générale du système orographique de l'île. On y trouve des sommets élevés : à l'Ouest le Marivolanitra (1.501 m), Vohitralongo (1.300 m), Ankonkaina (1.319 m) ; à l'Est : l'Andribabe (1.359 m), Ankaraoaka (1.447 m) et le massif forestier de Belangaina qui atteint 1.580 m.

Au Nord et au Sud le couloir subméri dien est obstrué par des collines et des plateaux bas, d'altitude moyenne de 1.000 m ; vers le Nord, au-delà du plateau d'Ankarahara (1.100 m) et du pic Vohibe (1.234 m), sont les sources de la Bemarivo et la cuvette d'Andilamena, autre dépression, dont le lac est aujourd'hui comblé, et dont nous aurons à reparler plus loin ; vers le Sud la vallée du Mangoro, prolongation du couloir, et la cuvette de Didy, toute semblable à celle d'Andilamena.

Le lac reçoit à l'Ouest l'Anony qui, venu des hauteurs du Nord-Est, contourne le massif d'Ankitsika (1.131 m) et reçoit ses principaux affluents, Sahafarimpona et Andranomena. Il reçoit également la Sahamaloto, qui donne naissance à un delta. Au Sud, le lac est alimenté par la Sahabe qui draine l'immense bassin du Sud-Ouest. De l'Est, le lac ne reçoit que l'Andrangorona. Mais c'est vers l'Est que coule son émissaire, le Maningory, qui, après quelques méandres, franchit plusieurs seuils successifs avant de se jeter dans l'Océan Indien.

Ce lac, de 30 km de long, a rarement plus de 2,5 m de profondeur et son niveau passe, selon les saisons, de la cote 747 à 750. Il se stabilise en saison sèche à la cote 749 et couvre alors 15 à 20 km². Deux terrasses fos-

siles superposées, aux cotes 800 et 910-940, manifestent que ce lac était autrefois à l'échelle des grands lacs africains (Tanganyika, Kivu, etc...). Par suite de l'érosion intense de tout son bassin, le lac se remplit lentement et les alluvions récentes forment des deltas de plus en plus étendus à l'endroit où les rivières tributaires atteignent leur niveau de base. Ces deltas se rejoignent et le colmatage se poursuit d'année en année.

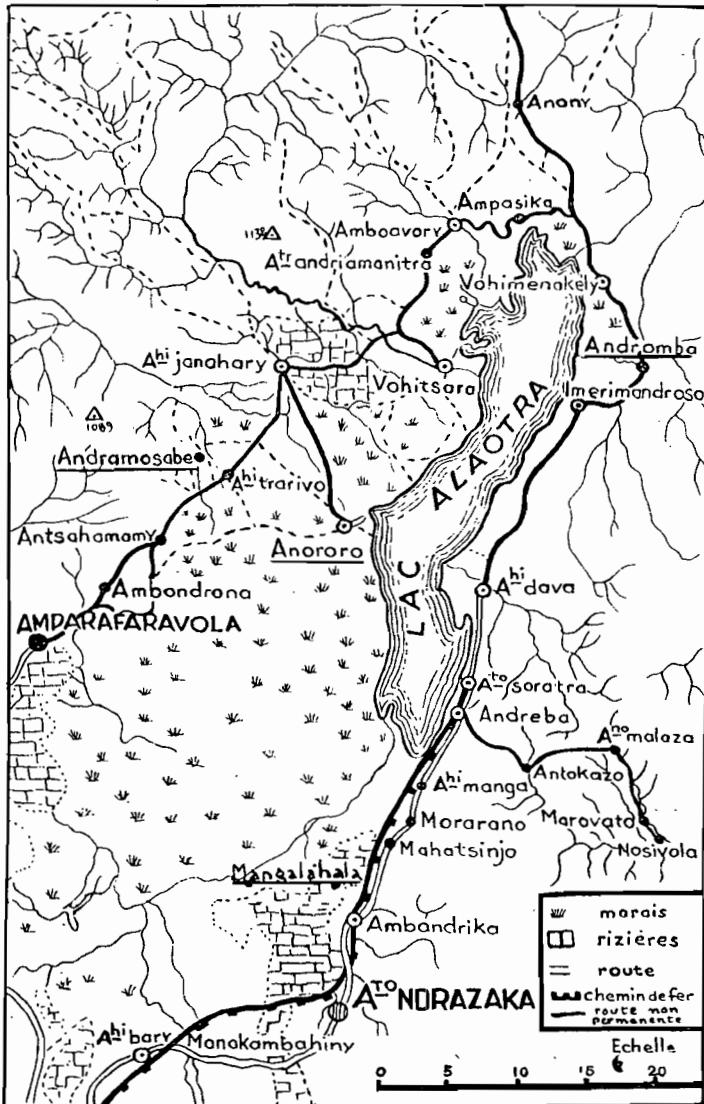


FIG. 35. — Croquis de la région sihanaka.

Les alluvions anciennes et récentes forment une vaste région agricole où la culture mécanisée s'essaie à obtenir des rendements supérieurs aux cultures indigènes.

Le lac fournit le poisson qui est un des aliments de base des Sihanaka et les collines sont pâturées par de grands troupeaux de bœufs qui fournissent de la viande de boucherie sur place, sur la côte Est et à Tananarive.

Le climat est tropical, tempéré par l'altitude, et est favorable aux cultures des pays chauds et aux plantes des régions tempérées.

La pluviométrie annuelle est de 1.152 mm en 94 jours. Les températures sont les suivantes :

moyenne générale.	20°41
maxima moyen	29°8 en décembre
minima moyen	10°6 en août
maxima absolu.....	36°5 le 23 novembre 1929
minima absolu	4°2 le 28 juillet 1934

Etat hygrométrique moyen de la période :

la plus sèche : septembre-décembre....	67,94 %
la plus humide : janvier-avril.....	78,96 %
intermédiaire : mai-août.....	75,74 %

Reliée aux grands centres consommateurs par une bonne route et une voie ferrée, munie de plusieurs terrains d'aviation, la région du lac Alaotra, largement ouverte à la colonisation européenne, est une des régions de Madagascar dont l'avenir paraît le mieux assuré.

CONDITIONS DU SONDAGE

Le sondage démographique dont nous donnons les résultats plus loin a été effectué en septembre 1953. Il a porté, d'après les indications qui nous ont été fournies par l'Administration de la circonscription autonome d'Ambatondrazaka, sur trois villages bien que nous en ayons visité une dizaine.

Notre but étant non de faire un sondage extensible à l'ensemble de la région de l'Alaotra mais d'obtenir des documents suffisants pour pouvoir les comparer avec ceux d'un des principaux groupes ethniques de l'Ankai-zinana, nous cherchions donc des villages à grosse majorité sihanaka ; ce qui nous a amené à étudier rapidement Mangalahala, Anororo et Andromba.

Dans chaque village, nous avons tenté un recensement exhaustif de la population puis avons posé notre questionnaire à toutes les femmes indigènes que nous avons pu y rencontrer.

Pour mieux situer les conditions de notre sondage, nous devons décrire très sommairement l'aspect de chacun de ces villages.

MANGALAHALA

Se trouve au Sud du lac, en plein milieu d'une zone asséchée, depuis longtemps transformée en rizières. Les maisons sont groupées en une agglomération principale et trois petits hameaux séparés par une bande de 200 m environ de bananiers ou de hautes graminées ligneuses (*Phragmites communis* appelées *bararatu*). Relié à la route principale par une piste carrossable qui mène également à une voie de chemin de fer, ce village, à part quelques familles merina fixées dans le pays depuis longtemps, est uniquement peuplé de Sihanaka.

ANORORO

Village dont le sol est à quelques décimètres au-dessus du niveau moyen du lac. En saison des crues, il est complètement inondé et chaque case forme un îlot minuscule plus ou moins submergé.

Ce village, élevé peu à peu par le labeur incessant de plusieurs générations, gagne quelques millimètres d'altitude chaque année. Ce sont des mottes de terre du marais qui, empilées, constituent les buttes sur lesquelles sont juchées, tout de guingois et très près les unes des autres, les cases où s'empile une population de pêcheurs et de riziculteurs.

L'agglomération est formée de deux moitiés inégales situées de part et d'autre d'un bras du lac entrant profondément dans les étendues marécageuses de l'Ouest du lac. En saison sèche, les charrettes vont de la partie Sud à la partie Nord à gué et une piste praticable aux camions et aux tracteurs relie le village à la route qui joint Ambohijanahary à Amparafaravola et mène aux rizeries d'Andramosabe. Le lac permet en toutes saisons la navigation des pirogues et chalands vers l'Est. La population, sauf quelques commerçants et des individus isolés venus du Sud, est entièrement sihanaka.

Nous avons également recensé une sorte de hameau annexe, temporaire, constitué à l'Ouest de l'agglomération, à la bordure des rizières, par des charretiers et leurs charrettes, venus transporter le riz battu et mis en sac dans les rizières à l'embarcadère du lac ou dans les magasins des collecteurs qui l'acheminent ensuite par camions vers les rizeries. Ces familles ou groupes de célibataires venaient de l'Est du lac pour ce travail de quelques semaines.

ANDROMBA

Village qui s'étage sur les flancs d'une colline dominant le Maningory, par lequel se déverse le trop-plein du lac. La piste qui longe le bord oriental du lac y passe et les véhicules, pour franchir le Maningory, y empruntent un bac dont les allées et venues sont incessantes pendant le jour et une partie de la nuit. Cette route permet de contourner le lac vers le Nord ou de

pousser jusqu'à Andilamena, et le village d'Andromba est juste au Sud du goulot d'étranglement où fonctionne ce bac.

Bien que lieu de passage, cette localité n'a pas d'hôtel et très peu de commerçants. Sa population est surtout Sihanaka. C'est de ce village que sont originaires certains Sihanaka fixés dans les villages de l'Ankaizinana, à Matsaborimadio et Anesika.

RÉSULTATS BRUTS

Nous avons ainsi recensé plus de 3.000 personnes et interrogé environ 700 femmes. Notre questionnaire était sensiblement le même que celui employé dans l'Ankaizinana, allégé du village d'origine des femmes, augmenté de l'âge auquel les enfants de moins de 17 ans étaient décédés.

Les approximations pour les âges ne sont pas sensiblement plus justes que lors de nos précédentes enquêtes, même si parfois, pour l'âge des enfants en particulier, nous pouvions utiliser les copies des actes de naissance. Nous n'avons pu, faute de temps, consulter les registres de l'état-civil, mais nous avons eu communication des statistiques annuelles de population de la circonscription autonome et des résultats de l'enquête sur la fécondité féminine menée par les agents de la circonscription médicale d'Ambatondrazaka.

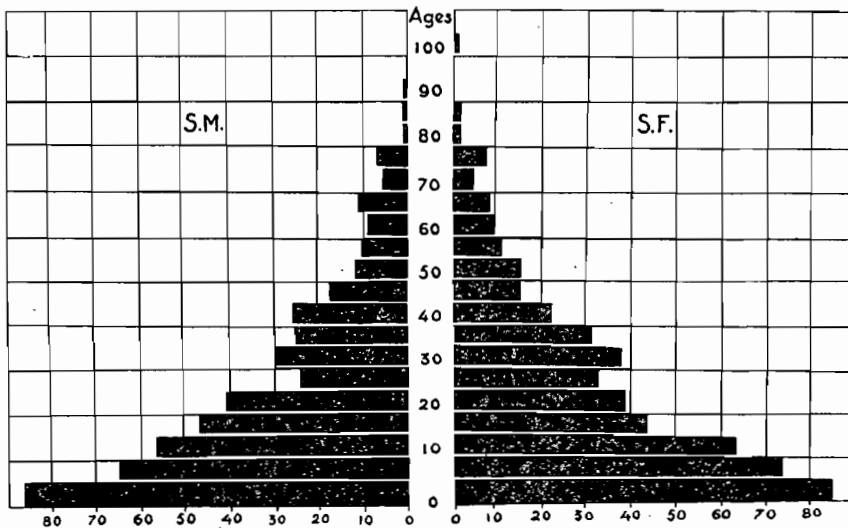


Fig. 36. — Pyramide des âges de la population sihanaka recensée lors du sondage (1953).

C'est l'élaboration de ces chiffres qui nous permettent de donner ci-dessous quelques paragraphes sur la structure par âges et par sexes de la population, sur la fécondité des femmes sihanaka, sur la mortalité infantile, et de calculer le taux de reproduction.

ÉLÉMENTS DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION SIHAKANA

TABLEAU DE LA STRUCTURE PAR AGES ET PAR SEXES

<i>Ages</i>	H.	F.	Total
95-99		1	1
90-94	1	1	2
85-89	2	1	3
80-84	3	4	7
75-79	7	6	13
70-74	10	13	23
65-69	16	12	28
60-64	19	24	43
55-59	28	22	50
50-54	33	37	70
45-49	50	51	101
40-44	47	57	104
35-39	56	78	134
30-34	85	77	162
25-29	76	99	175
20-24	110	109	219
15-19	133	108	241
10-14	137	107	244
5-9	138	155	293
0-4	226	254	480
<i>Total</i>	1.177	1.216	2.393

Ce qui, ramené aux grands groupes d'âges, donne le tableau fondamental suivant :

<i>Ages</i>	H.	%	F.	%	Total	%	F/100 H.
0-19	634	53,8	624	51	1.258	52,6	98
20-59	485	41,2	530	44	1.015	42,4	109
60 et +	58	5,0	62	5	120	5,0	106
<i>Total</i>	1.177	100	1.216	100	2.393	100	103

STRUCTURE MATRIMONIALE ET NUPTIALITÉ

Le graphique construit d'après nos chiffres montre l'attraction des âges ronds et d'autre part que les femmes qui dépassent 25 ans ont toutes été mariées, sauf exceptions invérifiables.

TABLEAU DES NOMBRES DE MARIAGES PAR FEMME EN FONCTION
DE L'AGE POUR LES SIHANAKA

Ages	Mariages					Total
	0	1	2	3	4	
15-19	26	41	5			72
20-24	10	55	10			75
25-29	4	68	27	7		106
30-34	1	35	27	6	2	71
35-39	3	42	22	7	1	75
40-44	1	27	24	6	5	63
45-49	0	31	16	2		49
50-54	1	20	12	8		41
55-59	0	11	8	4		23
60-64	0	9	13	1		23
65-69	0	8	3	1		12
70-74	0	7	4			11
75-79	0	2	3			5
80 et +	0	7	1			8
<i>Total</i>	46	363	175	42	8	634

GRANDEUR DE LA FAMILLE

TABLEAU DONNANT LE NOMBRE DE PERSONNES PAR MÉNAGES

Nombre de personnes par ménage	Nombre de ménages dont le chef est :				Ménages	%, de la population	Charrettes Anororo
	Un homme marié	Un homme célibataire	Une femme célibataire				
1	0	14	23		37	0,01	
2	72	7	32		222	7,6	
3	105	5	27		411	14,1	
4	114	1	18		540	18,6	35,1
5	89	1	6		480	16,5	
6	58		4		372	12,8	6
7	39		2		287	9,8	2
8	24		1		200	6,8	6
9	21		3		216	7,4	3
10	4				40		1
11	4				44		1
12	2				24		
13	1				13		
14	1				14		
<i>Total</i>	534	28	116		2.900		

C'est-à-dire que 35 % de la population vit dans des ménages de 4 à 6 personnes.

FÉCONDITÉ DES FEMMES SIHANAKA

1) *Stérilité*

D'après nos cahiers d'enquête, le tableau de répartition par âges des femmes n'ayant pas conçu est le suivant :

<u>Âges</u>	<u>Présentement mariées</u>	<u>Non mariées</u>	<u>Total</u>	<u>Jamais (?) mariées</u>	<u>Mariées n'ont pas conçu</u>
15-19 ...	35	26	61	21	14
20-24 ...	86	19	105	4	8
25-29 ...	84	20	104	1	6
30-34 ...	55	16	71		3
35-39 ...	54	19	73	1	3
40-44 ...	35	17	52	1	5
45-49 ...	31	18	49		3
50-54 ...	23	14	37		1
55-59 ...	11	11	22		1
60-64 ...	8	13	21		3
65-69 ...	5	7	12		
70-74 ...	6	3	9		1
75 et +.	4	7	11		1
<u>Total ...</u>	<u>437</u>	<u>190</u>	<u>627</u>	<u>28</u>	<u>49</u>

Le nombre des femmes ayant dépassé 45 ans sans concevoir est de 10 sur 161, soit 6,21 %, Si l'on compte les femmes ayant dépassé 30 ans, on en trouve 22 pour 357, soit 6,15. Nous pourrions donc conclure que le taux de stérilité des femmes sihanaka est voisin de 6,2.

2) *Fécondité brute et fécondité moyenne*

Pour éviter les erreurs dues aux estimations défectueuses, nous avons calculé le nombre moyen de grossesses pour les groupes de femmes de dix âges consécutifs.

Le tableau obtenu est le suivant :

<u>Age</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>Age</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>Observations</u>
20.....	1,35	1,90	41.....	5,64	6,35	1. Fécondité générale (toutes femmes), 2. Fécondité réelle.
21.....	1,53	2,04	42.....	5,57	6,25	
22.....	1,88	2,46	43.....	5,66	6,28	
23.....	2,02	2,39	44.....	5,50	6,06	
24.....	2,39	2,70	45.....	5,42	5,97	
25.....	2,56	2,83	46.....	5,24	5,47	
26.....	3,08	3,35	47.....	5,32	5,56	
27.....	3,24	3,50	48.....	5,34	5,59	
28.....	3,44	3,70	49.....	5,24	5,50	
29.....	3,60	3,85	50.....	4,94	5,19	
30.....	3,78	4,01	51.....	5,06	5,28	
31.....	4,13	4,37	52.....	5,07	5,30	
32.....	4,49	4,74	53.....	4,92	5,16	
33.....	4,68	5,02	54.....	4,93	5,10	
34.....	4,86	5,21	55.....	4,86	5,04	
35.....	5,12	5,57	56.....	4,86	5,49	
36.....	5,38	5,87	57.....	4,88	5,54	
37.....	5,33	5,80	58.....	5,21	6,03	
38.....	5,278	5,70	59.....	5,13	5,73	
39.....	5,40	5,89	60.....	5,56	6,03	
40.....	5,73	6,34				

Le graphique montre une ligne ascendante assez régulière de 20 à 40 ans, qui fléchit fortement vers 45 ans et se relève vers 60 ans. Cette dépression tient vraisemblablement au fait que certaines femmes âgées ont été vieilles du fait qu'elles se savaient ne plus pouvoir enfanter.

L'ajustement graphique coupe la ligne d'ordonnée 1 au point correspondant à l'âge de 18 ans.

On peut dire que les femmes sihanaka ont leur premier enfant vers 18 ans et conservent la même chance de concevoir jusque vers 41 ans. Dans cette période de 24 ans, elles auraient en moyenne 4,2 grossesses soit environ 0,175 grossesses par an.

La faiblesse relative de cette fécondité pour une population non malthusienne ne s'explique guère que par les raisons suivantes : les veuves ne se remarient généralement pas avant au moins un an. Les femmes allaitent très longtemps (2 ans en moyenne), des fady interdisent les rapports sexuels

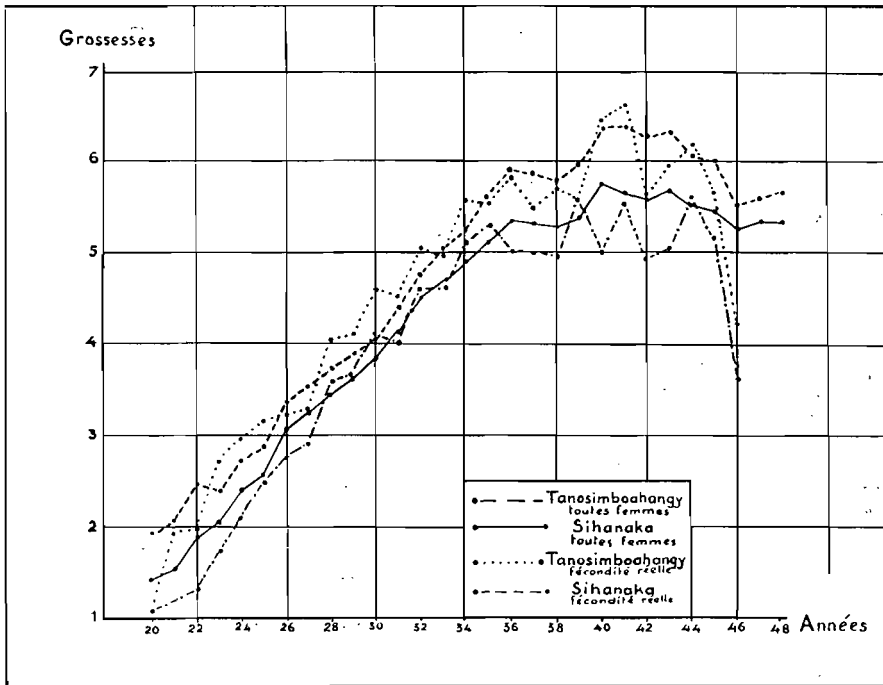


FIG. 37. — Courbes de fécondité des femmes sihanaka et tanosimboahangy.

aux femmes avant 3 ou 4 mois après l'accouchement selon qu'elles ont eu une fille ou un garçon. La polygamie successive existe alors que la polygamie simultanée semble très rare.

Le nombre moyen de grossesses pour les femmes de 45 à 54 ans est de 5,14.

MORTALITÉ INFANTILE ET JUVÉNILE

La mortalité infantile, pour autant que nous puissions la connaître par nos enquêtes, donnerait le tableau approximatif suivant :

<i>Age</i>	<i>Décès</i>	<i>%</i>
0- 1 mois.....	44	14,37
2-12 —.....	169	55,23
2 ans.....	28	9,16
3- 5 ans.....	37	12,08
6-10 —.....	20	6,54
11-17 —.....	8	2,62
	306	

La mortalité infantile exogène serait d'environ 201, ce qui donne 12 pour la mortalité endogène soit sensiblement 6 %. Ces chiffres sont donnés sous toutes réserves et ne portent que sur les enfants dont les mères ont pu indiquer l'âge probable au moment du décès.

Si l'on s'en tient à quatre grands groupes d'âges on obtient pour la population féminine interrogée :

<i>Age</i>	<i>Grossesses</i>	<i>Enfants vivants</i>	<i>Survivants pour 100 grossesses</i>
15-24.....	222	176	79
25-34.....	670	451	67
35-44.....	716	439	61
45 et +.....	617	352	57

TAUX NET DE REPRODUCTION

Ce tableau permet de dire que l'on a au minimum 60 % de survivants à 30 ans et que le taux de reproduction des Sihanaka serait égal ou supérieur à 1,8.

COMPARAISON AVEC L'ANKAIZINANA

Les points essentiels nous paraissent être les suivants :

Les femmes sihanaka sont, quant au taux net de reproduction, très comparables aux femmes tsimihety. Elles ont cependant un léger avantage du fait que, par suite probablement d'habitudes matrimoniales différentes, le nombre des femmes stériles est chez elles légèrement inférieur à celui des Tsimihety, et que les femmes non stériles ont généralement leur première grossesse un peu plus tôt, c'est-à-dire vers 18 ans au lieu de 19 chez les Tsimihety ce qui est l'inverse dans l'Ankaizinana où les filles tsimihety se marient plus tôt que les filles sihanaka. En dernier lieu, les femmes sihanaka ont une période d'abstention moins longue que les femmes tsimihety après leurs couches.

Ceci confirme donc nos observations faites dans l'Ankaizinana et qui donnaient, pour diverses raisons, les femmes sihanaka comme légèrement plus fécondes que celles des autres groupes de la région.

B. — ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE TANOSIMBOAHANGY

La population tanosimboahangy est celle de la région située autour de la cuvette d'Andilamena. Elle forme, du point de vue ethnique, un groupe particulier issu du métissage prolongé de Sihanaka, de Tsimihety et de Merina.

La région d'Andilamena, intermédiaire entre le Nord du pays sihanaka et le Sud du pays tsimihety, est située à la limite Nord-Est des Hauts-Plateaux. Elle s'étend autour de la dépression marécageuse d'Anosimboahangy qui couvre 40 km² environ.

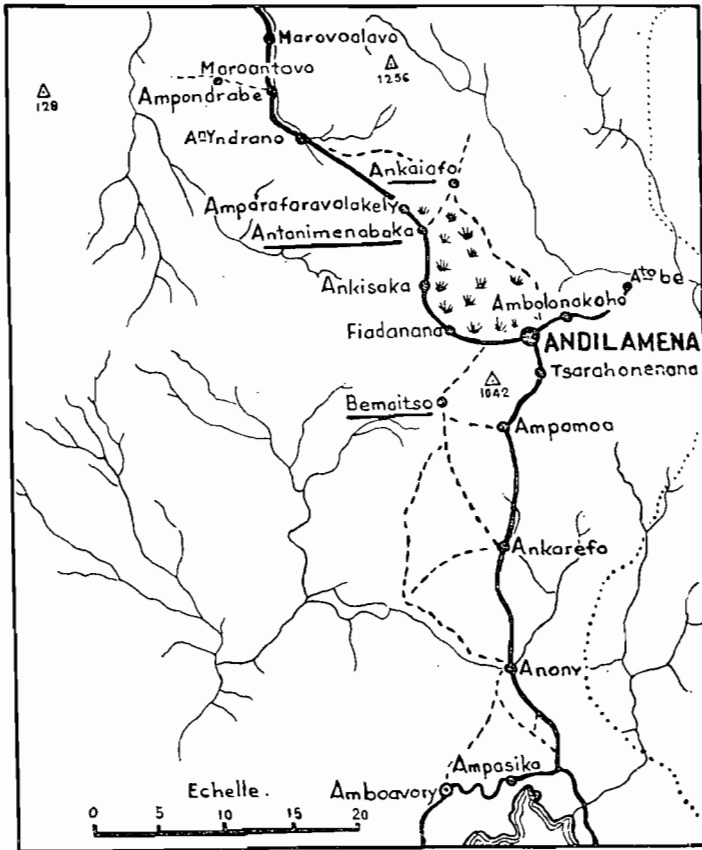


FIG. 38. — Croquis du Sud-Est du pays tanosimboahangy (cuvette d'Andilamena).

« Cette vaste cuvette, située à une altitude moyenne de 900 m, est un fond de lac incomplètement asséché, et probablement d'origine quaternaire. Elle est entourée de massifs dont certains sommets atteignent 1.250 m, appartenant à la série éruptive ancienne.

Le marais est compartimenté par des langues de terre ferme parfois assez étendues : Dizana, Antsiraka, Anosimboahangy et Antanimenabaka.

Plusieurs petits cours d'eau alimentent la dépression. Ils se transforment rapidement en marécages. Les principaux sont : l'Andranofahatra, la Soarivo et l'Ankaiafo du Sud, l'Ambatolango, la Behankana et l'Ankaiafo du Nord.

Le marais, comme l'Alaotra, se transforme peu à peu et s'assèche progressivement par un colmatage alluvial important.

L'exutoire de la cuvette, la Sandratsio, est un cours d'eau d'importance médiocre qui, en sortant du marais, coule dans un étroit couloir et franchit les seuils d'Anpamakiambato entre les villages d'Ambatobe et de Beharefo.

Le climat de la région appartient au type tropical d'altitude. Il présente trois saisons : une saison des pluies de novembre à avril avec une pluviosité assez irrégulière ; une saison des crachins de mai à fin août, aux températures relativement fraîches et avec un ciel souvent couvert ; une période sèche, ensoleillée, ventilée de septembre à octobre, avec des orages le dernier mois.

La partie « Est » de la contrée, voisine de la grande forêt orientale, est relativement plus humide, avec des crachins plus nourris et une nébulosité plus forte.

PLUVIOMÉTRIE

(Moyenne de la période 1935-1953, 18 ans) (1)

<i>Mois</i>	<i>Moyenne générale en mm</i>	<i>Nombre de jours de pluie</i>	<i>Année sèche 1941-1942</i>	<i>Année pluvieuse 1936-1937</i>	<i>Travaux rizicoles</i>
Septembre.....	6,64	6	0	8	Préparation terres.
Octobre.....	21,89	4	51,9	2,7	Semis.
Novembre.....	82,40	7	17,4	115,6	—
Décembre.....	151,72	10	50,0	229,7	Repiquages.
Janvier.....	233,80	14	222,0	381,5	
Février.....	202,37	16	185,4	215,5	
Mars.....	138,80	15	55,0	296,3	
Avril.....	33,90	7	0	34,7	Récoltes.
Mai.....	14,28	5	0	87	Possibilité de culture
Juin.....	11,68	8	0	4,5	de pommes de
Juillet.....	13,60	8	17	6,9	terres et haricots.
Août.....	12,66	9	9,2	10	
<i>Total.....</i>	<i>923,74</i>	<i>109</i>	<i>617,9</i>	<i>1.392,4</i>	

(1) Par R. DUFOURNET. — C. R. A. M. d'Andilamena. Etude sommaire et projet de mise en valeur. Décembre 1953, 65 p. dactyl., par divers auteurs.

TEMPÉRATURES

Moyenne annuelle	19 à 20°
Minima en juillet-août	8 à 9°
Minimum absolu : voisin de.....	3°
Maxima en janvier-février	30 à 31°

Les villages tanosimboahangy manifestent, par les clôtures de terre ou les barrières végétales qui isolent les groupes d'habitations les uns des autres, la mentalité insulaire et méfiante de ces gens, au demeurant fort sympathiques mais qui passent pour être voleurs de bœufs, trafiquants d'or et fabricants d'alcool clandestin.

Les anciens que nous avons interrogés déclarent ignorer quelles sont les origines du groupe. Leurs voisins les plus proches les disent descendre d'insoumis sihanaka, échappés au contrôle de l'hégémonie hova, réfugiés dans les flots et ayant vécu de culture, de pêche, d'élevage et aussi de raids sur les populations circonvoisines.

Lors de ces expéditions, les hommes auraient choisi dans les villages pillés les femmes qui leur paraissaient les plus belles et les auraient ramenées avec eux. C'est ce qui explique à la fois le mélange de coutumes, principalement sihanaka et tsmihety que l'on peut remarquer chez eux ainsi que la diversité physique. Nous avons produit ailleurs (2) l'énumération des clans principaux qui constituent ce sous-groupe sihanaka.

CONDITIONS DE SONDAGE

Notre très rapide sondage de quelques jours a eu lieu en fin de septembre 1953. Cette fois encore il ne s'agissait que d'obtenir des éléments de comparaison et non d'une enquête proprement dite. Nous avons donc borné nos recherches à trois gros villages qui nous furent indiqués par l'Administrateur comme peuplés surtout de Tanosimboahangy : Bemaitso, Antanimenabaka et Ankaiafo Sud.

Ces trois villages se ressemblent extérieurement beaucoup mais l'animation qui y règne est proportionnelle à la proximité du chef-lieu : Andilamena. Il semble que la jeunesse tende d'elle-même à quitter les villages trop éloignés du centre économique que constitue la vallée. Celle-ci est activement mise en valeur par des travaux d'hydraulique et de puissants moyens mécaniques et l'on envisage une redistribution des terres plus équitable que l'actuelle, faite par l'Administration et portant évidemment avant tout sur les terres de marais récupérées.

RÉSULTATS BRUTS

Nous avons recensé aussi dans ces trois villages environ un millier de personnes et posé notre questionnaire à plus de 200 femmes. Ces petits

(2) Note sur les Tanosimboahangy (région d'Andilamena). Communication lue à l'Académie Malgache le 19-11-53.

nombre ne nous permettent guère de commentaire valable et nos résultats ne sont cités qu'à titre de première approximation et de premier jalon pour des recherches futures plus détaillées.

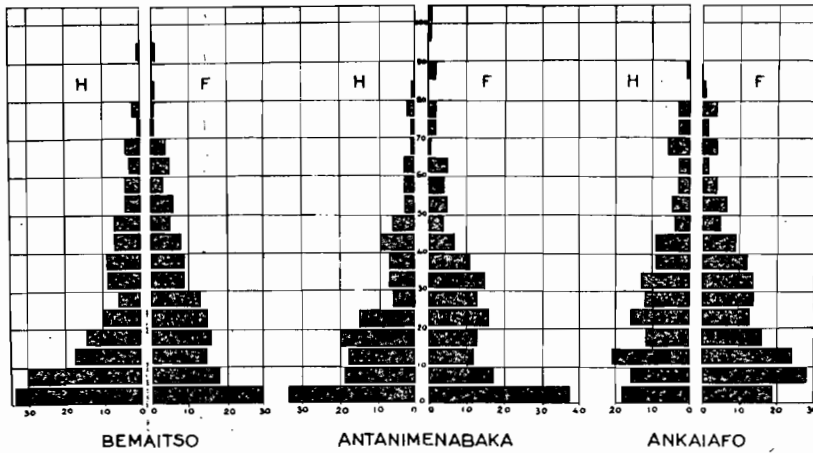


Fig. 39. — Pyramides des âges des trois villages tanosimboahangy recensés.

ÉLABORATION SOMMAIRE DES DOCUMENTS RECUEILLIS

STRUCTURE DE LA POPULATION

Sachant que la population dite Tanosimboahangy a une origine très mêlée, nous donnons non seulement la structure par âges et par sexes, mais aussi la structure ethnique. Pour celle-ci, nous avons dû simplifier nos résultats en les dépouillant et par principe avons donné au groupe du père prééminence sur celui de la mère pour les enfants. Ainsi dans une famille dont le père est sihanaka et la mère merina, tous les enfants sont comptés « sihanaka ».

STRUCTURE PAR AGES ET PAR SEXES

STRUCTURE PAR AGES ET PAR SEXES			
<i>Ages</i>	H.	F.	<i>Total</i>
100		1	1
99-95		0	0
94-90	1	0	1
89-85	1	2	3
84-80	1	2	3
79-75	7	8	15
74-70	5	5	10
69-65	11	9	20
64-60	9	10	19

59-55	10	12	22
54-50	12	16	28
49-45	17	16	33
44-40	26	23	49
39-35	25	32	57
34-30	29	38	67
29-25	24	33	57
24-20	41	39	80
19-15	47	44	91
14-10	57	64	121
9- 5	65	75	140
4- 0	86	86	172
	474	515	989

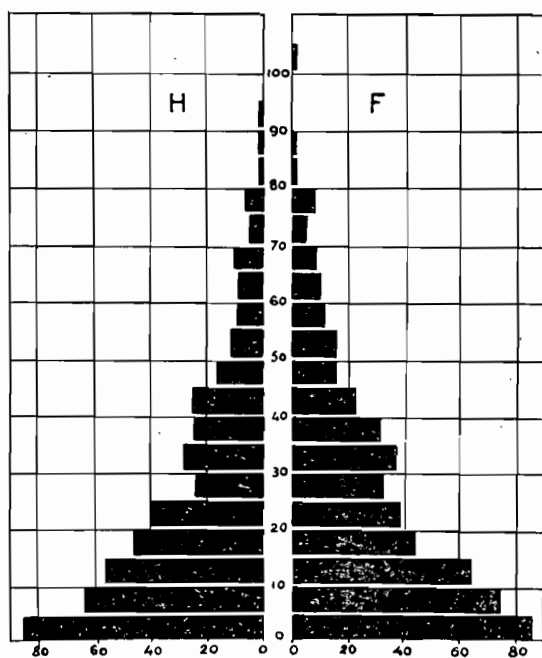


FIG. 40. — Pyramide des âges de la population tanosimboahangy recensée (1958).

et nous avons le tableau simplifié suivant :

<i>Ages</i>	<i>H.</i>	<i>F.</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>
0-19	255	269	524	52,9
20-59	184	209	393	39,8
60 et + ...	35	37	72	7,3
	474	515	989	100,0

STRUCTURE ETHNIQUE.

La répartition ethnique de la population sondée est la suivante :

	H.	F.	Total	%
Tanosimboahangy...	354	420	774	73,8
Merina	90	102	192	18,4
Sihanaka	33	26	59	5,6
Autres.....	12	11	23	2,2
	489	559	1.048	100

Nous avons compté là non seulement les habitants mais aussi les personnes extérieures aux villages et y séjournant lors du sondage.

PROPORTION DES SEXES

Le taux de masculinité est, aux trois grands groupes d'âges, le suivant :

0 — 19 ans	= 0,486
20 — 59	= 0,468
60 et +	= 0,438
moyenne	= 0,479

Il semble être de 0,493 à la naissance : 531 naissances vivantes de garçons pour 546 naissances de filles, soit seulement 984 garçons pour 1.000 filles, ce qui ne laisse pas de rendre suspects nos résultats.

Pour 315 femmes interrogées, nous avons :

Avortements.....	= 32		
Mort-nésG.	= 10	ensemble : 13	
Mort-nésF.	= 3		
Décédés avant 17 ans.	G. = 164	nés viables	
	F. = 166		
Décédés après 17 ans ...	H. = 25		G. = 531
	F. = 28		F. = 546
Vivants	H. = 342		
	F. = 352		
Total des grossesses.....	1.122 (moyenne : 3,55)		

FÉCONDITÉ ET STÉRILITÉ FÉMININES

Sur les 212 femmes interrogées, 4 ayant plus de 45 ans et 6 ayant de 30 à 44 ans sont restées sans concevoir. Ceci donnerait un taux de stérilité de 4,7 %.

Nous pouvons donner sur la fécondité, d'après notre sondage, les chiffres suivants :

Ages moyens	Toutes femmes	Femmes ayant conçu	Ages moyens	Toutes femmes	Femmes ayant conçu
	G/F	G/F		G/F	G/F
20.....	1,06	1,06	41.....	5,79	6,60
21.....	1,21	1,02	42.....	4,89	5,59
22.....	1,33	1,95	43.....	5,07	5,91
23.....	1,71	2,69	44.....	5,62	6,21
24.....	2,11	2,94	45.....	5,15	5,65
25.....	2,47	3,12	46.....	3,57	3,86
26.....	2,73	3,20	47.....	3,8	4,10
27.....	2,88	3,26	48.....	3,86	4,21
28.....	3,57	4,02	49.....	4,43	4,78
29.....	3,61	4,08	50.....	4,11	4,65
30.....	4,05	4,57	51.....	2,82	3,41
31.....	4	4,50	52.....	2,74	3,26
32.....	4,58	5,07	53.....	3,16	3,90
33.....	4,64	4,93	54.....	2,87	2,54
34.....	5,1	5,59	55.....	3,72	4,89
35.....	5,29	5,80	56.....	2,29	3,05
36.....	4,98	5,47	57.....	1,64	2,15
37.....	4,97	5,66	58.....	2,34	2,34
38.....	4,93	5,57	59.....	2,34	2,95
39.....	5,58	6,43	60.....	2,31	2,68
40.....	4,98	5,60			

La courbe construite avec ces chiffres permet, par l'ajustement graphique, de dire que les femmes ont leur première grossesse un peu avant 20 ans et ont en moyenne 4,27 grossesses à 41 ans, soit 0,21 grossesse par an.

Notre séjour en pays tanosimboahangy fut trop bref pour que nous puissions avancer la moindre explication.

Nous pouvons seulement donner les deux tableaux suivants :

NOMBRE ET FRÉQUENCE DES MARIAGES ET REMARIAGES
SELON L'ÂGE DES FEMMES

Ages	Mariages						Total
	0	1	2	3	4	5	
15-19.....	6	16	0	0	0		22
20-24.....	8	18	7	0	0		33
25-29.....	2	18	8	3	0		31
30-34.....	1	10	11	2	0		24
35-39.....	1	12	9	1	1		24
40-44.....		6	4	3	1		14
45-49.....		4	4	2	0		10
50-54.....		4	2	6	1		13
55-59.....		2	3	2	1		8
60-64.....		5	4	1	1		11
65-69.....		2	2	3	0		7
70-74.....		0	3	0	1		4
75-79.....		1	2	1	0	1	5
80 et +.....		5	1	0	0		6
<i>Totaux...</i>	18	103	60	24	6	1	212

TABLEAU DES ÉCARTS D'AGES ENTRE LES ÉPOUX

Age du mari	Mari moins âgé de					Mari plus âgé de							
	9-15	10-15	5-10	2-5	1-2	1-10	2-15	5-20	10-25	15-20	20-25	25-30	30
80 et +									1		1	1	4
70-79								3	2	3			8
60-69								1	1	4	2	3	14
50-59				3	4	3	2	4	2	2	1		21
40-49			1	3	3	4	5	13	7	5	2		43
30-39	1		3	5	8	6	9	11	5				48
20-29				3	11	7	16	9					46
18 et 19					1	2							3
	1		4	14	27	22	33	41	21	12	6	4	2 187

Tout près de 25 % des couples ont une différence d'âge supérieure à 10 ans.

MORTALITÉ INFANTILE

D'après nos cahiers elle se présente ainsi :

	G.	F.	Total
0-1 mois	23	31	54
2-12 mois	62	69	131
1-5 ans	63	41	104
6-15 ans	16	22	38
	164	163	327

Ce qui donnerait pour la première année une mortalité exogène de 164 et une mortalité endogène du premier mois de 21. Il semble bien que de nombreux décès infantiles et juvéniles aient été passés sous silence, ce qui rend l'interprétation trop hasardeuse pour que nous la tentions.

TAUX DE REPRODUCTION NETTE

Nous pouvons une fois de plus établir le tableau suivant :

Ages	Grossesses	Vivants	Survivants pour 100 grossesses V/G
15-24	84	72	85
25-34	288	175	60,7
35-44	277	170	61
45 et +	463	264	57

Bien que l'on ait 85 % de survivantes à la puberté, le nombre de celles-ci à 30 ans devrait être voisin de 60, ce qui donnerait un taux de reproduction nette compris, encore une fois, entre 1,8 et 1,5. En fait, nous sommes porté

à croire, connaissant le tableau concernant les taux de fécondité, que la réalité est largement au-dessous de ces chiffres du fait que bien des décès d'enfants ont dû être passés sous silence par des femmes de 40 à 60 ans, et nous pouvons situer le taux de reproduction nette très près de 1,5.

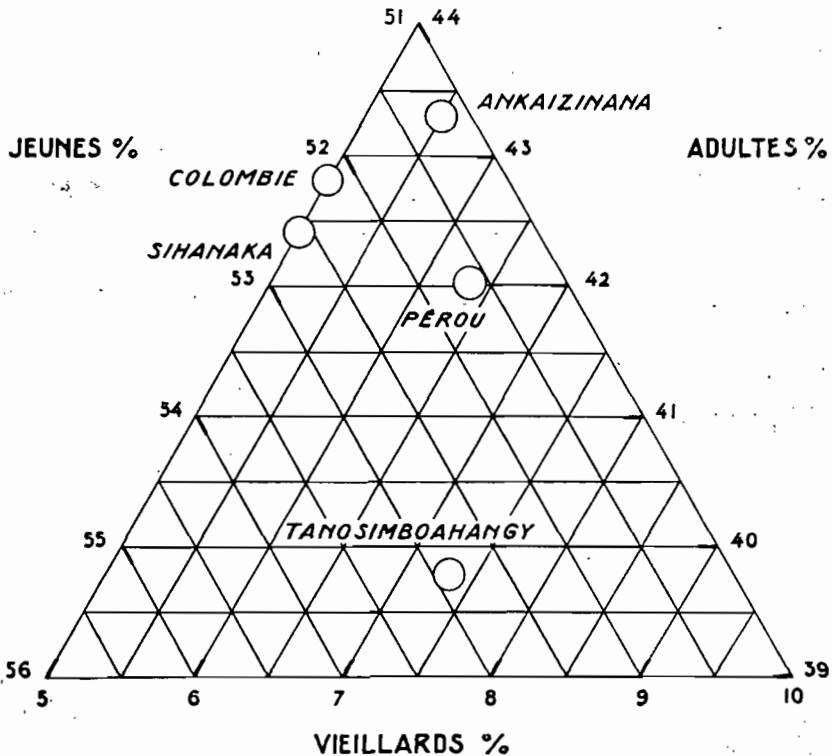


FIG. 41. — Graphique triangulaire montrant la situation respective des populations de l'Ankaizinana, de la population sihanaka et de la population tanosimboahangy en 1952-1953.

SECTION II

RÉSULTATS D'ENQUÊTES DÉMOGRAPHIQUES FAITES PAR DES GROUPES MÉDICAUX MOBILES EN PAYS TSIMIHETY

Nous disposons de quatre rapports, dus aux médecins BURNOD et BOIS, et répondant au questionnaire établi par le médecin-commandant MARCHALANT. Le premier rapport a été rédigé après une enquête menée dans le Sud du District de Port-Bergé (vallée de la Bemarivo) en novembre et décembre 1950. Le second concerne la même région mais est consécutif à une tournée effectuée trois ans après la première (juin 1953). Le troisième

s'intitule « Enquête démographique en pays tsimihety. Circonscription médicale d'Analalava, 1951 ». Le quatrième porte sur le District de Majunga et est intéressant du fait qu'il donne des chiffres sur les femmes sakalava et aussi sur les tsimihety émigrées.

De l'ensemble des trois premiers, nous pouvons extraire les chiffres et les conclusions suivantes :

<i>Femmes interrogées</i>	887	%
Femmes sans enfant.....	189	21,3
Nombre de grossesses.....	3.230	364
Nombre d'avortements.....	177	19
Femmes enceintes le jour de l'enquête	76	8,5
Enfants nés vivants G. 1.297 { ...	2.632	
F. 1.325 { ...		
Taux de fécondité brute.....		2,97
Taux de fécondité nette.....		3,77
Mortalité.....	3,7 % des grossesses	

MORTALITÉ INFANTILE

(pour 2.632 nés vivants)

		% nés vivants
Enfants décédés de 0 à 1 an.....	586	22
— — 2 à 3 ans.....	158	6
— — 3 à 4 —.....	57	2
— — 5 à 6 —.....	25	0,9
— — 7 à 10 —.....	16	0,6
— — 10 à 14 —.....	15	0,6
Total de 0 à 14 ans.....	857	32,5
Décédés à 15 ans et plus.....	71	2,5
<i>Total.....</i>	928	35

Cette mortalité est imputable, d'après l'enquête, aux affections suivantes avec, selon les lieux, des taux variables :

Respiratoires.....	de 12,4	à 17,3 %
Digestives.....	20,4	23,6
Paludisme.....	31,4	35,4
Syphilis.....	17	3,4
Divers.....	18,8	20,3

Le commentaire du médecin est le suivant : « A notre avis, l'élément le plus important de la pathologie tsimihety est représenté par l'insuffisance et le déséquilibre de la ration alimentaire. Vient ensuite le paludisme (...). Après le paludisme viennent les maladies vénériennes, mais il est très difficile d'en apprécier l'exacte importance car aucune enquête systématique n'a été faite sur ce sujet (...). Enfin la bilharziose vésicale a pris, depuis ces trente dernières années, une extension croissante. Elle sévit surtout dans

la plaine centrale où les index atteignent chez les enfants de 50 à 80 %. Les hématuries sont fréquentes et importantes et cette affection est certainement à l'origine d'une diminution du potentiel physique des populations. »

CAPACITÉ GÉNITALE
(Nombre de femmes : 887)

		% femmes ayant conçu
Femmes ayant eu	1 enfant	11
	2 enfants	17
	3 —	17
	4 —	13
	5 —	10,5
	6 et plus	25
Femmes de 15 à 20 ans	182	
Nombre d'enfants	133	73
Femmes de 21 à 45 ans	566	
Nombre d'enfants	1.378	243
Femmes de 45 ans et plus	139	
Nombre d'enfants	621	446

Interrogatoire de femmes de 46 ans et plus :

Femmes interrogées	139	
Femmes stériles	?	
Nombre de grossesses	735(*)	528 % femmes
Nombre d'avortements	31 (*)	4,2 % grossesses
Enfants nés vivants { G. 312 }	621(*)	446 % femmes
{ F. 319 }		
Enfants décédés	232	
— — de 0 à 15 ans	180	28,9 % nés vivants
— — après 15 ans	52	
Enfants survivants	389	62,7 % nés vivants

(*) Ces chiffres nous paraissent difficilement conciliables entre eux, car ils supposeraient un nombre particulièrement élevé de mort-nés, qui d'après le taux de mortalité cité plus haut (3,7 % grossesses) ne devrait pas excéder 27 ou 28.

Ces chiffres, relevés en pays tsimihety, ne concernent cependant pas les seules femmes tsimihety, c'est pourquoi le médecin Bois, ayant fait la discrimination ethnique qui s'impose dans un travail démographique précis, obtient les résultats suivants :

Groupes ethniques	Femmes interrogées	Femmes n'ayant pas conçu	Enfants nés vivants	Enfants décédés avant 15 ans
Tsimihety	330	84 soit 25 %	868	247 soit 71,6 % de survivants
Mérina ..	51	10 soit 20 %	153	34 soit 77,7 % de survivants
Sihanaka.	92	24 soit 26 %	301	90 soit 70,1 % de survivants
Sakalava.	31	9 soit 29 %	61	26 soit 57,3 % de survivants

Ce tableau ne doit cependant pas être accepté tel quel et nous croyons devoir faire les réserves suivantes.

Nous savons que les femmes ayant répondu à la convocation du médecin et qui se sont présentées devant les enquêteurs sont des femmes relativement jeunes (200 sur 900 ont moins de 20 ans). Ce sont celles habitant au chef-lieu où se déroule l'enquête et celles qui sont venues des quinze villages circonvoisins. La répartition ethnique s'en trouve altérée, selon les groupes d'âges, car les femmes des fonctionnaires merina sont relativement âgées et généralement mères de famille. Pour les autres groupes, nous devons tenir compte aussi des habitudes matrimoniales : les Tsimihety se marient plus jeunes que les Sihanaka et les Sakalava retardent considérablement leur première maternité.

Ces explications données, nous acceptons volontiers le tableau ci-dessous comme reflétant la réalité et les conclusions qu'il contient, après des remaniements légitimes auxquels nous souscrivons nous-même :

« 100 femmes tsimihety ont 301 enfants dont 220 dépassent 15 ans					
100	—	merina	—	300	— — 233 — 15 —
100	—	sihanaka	—	327	— — 229 — 15 —
100	—	sakalava	—	197	— — 113 — 15 —

Nous voyons que ces chiffres sont très proches de ceux que nous avons trouvés pour les populations de l'Ankaizinana d'après nos propres enquêtes et que, sauf pour les Sakalava, le taux de reproduction nette est très voisin de 1,8. Ils expliquent l'expansion démographique étonnante des Tsimihety, que nous verrons dans la section suivante.

Auparavant nous pouvons relever, dans le rapport concernant les populations très mêlées du district de Majunga, les renseignements suivants : ceux concernant les Sakalava, anciens occupants du sol, qui sont en majorité, et ceux de trois groupes ethniques dont les représentants sont en dehors de leur pays d'origine : les Tsimihety qui descendent lentement du Nord, les Betsileo et les Merina qui viennent du Sud.

	Sak.	Ts.	Mé.	Bts.
Femmes interrogées.....	144	26	44	55
Femmes n'ayant pas conçu.	41	4	6	6
%	28,4	15,3	13,6	10,9
Femmes ayant conçu	103	22	38	51
Nombre de grossesses.....	406	95	183	183
% non stériles	394	431	481	358
Nombre d'avortements	15	3	10	8
Enfants nés vivants	391	91	173	175
Taux pour toutes femmes.	271	373	392	327
Enfants survivants	318	76	124	128

Ce que nous pouvons résumer de la façon suivante :

100 femmes	tsimihety	ont eu	350 enfants	dont	274	sont encore vivants
100	— sakalava	—	271	—	—	—
100	— merina	—	393	—	—	—
100	— betsimisaraka	—	318	—	—	—

Il est intéressant de remarquer que dans le district de Majunga, si les Sakalava ont peu d'enfants, les Merina et les Tsimihety restent très prolifiques et paraissent même l'être davantage qu'en pays tsimihety.

SECTION III

L'EXPANSION TSIMIHETY

CHIFFRES GÉNÉRAUX

En 1905, A. YOU propose les chiffres suivants (3) :

Sakalava	100.000
Tsimihety	35.000
Antsihanaka.....	40.000
.....	
Hova	850.000

En 1917, A. et G. GRANDIDIER, s'appuyant sur des chiffres de 1905, indiquent 45.200 Tsimihety (et 37.500 Sihanaka) (4). Ils ajoutent ailleurs (5) : « Ils sont répartis :

- 18.000 aux environs de Mandritsara qui est leur pays d'origine ;
- 13.000 dans la province d'Analalava ;
- 14.000 dans la région du Nord-Est. »

En 1908, G. JULIEN (6) compte :

- 45.209 Tsimihety (Vohémar, Analalava, Mandritsara),
- 4.368 Taïvungu (Mandritsara) ;

ce qui donne un total de 49.577.

(3) YOU, Madagascar, p. 20-26.

(4) GRANDIDIER, *Ethno.*, 4, 1, p. 292.

(5) GRANDIDIER, *Ethno.*, 4, 1, p. 308-309. (« 37.500 Sihanaka, dont 32.000 dans l'Antsihanaka, 1.800 dans la province de Mandritsara et 3.500 dans le cercle de Maevatanana »).

(6) JULIEN. *Inst. Soc. et pol. de Madagascar*, vol. I, p. 100.

En 1918, les cartes hors-texte du *Bulletin Économique de Madagascar* (7) répartissent ainsi les Tsimihety (161.297) :

Diégo-Suarez.....	13.304
Nosy-Be	3.430
Maroantsetra.....	28.712
Analalava	84.407
Majunga.....	30.483
Moramanga	723
Morondava	240

Les deux derniers nombres, ainsi que celui concernant Nosy-Be, ne sont pas sans nous surprendre.

En 1920-21, Ch. RENEL les estime à 140.788 (et 59.876 Sihanaka) (8). Il dit d'eux : « Les Tsimihety (140.000) leur sont apparentés [aux Sakalava] de beaucoup plus loin [que les Tankarana], avec fort métissage de Betsimisaraka et d'Européens. Ils sont originaires des hautes vallées montagneuses entre la baie d'Antongil et la baie de Radama. Depuis la conquête française, un mouvement de migration les porte lentement à l'Est et à l'Ouest vers les Côtes, dans la direction d'Analalava et de Maroantsetra » (9).

En 1933, le Gouverneur H. BERTHIER indique pour les Tsimihety 154.106 personnes et pour les Sihanaka 61.678 (10).

Nous avons ensuite, dans les *Bulletins de Statistique Générale de Madagascar*, les chiffres et répartitions suivantes :

Années	TSIMIHETY					Totaux
	Tanana- rive	Tamatave	Majunga	Fianaran- tsoa	Tuléar	
1946	5	60.381	215.537	11	69	276.003
1949 (*)	0,1	74	222,2		0,1	296,4
1950 (*)	0,3	72	227,8	e	0,1	300
1951 (*)	e	73,1	236,7	e	0,2	310
1952 (*)	0,1	74,2	242,2	e	0,2	321,7
1953 (*)	0,1	77,5	248,8	e	0,2	326,6

(*) En milliers ; e, nombre inférieur à 500.

Ce qui donne, pour les sept dernières années, un accroissement de plus de 50.000 individus soit plus de 7.000 par an en moyenne et 5,5 du nombre initial. L'accroissement annuel est de 3 %.

En comparant maintenant avec les chiffres antérieurs, nous voyons que les Tsimihety recensés sont passés de 45.000 environ en 1905 à 140.000

(7) *Bull. écon. Mad.*, 1918, 4, p. 219.

(8) RENEL, *Ancêtres et dieux*, p. 244-245 (tableau).

(9) RENEL, *ibid.*, p. 8.

(10) BERTHIER, *Mœurs et Coutumes*, p. 20-21.

environ vers 1920 soit plus du triple en 15 ans, et de 154.000 en 1933, ils sont passés à 326.600 en 1953 soit largement le double en 20 ans. En partant de l'estimation de You, ils pourraient avoir décuplé en 50 ans.

Nous pouvons chercher à comparer ces chiffres généraux avec ceux relevés dans les districts.

DÉTAILS DE L'EXPANSION DANS QUELQUES DISTRICTS

La répartition des Tsimihety se présentait en 1946 de la façon suivante :

Districts	Population totale	Ts.	% pop. district
Mananara	29.182	9.044	34,5
Maroantsetra	43.574	9.898	23
Antalaha	36.609	8.639	24
Sambava	29.521	10.844	36,5
Andapa.....	31.627	20.099	63,5
Vohémar.....	53.938	20.880	37
Diégo-Suarez.....	43.469	3.281	7,5
Ambilobe.....	30.209	3.578	11,5
Ambanja	48.069	7.161	15
Nosy-Be.....	16.638	406	3
Mandritsara	52.380	37.355	71
Befandriana	39.465	34.757	88
Bealanana.....	34.730	27.668	80
Antsohily	27.425	20.223	74
Analalava.....	26.853	9.787	36,5
Port-Bergé.....	60.457	41.816	69
Majunga	40.806	2.221	5,4
Mitsinjo	21.405	704	3,5
Soalala.....	12.211	842	7
Marovoay	38.020	865	2,3
Ambato-Boeni ...	36.705	1.458	4
Maevatanana	39.426	1.171	3

Nous ne pouvons songer à étudier à fond la démographie tsimihety dans chacun des douze districts où en 1946 ce groupe constituait la fraction la plus importante de la population. Nous nous contenterons d'examiner quelques districts caractéristiques sur lesquels nous avons obtenu des statistiques utilisables : Diégo-Suarez à l'extrême-Nord, Vohémar sur la Côte Est, Ambilobe, Ambanja et Majunga-ville, sur la Côte Ouest, Port-Bergé et Mandritsara au centre.

DIÉGO-SUAZÉ

En 1951, la population totale du district était de 57.217 habitants et, sur 3.115 Tsimihety recensés, 1.624, soit plus de la moitié, étaient à la ville et les 669 autres étaient fixés dans de petites agglomérations le long de la route reliant le port au Sud de l'île.

Leur répartition par grands groupes d'âge était la suivante :

Hommes	Femmes	Garçons	Filles
1.268	1.108	387	352
76,3 %		23,7 %	

chiffres et proportions qui caractérisent pour les Tsimihety l'immigration : les adultes sont les 3/4 et les hommes sont plus nombreux que les femmes.

Or, en 1947, la population n'était que de 42.967 habitants dont 2.813 Tsimihety, ce qui, pour ces derniers, représente un gain annuel de 302 unités, soit 2,12 %.

VOHÉMAR

Ce district a été amputé territorialement en 1949 au profit de Sambava. Nous prendrons donc, pour qu'ils soient comparables, parmi les chiffres qui nous ont été communiqués, ceux de 1936 et de 1946, respectivement 43.603 et 53.938, dont 15.998 et 20.880 Tsimihety, ce qui représente pour eux un gain de 4.882 unités, soit un accroissement moyen pendant ces dix années de 2,77 % par an.

AMBILOBE

Les plus anciens chiffres que nous ayons trouvés dans les archives du district se rapportent à 1921. La population totale était alors 26.257 habitants dont 2.657 Tsimihety, soit sensiblement 10 %. En 1939, les chiffres sont 28.459 habitants dont 3.392 Tsimihety, près de 12 % en 1948, de 32.492 dont 3.618 Tsimihety ; et en 1951, de 36.822 dont 3.949 Tsimihety, soit 11 %. Pour les Tsimihety de ce district le gain est de 1.292 en 30 ans et, entre 1948 et 1951, le taux annuel d'accroissement est de 2,09 %.

AMBANJA

Nous pouvons également comparer les chiffres de 3 années. En 1938, 1948 et 1951, soit 38.064, 46.733 et 44.903 et, pour les Tsimihety, ces mêmes années : 6.344, 7.082 et 7.665. Entre les années 1948 et 1951, nous avons un gain de 583 individus, soit un accroissement annuel de 2,04 %.

La répartition par grands groupes d'âge était en 1951 la suivante pour les Tsimihety : 2.111 hommes pour 2.571 femmes et 1.345 garçons pour 1.438 filles, soit 38,9 % d'enfants pour 61,1 d'adultes.

MAJUNGA-VILLE

Pour Majunga, nous n'avons que quelques chiffres, desquels nous déduisons que ceux de 1949 avaient été considérablement gonflés pour donner

L'illusion que de 1948 à 1949 la population était passée de 44.254 à 49.009 habitants soit une progression de 10 %. Or, la comparaison des chiffres de 1949 et 1950 montre que ces chiffres sont redevenus plus normaux :

Année	Sak.	Ts.	Comoriens	Ma.
1949	6.695	2.259	13.982	1.007
1950	3.001	1.431	14.377	796

Et les chiffres de 1950 donnent la répartition suivante :

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles
Sak.	795	859	654	693
Ts.	417	525	217	274
Co.	3.975	4.367	2.859	3.176
Ma.	179	248	179	190

L'excès de femmes pour ces groupes compense le déficit d'autres groupes méridionaux, par exemple les Betsileo (1949) :

H.	F.	G.	F.
1.935	1.555	1.367	1.081

PORT-BERGÉ

Nous disposons des chiffres de 1947 à 1951. Les chiffres de 1949 présentent une chute inexplicable, et sûrement non conforme à la réalité, de 20.000 individus. Nous ne pouvons les utiliser.

1947....	62.767	habitants	dont	43.443	Tsimihety
1951....	65.733	—	—	49.063	—

soit :

H.	F.	G.	F.
13.767	12.755	10.155	12.386

soit 46 % d'enfants de moins de 15 ans pour 54 % seulement d'adultes. L'accroissement annuel est de 2,58 %.

MANDRITSARA

Pour 1900, nous lisons : « La population (du cercle de Mandritsara), répartie en 342 villages, donnant un total de 5.763 cases, se décompose comme suit :

Hommes	6.189	} 18.235
Femmes.....	5.949	
Garçons	3.525	
Filles	2.572	

Par races :

Tsimihetys	11.397	} 18.235 (11)
Zazamangas	1.651	
Hovas	1.806	
Sihanakas.....	529	
Anteivongos.....	2.841	
Sakalavas	11	

(11) ROUSSEAU. Le cercle de Mandritsara, p. 446-447.

Nous savons que les Zazamangas sont les Makoa et que les Antevongo ont été absorbés, dans cette région, par les Tsimihety dont ils constituent un clan. Ces derniers étaient donc, au total 14.238 individus.

La progression des éléments de la population, d'après les archives du district, est la suivante :

Années	Ts.	Mé.	Ma.	Ensemble du District
1912	21.857	3.526	2.075	28.785
1917	26.839	2.097	1.826	35.239
1922	24.475	2.015	1.701	31.967
1927	28.813	2.236	2.761	39.094
1932	34.767	2.207	4.207	46.544
1937	37.491	1.681	2.748	46.373
1949	44.863	2.344	5.471	60.919
1950	47.191	2.559	5.400	63.191
1952	48.152	2.738	5.617	65.518

D'après ce tableau, nous voyons la population tsimihety doubler en trente ans environ (1912-1942; 1922-1952), ce qui donne pour la période 1948-1952 (43.058 et 48.152) un taux annuel d'accroissement de 2,3.

En 1952, la population tsimihety dans ce district se répartissait ainsi :

H.	F.	G.	F.
12.756	14.060	9.888	11.448

soit 55,7 % d'adultes et 44,3 d'enfants de moins de 15 ans.

Si nous mettons en regard les proportions d'adultes, d'enfants et les taux d'accroissement annuels de ces dernières années pour ces six districts, auxquels nous joindrons celui de Bealanana, nous avons :

District	Adultes	Enfants	Taux d'accroissement
Diégo-Suarez.....	76,3	23,7	2,12
Vohémar.....	?	?	2,77
Ambilobe.....	?	?	2,09
Ambanja.....	61,1	38,9	2,04
Port-Bergé.....	54	46	2,58
Mandritsara.....	55,7	44,3	2,3
Bealanana.....	57,8	42,2	2,8

Bien que certains chiffres nous manquent, nous remarquons cependant que le taux d'accroissement est plus élevé dans les districts où les adultes sont proportionnellement moins nombreux que les enfants de moins de 15 ans, avec l'exception de Diégo-Suarez qui permet d'expliquer le phénomène.

L'accroissement tsimihety annuel pour l'ensemble de l'île, entre les années 1949 et 1952, est de 2,13 %. Il est, semble-t-il, plus accentué dans les pays à forte proportion tsimihety, et moindre ailleurs. Bien qu'il soit certain que les familles tsimihety fixées en région tankarana, sakalava, ou betsimisaraka sont influencées par les opinions et les mœurs ambiantes, elles gardent cependant, quand elles sont suffisamment groupées, leurs caractéristiques démographiques propres, et les différences essentielles entre les proportions des groupes d'âges et le taux d'accroissement nous semblent imputables essentiellement aux mouvements migratoires.

Pour ne considérer que les cinq districts dont nous connaissons les chiffres avec quelques détails, nous pouvons, en mettant en regard les deux proportions : Adultes/Population totale, Hommes/Femmes et l'accroissement moyen annuel des 3 ou 4 dernières années, déceler l'existence et le sens des mouvements migratoires tsimihety.

	<i>Ad./Pop. tot.</i>	<i>H/F.</i>	<i>Accroissement</i>
Diégo-Suarez.....	76,3	1,14	2,12
Ambanja	61,1	0,82	2,04
Bealanana	57,8	0,98	2,8
Mandritsara	55,7	0,90	2,3
Port-Bergé.....	54	1,08	2,58

Diégo-Suarez est actuellement un centre d'immigration important, où l'accroissement des Tsimihety doit être analysé en accroissement par les naissances et par immigration. Cette dernière est sensible du fait que les adultes sont plus des 2/3 de la population et qu'il y a 114 hommes pour 100 femmes.

Ambanja est aussi district d'immigration, où arrivent non seulement des hommes mais des femmes en grand nombre. Cet afflux de femmes s'explique par le déséquilibre prononcé des sexes qui existe pour la plupart des immigrants venus du Sud :

Tandroy	1.023 hommes	498 femmes
Bara	135 —	49 —
Taimoro.....	826 —	567 —
Mahafaly	45 —	15 —
etc...		

De plus les Tsimihety hommes continuent souvent vers le Nord et, partis des districts d'Antsohihy ou d'Analalava, ne font que passer par Ambanja pour se rendre dans les districts d'Ambilobe ou de Diégo-Suarez. Les femmes ne suivent que lentement.

Bealanana, nous l'avons vu précédemment, est un district à peu près en équilibre, où l'émigration, sensible surtout en saison sèche, est principalement le fait des jeunes hommes. Elle n'est pas importante et est d'au-

tant moins perceptible qu'elle est compensée par des arrivées des districts méridionaux (Befandriana, Mandritsara).

Mandritsara accuserait un accroissement supérieur si ce district n'était traditionnellement un foyer d'émigration tsimihety. C'est là qu'est le centre de la tribu, qui a décuplé en 50 ans et qui forme la majorité de la population de 8 districts. Comme nous le verrons plus loin, cette émigration est d'ailleurs devenue une nécessité. La fertilité des sols et les surfaces disponibles pour les cultures vivrières, en l'état actuel des choses, rendent cette émigration d'autant plus indispensable que la fécondité humaine se maintient.

Port-Bergé est sensiblement dans la même situation critique. Le déséquilibre entre les ressources vivrières disponibles et l'accroissement de la population est aggravé dans ce district de deux façons : le courant migratoire issu de Mandritsara continue à couler par cette voie traditionnelle avant de se répandre au Sud dans les districts de Majunga, de Marovoay et d'Ambato-Boeni ; les meilleures terres à riz ont été accaparées par des colons qui y cultivent du tabac, ce qui réduit considérablement les rizières et les champs de manioc.

C'est la question de l'occupation du sol qui nous reste à traiter à propos de l'Ankaizinana, pour arriver au terme de notre enquête et formuler nos conclusions.

CHAPITRE VI

Problèmes de l'utilisation du pays

Pour en revenir à l'Ankaizinana, il nous reste, sachant que le mouvement démographique y est largement excédentaire, à envisager l'avenir, ce qui pose différentes questions que nous groupons sous le titre de problèmes de l'utilisation du pays.

Il faut, en effet, non seulement envisager le moment où le sol cultivable risquera de devenir insuffisant mais ne pas oublier que l'Ankaizinana a longtemps semblé une terre promise à l'immigration blanche. Or celle-ci n'est concevable que dans des conditions particulières et dans la mesure où les immigrants participeront à l'évolution souhaitable du pays. Le niveau de vie des indigènes est actuellement tel qu'il doit être élevé de façon considérable. Nous verrons que ce mouvement est déjà amorcé.

LE SOL CULTIVABLE

L'Ankaizinana, dont la surface est d'environ 4.390 km² (1), est peuplée en 1953 (2) respectivement de 12.577 et de 8.372 habitants pour les cantons de Bealanana et de Mangindrano, soit un total de 20.949 pour le gouvernement. La densité est d'un peu moins de 5 habitants au kilomètre carré.

Cette densité très faible ne doit pas faire illusion car, comme nous l'avons déjà noté, elle ne correspond qu'à une notion toute théorique qui ne tient pas compte des surfaces occupées par les forêts, les lacs, les marécages, les

- (1) « Canton de Bealanana : 2.970 km²
Canton de Mangindrano : 1.420 km²
Total : 4.390 km²

« Observations : Le canton de Bealanana comporte une portion du bassin de la Haute-Sofia, estimée à 290 km² (quartiers d'Ambararata, d'Ankosihsy, Ambohimanakana et d'Antsatrana-Sofia). Ce secteur excentrique est à déduire de l'Ankaizinana proprement dite qui ne couvre donc que 4.100 km².

« La superficie totale du district était de 9.170 km² en 1952 et 7.540 km² en 1953, à la suite d'un remaniement territorial qui n'a pas affecté les limites du gouvernement de Bealanana.

« Ces estimations sont approximatives et résultent d'un relevé millimétré effectué sur une carte au 1.500.000^e comportant les limites probables de la circonscription. Il est notamment signalé que ces limites sont conjecturales dans le secteur forestier de l'Ouest. » Note personnelle de M. A. LOUTREL, chef du District.

- (2) Chiffres officiels, 1953.

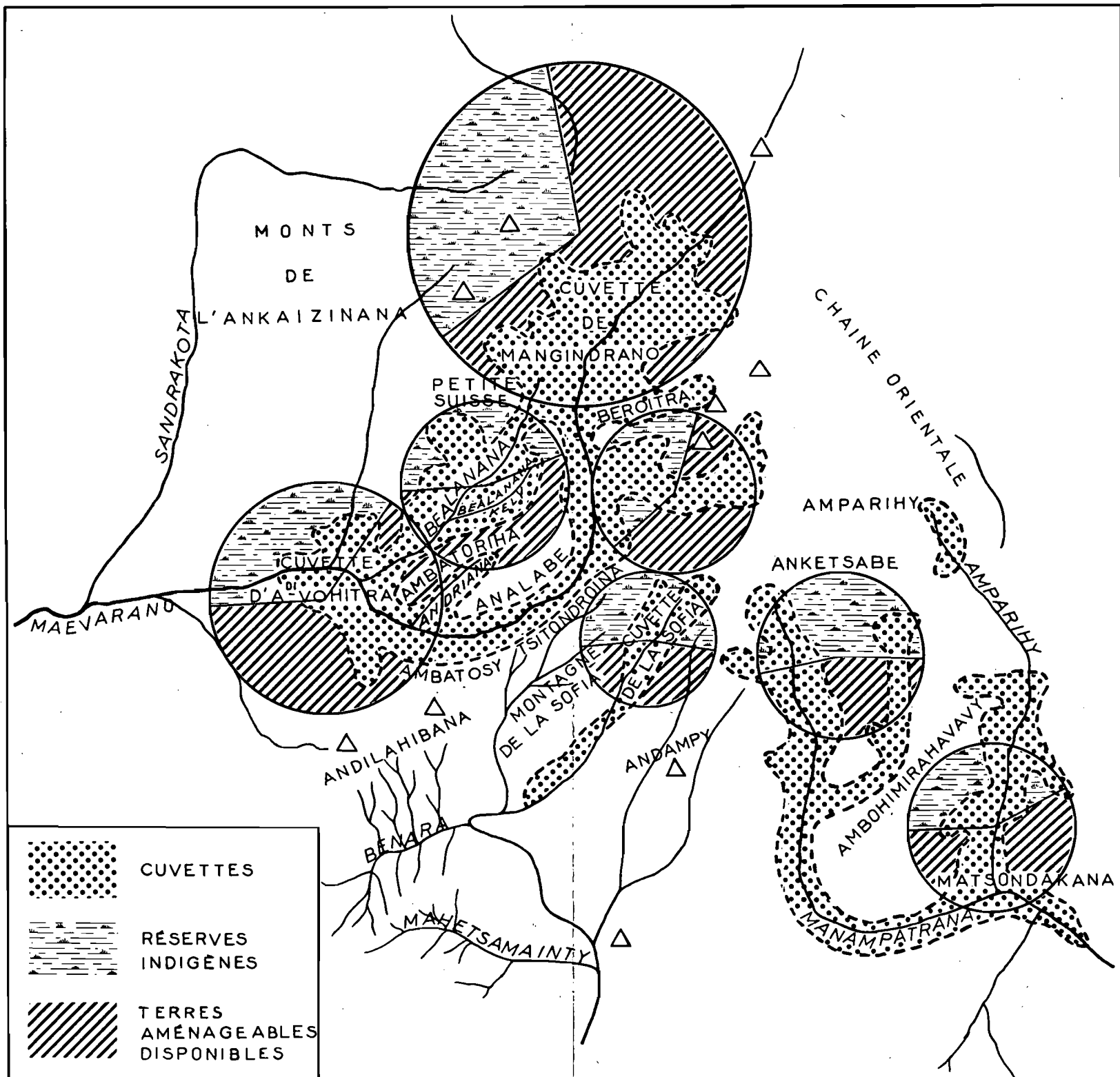


FIG. 42. — Croquis des cuvettes du District de Bealanana avec l'estimation des terres cultivables (réserves indigènes et terres disponibles) en 1941.

rochers, les pentes raides ou les sols stériles qui, en fait, constituent une fraction très importante, sinon la majorité de la surface calculée.

Pourtant, il convient de dire que le sol disponible ne manque pas. Du moins présentement car, sachant que la population indigène double en trente ans environ et qu'il existe des projets de colonisation métropolitaine ou étrangère, il faut examiner la question en fonction de l'avenir.

L'EXCÉDENT DÉMOGRAPHIQUE

A priori, il n'y a aucune raison de penser que l'expansion tsimihety dans ce district doit cesser ou se ralentir, au contraire :

« D'après les estimations du Chef de District, les taux réels sont les suivants (1953) :

Naissances.....	entre 42 et 48 0/00 ;
Décès	— 16 et 24 0/00.

« D'où un excédent probable de 18 à 32 0/00 (annuellement). Cet excédent tend à s'accroître par suite d'une diminution constante de la mortalité infantile en relation avec la chimio-prophylaxie antipalustre améliorée et l'efficacité plus grande des moyens mis en œuvre contre la peste à compter de 1952. Il ressort, en effet :

— qu'en 1953, le pourcentage de population non adulte (moins de 15 ans) atteint le taux de 48,7 %, en progression sur les années antérieures ;

— que les sondages effectués dans les postes médicaux relèvent une diminution considérable des consultations pour paludisme accidentel ou chronique, la disparition presque complète des cas d'accès pernicieux en 1953, une diminution des index spléniques moyens frappante dans les périmètres atteints par les sections locales de Croix-Rouge. Or, en 1953, ces sections contrôlaient effectivement 44 centres de brousse traitant hebdomadairement plus de 3.200 enfants de moins de 6 ans et 800 élèves d'écoles ou de garderies privées ;

— que la mortalité pesteuse tend à s'atténuer à partir de 1951 (traitement curatif amélioré, prophylaxie généralisée à base de D.D.T.), voire même à disparaître complètement dans le premier semestre de 1953 par suite des vaccinations entreprises sur une échelle générale. Il convient de noter que jusqu'en 1952, le chiffre des décès imputables à la peste atteignait annuellement plusieurs centaines d'individus, estimation impossible à contrôler strictement d'ailleurs » (3).

Nous pouvons donc avancer que, toutes choses égales d'ailleurs, la population de l'Ankaizinana atteindra 40.000 habitants dans une trentaine d'années et 70.000 dans cinquante ans.

(3) Note personnelle de M. LOUTREL.

L'IMMIGRATION BLANCHE

Dans les conditions que nous venons d'énumérer, est-il raisonnable de vouloir faire de cette région un centre de colonisation blanche ?

A cette question il est impossible de répondre de façon catégorique par l'affirmative ou la négative. Tout dépend des « Blancs » que l'on veut y introduire. Il a été successivement question d'immigrants polonais, éthiopiens, hollandais, piémontais, réunionnais, et même un petit noyau de ces derniers a été implanté en 1952. Des auteurs aussi circonspects que M. CHEVALIER écrivent : « Ne pourrait-on envisager en somme des migrations en provenance des zones surpeuplées d'Afrique du Nord à Madagascar ? » (4). Et certains économistes y voient une solution très acceptable au surpeuplement du Maghreb : « La solution paraît être non pas l'invasion de la France par les Nord-Africains, mais une colonisation par eux de Madagascar dans le cadre de l'Union Française. Plutôt que de laisser s'installer dans cette île Chinois et Hindous, mieux vaudrait y implanter des colonies nord-africaines dans un climat favorable. Car la population locale de l'île est stagnante. Ces colonies nord-africaines se trouveraient à proximité des Musulmans qui peuplent la Grande-Comore » (5). Contre cette dernière suggestion « se dressent (...) immédiatement de multiples obstacles ethniques, économiques ou politiques, les uns apparemment valables, les autres irraisonnés » (6) que nous n'avons pas à souligner davantage.

LES RÉSERVES INDIGÈNES

Ces projets d'immigration européenne « qui devaient donner à l'Ankazinana sa véritable physionomie » ont été examinés très sérieusement de 1939 à 1943 par le Chef de District, aidé du Directeur de la Station Agricole. Ils évaluèrent la superficie des terres basses des principales cuvettes et, laissant à leurs occupants les terres exondées et mises en valeur, les leur attribuèrent comme « réserves indigènes ». Ils firent immatriculer au nom de l'État la quasi-totalité des autres terres du canton de Bealanana, laissant au contraire de larges espaces vacants dans celui de Mangindrano. Dans chacun des cantons, une vaste superficie était attribuée et immatriculée au nom du Service de l'Agriculture. Voici la situation telle qu'ils la décrivaient en 1941 (7) :

(4) CHEVALIER, Madagascar, p. 22.

(5) SAINT-GERMES, L'Afrique du Nord (L'économie de l'Union Française d'Outre-Mer). Recueil Sirey, 1952, p. 56.

(6) CHEVALIER, Madagascar, p. 22.

(7) Rapport Stat. Agric., 1941, p. 7.

TERRES BASSES SEULEMENT, EN HECTARES

<i>Agglomération principale</i>	<i>Réserves indigènes</i>	<i>Disponibles pour la colonisation</i>	<i>Total</i>
Bealanana	10.140	12.750	22.890
Mangindrano.....	10.650	23.420	34.070
Amparihy	6.575	6.865	13.440
	27.365	43.035	70.400

avec le détail suivant : (1941)

<i>Secteur</i>	<i>Vallée</i>	<i>Popul.</i>	<i>Rés. Ind.</i>	<i>Dispon.</i>	<i>Total</i>
Bealanana	Bealanana	9.560	3.675	4.615	8.290
	Sofia	6.800	1.600	1.400	3.000
Mangindrano.....	Moyenne Maevarano	2.635	4.865	6.735	11.600
	Plaine Nord	2.740	6.600	17.620	24.220
Amparihy.....	Plaine Sud	1.435	4.050	5.800	9.850
	Manampatra Amparihy	2.330 2.074	3.775 2.800	3.500 3.365	7.275 6.165
		12.850	27.365	43.035	60.400

En 1943 les études avaient été poursuivies, et les superficies attribuées à chaque village d'alors furent calculées, tant pour la surface totale que celle des terres des bas-fonds. Des chiffres étaient donnés avec le commentaire suivant :

« Les superficies concédées restent généreuses et très largement calculées sur les bases suivantes :

Rizières.....	1 ha par habitant	} bas-fonds
Cultures secondaires	10 ha —	
Caféiers.....	5 a —	
Elevage.....	25 a de bas-fonds par tête de bovidé et 5 ha de terres élevées » (8).	

LES CONCESSIONS IMMATRICULÉES

La superficie totale des concessions immatriculées était (en hectares) :

1933.....	56.101, 8929
1936.....	56.213, 3929 (Concession Monnet, 100 ha dans l'Amparihy)
1939.....	56.273, 5229 (District fermé à la colonisation)
1940.....	16.357, 5207 (Rachat concession Hassan Ali, 40.000 ha)
1943.....	16.357, 5207

(8) Rapport Stat. Agric., 1943, p. 53.

Le district étant toujours fermé à la colonisation (1953) la situation reste inchangée tout au moins théoriquement. Des arrêtés sont intervenus qui ont fixé juridiquement les limites des réserves, des terrains immatriculés au nom de l'Etat, mais tout ceci, irréprochable indubitablement, reste sur le plan de l'abstraction.

L'ÉPARPILLEMENT INDIGÈNE

Déjà en 1943, les responsables de la fixation des périmètres indigènes et du domaine public reconnaissent que « les cultures indigènes débordent souvent les limites de la réserve. On ne comprend pas le Tsimihety sur ce point : des terres de toute première valeur et situées à proximité des villages restent incultes alors que des carrés de culture se perdent dans la plaine, parfois à plus de 2 et 3 heures de marche des agglomérations. Nous rencontrons ici des histoires de « *tompon-tany* » [propriétaires éminents] et certes, elles ne facilitent pas le groupement des cultures.

« Il est vrai que ces cultures en situation irrégulière intéressent principalement la rizière et que celle-ci, dans la majeure partie des cas, n'est pas fixe comme à Marovoay (basse-Betsiboka) ou sur les Hauts-Plateaux (diguettes, canaux) mais essentiellement flottante en ce sens qu'elle se déplace chaque année » (9).

Depuis 10 ans la situation, loin de s'améliorer de ce point de vue, n'a fait qu'empirer. Les limites toutes virtuelles entre les terrains des villages et les terrains de l'Etat ont été oubliées non seulement des indigènes, mais des administrateurs eux-mêmes et l'on se trouve maintenant devant des états de fait irréversibles. La concession Monnet, dans l'Amparihy, abandonnée depuis la mobilisation de 1939, se trouve, en bien des endroits, colonisée par des hameaux que l'on ne pourra plus déplacer.

Il en est de même des terrains appartenant à l'Etat, dont les représentants ne font valoir ni le sol ni les droits. Les cultivateurs considéreraient comme de purs dénis de justice toutes les décisions ou les ordres qui leur seraient signifiés d'avoir à déguerpir d'un terrain usurpé.

Il serait évidemment possible, idéalement, d'obliger les villageois à ne cultiver que les terres des réserves, et à les cultiver de façon satisfaisante du point de vue européen, car d'après l'article 13 de l'arrêté du 12 août 1927 et l'article 50 du décret du 28 septembre 1926, « les surfaces concédées pourraient être réduites » ; mais de telles mesures, auxquelles personne ne songe plus, seraient considérées comme injustes et vexatoires.

(9) Rapport Stat. Agric., 1943, p. 53.

L'AVENIR THÉORIQUE

Si l'on considère maintenant la superficie des réserves indigènes en fonction de l'accroissement démographique, et que l'on attribue à chaque habitant de l'Ankaizinana les surfaces prévues et « généreusement calculées » on s'aperçoit que dans 30 à 35 ans, la population autochtone l'occupera tout entière et que dans cinquante ans, elle occupera en outre la moitié des terres considérées en 1941 comme disponibles pour la colonisation.

Il serait même plus juste de dire que cette occupation des réserves est plus rapide encore que nous le calculons théoriquement, du fait de la faible proportion des terres réellement cultivables. Le Chef de District qui, en 1954, a commencé des études sur ce point, estime que le rythme est tel qu'il faudrait réduire respectivement les chiffres 30 et 50 à 10 et 18 ans. (Note personnelle de M. LOUTREL.)

Il va sans dire que cette perspective reste une vue de l'esprit car, en cinquante ans, ou même en vingt, de profonds changements modifieront la répartition de la population ainsi que sa structure sous bien des aspects.

COLONS BLANCS

Ces changements que nous attendons seront dûs essentiellement à l'action et à l'influence des Blancs, pour lesquels il reste encore bien des terrains disponibles dans l'Ankaizinana.

Dans la situation économique et sociale actuelle, l'isolement relatif de la région, le manque d'énergie mécanique et de matériel agricole, l'occupation dispersée de la terre par les indigènes qui ont acquis sur elle des droits d'usage, l'aléa des saisons et des conditions d'exportations des produits, il paraît imprudent de conseiller l'établissement de colons européens qui viendraient exploiter, comme agriculteurs et éleveurs, de grands domaines avec un niveau de vie acceptable.

La constitution actuelle de tels domaines se heurterait à de nombreuses difficultés : choix de l'emplacement, à proximité du centre administratif et de la route, superficies suffisantes des différents terrains pour équilibrer l'exploitation, investissements considérables en bâtiments, machines, mise en état des sols (épierrage, drainage, dessouchage, défonçage, nivellement, etc...), recrutement de la main-d'œuvre, débouchés et évacuation de la production, etc...

Toutes ces difficultés ne sont pas insolubles, surtout avec des crédits suffisants. Mais ces crédits seront forcément des crédits publics, qui ne pourront permettre au début que la création d'une ou deux fermes-pilotes dont le personnel devra être choisi avec soin pour que l'expérience réussisse sur le plan humain et soit rentable du point de vue national. De toute façon, il ne peut s'agir que de quelques familles.

En dehors de ces cas privilégiés, choisis pour leurs compétences professionnelles, nous pensons qu'il faut écarter l'idée d'une colonisation métropolitaine (10) de cultivateurs ou d'éleveurs ou d'une colonisation nord-africaine. Mais nous pensons aussi, avec une égale conviction, que l'implantation de Blancs, techniquement qualifiés est une nécessité.

LES BLANCS SOUHAITABLES

Ces Blancs pourraient devenir les cadres d'une activité économique qu'il faut susciter et organiser : moniteurs d'élevage et d'agriculture, mécaniciens et électriciens, directeurs de coopératives de production, de transformation et de consommation dont feraient partie les cultivateurs et exploitants indigènes.

L'action de ces cadres européens peut être énorme et bienfaisante si elle sait s'associer la population indigène qui n'est encore qu'une masse inorganisée de petits cultivateurs. L'action des Blancs ne sera qu'énorme et spectaculaire si, au lieu d'exploiter la terre pour le bien de tous, ils cherchent un profit égoïste dont les indigènes feront les frais.

Il ne s'agit pas, dans l'Ankaizinana, comme d'ailleurs dans bien des pays dits « neufs », de mettre brutalement la nature au travail sur le rythme des Occidentaux. Actuellement la nature travaille pour l'homme selon un système de culture qui associe, dans l'équilibre, l'effort humain et les ressources du sol. Il n'est pas question de rendement maximum ni de recherche du plus bas prix de revient. Ces préoccupations, valables en soi, sont légitimes et acceptables, mais elles ne doivent vouloir intervenir, au début, qu'avec modestie. Les systèmes culturels primitifs, longtemps critiqués et dénigrés, ont plus de qualités que ne pensent les Blancs, et ils ont fait souvent moins de mal au cours des siècles que n'en ont fait en quelques années certaines cultures industrielles ou d'exportation. Nous avons montré déjà ailleurs (11) que l'exploitation indigène du cheptel bovin était plus rationnelle que celle des sociétés industrielle de conserves.

DÉFAUTS DES PAYSANS TSIMIHETY

Nous reconnaissons pourtant bien volontiers les défauts évidents des agriculteurs tsimihety. Pour la riziculture, les sols ne sont pas toujours judicieusement employés, l'irrigation est insuffisante, la préparation des rizières est incomplète, le désherbage rarement pratiqué et la conservation des paddys est souvent mauvaise. Il faudrait regrouper davantage les parcelles cultivées afin de pouvoir établir un réseau hydraulique cohérent, permettant à la fois le drainage et l'irrigation.

Nous confessions aussi que le Tsimihety répugne, pour de mauvaises

(10) Bœuf, p. 197.

(11) Bœuf, p. 192.

raisons (des *jady*), à cultiver les arachides qui lui apporteraient les graisses végétales dont il manque ; qu'il ne se décide pas, malgré l'exemple des habitants du Sambirano, à cultiver le sorgho qui a un rendement élevé, une valeur nutritive remarquable et dont les épis, qui ne tentent pas les charançons, sont plus faciles à conserver que ceux du maïs, sous prétexte qu'il est plus difficile (ce qui est vrai d'ailleurs !) à égrener et à piler que le riz et qu'il le traite dédaigneusement de « riz nègre » (*vary mako*).

LES PROGRÈS SONT POSSIBLES

Mais nous avons bon espoir que des progrès sont possibles dans l'agriculture de cette région. Il s'en produit déjà : le repiquage du riz, qui double ou triple le rendement par unité de surface, gagne quelques hectares chaque saison. L'ail et l'oignon, la pomme de terre sont davantage cultivés chaque année et désormais l'élevage des oies, introduit par les Sihanaka, est absolument généralisé.

Nous croyons d'autant plus à la probabilité du progrès agricole chez les Tsimihety et autres populations de l'Ankaizinana, Merina et Sihanaka déjà très évolués, que ce sont les hommes qui travaillent aux champs. Les changements risqueraient d'être plus aléatoires si, comme dans bien des régions d'Afrique, où les hommes ne font que les gros travaux, c'étaient les femmes qui maniaient les outils aratoires, et où les problèmes politiques sont dissociés du progrès matériel. A Madagascar, ce sont les hommes surtout qui travaillent et qui sont intéressés par tout ce qui peut alléger leur peine ou faciliter leur effort.

LES CULTURES RICHES OU D'EXPORTATION

La centaine de kilomètres, au minimum, que doivent parcourir les productions de l'Ankaizinana pour parvenir dans une ville qui en assurera l'écoulement grève lourdement les prix de vente. On ne peut donc envisager que des produits qui supportent sans détérioration d'être stockés et d'être longtemps en chemin.

C'est une des raisons pour lesquelles la colonisation agricole européenne ne peut que très difficilement s'implanter. Par ailleurs l'extension de certaines cultures « riches » (comme le tabac, par exemple, qui pousse convenablement), qui exigent des terres très fertiles pour être d'un bon rapport, présente pour la région un certain danger si l'équilibre entre cultures vivrières et cultures d'exportation est rompu en faveur de ces dernières. La situation sanitaire du Sud du district de Port-Bergé mérite à ce propos de retenir l'attention : « ... On se trouve finalement en présence d'un pays qui connaît, dans une certaine mesure, le malaise du surpeuplement : l'insuffisance des ressources pour la population vivant sur ce territoire. Le terme de surpeuplement peut surprendre lorsqu'il est appliqué ici ; mais si l'on

veut bien considérer l'importance du peuplement par rapport aux ressources on verra que c'est bien de surpeuplement qu'il s'agit » (12).

Nous n'en sommes évidemment pas encore là dans l'Ankaizinana, mais un phénomène semblable pourrait s'y produire le cas échéant.

L'ACTION A ENTREPRENDRE

Pour faire face aux besoins accrus en nourriture ces prochaines années et pour que les populations voient leur situation matérielle s'améliorer, il faut, sans attendre, entreprendre une action qui s'exercera dans divers domaines.

AMÉLIORATION DE L'ÉLEVAGE

Nous l'avons déjà écrit ailleurs (13), la vocation essentielle de l'Ankaizinana nous semble l'élevage des volailles et des bovins, tout particulièrement de ces derniers. Elevage amélioré, comme bien l'on pense, qui permettra d'obtenir plus vite des bêtes plus grosses, mais qui conserveront néanmoins la capacité de se rendre elles-mêmes, sur leurs pattes, aux lieux d'abattage : usines de la région de Diégo-Suarez, boucheries de la Côte Est. Elevage amélioré qui permettrait une industrie laitière locale fournissant lait, beurre et fromage.

L'amélioration des pâturages nécessiterait l'emploi de petites machines agricoles et attirerait les spécialistes pour les utiliser et les entretenir. Ceci provoquerait tout naturellement une mécanisation progressive des autres cultures.

LE RIZ ET LE CAFÉ

Tant qu'une route permanente ne reliera pas l'Ankaizinana au reste du pays, au lieu de la piste praticable seulement cinq mois sur douze, il semble difficile d'envisager une réelle intensification des cultures. Pourtant le riz et le café sont en augmentation sensible et constituent, à la descente, le chargement de la douzaine de camions qui, en saison sèche, font continuellement la navette entre Bealanana et Antsohihy, d'où ils remontent les denrées et produits d'importation qui alimentent le commerce local.

Un progrès sensible et de haut intérêt est l'implantation récente d'une rizerie à proximité immédiate de Bealanana (14). Désormais on pourra exporter du riz décortiqué plutôt que du paddy, ce qui permettra d'en évacuer des quantités plus considérables et libérera les femmes de la région

(12) Rapport Groupe Médical Mobile, n° 5, 1950, p. 83.

(13) Bœuf, p. 191.

(14) Malheureusement la création de cette rizerie n'a pu avoir lieu, mais le projet reste dans l'air.

d'une pénible sujétion quotidienne dans la mesure où elles préféreront acheter du riz blanc plutôt que de piler elles-mêmes leur paddy.

Enfin, à notre époque, il n'est pas chimérique d'envisager (comme l'a fait M. LOUTREL, Chef du District) l'évacuation par avion du riz de la cuvette de Mangindrano vers les centres de la Côte Est où il vaut deux fois plus cher. Il suffirait d'établir en saison sèche, sur un sol convenable, un terrain pour les avions cargos, suffisamment central pour qu'y puissent être concentrés les stocks à exporter par grosses charges.

L'INFRASTRUCTURE SOCIALE

Tous ces efforts pour la mise en valeur économique ne doivent cependant pas faire oublier l'essentiel de ce que cette étude de démographie tend à souligner : la croissance rapide de cette population qu'il faudra nourrir, mais qu'il faudra soigner et qu'il faudra instruire et éduquer.

Les commerçants, industriels, colons, pensent à elle en termes de main-d'œuvre, de débouchés ou de pouvoir d'achat. On doit aussi penser à elle en prévoyant des groupes médicaux, sanitaires, scolaires, professionnels, administratifs, et nous sommes sûr que les Autorités du Territoire s'en préoccupent déjà.

Si ces problèmes posés par l'infrastructure sociale sont résolus de façon satisfaisante, il est permis de croire que la pénurie d'hommes qui handicape si fortement le développement social et économique de l'île sera largement atténuée par le pullulement tsimihety.

CONCLUSION

L'Ankaizinana, région de cuvettes fertiles au Sud du massif du Tsaratanana, est occupée par des populations rurales disséminées dans de nombreux villages, composés eux-mêmes d'innombrables hameaux. La multiplication et l'implantation de ces hameaux se fait par essaimage de familles sans tenir compte des limites théoriques des réserves indigènes.

Bien que la grande masse de la population soit tsimihety, de nombreux autres groupes ethniques y sont représentés, dont les principaux, groupés en villages ou en quartiers, sont les Sihanaka, les Makoa et les Sakalava. De cette population 51 % a moins de vingt ans et les trois quarts vivent dans des ménages de 4 à 5 personnes dont le chef est un homme. Toute la fraction active de cette population est occupée et, à l'exception de rares commerçants et fonctionnaires, est vouée au travail de la terre. La grande masse indigène est païenne mais commence à être influencée par l'action des missions chrétiennes. 63,5 % des électeurs indigènes du gouvernement sont des femmes.

Des progrès sensibles sont faits chaque année dans la tenue des registres de l'état-civil indigène. Néanmoins, les chiffres officiels concernant les naissances et les décès sont difficiles à interpréter. On peut seulement dire que l'excédent annuel des naissances sur les décès est compris entre 18 à 32 et probablement de 29 0/00. La nuptialité ne correspond pas exactement aux notions européennes, mais l'état de mariage est considéré comme normal et la polygamie, au sens habituel du terme, est exceptionnelle.

Les jeunes hommes émigrent volontiers, au moins temporairement. Ce mouvement de migration que l'on constate également dans d'autres districts tsimihety, où il est devenu nécessaire, est encore très peu sensible dans l'Ankaizinana, car il y reste encore beaucoup de place disponible.

Pourtant, sans attendre d'y être contraint par la nécessité, il faut dès maintenant envisager, par l'implantation d'un petit nombre de Blancs qualifiés professionnellement, l'évolution économique et sociale de cette région de grand avenir par l'extension de l'infrastructure sociale, l'amélioration de l'élevage et des systèmes de culture. Il faut amener le pullulement tsimihety, dont le rythme s'accroît avec l'amélioration des conditions sanitaires, à compenser le manque d'hommes qui handicape la prospérité de l'île entière.

ANNEXES

Nous groupons sous ce titre des documents qui ne relèvent pas de la démographie proprement dite et n'ont pu trouver place dans les chapitres que nous avons traités. Néanmoins, ils nous paraissent avoir leur valeur en éclairant ces chapitres par des aperçus sur quelques points de sociologie. Ces notes auraient pu tripler ou quadrupler le volume de notre travail. Nous n'en avons donné que quelques échantillons pour rester dans des limites raisonnables.

Nous présentons tout d'abord un calendrier des travaux ruraux dans l'Ankaizinana.

Ensuite viennent des notes de sociologie tsimihety portant sur les personnes, la famille et la parenté, le village, la propriété.

En dernier lieu, quelques notes historiques et sociologiques sur les groupements religieux, puis, des données théoriques sur la mortalité.

Enfin, des graphiques donneront deux ordres de renseignements complémentaires : des arbres généalogiques illustreront la multiplication tsimihety ; des climogrammes donneront des indications météorologiques.

* * *

CALENDRIER DES TRAVAUX RURAUX DANS L'ANKAIZINANA

Les années s'écoulent sur un rythme binaire, tant pour l'année agricole que l'année « officielle ». Elles comprennent chacune deux périodes de festivités.

Les fêtes principales de l'année légale sont le dédoublement de l'ancienne fête du bain, du *Fandroana*, à la fois fête nationale et nouvelle année. On a ainsi la fête du 14 juillet, fête du *Fanjakana*, fête du souverain, et le *Taombaovao*, fête de la nouvelle année et de l'offrande des étrennes (1). La seconde est moins importante que la première mais bénéficie de la proximité des fêtes ecclésiastiques de la Nativité et de l'Épiphanie et marque un repère dans la saison des pluies.

L'année agricole comprend aussi deux fêtes principales marquées par des cérémonies comportant des sacrifices sanglants : le piétinage et le renouvellement des alliances avec les puissances invisibles pour les pluies et le sol ; la moisson, avec les actions de grâce à propos de la récolte plus ou moins abondante.

(1) Cf. MOLET, *Le Bain royal à Madagascar*.

Bien que beaucoup d'anciens connaissent encore le nom des principaux mois du calendrier malgache (2) celui-ci tend de plus en plus à tomber en désuétude par suite de l'enseignement dans les écoles et de l'emploi généralisé du calendrier grégorien, et leur coïncidence n'a jamais été réelle puisque l'un est lunaire et l'autre est solaire. Pourtant l'ignorance pousse les vieux à établir des correspondances stables entre certains mois. Ainsi, il est d'usage de dire que les sacrifices des semailles se font dans la lune d'Asarabe, mais avec le décalage annuel de l'année malgache, même ayant subi les corrections de l'année musulmane, cette période serait tous les ans un peu plus tôt et finirait par se placer en saison sèche, alors que la fête a toujours lieu en février, au plus fort de la saison pluvieuse.

Pour donner le calendrier des occupations annuelles, nous suivrons donc le calendrier grégorien, mais nous partirons du mois de septembre avec lequel recommencent les principaux travaux agricoles.

Il faut, à propos de la riziculture, distinguer les travaux sur les rizières repiquées ou non repiquées et, pour la plupart des cultures, s'il s'agit des premiers plants ou semis ou des suivants que nous distinguerons en I, II et III.

SEPTEMBRE. — Bien avant les premières pluies, mais profitant de quelques averses, en même temps qu'on termine la mise en grenier du riz entassé dans les champs, on aménage les parcelles qui recevront le riz, soit en inondant des pépinières de riz hâtif, soit en défrichant une partie de vallée envahie de bararata (3) ou de ronces. On récolte pendant ce mois le manioc III, l'ail et les cannes à sucre.

Les bœufs sont dans les rizières moissonnées, les creux des vallées et dans les auréoles humides autour des lacs et des étangs.

C'est le moment où l'on répare les charpentes des toitures des cases, anciennes et où l'on couvre les cases neuves avant d'en remplir les murs. C'est encore le mois des mariages et surtout des transports « d'ancêtres ».

OCTOBRE. — C'est le printemps. Les pluies, sans être encore abondantes sont plus fréquentes.

Riz. — On fait les semis des pépinières I; on fait le labour ou le piétinage des rizières à repiquer, en même temps qu'on répare diguettes et canaux.

Pour les rizières non repiquées, on vérifie les canaux d'adduction d'eau. On fait piétiner par les bœufs une première fois (*mandavo ahitra*) puis une seconde (*manosy*) les rizières que l'on sème aussitôt (riz I).

On plante le manioc I, alors qu'on récolte encore le III, et la canne. On commence à semer le maïs I et les haricots I.

(2) JULIEN (G.), Note sur le calendrier malgache et le Fandroana.

(3) Bararata : haute graminée à tige ligneuse (*Phragmites communis*).

Les bœufs font les piétinages et commencent à remonter sur les collines.

On continue les travaux de couverture et l'on fait provision de « mane-vika » (4) pour boucher les gouttières éventuelles aux toitures pendant les pluies.

A proximité des rizières, on élève une case où l'on transporte peu à peu l'essentiel du matériel indispensable pour y subsister plusieurs semaines.

Les derniers transports d'ossements se terminent.

NOVEMBRE. — Le printemps dure encore la première moitié du mois. Les pluies commencent à tomber sérieusement et démolissent les ponts. La route vers Antsohilny est coupée.

Riz. — Second piétinage et repiquage du riz I. Premiers piétinages pour le riz II. Dans les champs on garde les semis contre les courlis et autres oiseaux aquatiques. On restaure les diguettes pour les rizières de coteaux II, et l'on défriche ces pentes.

On plante les patates I, continuation des semis de maïs et haricots I, semis de courges et Calebasses. Repiquage en place des plants de café et d'agrumes.

Les bœufs descendent des collines pour les piétinages et remontent après.

On répare greniers et poulaillers. On prépare les bois pour enclore les rizières.

DÉCEMBRE. — Les pluies sont là, qui rendent la chaleur très supportable.

On piétine les rizières pour le riz II. Et on garde les rizières semées et repiquées contre les oiseaux d'eau.

Désormais les légumes, brèdes diverses, n'ont plus besoin d'être arrosés mais d'être désherbés. Leurs feuilles sont abondantes. Les insectes comestibles sont nombreux.

On replante des patates II, et on continue à replanter les arbres. On récolte le manioc.

Les piétinages n'occupent plus les bœufs que deux ou trois fois par quinzaine.

On attend, sans hâte, la nouvelle année.

JANVIER. — Les pluies sont fortes et fréquentes, les rivières débordent, les pistes courent à mi-pente des collines.

Riz. — On fait les seconds piétinages pour le riz II que l'on repique et l'on fait les premiers piétinages pour le second riz II, tant dans les rizières que dans les champs, où la garde contre les oiseaux ne se relâche point pendant les journées et les nuits de lune.

(4) *Manevika* : graminée (*Andropogon*).

On plante une seconde fois du maïs alors que l'on commence à manger les épis, non mûrs, de celui planté en premier lieu. On continue à planter des patates II, ainsi que du manioc II et III dont la maturité plus ou moins hâtive dépendra de la qualité du sol. On récolte le manioc II de l'année précédente.

Les bœufs n'ont pas plus à faire que le mois précédent et ne s'éloignent guère de la croupe où on les laisse.

FÉVRIER. — La pluie bat son plein et les inondations sont à leur maximum vers la fin du mois.

On termine le repiquage du second riz II. On désherbe le reste et l'on consolide les diguettes ébranlées par les inondations. Vers la fin du mois on peut récolter le premier riz hâtif I, mûr par places. La garde contre les oiseaux, friands du riz « en lait », aux grains à peine mûrs, doit se faire plus attentive.

La récolte du maïs I, mangé avant sa maturité, commence à tirer vers sa fin. On trouve les patates I et le manioc II.

Peu à faire pour les bœufs que le riz verdoyant attire, ce qui oblige à enclore les rizières.

En février, ont eu lieu les cérémonies collectives des cultes agraires. Quelques mariages sont célébrés, avec les bœufs gras et le riz nouveau

MARS. — Toujours beaucoup de pluies qui inondent les cuvettes.

Pour le riz, le gros travail consiste en désherbage du riz repiqué, et l'on continue à moissonner par poignées le riz hâtif mûr.

On continue à planter des patates III, à récolter les patates II, et surtout à planter les sonjes dans des trous.

Dans les flaques, les femmes, avec des troubles, ramassent des crevettes d'eau douce et des petits poissons (*Antsirin̄y*).

On célèbre de nombreux mariages.

AVRIL. — La saison des pluies se termine. Les inondations commencent à se retirer. On commence les travaux de réfection des pistes et des ponts.

Les familles remontent vers les villages permanents.

Riz. — Fin de la récolte du riz hâtif. Désherbage des rizières repiquées. Garde contre oiseaux.

Second semis de haricots (II). Récolte des patates III. Semis sur place ou en pépinière du café, des agrumes, des pommes de terre, de l'ail.

Les bœufs commencent à quitter les croupes et descendent.

Les hommes vont en forêt couper les bois de construction.

MAI. — Récolte du riz ordinaire II planté en premier.

Les hommes bêchent les jardins potagers que les femmes recommencent à arroser.

On sème les choux. On fait la seconde récolte de patates, de maïs et de haricots, qui fourniront la semence pour l'année suivante.

Les bœufs sont gardés le jour, mis au parc la nuit.

On élève des barrières ou l'on creuse des fossés autour des gerbiers et des aires à battre.

Comme le mois précédent, les femmes ramassent crevettes et *antsiriny*, les font sécher pour l'exportation.

JUIN et JUILLET. — C'est la saison sèche et froide.

Les pistes sont facilement praticables et directes à travers les vallées asséchées. La route est ouverte. La circulation est intense et la vie se concentre dans les villages.

On finit de moissonner et de rentrer le grain II. On récolte les pommes de terre, les patates, les sonjes.

Les bœufs, au fur et à mesure de la moisson, viennent brouter les guérets de rizières.

On commence à réparer les anciennes maisons et à dresser la charpente des nouvelles.

La saison des mariages, des foires, reprend avec la fête du 14 juillet.

AOUT. — Cœur de la saison sèche, propice aux voyages, voit la mise en gerbiers des derniers épis de riz moissonnés, le piétinage des gerbes, le transport du grain dans les greniers.

On y récolte du manioc et des pommes de terre, ainsi que les nouvelles cannes à sucre.

On décortique les cerises séchées de café mûr, cueillies les semaines auparavant, pour les vendre.

C'est le mois des mariages, et des premiers transports d'ossements. Et dès le mois suivant, la même séquence recommence.

On peut résumer ces observations mensuelles dans le tableau suivant :

Riz							
Mois	Pluies	repiqué	dans les champs	Autres cultures	Boeufs	Travaux divers	Fêtes
SEPTEMBRE		Piétinage, mise en eau des pépinières et rizières.	Mise en grenier du riz II. Débroussaillage parcelles pour rizières.	Récolte ail, canne. Récolte manioc III.	Sont dans les rizières ou fonds de vallée.	Toitures	Mariages Transports d'ancêtres.
OCTOBRE ..		Semis pépinières I. Labour rizières I. Diguettes. Canaux.	Canaux Mandavo ahitra. Manosy I Semis I.	Manioc I, Canne. Semis maïs I, haricots I.	Commencent à remonter, petits piétinages.	Couverture. Provision de manevika.	— d° — fin Foire.

Riz							
Mois	Pluies	repiqué	dans les champs	Autres cultures	Boeufs	Travaux divers	Fêtes
NOVEMBRE.	o	2 ^e piétinage I.	Diguettes.	Patates,	Sont remon-	Poullail-	
	o	Repiquage I. 1 ^{er} piétinage	1 ^{er} piétinage II.	Canne,	tés, piéti-	liers.	
	o	II. Garde oiseaux.		Mais, Haricots,	nent 2 fois par semaine.	Greniers.	
	o			Courges, Calebasses.		Bois pour clôtures.	
	o			Mise en place café, agrumes.			
	o						
DÉCEMBRE.	o	Piétinages II.		Brèdes.	2 à 3 piétinages par		Noël.
	o	Garde contre oiseaux		Semis maïs II. Récolte	quinzaine.		
	oo	d'eau.		maïs et haricots I.			
	oo			Patates.			
	oo			Manioc.			
	oo			Café et agrumes.			
	oo						
JANVIER ..	oo	2 ^e piétinage II.	Piétinage II. Semmailles II.	Brèdes. Semis maïs II.	2 à 3 piétinages par	Réparations inévitables et urgentes,	Etrences
	oo	Repiquage II. 1 ^{er} piétinage	Garde c. oiseaux.	Récolte haricots I.	quinzaine.		
	oo	II. Garde oiseaux.		Patates.			
	ooo	c. oiseaux.		Manioc.			
FÉVRIER ..	ooo	2 ^e piétinage II.	Piétinages, Semaille	Patates. Manioc.	2 à 3 piétinages par	Clôture des rizières.	Asarabe Sacrifices. Mariages.
	ooo	Repiquage II. Désherbage I.	1 ^{re} récolte I.	Maïs II.	quinzaine.		
	ooo	Récolte I.					
	ooo	Garde c. oiseaux.					
MARS.....	oo	Désherbage I et II.		Plant. Patates. Récolte. Plant. des sonjes.	2 à 3 piétinages par	Ramasage des crevettes et poissons par femmes.	Ma-
	o	Récolte I.			quinzaine.		riages.
	o	Garde c. oiseaux.					
	o						
AVRIL.....	o	Récolte I.		Semis :	Descendent au pied des	Femmes d ^o . Coupe du bois de constructions.	
	o	Désherbage II.		haricots I, café, agrumes, pommes de terre, ail, patates. Récolte patates.	pentés.		
	o	Garde c. oiseaux.					
	o						

Mois	Riz		Autres cultures	Bœufs	Travaux divers	Fêtes
	Pluies	dans les repiqué champs				
MAI	o	Récolte II.	Semis choux. Récolte patates-maïs II, haricots II.	Gardés le jour, au pare la nuit.	Femmes d°. Pares et clôtures des gerbiers et aires.	
JUIN		Récolte II. Mise en grenier.	Récolte patates, p. de terre, sonjes ; brèdes arrosées.	Descendent dans rizières au fur et à mesure de la moisson.	Réparations des cases, érection des charpentes des maisons neuves.	14 juillet
JUILLET		Moisson. Dépiquage.	Récolte haricots, patates, canne ; brèdes arrosées,			
AOUT		Dépiquage. Mise en grenier.	Canne, Manioc. Brèdes arrosées.	Dans les rizières et fonds humides.		Mariages

Principales façons nécessitées par les cultures :

- Cannes à sucre, manioc, patates : billonnage et clôture ;
- Pommes de terre, haricots, légumes verts : bêchage, désherbage ;
- Café, agrumes : semis sous ombrage, repiquage dans trous ;
- Sonjes : trous, désherbage ;
- Maïs : planté au bâton.

* * *

NOTES DE SOCIOLOGIE

LES PERSONNES

On peut distinguer diverses catégories de personnes, jouissant d'états et de droits divers.

Depuis 1897, l'esclavage est aboli à Madagascar.

Parmi les habitants de l'Ankaizinana on remarque des *ressortissants étrangers*, régis par le droit international privé. Ceux-ci se subdivisent en *Européens ou assimilés*, (Grecs, Libanais) rattachés à une confession chrétienne, orthodoxe ou catholique, et les *Asiatiques* rattachés à l'Islam (Aga-

Khan). Les premiers suivent généralement les usages français, les seconds suivent d'ordinaire certaines règles coraniques.

Viennent ensuite les *nationaux*, en principe tous citoyens (loi du 7 mai 1946). Il subsiste néanmoins des différences, quant aux droits privés et à leur exercice.

Possèdent le *statut métropolitain* et sont régis par le droit civil français, les Français nés dans la métropole et les descendants légitimes ou reconnus de ceux-ci, métis par exemple. Leur sont assimilés les natifs de la Réunion (territoire métropolitain), ceux de Sainte-Marie, et les Malgaches ayant acquis ce statut à des titres divers.

Possèdent le *statut indigène* (5) et sont régis à la fois par le droit colonial français et par les droits coutumiers tribaux tous les autochtones de la région : Tsimihety, Makoa, Sihanaka, Sakalava, Comoriens et les Malgaches originaires des autres régions de l'île.

Y compris les quelques individus se réclamant du Koran, descendants de Comoriens et se disant Silamo, les quelques minorités ethniques mineures, comme les Tandrozy de Betainkankana, toute la masse indigène est régie par le droit tsimihety. C'est donc lui qu'il convient d'exposer.

Il faut noter dès l'abord qu'il ne s'agit pas d'un droit écrit, mais d'un droit oral et essentiellement de coutumes, c'est-à-dire des règles juridiques issues peu à peu des usages et des habitudes et non dictées par une volonté humaine déterminée. Plutôt donc que d'employer le mot « droit » nous dirons la coutume. Ces usages invétérés sont admis par tous et quasi obligatoires. Ceux qui disent le droit, qui connaissent les coutumes (*Ny olo manambara ny fomban'ôlônô*) (6) sont les anciens et spécialement les « Zafintany = les petits-enfants de la terre », descendants des premiers occupants du sol.

Du fait que les domaines du droit, de la morale et de la religion s'interpénètrent et que ce sont les mêmes hommes qui disent les coutumes (*fomban'ôlônô*), qui savent les usages (*fanao*), ce qui est permis et interdit (*ny mety sy ny fady*), nous n'étudierons pas séparément, pour éviter d'inutiles redites, les différents aspects, juridiques ou autres, de la coutume.

Etant orale, la coutume présente une certaine imprécision et il est possible de rencontrer des exceptions individuelles mais, en principe, la coutume c'est ce qui est convenable et bon (*izay mety sy tsara*). C'est aussi ce qui concerne les humains ou ce qui a rapport à eux, *fomban'ôlônô*.

Les humains sont divers par leur nationalité, leur sexe, leur âge, leur situation familiale ou sociale, leur état physique ou mental.

(5) THÉBAULT (R. P.), *Traité de droit civil malgache*, Tananarive, 1951, p. 11-41 (Le statut personnel).

(6) Il convient de distinguer dans le dialecte tsimihety les mots *ôlônô* et *olo* (venant, à notre avis, respectivement des mots malais *ulun*, serviteur, et *hulu*, tête, chef); l'un désigne les êtres humains en général, *ny ôlônô-belônô*, l'autre ceux qui ont des responsabilités, *ny olo-be*.

La première distinction importante est celle de *race*, *karazana*, groupe ethnique des ancêtres. Cette expression n'a pas ici un sens anthropologique, bien que ces deux notions (groupe ethnique, groupe anthropologique) soient souvent confondues.

Les *Tsimihety*, n'ignorent pas la distinction entre *Volamena* et *Volafotsy* (7) mais n'y attachent pas d'importance. Eux-mêmes Volafotsy, possesseurs du sol, ils se subdivisent en sous-groupes, clans ou *foko*, puis en familles.

Les *Sakalava* (*Volamena*), anciens propriétaires théoriques du sol, sujets de princes (*mpanjaka*), sont pour la plupart du clan *Antifañivaña*.

Les *Makoa*, descendants des Noirs importés d'Afrique lors de la traite des esclaves, ont la peau noire et les cheveux crépus. Leur type négroïde permet encore de les distinguer assez facilement malgré de nombreux métisages.

Puis il y a des étrangers venus, comme les *Tsimihety* mais plus récemment et en moins grand nombre, se fixer dans le pays : les *Sihanaka* (*Volafotsy*), aux cheveux longs et lisses possédant des techniques évoluées, groupés en village ou par quartiers. Des gens du Sud, principalement des *Taimoro*, terme englobant aussi les *Taisaka*, tous *Volamena*, arrivés par groupes pour louer leurs services. Des *Betsimisaraka*, dits *Besaraka*, proches parents des *Tsimihety* et, comme eux, venus de l'Est.

On peut considérer que l'appartenance à ces groupes correspond à la nationalité. Elle va de pair avec l'usage d'un dialecte particulier, de coutumes spéciales, mais implique surtout, en dehors de questions purement ethnographiques, des interdits (*fady*) particuliers héréditaires, qui subsistent même quand d'autres coutumes sont oubliées au profit de la coutume *tsimihety*. Or, il est *fady* pour un *Sihanaka* d'épouser une *Makoa*, et les unions de ce genre sont extrêmement rares.

En effet, il y a une sorte de *hiérarchie de races*. Celles jugées supérieures ont la peau claire et les cheveux lisses, celles jugées inférieures ont la peau noire et les cheveux crépus ou en grain de poivre. Or, c'est déroger pour une personne qui a la peau claire et les cheveux lisses que de s'unir avec quelqu'un qui a le teint sombre et les cheveux crépus.

Les *Tsimihety*, volontiers exogames, ne sont guère racistes. Aussi, par des alliances successives et par une sorte de capillarité sociale, des éléments noirs renient leur origine *makoa* pour se prétendre *sakalava* ou revendiquer l'appartenance à l'un des *clans tsimihety*.

Au sein de la tribu *tsimihety* existent de nombreux clans, caractérisés par les quatre signes habituels : un nom générique commun ; un blason héréditaire, consistant en une certaine façon de tailler les oreilles des bœufs ; la croyance à une descendance commune ; enfin normalement l'exogamie, sanctionnée par la prohibition de l'inceste.

(7) MELLIS (J. V.), *Volamena et Volafotsy*, Tananarive, 1938 (tendancieux).

Ces clans (*foko*, vraisemblablement voisin du malais *pupu* = lignée, génération) se réclament en effet généralement d'un ancêtre commun dont ils sont les petits-enfants (*zafy*) : Zafindrafano, Zafindrainigady, etc... ; quelquefois leur nom rappelle leur origine : Antambato « les carriers », Antanala « les forestiers », etc... ; ou une particularité : Maromalandy « nombreux blancs », Tsimivatsy « n'emportent pas de provision de route » et ont encore parfois une ancienne résonance sociale : Antimahory, nom d'un clan d'anciens esclaves chez les Tsimihety.

En droit, ces distinctions de nationalité devraient pouvoir intervenir pour régler certains litiges, mais en fait la coutume qui prévaut est celle du groupe tsimihety ; quant aux distinctions de clans, elles ne jouent pas.

La *noblesse*, extériorisée par la possession du titre de « mpanjaka », prince ou princesse, et l'appartenance à une caste, implique aussi une différence de nature comparable à celle des Européens et empreinte de crainte religieuse. Ce titre n'est que tout à fait exceptionnellement porté par des Tsimihety (8) (jamais dans l'Ankaizinana à notre connaissance), mais est courant parmi les Sakalava chez qui il est héréditaire et peut être porté, avec les prérogatives qu'il implique, par des femmes.

La seconde distinction dans l'état des personnes est celle de *sexe*.

La femme est considérée comme inférieure à l'homme. Elle est en principe *nihin'ólônô* : chose de quelqu'un, c'est-à-dire sous la dépendance d'un homme qui agit pour elle. Pourtant du fait de son rang familial (tante paternelle, grand-mère), elle peut avoir certains droits qu'elle fait valoir à l'égard de certaines personnes ou dans des circonstances particulières, mariage, succession.

L'âge interviendra également.

L'enfant n'a pas sa personnalité juridique à sa naissance. Il est mineur au moins jusqu'à sa puberté, et sous la puissance paternelle jusqu'à son mariage. Les filles passent alors sous la puissance de leur mari, les hommes restent, même après leur mariage sous la puissance théorique de leur père et ils n'acquièrent leur complète majorité dans le village, qu'au décès de celui-ci.

Un homme pourra acquérir, en effet, *plusieurs majorités différentes* :

— la majorité politique, à partir du moment où il sera tenu de payer l'impôt et d'effectuer des corvées. C'est la majorité valable devant l'Administration, elle correspond à 18-20 ans ;

— la majorité matrimoniale où l'homme peut se marier légitimement. Celle-ci est liée à la possession d'un certain patrimoine personnel, soit acquis

(8) Dans ce cas, les princesses portent un bouton de métal (or ou cuivre) fiché, non dans la narine gauche comme les roturières, mais dans la narine droite.

par le travail au loin, soit par héritage, soit par don, et consiste en maison, terres cultivées, bœufs, argent liquide ;

— la majorité religieuse, obtenue en deux temps, tout d'abord possibilité d'assister à des funérailles aux tombeaux (15 ans environ) ; puis possibilité d'offrir personnellement un sacrifice aux ancêtres. La première étape est seule valable aussi pour les jeunes filles ;

— la majorité sociale, c'est-à-dire la possibilité de prendre part aux discussions, voire aux décisions du *fokon'olona*, ce qui implique la majorité politique et matrimoniale.

Toutes ces majorités ne correspondent pas à des âges précis mais surtout à des états de fait, aussi est-il difficile de parler d'émancipation. Pourtant un jeune homme bénéficie d'une sorte d'émancipation si son père lui donne le pécule nécessaire pour obtenir une femme, car il a plus vite la majorité matrimoniale. Il se trouve également émancipé si, à la mort de son père, il est déjà d'âge suffisamment avancé pour remplacer celui-ci dans la gestion du patrimoine. Des études scolaires pourront également hâter la majorité sociale.

La majorité, pour devenir totale, s'échelonne entre 17 et 35 ans (9).

Un autre fait intervient également dans l'état d'une personne, c'est *son rang dans sa génération*. Chez les Tsimihety, le garçon premier-né, appelé à remplacer le père en cas de décès de celui-ci, bénéficie du droit d'aînesse. Chez les filles, l'aînée doit se marier avant sa cadette.

En cas de décès d'un homme, son cadet peut, si celle-ci y consent, épouser la veuve. De toutes façons il a la charge de ses neveux mineurs, dont il devient tuteur (*iadabe*). A son défaut c'est la sœur du père (*angovavibe*) qui devient tutrice.

Quand une femme est mariée, c'est le frère de sa mère (*zamabe*) qui représente auprès d'elle et de son mari le clan dont elle est issue.

La situation sociale peut jouer également.

Il est de fait qu'un homme riche (en bœufs ou en argent, qui sont la manifestation de la bénédiction des mânes ou des dieux) peut se permettre de ne pas respecter la coutume. Comme généralement cette richesse est en rapport avec l'âge, il arrive que des hommes âgés agissent à peu près à leur guise, sans encourir de réprobation, et peuvent même entraîner des jeunes à les imiter (cas de conversion au christianisme par exemple).

L'instruction, parfois sanctionnée par la possession d'une fonction administrative, permet aussi d'échapper à la coutume dans une certaine mesure, de négliger certains *fady*, d'autant plus facilement qu'on a quitté le groupe.

(9) On pourrait ajouter la majorité électorale, conséquence de l'inscription sur les listes du second collège. Nous en avons déjà parlé à propos de la structure électorale (p. 74-76).

Un dernier élément intervenant sur la personnalité est son *état physique et mental*.

De même que l'homme accède à la majorité et acquiert des droits au fur et à mesure de son développement physique, mental, religieux et pécuniaire, il lui arrive avec la vieillesse ou par suite d'accident de ne plus pouvoir remplir ces devoirs, de perdre ainsi ses droits et de retomber dans une sorte de minorité. C'est le cas du vieillard retombé en enfance, de l'homme estropié, ou devenu aveugle ou dément.

Si la malformation ou la démence sont congénitales, l'individu ne jouira que des droits correspondants aux devoirs qu'il pourra remplir.

Un *lépreux* conserve une personnalité normale jusqu'à ce qu'il soit dépisté par un médecin et interné par décret, ou que son état devienne tel qu'il soit dénoncé et interné, ou encore qu'il se retire à l'écart du village. Normalement, il ne provoque aucune répugnance et n'est pas l'objet, au village, de mesures discriminatoires ou infamantes, mais seulement d'une commisération très discrète.

Le *nom*, c'est le vocable servant à désigner une personne. Pendant les six premiers mois de son existence, jusqu'à sa première dent, le Tsimihety n'est qu'une chose (*raha*) sans nom, ce n'est pas encore une personne. Vers un an un nom lui est donné par une sorte de conseil de famille où le clan maternel est représenté par son *zamabe*. Malgré cela jusque vers six ou sept ans, il porte un pseudonyme, souvent péjoratif ou ordurier, donné par n'importe qui. L'enfant n'est que « presque une personne » (*tsaik'ôlônô*). Plus tard, on le désigne par son rang par rapport à un aîné ou un cadet : « Aîné de l'ordure », « cadet de la crotte de poule »... C'est seulement vers quinze ou seize ans que le Tsimihety commence à porter son véritable nom. En fait l'individu adulte est souvent désigné dans la famille et au village par sa fonction familiale : « Père de Totobe », « Mère de Kalo », « Zama du Lézard », « Grand-père de Soa », etc..., et il arrive qu'un même individu reçoive ainsi plusieurs appellations valables du fait qu'il est à la fois père de Totobe, oncle du Lézard, grand-père de Soa et qu'il s'appelle aussi Farantsy.

On voit donc, par les noms différents d'une même personne, qu'elle est en tant qu'individu, mais qu'elle existe socialement en fonction des rapports de parenté que ses noms expriment. Ces appellations soulignent en même temps ses droits et ses devoirs, qui lui sont ainsi reconnus et rappelés publiquement. Le père et le grand-père sont fiers d'être les auteurs de tel enfant. Telle femme n'est réellement agrégée au groupe familial dans lequel son mariage l'a introduite qu'en tant que « mère d'Untel » et tel homme est connu pour être le *zama* de tel polygame à qui il peut interdire ou conseiller de prendre telle femme pour épouse.

Il arrive qu'un individu, homme ou femme, à la suite d'une grave maladie, ou d'une peine de prison, change de nom.

Il en informe le *fokon'olona* et les ancêtres, au cours d'une cérémonie dont il offre la victime. A la suite de quoi il a réellement changé de nom et d'identité et chacun est tenu de ne l'interpeller que par ce nom nouveau qu'il a indiqué. Certains individus, principalement des hommes, changent ainsi plusieurs fois de nom et généralement de village, ce qui ne simplifie pas les recherches judiciaires.

Il va de soi que les enfants déclarés à l'état-civil, parce que nés à la Maternité par exemple, sont dotés d'un nom. Ce nom, pour ceux qui feront des études, et les garçons en particulier, les suivra toute leur vie. Mais à la campagne, il n'a guère d'importance.

Le Domicile. — Il semble qu'il n'y ait pas lieu de faire de distinction entre domicile et résidence. Par ailleurs, le domicile n'a d'importance réelle que du point de vue administratif : c'est le lieu où l'on est inscrit sur le rôle de l'impôt personnel.

En fait le domicile c'est le lieu où un homme a ses biens principaux, maisons, terres, bétail, et où il demeure habituellement. Ce sera plus précisément encore sa maison principale (*tranobe*) que nous pouvons appeler sa maison permanente au village même du *fokon'olona* auquel il appartient, même s'il habite plus de la moitié de l'année sur ses rizières, dans des cases que nous appelons maisons temporaires.

La femme habite chez son époux et les enfants habitent chez le parent qui en a la charge.

On acquiert domicile en s'installant dans un village ou sur une terre sauf opposition du *fokon'olona* qui peut revendiquer la propriété de la terre ou refuser la permission de s'installer. Il est donc possible d'avoir effectivement plusieurs domiciles, par le fait qu'on est propriétaire dans plusieurs villages où l'on réside alternativement (cas d'un polygame ayant installé ses femmes dans des villages différents).

Le domicile se perd par l'abandon des droits sur la maison principale (*tranobe*), quand elle reste plusieurs années sans être habitée par son propriétaire ou sa famille et sans entretien. La propriété de l'emplacement peut cependant être conservée par une poutre verticale laissée fichée en terre.

Le domicile entraîne normalement l'appartenance au *fokon'olona*.

Le domicile d'origine peut être, soit le lieu de naissance de l'individu, soit le lieu où se trouvent les tombeaux de ses ancêtres. Ce domicile d'origine n'a guère d'importance pratique.

Les condamnés à vie conservent en principe leurs biens et leur domicile.

Les lépreux internés sont considérés comme défunts. S'ils obtiennent l'autorisation médicale et légale de sortir du lieu d'internement, ils doivent solliciter expressément l'autorisation du *fokon'olona* de s'installer dans le village et d'y posséder. Le *fokon'olona* peut refuser. S'ils s'évadent, ils risquent la dénonciation en revenant où ils sont connus et ils vont végéter dans des endroits retirés et déserts.

L'absence comporte deux degrés :

L'absence, c'est le fait de ne pas être présent pour une cause quelconque (voyage, réquisition, mobilisation, condamnation, fuite) dans un endroit où l'on devrait normalement être à un moment déterminé. Dans la première phase, l'absent est représenté par sa famille qui s'occupe de ses intérêts.

Si l'absent reste trop longtemps sans donner de ses nouvelles, seconde phase, ou si son absence ou sa disparition se prolonge plusieurs années, il perd progressivement ses droits, qui sont recueillis ou non par sa famille. La dévolution se fait plus ou moins rapidement selon le genre de l'absence.

LA FAMILLE ET LA PARENTÉ

Chez les Tsimihety, la famille est le groupe de personnes entre lesquelles existent un ou plusieurs rapports de parenté, conséquence des liens de sang ou d'une alliance (10).

La parenté naturelle est reconnue dans les deux lignes, paternelle et maternelle, et peut être résumée dans des tableaux où les rapports réciproques se répartiront de la façon suivante :

A. — RAPPORT MIANAKA

Le rapport *mianaka* est celui qui existe entre deux générations dont l'une est issue de l'autre. Il lie réciproquement les parents à leurs enfants, aux enfants de leurs frères, accessoirement de leurs sœurs, et, par extension, aux conjoints de leurs enfants ou de leurs neveux.

B. — RAPPORT MIAFY

Ce rapport lie trois générations successives, en sautant la génération intermédiaire : grands-parents et petits-enfants ou petits-neveux.

C. — RAPPORT MIANADAHY ou rapport de fraternité

Ce rapport existe entre personnes de même génération, avec une hiérarchie basée à la fois sur la masculinité, la primogéniture et la proximité.

Ce rapport définit la situation réciproque des frères et sœurs, germains, consanguins ou utérins, des cousins parallèles et croisés ; de tous les enfants

(10) Il faut aussi signaler une sorte de parenté totémique, celles des Zafindravoay, surtout nombreux dans le village d'Ambararatibe Nord. Ces gens se disent « petits-enfants du crocodile » et ne peuvent tuer cet animal ni s'associer à sa capture. Quand ils voient un cadavre de crocodile ils l'apostrophent pour s'excuser, se disculper et jettent de l'argent dans sa direction. En revanche, ils ne craignent pas ces bêtes quand ils traversent les rivières ou les marais, mais prennent cependant les précautions élémentaires indispensables. A cela se bornent leurs pratiques. Il ne s'agit donc encore pas là de totémisme proprement dit ni de la croyance en une descendance effective, mais au respect qui est dû au nom d'un ancêtre éponyme.

de ceux-ci entre eux. Les termes diffèrent selon qu'il s'agit de rapports d'homme à homme (*mpirahalaky*), de femme à femme (*mpirahavavy*) ou d'homme à femme (*mpianadahy*), pour les frères et cousins.

Pour les beaux-frères et belles-sœurs, les termes sont, entre hommes, *valilahy*, et dans les autres cas : *rañao*.

Il faut faire une mention spéciale pour des rapports d'alliance de trois ordres.

L'alliance de sang (*fato-dra*) est l'engagement solennel et irréversible pris par deux individus, hommes ou femmes, de se traiter en frères. Cette alliance lie les enfants, en particulier en ce qu'elle leur impose des interdits matrimoniaux qu'il est aisé de lever par un sacrifice sanglant, mais ne lie pas le conjoint qui ne peut d'ailleurs pas s'y opposer. Cette alliance purement individuelle n'est pas héréditaire.

Le second cas d'alliance est héréditaire et correspond à la parenté à franc parler (*fanjivana*). Conclue par des ancêtres lointains appartenant à des tribus distinctes, elle concerne en général des groupes de l'intérieur liés à des groupes marins (Betsileo et Betsimisaraka), ou des groupes marins fort éloignés les uns des autres (Sakalava et Taimoro) (11), ou encore des groupes ayant été dans un rapport de supériorité ou de dépendance l'un par rapport à l'autre, l'un des deux ayant pu être l'esclave de l'autre (Makoa et Sihanaka).

Cette alliance permettait de tout oser en paroles ou en actes sur la personne et les biens de l'allié. La liberté totale était contrebalancée par la crainte des puissances supérieures invoquées pendant l'alliance et qui garantissaient non seulement la vie et l'intégrité des personnes des contractants mais aussi l'impunité des « revanches ».

Cette forme d'alliance ne subsiste plus guère qu'à titre de souvenir.

Le troisième ordre d'alliance, purement individuel, est dit *zaka vala*.

Les deux partenaires, hommes ou femmes, ne peuvent rien se refuser, quant à leurs biens du moins, « fût-ce même leur plus beau bœuf, ou jadis, le plus bel esclave que demandât l'allié ». La convention dure toute la vie. Cette coutume aussi tombe en désuétude.

D. — LE RAPPORT MIVADY

C'est le lien conjugal entre un homme et son ou ses épouses, que le mariage soit légitime ou non. Dans le cas d'une simple liaison officieuse, les partenaires sont dits *mpisakaiza*.

E. — LE RAPPORT MIRAFY

C'est celui qui caractérise la situation dans laquelle se trouvent entre elles les femmes d'un polygame. Il arrive que celles-ci soient sœurs.

(11) MÔLET, Quelques contes makoa et antaimoro, *Bull. Acad. malg.*, 1951-52, p. 83-90.

F. — LE RAPPORT MPISIDY

Ce rapport lie l'oncle utérin à ses neveux et nièces.

Chacun de ces termes correspond non à un seul individu mais à toute une classe de parents. Nous avons donc affaire à une parenté classificatoire.

POSITION PAR RAPPORT AU SUJET sujet	TERME SERVANT A DÉSIGNER LA PERSONNE tena	TERME SERVANT A INTERPELLER LA PERSONNE
<i>mianaka ascendant</i>		
père	baba ou iada	baba
mère	niny	niny
grand-père pat. ou mat.	dadilahy	dadilahy
grand-mère pat. ou mat.	dady	njaribe, dady
oncle consanguin (ainé du père)	iadabe	iada
oncle consanguin (cadet du père)	iada hely	
oncle utérin (ainé de la mère)	zama	zama
oncle utérin (cadet de la mère)	zama hely	
oncle allié, mari de la sœur du père	zama be	zama
oncle allié, mari de la sœur de la mère	zama hely	zama
oncle, frère d'oncle		
oncle, frère d'oncle		
tante consanguine (ainée du père)	angovavy be	angovavy
tante consanguine (cadette du père)	angovavy hely	
tante utérine (ainée de la mère)	ninibe	ninibe
tante utérine (cadette de la mère)	ninihely	ninihely
tante alliée, femme d'oncle consanguin	ninibe ou ninihely	ninihely
tante alliée, femme d'oncle utérin	zena be, ou zena hely	zena
beau-père, 2 ^e mari de la mère	iada hely	iada hely
belle-mère, 2 ^e femme du père	ninihely	ninihely ou njarahely
beau-père, père de l'épouse	rafôzana	sojà
belle-mère, mère de l'épouse	rafôzana	niny
<i>mianaka descendant</i>		
fil, neveu	zanaka lahy	le nom
fil, nièce	zanaka vavy	
enfant du conjoint	zana-bady	
gendre	vinanto	rangahy be
bru	vinanto	ravinanto
<i>mpisidy</i>		
neveu utérin	hasidy	sidilahy
nièce utérine	hasidy	sidivavy

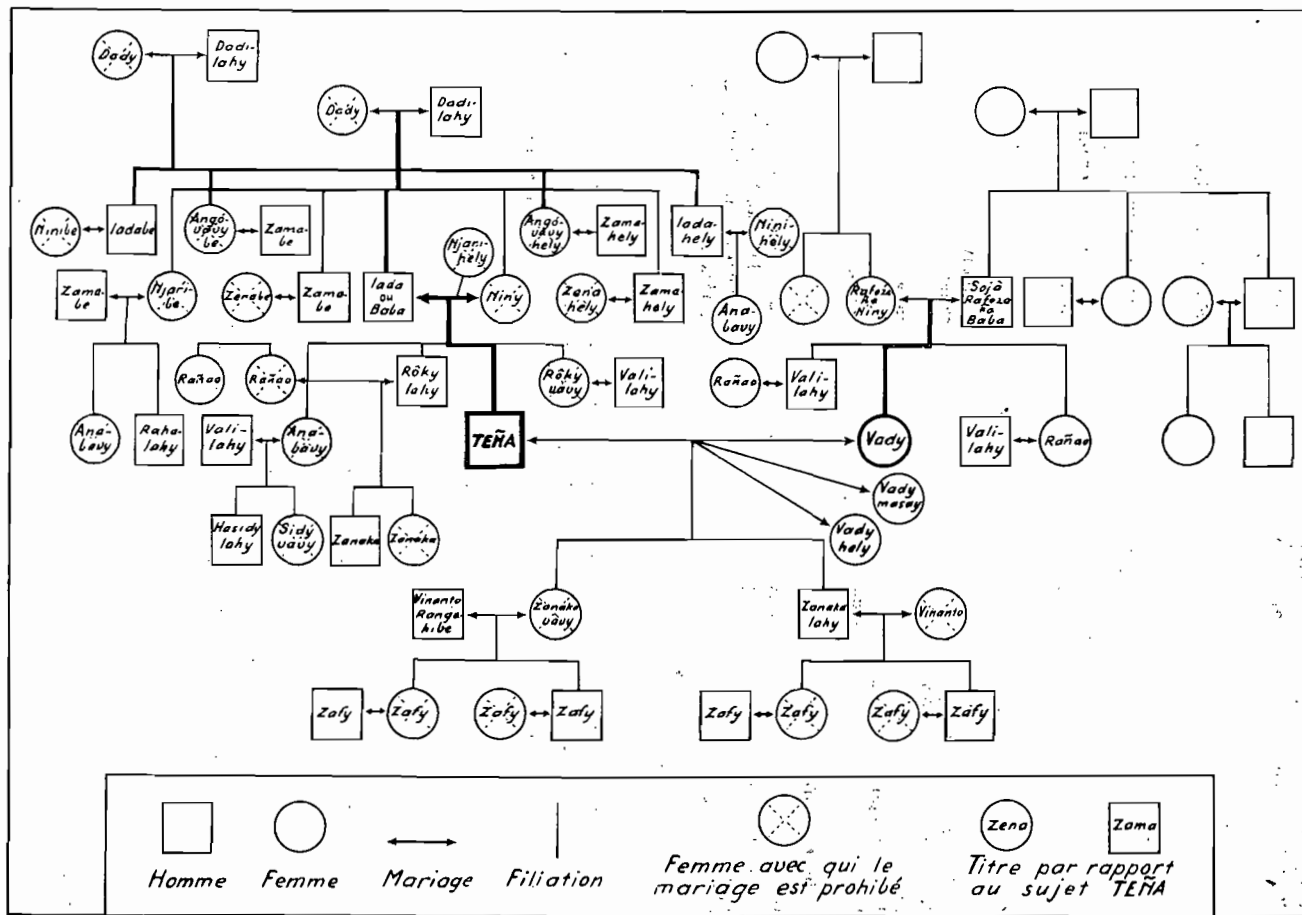


FIG. 44. — Schéma de l'organisation familiale chez les Tsimihety donnant les termes de parenté et montrant les interdictions matrimoniales du sujet (masculin).

miafy

petit-fils ou petit-neveu	zafy lahy	zafy
petite-fille ou petite-nièce	zafy vavy	zafy

mpianadahy

frère aîné	rôky lahy be	rôky be ou zoky be
frère jumeau	hambana	
sœur jumelle		
frère cadet	zandry lahy	par son nom propre
sœur aînée	rôky vavy	zoky
sœur cadette	zandry	par son nom propre
cousin aîné	zoky	zoky
cousine aînée		
cousin cadet	zandry	par son nom propre
cousine cadette		
beau-frère (de l'homme)	valilahy	valilahy
beau-frère (de la femme)	rañao	rañao
belle-sœur, épouse du frère aîné	rañao be	rañao
belle-sœur, épouse du frère cadet	rañao hely	rañao

mivady et mirafy

conjoint	vady	par son nom propre;
1 ^{re} épouse	vady be	si elles sont sœurs, les
2 ^e épouse	vady masay	cadettes appellent leurs
dernière épouse	vady hely	aînées zoky

ORGANISATION DE CES RAPPORTS

La famille tsimihety est patriarcale et agnatique du fait que celui qui détient l'autorité est le père de famille, et que cette autorité s'exerce sur ceux qui descendent de lui en ligne masculine ou sont agrégés par mariage ou adoption.

Le père de famille, en effet, a autorité :

- sur sa femme ou ses femmes ;
- sur tous les enfants qu'il a engendrés ;
- sur les enfants qu'il a adoptés ;
- sur les femmes, épouses de ses enfants ;
- sur les enfants de ses fils ;
- sur les enfants de ses frères, au décès de ceux-ci ;

ce qui peut se résumer par le schéma de la page 187.

LES DEGRÉS DE L'AUTORITÉ DANS LE GROUPE FAMILIAL TSIMIHETY

Le schéma suivant (fig. 45) fait ressortir *différents degrés* de cette autorité qui peut être pleine, entière et perpétuelle, être pleine et entière mais ne s'exercer que dans certaines conditions ou n'être que restreinte, voire même restreinte et conditionnelle.

L'autorité pleine et perpétuelle n'est exercée que sur les descendants

directs mâles. La pleine autorité est exercée également sur l'épouse tant que celle-ci reste dans les liens du mariage. L'épouse illégitime peut échapper à cette autorité, mais non ses enfants. Pleine autorité est exercée également par le père sur ses filles jusqu'à leur mariage, ou quand, le mariage étant dissous, elles reviennent dans la maison paternelle. Les brus, par leur mariage avec le fils, deviennent des filles et tombent sous la puissance paternelle qui s'exerce par l'intermédiaire de leur mari et aussi longtemps que dure le mariage. Les filles, dont le mari vient se fixer auprès de leur père, sont dans la situation des brus. Il en est de même des filles des fils.

Après le décès du père, un cadet tombe sous l'autorité de son aîné. Cette autorité cesse sur une sœur au mariage de celle-ci ; mais l'autorité d'une sœur aînée sur ses cadets subsistera jusqu'à leur majorité pour les garçons, ou leur mariage pour les filles, même si cette sœur aînée est mariée. Elle exerce cette autorité indépendamment de son mari. Quand les frères et sœurs sont âgés, le droit d'aînesse n'est plus une autorité mais une pré-séance.

Enfin le père de famille, en tant que « zama », « oncle utérin », représente son clan auprès des clans auxquels ses sœurs sont agrégées par leur mariage, ce qui lui donne, sinon une réelle autorité sur ses neveux utérins, du moins une sorte de droit de veto lors du mariage de ses nièces.

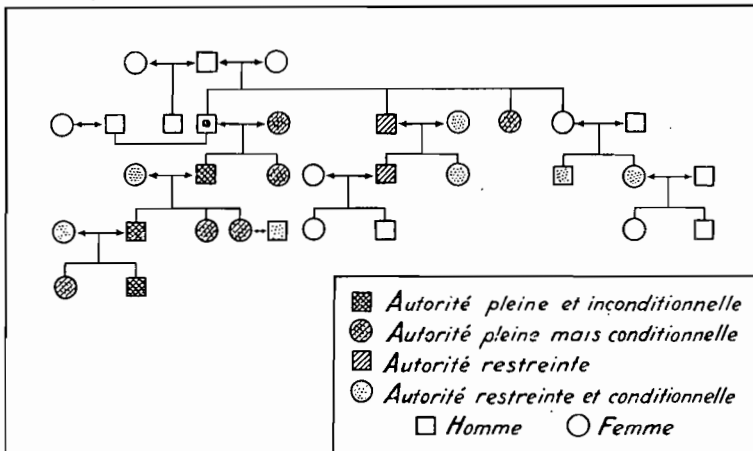


FIG. 45.

Schéma montrant les degrés de l'autorité (d'un homme) dans la famille tsimihety.

Cette autorité, cette puissance du père de famille, s'éteint avec lui. La femme peut alors l'exercer, avec le consentement des frères et sœurs du défunt comme tutrice des enfants mineurs. Sinon, la puissance passe à un frère ou à une sœur aînée du défunt.

Cette autorité est difficile à définir ou à exprimer car, de même que les

groupements tsimihety sont de tendance démocratique, sans autorité extérieure contraignante (sauf l'administration française), la famille tsimihety est assez individualiste en ce sens que les parents semblent répugner à donner des ordres et que ceux-ci, s'ils concernent des travaux à faire, sont nécessités en même temps par des besoins à satisfaire. Ces ordres sont donnés impersonnellement : il y a ceci ou cela à faire. Pour les filles ou les femmes, il s'agit de puiser l'eau, piler le riz, cuire les repas ou tresser des vanneries ; pour les garçons ou les hommes, aller chercher du bois et le fendre, visiter les bœufs au pâturage, les rassembler, effectuer les travaux agricoles. Dans la presque totalité des cas, ces travaux se font à plusieurs et il est rare qu'un individu se tienne à l'écart, ce qu'on lui ferait sentir au repas suivant.

La puissance paternelle est plus visible dans des occasions solennelles : mariage, où elle peut s'exercer négativement, par un refus, ou dans la distribution de biens, attribution d'un champ, d'un troupeau, d'un outil.

Enfin, cette autorité du père de famille participe à celle qu'il détient en tant qu'ancien et qui n'est pas limitée à sa famille.

En effet celui qui détient réellement l'autorité c'est l'ancien, celui qui est âgé, qui est en relation avec les divinités tutélaires et préside aux sacrifices qu'on leur offre, qui est proche des ancêtres, dispensateurs des richesses et de la postérité, dont il descend et qu'il va bientôt rejoindre en mourant. Il a su durer, vivre vieux, survivre, c'est-à-dire a su ne pas irriter, en transgressant des fady, les esprits qui envoient les maladies mortelles et a su déjouer ruses et embûches des ennemis ou des envieux. Il est celui qui a beaucoup vécu, donc beaucoup vu, celui qui sait ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire, qui a exercé son autorité sur des hommes et des femmes qui l'ont reconnue ; celui qui peut tutoyer les autres anciens. Et son autorité est d'autant plus grande qu'il a plus de terres, de bœufs et plus d'enfants.

LES BIENS

La puissance du père sur ses biens est déterminée par l'origine de ses biens et la destination qu'il leur donne.

Les biens de famille peuvent avoir une double origine. S'ils proviennent d'un héritage et font alors partie du patrimoine, ils sont, du moins en ce qui concerne les droits et les biens immobiliers, inaliénables et doivent rester propriété de famille. Le père peut et doit les faire valoir soit par lui-même, soit par ses fils ou ses neveux, en les affermant. Si ces biens ont été acquis par leur titulaire il peut en disposer à sa guise, les vendre, les louer, les donner ou les abandonner. Nous avons ici la distinction équivalente à celle du droit moderne entre les « propres » et les « acquêts », avec cette restriction cependant que les acquêts tsimihety ont toujours été acquis collectivement et non individuellement, ce qui donne un droit moral aux membres du groupe sur ceux-ci.

Bien que chacun soit possesseur de ses terres et les cultive à son gré, il est d'usage que certains travaux, qui doivent être rapidement enlevés, soient faits collectivement. Tous les agnats s'entr'aident. On commence toujours par les rizières du père pour le piétinage et la moisson ; on continue par celles de l'aîné, puis par celles des cadets. Pour le piétinage, on met en commun les bœufs.

Il est fréquent qu'un père de famille confie une partie de son troupeau à l'un de ses fils et lui en laisse l'usufruit. Il peut, en certaines occasions, lui donner des têtes de bétail, pour son mariage par exemple.

Tous ces biens, terres et bœufs, viennent en héritage et sont partagés comme tels.

LE VILLAGE

Le village comprend une agglomération principale, centre d'un territoire sur lequel l'ensemble des habitants appelé « fokon'olona » exerce des droits de propriété et d'usage.

Sa population presque exclusivement rurale suit pour son genre de vie le rythme des travaux agricoles ; elle est tantôt dispersée dans des hameaux temporaires, tantôt groupée au centre.

Son *organisation sociale* est complexe car interviennent à la fois le fokon'olona traditionnel et les représentants de l'Administration française.

Dans des endroits suffisamment retirés pour être à l'abri des influences extérieures un *modus vivendi* s'est constitué entre ces deux autorités. Ailleurs le terme de Fokon'olona a perdu une partie de son sens. Mais partout cette structure sociale tend à s'altérer profondément et le mot à changer de contenu.

Le mot « Fokon'olona » est employé dans des expressions telles que « fait par le fokon'olona », « les terres » ou « les bœufs du fokon'olona », « en présence du fokon'olona », « concilié par le fokon'olona », « tranché par le fokon'olona », « amende payée par le fokon'olona », etc...

Ces expressions manifestent que le contenu du mot fokon'olona n'est pas toujours le même.

C'est en observant la formation d'un village que nous en voyons apparaître les différentes nuances.

A l'origine, le village n'est qu'un hameau familial dont la population est une famille tsimihety ordinaire, de type patriarcal et agnatique.

Avec le temps la famille s'accroît, le hameau devient village et le mot fokon'olona ne s'applique plus seulement à quelques personnes parentes, mais à un groupe plus étendu, à toute une parentèle.

Si le site est bien choisi, d'autres familles viennent s'installer, le village s'étend et le fokon'olona est désormais formé de représentants de clans

différents, voire même de tribus différentes. C'est la majorité des cas actuels, mais les deux autres stades se rencontrent encore.

Le Fokon'olona peut donc être défini : l'ensemble de la population d'un village placé sous l'autorité des chefs de familles qui la représentent.

CAS ET MODES D'INTERVENTION DU FOKON'OLONA

Le Fokon'olona est invité à venir aider pour certains travaux collectifs, comme le piétinage des rizières pour lequel les invités amènent leurs bœufs. C'est une sorte de prestation réciproque, facultative, se terminant toujours par un repas comportant de la viande de bœuf, et appelée « tamby rô » (des racines *tamby* : flatter ; *rô* : mets qui accompagnent le riz du repas).

Le fokon'olona est invité à assister à l'accomplissement d'un vœu « ala tsikafara ». Ceci comporte le sacrifice d'un bœuf dont la chair est ensuite partagée entre les assistants. Le fokon'olona est également invité à des funérailles ; à être témoin de la conclusion d'un contrat ou d'un partage, lors d'un héritage par exemple. Dans ce cas, la parentèle est convoquée mais les adultes seuls se dérangent ; les autres hommes du village se récusent rarement et les femmes s'y rendent volontiers.

LES ANCIENS

Les Anciens sont les chefs de famille et à l'origine détenaient seuls l'autorité.

Du fait de leur âge, ils incarnent la tradition et expriment la coutume (à la fois *jus*, droit civil et *fas*, droit religieux). Ils détiennent donc une autorité réelle, à la fois spirituelle et temporelle.

Leur autorité spirituelle leur vient de ce que seuls ils assurent les rapports avec les dieux et les ancêtres, en leur offrant des sacrifices sanglants, pendant des réunions au cours desquelles les alliances avec ceux-ci sont renouvelées ou plutôt continuées.

Ils exercent leur autorité temporelle du fait qu'ils savent l'histoire du village et des familles qui les composent, l'étendue des possessions de chacun et la façon dont les anciens litiges furent réglés. Ils continuent toujours à chercher les compromis qui permettront au groupe de subsister. Du fait qu'ils expriment ce que le fokon'olona tout entier ressent, on dira souvent, en parlant d'eux, « le fokon'olona ».

Entre ces anciens il n'existe *pas de hiérarchie*, mais seulement des préséances subtiles dues à la fois à l'ordre d'arrivée des familles dans le village, à l'âge de leurs représentants, et parfois à des différences ethniques, mais ces distinctions sont toujours des cas d'espèces.

La juridiction du fokon'olona s'exerce sur tout le territoire possédé effectivement par ses membres, et sont de son ressort toutes les personnes qui s'y trouvent, tant habitants que gens de passage. Il peut connaître de toutes

les affaires qui lui sont soumises, mais en fait, depuis l'installation de l'administration française, les affaires criminelles sont hors de sa compétence, et il accepte rarement de juger les vols de bœufs. Il joue surtout le rôle de juge de paix.

Les anciens sont juges dans les litiges à propos de divagations d'animaux et pour les contestations des limites de rizières, champs ou pâturages. Ils pourront être saisis par des héritiers qui ne peuvent s'accorder lors du partage d'un héritage.

De leur côté, ils peuvent convoquer le fokon'olona en cas de transgression d'un fady et décident de la réparation à fournir aux dieux.

Autrefois, l'autorité du fokon'olona était très grande et ses décisions exécutoires sans appel. Il pouvait même, s'il le jugeait indispensable, obliger à quitter le village un individu ou une famille indésirable, tout d'abord négativement, en lui refusant toute aide, en l'excluant des cérémonies religieuses, puis en lui enjoignant de partir, enfin en détruisant ses cultures, ses maisons et en l'expulsant par la force.

Aujourd'hui cette institution, basée sur les droits de propriété du sol, sur le culte des divinités locales et la vénération des ancêtres, sur l'autorité des anciens et l'organisation familiale tsimihety, est battue en brèche de deux côtés à la fois : par l'emprise grandissante de la législation française et par l'introduction du christianisme.

Le christianisme refuse les fady et nie les divinités locales. Il enjoint de communiquer directement avec des divinités supérieures qui font fi des sacrifices sanglants. Il est prêché par des Blancs, parents de ceux qui détiennent des remèdes contre les maladies et des pouvoirs matériels infiniment supérieurs à ceux des ancêtres. Les divinités chrétiennes qui donnent de tels pouvoirs sont donc au-dessus des divinités ancestrales et l'on peut s'attirer leurs faveurs sans avoir de bœufs à sacrifier et sans passer par l'intermédiaire des anciens. L'autorité spirituelle de ceux-ci risque donc d'être fortement ébranlée. Le fokon'olona peut cependant s'accommoder d'une certaine forme de christianisme, à condition qu'il y ait une organisation démocratique accordant une grande autorité aux anciens, et que les réunions comportent la consommation de viande de bœuf au cours des repas qu'elles entraînent normalement.

Mais l'attaque la plus forte qu'ait à subir le fokon'olona lui vient de l'administration qui exige d'avoir son représentant responsable au village.

L'administration française se déclarant propriétaire de toutes les terres, s'adjudge en même temps le pouvoir de les distribuer à qui il lui plaît sans l'avis des fokon'olona ni des anciens et parfois même contre eux (12). Elle

(12) Par exemple : Un Makoa vient s'installer dans une vallée retirée, la défriche et la transforme en rizière. Le *Zafin-tany* va se plaindre à l'Administration que ce Makoa vient occuper une vallée où lui cultivait des raphias qui sont, du coup, détruits. L'Administration accorde la terre au Makoa, qui paiera un impôt pour sa rizière, et déboute le *Zafin-tany* qui n'avait rien à verser pour ses quarante ou cinquante pieds de raphia.

prétend également obliger chacun à travailler en semaine sans tenir compte des jours néfastes (*andro fady*) pendant lesquels on ne peut sans dommage remuer la terre et elle introduit d'autres fêtes chômées dont la raison échappe totalement. Elle méconnaît le statut familial *tsimihety*, tient la femme pour l'égal de l'homme et le cadet pour égal à l'ainé, enfin elle substitue au conseil des anciens des autorités nouvelles disposant au besoin de la force armée et exige des impôts et des corvées auxquels il est malaisé d'échapper.

LE CHEF DE VILLAGE

L'administration française, en effet, sans ignorer le mot « *fokon'olona* », ne connaît en fait que le chef de village, et cette fonction très lourde et absorbante, exigeant des déplacements continuels, ne peut être remplie convenablement que par un homme en pleine force, sachant lire et écrire et connaissant quelques rudiments de langue française.

Le chef de village, bien que s'appuyant toujours sur le *fokon'olona* pour distribuer les corvées, répartir les amendes collectives et en général exécuter les ordres qui lui sont transmis, est responsable de son village devant le chef de canton qui souvent est étranger au groupe autochtone. Ne pouvant pas démissionner ni échapper à son sort, intéressé par un minime pourcentage sur les impôts perçus dans son village, il est contraint de devenir une sorte de fonctionnaire, intermédiaire entre l'autorité chancelante du *fokon'olona* qui l'élit et la puissance toujours grandissante de l'administration française. Le chef de village est en effet *élu par le fokon'olona*. Les anciens du *fokon'olona*, qui sont par leur âge hors de cause, s'entendent sur les noms de 2 ou 3 hommes qu'ils proposent comme candidats. Au jour dit, les hommes et les femmes du *fokon'olona*, chacun muni d'un caillou, élit le chef en jetant ce caillou dans la corbeille qui est assignée au candidat qu'il préfère. Celui des candidats qui a le plus grand nombre de cailloux est élu pour une durée indéterminée. Son nom est aussitôt communiqué au chef de canton qui l'inscrit sur la liste des chefs de village.

L'élu ne peut ni refuser ni se dérober, il n'est admis à se démettre qu'après avoir servi plusieurs années, ou si ses forces ne lui permettent plus de remplir son rôle. Il peut être réélu. Cette fonction n'apportant qu'une maigre compensation financière à de multiples obligations et aucun honneur spécial, est peu recherchée, sinon redoutée.

Si le village, pour fournir un nom au chef de canton élit quelqu'un qui remplit mal son rôle ou est trop souvent absent, le chef de canton, de même qu'il peut refuser les démissions, peut exiger de nouvelles élections et au besoin des suppléants. Il faut en effet que le *fokon'olona*, devenant une personne morale devant l'administration, soit représenté physiquement de façon précise.

Le mot « *fokon'olona* » subsiste et une partie de la réalité qu'il exprime, l'existence du groupement humain organisé, ne peut disparaître, mais l'ins-

titution qui régissait ce groupement, ce conseil des anciens voit peu à peu son autorité diminuer au profit du chef de village.

Pour qu'un village ait une existence légale, sanctionnée par la nomi-

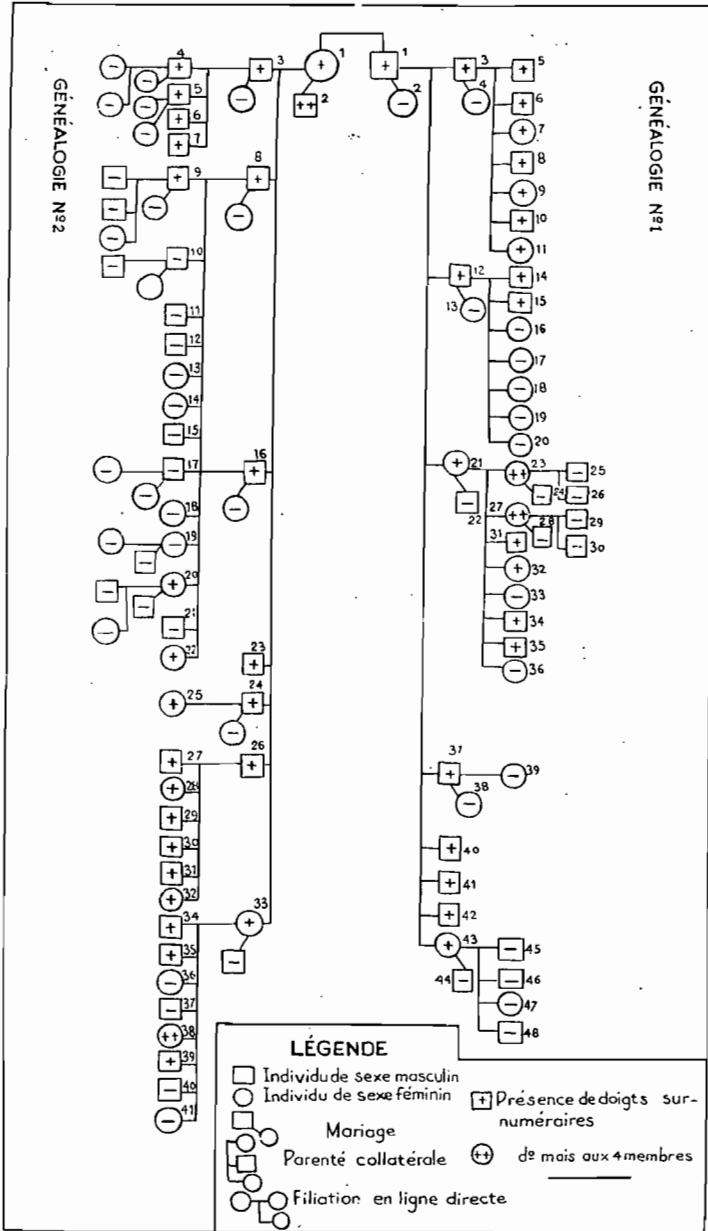


FIG. 46. — Arbres généalogiques sihanaka. Certains individus sont porteurs de doigts surnuméraires.

nation d'un chef de village, il faut qu'il groupe un certain nombre de contribuables. Ce nombre variable est généralement supérieur à 20. Sinon l'agglomération est rattachée au village le plus proche et en dépend. Quand ce sont plusieurs petites agglomérations très disséminées, c'est la plus centrale, souvent aussi la plus ancienne, qui porte le titre de village. Ainsi le village de Manirenja groupe les villages circonvoisins dans un rayon de 25 km : Ambodimadiro, Ambodimanga, Ambodidimaka, Bctanatana, Ambodibonara et Antanambao. Chacun de ces villages ou de ces agglomérations ou de ces hameaux aura son « petit chef » responsable localement.

Le rôle du chef est de répondre à toutes les convocations des chefs supérieurs, d'exécuter et de faire exécuter leurs ordres : préparer les listes d'impôts, capitation, bœufs, rizières, grouper les sommes correspondantes et les transmettre, puis distribuer les reçus, envoyer le nombre d'hommes demandé pour les « corvées de 10 jours », faire effectuer les travaux prescrits, entretien des pistes, ponts et ponceaux, fournir les listes et renseignements innombrables et de tous genres demandés par l'administration, par exemple liste des femmes ayant présentement deux enfants vivants, liste des propriétaires ayant cultivé des arachides cette année, etc... Il doit aussi acheminer et transmettre les demandes émanant des habitants du village, accompagner ceux-ci pour leur servir de témoin, par exemple au conseil d'exemption d'impôt, au tribunal, etc...

Il organise la réception des étrangers de marque et des fonctionnaires : entretien de la case de passage, fourniture des quelques meubles jugés indispensables, l'offrande des repas. Il dresse la liste des notables.

Les affaires officielles du village ne concernent d'ordinaire que la population masculine adulte. Celle-ci se subdivise en *plusieurs catégories*.

La moins importante est celle des simples d'esprit qui ne sont bons à rien, puis les estropiés et les aveugles, puis les vieillards très âgés à qui on ne peut plus rien demander, et qui ne font que ce qu'ils veulent ou peuvent faire, sont exemptés d'impôts (*lavalidy* = invalides ; *baño*) ; enfin les hommes valides, parmi lesquels on compte les sourds et les sourds-muets. Ces hommes se subdivisent à leur tour selon leur âge et leur situation sociale. Les plus jeunes, de 18 ans et au-dessus, les « *gano* » qui sont aussi les plus forts, sont les corvéables, les bourjanes, et forment la grande masse. Enfin viennent les notables qui sont les chefs du fokon'olona, les anciens, ceux qui ne vont plus au loin pour les corvées et les réquisitions et qui figurent sur la liste des poulets : *ny listry ny akóho*. Ce sont eux en effet qui doivent fournir le riz pilé et le ou les poulets qu'il est d'usage d'offrir aux hôtes officiels de passage (Européens, fonctionnaires malgaches et miliciens) pour leur repas. Chacun, selon sa situation et selon l'importance du trafic dans le village, est inscrit pour 2 ou 3 poulets et chacun les fournit à son tour. Cette liste constamment tenue à jour est affichée chez le chef de village qui est dispensé de cette prestation mais a souvent la charge de recevoir chez lui

le voyageur quand la case de passage ne lui convient pas. On compte environ un notable pour 25 habitants, soit 1/5 des contribuables.

Les femmes forment seulement deux catégories : les femmes mariées, les célibataires. Ce sont ces dernières qui sont plus spécialement convoquées pour animer les fêtes officielles. Par période aussi, on relève dans les villages la liste des femmes cultivant des légumes. Ceci est souvent fait sur l'initiative de l'agent du service de l'agriculture pour encourager la diffusion de certaines plantes : carottes, choux, salades, qui ne sont destinées, en fait, qu'à la nourriture des Blancs de passage, faute pour la population de savoir les accommoder.

Les enfants ne forment pas une catégorie spéciale et sont intégrés dans les groupes familiaux.

Le village, au point de vue sociologique, est l'ensemble des hommes et des femmes soumis au fokon'olona.

L'institution du fokon'olona, conseil des anciens, chefs de famille, soumis aux zafin-tany, maîtres du sol, est trop solidement ancrée dans les coutumes tsimihety pour disparaître complètement mais elle est contrainte, sous l'influence conjuguée des missions chrétiennes et de l'administration, à ne devenir qu'un conseil consultatif de village à côté de l'autorité officielle du chef de village que connaît seul le chef de canton représentant l'administrateur blanc.

LA PROPRIÉTÉ

La question de propriété dans l'Ankaizinana et chez les Tsimihety en général ne peut être résolue sans faire intervenir des notions mythiques. Cette propriété, quoi qu'il en soit devant l'impôt qui frappe le propriétaire de bœufs et de rizières, conserve toujours un caractère collectif.

En effet, *la terre* appartient collectivement au fokon'olona, en ce qui concerne les pâturages, les bois, les marais, les eaux.

Les rizières, bien que possédées individuellement par les hommes du groupe, sont des biens patrimoniaux et font retour au village en cas de déshérence.

Les bœufs, qui paraissent à première vue propriété personnelle individuelle de leur titulaire, sont en réalité biens de famille. Les troupeaux fusionnent souvent, soit au pâturage, soit au parc, soit pour le piétinage des rizières fait collectivement. Ils forment la réserve toujours prête des animaux de sacrifice pour les cérémonies familiales ou villageoises. Ces bœufs ont les oreilles taillées de la même façon selon la marque du clan et leurs possesseurs les reconnaissent par leurs robes et à de nombreux autres signes.

Les maisons sont aussi propriétés familiales. Mais à l'inverse de la terre immuable, ou des bœufs dont les générations se succèdent en s'accroissant,

les maisons, malgré des réparations périodiques, tombent en décrépidité. Chaque homme doit donc normalement construire les cases nécessaires à sa famille dans le courant de sa vie.

La maison appartient de droit et de fait à son constructeur ou à celui qui en a subi la dépense, dont, pendant la construction, on a observé les jours fady. Il ne se pose jamais de question à ce sujet.

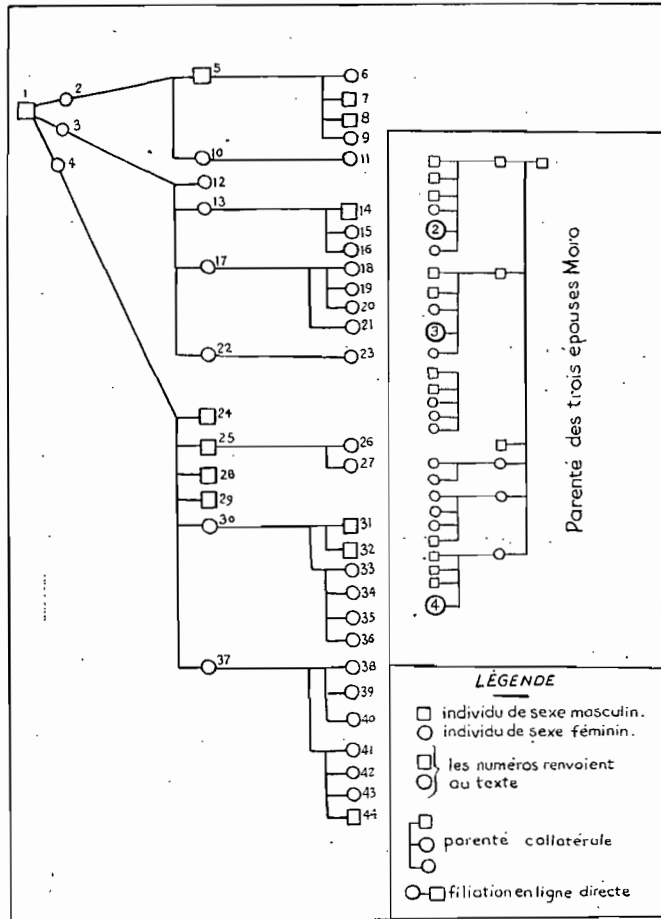


FIG. 47. — Arbre généalogique de Botolavate.

L'origine de la propriété des terres ou des bœufs est plus difficile à démêler.

La terre appartient en principe au *zafin-tany*. Ce terme sert à désigner l'ancien, descendant des premiers occupants du sol, mais signifie « petit-fils de la terre ». Nous sommes là en présence de la croyance que les ancêtres

sont nés de la terre (*niboaka* ou *nipoitra*, sont sortis ou ont jailli). Il y a donc une parenté naturelle et continue entre le groupe et le territoire qu'il occupe.

Mais bien que l'on rencontre de nombreux *zafin-tany* chez les Tsimihety, ceux-ci savent qu'ils ne sont venus que récemment occuper l'Ankaizinana et le terme *zafin-tany* signifie descendant de ceux qui ont droit de propriété sur le territoire envisagé. Ce titre est assez facilement reconnu à des Sakalava qui s'en parent trop volontiers.

ORIGINE DE LA PROPRIÉTÉ

Pour savoir comment les *zafin-tany* tsimihety ont acquis ces droits de propriété, il suffit de s'enquérir de la façon dont un homme peut actuellement devenir propriétaire.

L'homme cherche une terre aménageable, mais non déjà aménagée, ni cultivée, ni pâturée, sur laquelle, notoirement, personne ne prétend avoir de droit. Il la parcourt, en fait le tour, la reconnaît, puis se décide à en prendre possession.

Il le fait de deux façons selon ses disponibilités : soit en convoquant le fokon'olona pour un sacrifice au cours duquel il prendra ses droits sur la terre en faisant alliance avec les divinités qui y résident, soit qu'il prononce un vœu de faire un tel sacrifice dans un temps à venir, et il commence, dès le vœu prononcé, à aménager sa terre qu'il exploite soit en pâturage, soit en rizière. Il sera évidemment aidé dans ses premiers et gros travaux par des hommes de sa famille.

Pour le sacrifice, il dresse un autel de pierres ou une simple pierre qui servira de témoin de l'alliance qui sera faite. C'est l'*andro-bato* ou *andri-bato* qui correspond à l'*orim-bato* des autres tribus de l'île. C'est cette pierre qui constitue son titre de propriété devant les divinités et devant les hommes qu'il a eu soin de convoquer et qui en feront part aux absents. Désormais, il aura à remercier les divinités pour les fruits et les produits de la terre, et les personnes qui voudront s'établir sur son territoire devront lui en demander la permission.

La cérémonie est la même pour un établissement dans une région déserte, inhabitée, mais dans ce cas il est inutile de convoquer les voisins puisque ceux-ci ne penseront ni à exciper de droits éminents sur la terre ni à l'empiéter.

L'alliance est faite en termes tels que la propriété de la terre soit totale et que les droits sur elle en soient pleins : droit de cueillette, de culture, de pâture, de passage, de coupe, de creuser, de construire, etc...

Cette cérémonie peut aussi être faite par un groupe d'hommes, changeant par exemple de territoire.

Parfois un nouveau venu, d'origine ethnique différente de celle des premiers occupants, ayant obtenu de pouvoir s'installer, tient à faire alliance

personnelle avec les dieux locaux et érige son autel particulier; c'est ce qui explique la présence soit de *valamena* (enclos sacrés) multiples dans certains villages (Ambahivahy) soit d'autels multiples dans les environs d'autres villages (Amberivery).

Ces autels spéciaux vont de pair, souvent, avec des cimetières différents. Chacun a et tient à ses propres coutumes funéraires car les morts rejoignent les ancêtres, mais les morts rejoignent aussi les dieux, d'où l'ambiguïté apparente de certains cultes où tous, ancêtres et dieux, sont invoqués.

L'origine de la propriété des bœufs nous paraît être la suivante chez les Tsimihety.

Le chef de famille venant s'installer sur un nouveau territoire amène avec lui son troupeau de zébus, sinon il se procure dès que possible quelques jeunes veaux dont la robe lui plaît. Selon les traditions du clan il leur taille les oreilles. Avec le temps le troupeau croît.

Il est d'usage de ne sacrifier aux divinités que le plus tard possible la bête qui est l'origine du troupeau, et ses cornes détachées du crâne seront suspendues à l'extérieur le long du mur nord de la case où elles resteront encore des années.

TRANSMISSION DE LA PROPRIÉTÉ

Il n'est pas d'usage d'aliéner les terres patrimoniales et il est rare de céder à autrui une propriété personnelle. Pourtant ceci peut se produire.

Cessions de terres

Un émigrant venant s'installer dans le village demande au *zafin-tany* sur quelles terres il peut s'établir et cultiver.

Celui-ci le lui indique et le nouveau membre du village en prend possession, un jour faste, devant le *fokon'olona* auquel il s'agrège, au cours d'un sacrifice propitiatoire, offert aux divinités du sol avec qui il se lie également, et présidé par ce *zafin-tany*.

Il arrive aussi qu'un père établisse un fils sur une de ses terres, mais celui-ci n'en est que l'usufruitier et le père en conserve la propriété. Celle-ci passera au fils au décès du père mais sera imputée dans la part du fils lors du partage de l'héritage.

Les bâtiments, maisons, cuisine, pères, appartiennent à celui pour qui ils sont construits.

Les annexes des maisons, cuisines, clôtures, sont refaites assez fréquemment et, par ailleurs, suivent le sort de la maison principale.

D'accord avec le *fokon'olona*, à qui il ne peut imposer un voisinage que celui-ci réprouverait, le propriétaire d'une case peut l'aliéner, soit en l'échangeant contre une autre case, soit contre une somme exprimée en bœufs ou en argent.

Autrefois une case ne pouvait guère passer aux héritiers, car elle était démolie et brûlée. Maintenant elle va de droit au fils aîné ainsi que tous les bâtiments (*tanàna*), ceux du village et ceux des champs.

* * *

LES GROUPEMENTS RELIGIEUX

I. — LES CONFESSIONS CHRÉTIENNES

Les confessions catholiques et protestantes sont représentées dans l'Ankaizinana, mais les groupes les plus anciens et les plus nombreux sont les églises protestantes dont la fondation remonte à un siècle au moins, alors que la Mission Catholique ne s'est effectivement installée qu'en 1935.

LES EGLISES PROTESTANTES

La conquête merina de l'Ankaizinana amena la fondation de plusieurs églises, tout d'abord à Anjohibe, Mangindrano, puis Bealanana et Antsamalahy. Ces églises étaient dirigées soit par des Hova, soit par des Tsimihety, comme à Mangindrano.

Ces églises assuraient également le fonctionnement des écoles qui étaient créées en même temps qu'elles. L'enseignement confessionnel qu'elles distribuaient était en principe obligatoire et gratuit et portait sur la lecture, l'écriture, les opérations simples et les rudiments de l'Écriture Sainte. Aux dires des habitants actuels de la région, il touchait annuellement un grand nombre d'élèves, tant adultes qu'enfants, mais il est impossible d'en déterminer même approximativement l'importance. Les instituteurs étaient généralement hova.

Lors de la défaite merina et la prise, en 1897, de Bealanana, les écoles disparurent et les églises subirent une éclipse momentanée à cause de la crainte qu'inspiraient les Français réputés catholiques.

Les communautés se reconstituèrent progressivement à partir de 1911, ne voyant que de loin en loin un missionnaire européen. Primitivement rattachées à la London Missionary Society (L.M.S.), elles passèrent ensuite sous la tutelle de la Mission Protestante Française ; puis, à la suite d'accords intermissionnaires réorganisant les zones d'influence des diverses missions protestantes, ces églises revinrent en 1932 sous le contrôle de la L.M.S.

Les églises-mères protestantes d'Imerina ne renoncèrent jamais à leur action commencée sous la royauté et continuent à considérer l'Ankaizinana, ainsi que beaucoup d'autres régions, comme terre de mission intérieure. A ce titre, la Société d'Évangélisation autochtone de la capitale et de sa banlieue : l'Isan'Enim-Bolan'Imerina (I.6.B.I.), c'est-à-dire la « Semestrielle

d'Imerina », assure le recrutement, le placement et l'entretien des deux évangélistes indigènes des chefs-lieux de synodes et de deux instituteurs dans des écoles-garderies de brousse.

Etat actuel et organisation

Les communautés se réunissent en principe le dimanche matin pour le culte public sous la présidence du responsable local. Elles se composent de sympathisants plus ou moins réguliers, de fidèles, enfin de « communiants » se réunissant mensuellement en assemblée délibérante de l'église pour toutes les questions matérielles et disciplinaires. Ces communiants élisent leurs délégués au synode local. Elles comportent des associations diverses plus ou moins vivantes : les « *Kristiana Tanora* » groupent la jeunesse, les « *Dorkasy* » les femmes, la « *Fikambanan-dehilahy* » les hommes, la « *Croix-Bleue* » est une ligue anti-alcoolique.

Pour l'édification mutuelle, ces églises se groupent géographiquement en « *lohavolana* », un lundi du « début du mois », dans l'un des villages. Il y a ainsi, pour la région de Bealanana :

— *le lohavolana de l'Ouest* : Beandrarezona, Amberivery, Antsamaka, Antsoriarena, Antananivo, Ambatoriha, Ambodivohitra, Anjanaborona, Ambatosy. Ces trois dernières églises étant principalement sihanaka ;

— *le lohavolana de l'Est* : Mangindrano, Ampisôra, Ambararatibe, Ambondrona et Beroitra. Ce dernier village est sihanaka ;

— *le lohavolana de Bealanana* qui ne comprend qu'une seule église, mais dont les membres nombreux, en majorité merina, sont pour la plupart dispersés dans les hameaux d'alentour. Cette grosse église est dirigée par un pasteur sihanaka dont elle assure elle-même le traitement : 2.500 F par mois et 200 dal de paddy par an.

Ces trois *lohavolana* comprennent environ un millier de protestants dont 327 sont membres communiants. Ils forment un synode local dirigé par l'évangéliste merina qui visite les églises, assure l'organisation de l'enseignement catéchétique, contrôle les finances, et fait la liaison avec l'extérieur.

Le budget de ce synode s'élevait en 1950 à plus de 35.000 F (cotisation au Synode Régional, à la ligue merina d'Évangélisation (I.6.B.I.) ; aide aux responsables des églises locales). De ces chiffres sont exclues les dépenses locales : entretien des temples, etc..., les collectes spéciales d'aide aux églises de l'extérieur ainsi que le traitement du pasteur et celui de l'évangéliste.

Dans la région d'Antsakabary, il existe des communautés dans les villages suivants : Marotolana, Ankiabe, Ankarongana, Santatra, Maroadabo, Ambodisikidy et à Antsakabary même qui est le chef-lieu du second synode et la résidence de l'évangéliste merina qui en est chargé.

L'I.6.B.I. verse le traitement des instituteurs des garderies de Santatra

et d'Ankarongana. A Marotolana, Maroadabo et Ambodisikidy, les églises organisent sous le nom d'« écoles du dimanche », trois jours par semaine, des cours de lecture pour lesquels les moniteurs, généralement aussi responsables de l'église locale, reçoivent 400 F par mois du synode local. A Marotolana c'est le pasteur qui se charge de cet enseignement. Toutes les églises de ce synode assurent donc un enseignement scolaire aux enfants, sauf à Antsakabary et Ankiabe où fonctionnent des écoles officielles.

Ces deux synodes, qui tiennent session tous les 4 mois pour Antsakabary et tous les 3 mois pour Bealanana, font partie du *Synode Régional Tsimihety*.

Ce Synode régional comprend les représentants au second degré des communautés des districts de Mandritsara, de Befandriana, d'Antsakabary et de Bealanana. Ces délégués élus par leurs synodes locaux, ainsi que les évangélistes responsables, se réunissent chaque année au mois d'août dans l'une de ces quatre villes à tour de rôle. Ils y décident des affaires portées devant le synode et de la répartition des budgets,

Il est d'usage que cette réunion, qui dure plusieurs jours, soit présidée par le missionnaire européen chargé de ces districts. Ce missionnaire, généralement britannique, réside à Mandritsara et vient faire chaque année une tournée de plusieurs mois dans les districts tsimihety énumérés. Mais il est arrivé, sous le régime de Vichy, que ce missionnaire soit empêché pendant plusieurs années de suite de faire ces tournées.

En résumé, les 22 églises protestantes de l'Ankaizinana, s'appuyant sur de forts noyaux sihanaka, ont derrière elles une tradition centenaire qui tient l'instruction pour nécessaire.

D'organisation démocratique, publiant leurs budgets, elles sont soutenues financièrement et moralement par les églises-mères d'Imerina et ne dépendent que de très loin d'un missionnaire blanc. Groupées en Synodes, elles sont orientées ainsi vers le Sud et vers le bloc tsimihety auquel elles se sentent appartenir.

Il semble que ces églises profondément malgaches pourraient continuer à vivre même sans aucun secours européen.

LA MISSION CATHOLIQUE

Historique

La première visite du R. P. Ravaud, des Pères du Saint-Esprit, à Bealanana, date de 1917 et, en 1918, une église y était fondée. Ce Père desservant depuis Analalava l'ensemble de la province, comprenant alors, outre Analalava, Maromandia, Antsohihy, Mandritsara, Befandriana, Antsakabary et Bealanana, ne visitait ces centres qu'au maximum deux fois par an jusqu'en 1928.

De 1929 à 1931 Bealanana est desservi par des Pères de la Congrégation

du Saint-Esprit venant d'Ambilobe. En 1932 est érigée la nouvelle préfecture apostolique : Comores, Nosy-Be, Ambanja, Maromandia et Bealanana, et la desserte en est confiée aux Pères Capucins de la Province de Strasbourg. Bealanana reçoit la visite de Monseigneur Lopinot en 1933, et en 1934 Monseigneur Messmer y vient deux fois.

Dès juin 1935 deux missionnaires s'installent à Bealanana, où ils trouvent sept familles catholiques romaines. Ils furent trois Pères jusqu'en 1943, puis deux ensuite. En fin 1950 les Sœurs arrivèrent.

Etat actuel et rapports avec l'extérieur

En 1952, les missionnaires catholiques sont six : deux Pères et quatre Sœurs, tous originaires de la Province de Strasbourg. Ils sont placés sous une double juridiction et direction : comme membres de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins qui pourvoit à leur entretien, à leur vie spirituelle et communautaire, ils dépendent de la hiérarchie propre de leur ordre dont le Père Supérieur est à Nosy-Be, le Provincial à Strasbourg et le Général à Rome ; comme missionnaires que l'Ordre met à la disposition du Vicaire Apostolique d'Ambanja, ces religieux sont sous l'obédience de l'évêque pour tout ce qui concerne l'apostolat, les œuvres et les constructions. L'Evêque est lui-même sous la dépendance de la Congrégation de la Propagation de la Foi à Rome.

Les rapports avec Rome sont donc essentiellement hiérarchiques, mais cependant à l'occasion de « l'année jubilaire » en 1950, deux Tsimihety purent se rendre en pèlerinage dans la ville pontificale et des objets fabriqués à Bealanana (poteries faites par un Betsileo) figurèrent à l'exposition missionnaire.

En dehors des sommes recueillies pour « l'Année Sainte », il ne semble pas que les communautés catholiques aient eu d'autres rapports avec l'extérieur (13).

Organisation

Les missionnaires résident à Ambalabe, quartier neuf de Bealanana, dans des bâtiments confortables.

Les Pères célèbrent les offices et s'occupent des chrétientés locales. Ces communautés, dont le nombre a dépassé une trentaine sous Vichy, se réunissent actuellement le dimanche, plus ou moins régulièrement selon les lieux, dans les villages suivants : Bealanana, Mangindrano, Antsakabary, Ambatoriha, Amberivory, Ambodivohitra, Ambodisatrambe, Antsamaka, Bemilolo, Betainkankana, Ambatosy et Anjanaborona. Elles groupent 965 personnes dont 480 « pratiquants ».

Ces chrétientés ont des réunions trimestrielles locales et des réunions

(13) On peut noter toutefois que, si les hosties sont fabriquées sur place, le vin de messe, par contre, vient d'Alger.

mensuelles pour les catéchistes ou responsables des églises locales. Elles comprennent également des groupements de femmes : « Filles de Marie », et d'hommes : « Union Catholique » ; des groupes de jeunesse : « Ames vaillantes » ou « Cœurs Vaillants » pour les filles ou pour les garçons, et une équipe de football « Jeunesse Catholique Sportive » qui groupe les jeunes gens de Bealanana et de Betainkankana.

Les nombreuses garderies et cours de lecture fonctionnant en 1940-42 ont progressivement disparu et n'existent plus en fait depuis plusieurs années.

Par contre les Sœurs, installées depuis novembre 1950, assurent le fonctionnement d'une florissante école primaire mixte, doublée d'internat de filles et d'un orphelinat de garçons.

Tout ce qui touche aux budgets est strictement confidentiel. Néanmoins nous pouvons savoir que l'œuvre missionnaire est financée par la Congrégation de la Propagation de la Foi à Rome, qui soutient Monseigneur et ses œuvres ; par la Province de Majunga qui donne des subventions pour les instituteurs diplômés et des crédits pour les constructions d'œuvres scolaires et sociales ; par des dons de bienfaiteurs de France ; enfin, par de minimes ressources provenant de ventes de charité locales.

En résumé, les 12 églises catholiques sont toutes de création récente et dépendent très étroitement, à tous points de vue, de la Mission Catholique très puissamment soutenue. Il semble que si celle-ci devait se retirer pour une raison quelconque les chrétientés seraient très vite résorbées par le paganisme ambiant.

INFLUENCE DE CES GROUPEMENTS RELIGIEUX CHRÉTIENS

Elle est difficilement appréciable, mais s'exerce indéniablement. Elle est à la fois positive et négative (14).

Négative en ce sens qu'elle provoque la disparition progressive de certains usages (comme la polygamie) et fait douter de l'utilité, de l'efficacité ou de la légitimité de certains autres. Ce doute en amène la désagrégation : atténuation ou disparition de la communauté religieuse de base du village ; transgression de certains *fady* (matrimoniaux par exemple), prohibition de l'alcool. Positive par l'élargissement de l'horizon et les contacts extérieurs avec des Européens ou des représentants d'autres tribus, par des échanges intellectuels et la pénétration de formes de pensée et de normes morales étrangères par l'instruction scolaire et l'influence de la Bible.

Parmi les confessions chrétiennes il convient de signaler la présence de la *confession orthodoxe* représentée par cinq Grecs ne pratiquant pas.

(14) Notre « Bœuf », p. 193-194.

II. — LES MUSULMANS

Les Musulmans sont représentés dans l'Ankaizinana par deux groupes minuscules numériquement mais dont l'importance sociale est fort inégale : des Comoriens et des Hindous.

Les *Comoriens* insistent moins sur leur origine ethnique que sur leur foi et se disent « silamo ». Ceci se comprend aisément sans être pleinement justifié.

L'ancêtre qui a fait souche à Matsaborimadio appartenait à la secte Badjini (de Miakanga, au nord de Moroni) et était strict observateur des fêtes comoriennes. Son fils aîné, maintenant vieillard de plus de 60 ans, qui a étudié dans un village au Nord d'Ambilobe, sait encore les noms des 5 prières quotidiennes, célèbre encore quelques fêtes principales et s'essaie chaque année à observer le jeûne du Ramadan, mais ne sait plus lire les extraits du Coran qu'il conserve pieusement et ne possède point de chapelet. Ses frères cadets, qui n'ont point quitté le village, sont plus ignorants et moins stricts que lui. Tous sont, comme l'ancêtre l'était lui-même, mariés avec des femmes tsimihety qui consentent à ne point manger de porc mais pas à s'abstenir d'alcool. Les petits-enfants, qui n'ont plus extérieurement rien de comorien, se contentent de se dire Silamo et de se croire différents des autres gens.

Les *Indiens*, communément appelés Karana, sont tous groupés à Bealanana où ils sont commerçants. De rite agha-khaniste, ils observent les principaux interdits musulmans, mais n'ont pas de lieu de culte commun. Leur action religieuse sur la population semble nulle.

III. — LES PAIENS

Ces « pagani », ces paysans, pratiquent une religion cohérente, dont les dogmes essentiels sont diffus et inexprimés.

Au-dessous du Zanahary Tatôbe, la divinité toute-puissante, existent des divinités locales. Sur le même plan que celles-ci, mais ayant des attributions plus dynastiques, existent les ancêtres, les défunts de la famille, qu'ils aient ou non procréé.

A ces trois ordres de puissance, dont les attributions s'interpénètrent, est adressé un culte tenant à la fois de la prière et du contrat, car les hommes, en même temps qu'ils sont intéressés, sont sujets à la crainte et tiennent

à rendre efficaces les techniques dont ils n'ont pas encore acquis la totale maîtrise ou qui, soumises au climat, restent toujours aléatoires.

Le culte païen est à la fois affaire du fokon'olona et affaire de famille, mais selon les circonstances la cérémonie intéresse plus particulièrement le village tout entier ou telle fraction de ce village.

L'obtention des pluies en leur temps est affaire générale, comme d'éloigner les sauterelles ou de conjurer une inondation, alors qu'un mariage ou l'accomplissement d'un vœu personnel est une affaire familiale.

Selon l'affaire, l'importance et la portée de la cérémonie, celle-ci est présidée par un sacrificateur, homme âgé connaissant par cœur les formules convenables et les généalogies à réciter, assisté des chefs des familles intéressées, ou par le chef de famille qui emploiera le rituel qu'il connaît.

Normalement ces cérémonies sont publiques et il est d'usage d'inviter les voisins. Elles comportent presque toujours des offrandes sanglantes ou non, miel, rhum, riz décortiqué cru ou cuit et les victimes sont soit des poulets, soit surtout des bœufs choisis selon leur robe et leur sexe.

Les sacrifices sont l'occasion par excellence, pour ces populations, de manger de la viande rouge en quantité appréciable.

Cette religion, qui tient compte des points cardinaux et des astres, soumet ses adeptes à des jours fastes et néfastes pendant lesquels on peut ou l'on ne peut pas effectuer certains travaux ou accomplir certaines actions : bêcher ou piétiner la terre, sortir de l'argent de chez soi. Certains animaux, des plantes, des insectes participent à ces interdits et sont *fady* pour des groupes plus ou moins étendus de personnes.

Les cérémonies collectives en rapport avec les cultures ont lieu essentiellement deux fois par an : avant ou pendant les piétinages des rizières, puis pendant ou après la récolte du riz.

Les cérémonies familiales ou les rites individuels sont moins strictement fixés dans le temps, mais obéissent cependant à des habitudes et sont régis par les devins qui savent choisir et indiquer les jours fastes les plus convenables pour leur accomplissement.

Toutes ces pratiques appartiennent au fonds commun malgache, avec des variations locales que nous ne pouvons souligner ici.

* * *

DONNÉES THÉORIQUES SUR LA MORTALITÉ

Ces données s'appuient à la fois sur nos enquêtes et sur les statistiques officielles. Nous raisonnons sur les classes d'âges théoriques de 5 ans d'une population ramenée à 10.000 individus.

TABLEAU DES VIVANTS ET DES DÉCÈS

<i>Classes d'âge</i>	<i>Recensés par classe</i>	<i>Effectif théorique</i>	<i>Décès par classe</i>	<i>Effectif moyen des vivants 10.000</i>
0-4.....	1.702	10.000	370	8.483
5-9.....	1.332	8.298	148	7.040
10-14.....	1.184	6.966	283	5.923
14-19.....	901	5.782	6	4.884
20-24.....	895	4.881	50	4.011
25-29.....	845	3.986	161	3.221
30-34.....	684	3.141	133	2.522
35-39.....	551	2.457	76	1.944
40-44.....	475	1.906	129	1.496
45-49 (*).....	346	1.431	16	1.093
50-54 (*).....	330	1.085	116	813
55-59.....	214	755	13	548
60-64.....	201	541	65	372
65-69.....	136	340	38	223
70-74.....	98	204	33	122
75-79.....	65	106	30	56
80-84.....	35	41	30	21
85-89.....	5	6	4	3
90-94.....	1	1	1	1 à 2
95-99.....	0	0	0	0
	<hr/> 10.000	<hr/> 41.927		

(*) Après ajustement numérique.

D'après cette table, nous voyons que la vie moyenne se place juste avant 20 ans, et sur la courbe vers 19 ans et 6 mois.

TABLE DES QUOTIENTS DE MORTALITÉ

Nous calculerons ces quotients avec la formule :

$$q = \frac{d}{P + \frac{d}{2}}$$

q étant le quotient,

d le nombre de décès,

P l'effectif des vivants,

car nous ne connaissons pas l'effectif initial mais l'effectif moyen pour l'ensemble de la population élevé à 100.000 afin d'éviter les décimales.

Nous obtenons le tableau et le graphique suivants :

TABLEAU DES QUOTIENTS DE MORTALITÉ POUR 1.000 ET TABLE DE SURVIE

<i>Ages</i>	<i>Quotients rectifiés (*)</i>	<i>Survivants</i>
0	1,95	10.000
5	1,70	8.050
10	1,09	6.682
15	0,4	5.954
20	0,18	5.716
25	0,29	5.613
30	0,48	5.450
35	0,72	5.189
40	1	4.158
45	1,29	4.334
50	1,71	3.775
55	2,3	3.130
60	2,75	2.410
65	3,2	1.747
70	3,6	1.188
75	4,2	761
80	5,3	441
85	6	234
90	7,4	110
95	8,3	44
		12
		2
		0

(*) Par ajustement graphique.

*
* *

ARBRES GÉNÉALOGIQUES

Pour illustrer d'une autre façon que les pyramides des âges et par des exemples concrets l'expansion démographique dans l'Ankaizinana, nous donnons sous forme d'arbres généalogiques quelques familles que nous avons étudiées plus précisément. Ici encore nous ne donnerons que des échantillons. Les schémas étant suffisamment parlants par eux-mêmes, nous réduirons les listes de noms à quatre. Pour ces listes, nous avons donné la préférence à deux généalogies de tsimihety dont l'un est apparu, lors de l'enquête, avoir été polygame, et à deux familles sihanaka ayant un ancêtre commun et dont les membres portaient, aux mains et aux pieds, des doigts surnuméraires (souvent amputés).

GÉNÉALOGIES DE FAMILLES SIHANAKA
dont les membres sont porteurs de doigts surnuméraires
(Ambatosy-Bealanana)

Généalogie

Généalogie N° 1

1. NDRIANISY	17. ZAFINIRY	33. NZOKONY
2. TAHA	18. SOAVANDY	34. NJARA
3. NDRIAMPAHAZO	19. ZARAMANANA	35. NDRIAMANARINA
4. TETA	20. MANARINA	36. MAROFANA
5. NDRIAMANY	21. RASOAHAVANA	37. BEVOLANA
6. RANDRIANINA	22. BOTOVELO	38. VAO
7. MAEVAHANGY	23. ANTIBAVY	39. SANJIMAMY
8. TODIAINA	24. TOTO	40. BEMANANA
9. SOANINANA	25. BEMIHAZA	41. ANAHINA
10. FIEFFERENA	26. MARCEL	42. MANITRIAVY
11. TOMBOMISY	27. MAMY	43. NDRANO
12. BOTOVIANA	28. ANDRIANAMPIANA	44. ANDRIAMANAHY
13. NIVANA	29. PARASOA	45. FENOMANGA
14. MAKOA	30. MIHY	46. VOLONTSOA
15. JAOLAZA	31. N'SEVA	47. VOLAHAY
16. NJARINY	32. MODY	48. IADAMPISO

Généalogie N° 2

1. MERANONY	15. GODRY	29. RENÉ
2. TSMIKOTANA	16. ANDRIAMALAZA	30. IADANLETOSY
3. LELAVA	17. TOTONOSY	31. NGOROVAVY
4. NDRINANANKINANA	18. MANANEVA	32. VANARIVO
5. NDRIANANDANONA	19. MITA	33. SOAMANANA
6. NAJA	20. ZAFIMAHEFA	34. BEZAVATRA
7. HOASY	21. ANDRIANOERA	35. BEZOKY
8. LEFIDIANANA	22. MEVAJERY	36. NIAVONA
9. VELONDRAZANA	23. ZANDRY	37. NDRINTOMPOANA
10. NDRIANARIVONY	24. IAVIZARA	38. VELONORO
11. MANANTSOA	25. MAROMINO	39. MAHATSARA
12. MANANTENA	26. BEANDRIANA	40. VELOMAMY
13. MEVASAINA	27. BEREZIKY	41. VOLAZANDRY
14. SOAVELO	28. BERTINE	

GÉNÉALOGIE DE BOTOLAVAFE

Tsimihety de Manakana (Bealanana)

1. BOTOLAVAFE	13. NDRAZANA	25. NENINTANA
2. KALOBE	14. LEMASOA	26. JOBILALA
3. KOTOBÉ	15. KOTOMAVENTY	27. VITASOA
4. GOLA	16. ZABE	28. DAFY
5. MALAZA	17. MERO	29. TOTOFENO
6. ITASY	18. ?	30. LEMANANKO
7. KALO	19. BEDESANA	31. TSARAVOLA
8. DADAHY	20. SEGATRA	32. JAOMANESY
9. ZAMIATRIKA	21. LEPANGA	33. NATOTO
10. KOKO	22. BELAHY	34. SOAVY
11. VELONJAFY	23. BEANANTO	35. ZARA
12. LETRAVO	24. TSIMITODA	36. NTITA

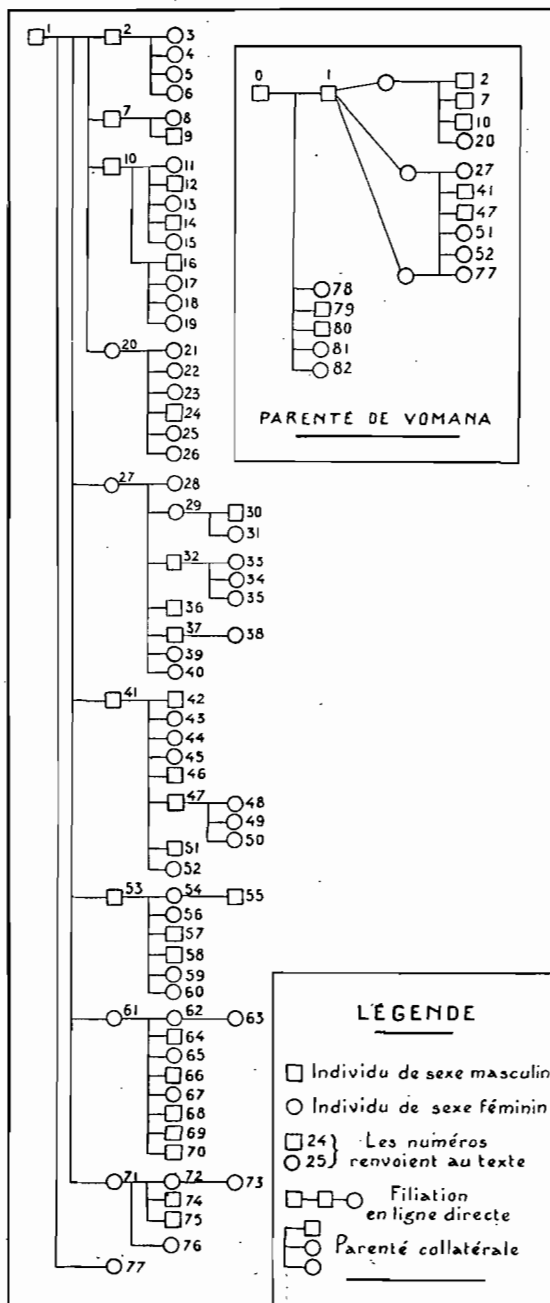


FIG. 48. — Arbre généalogique de Vomana.

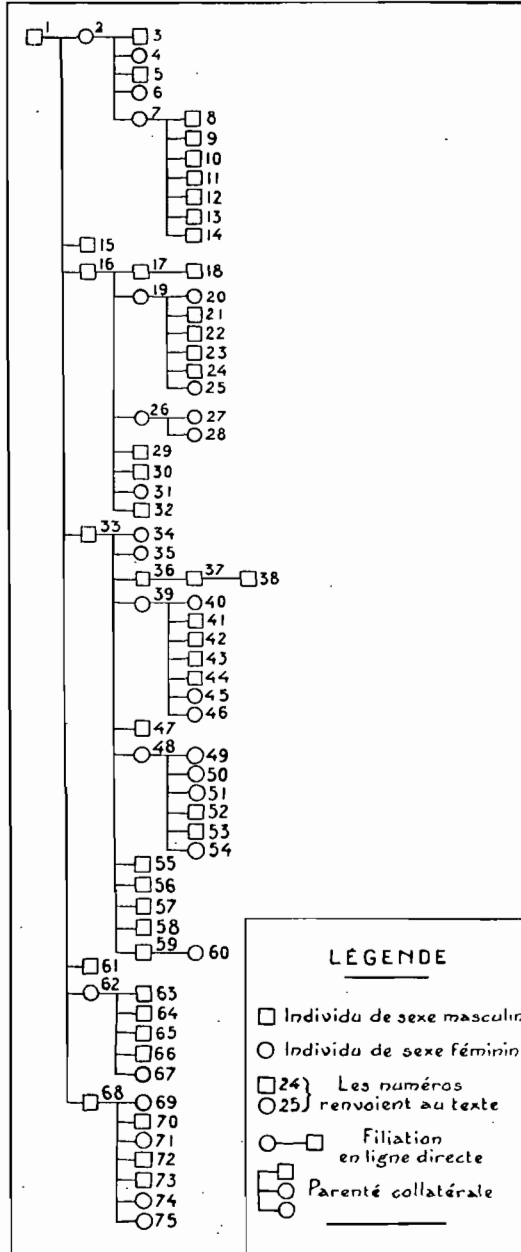


FIG. 40. — Arbre généalogique du polygame Moro.

37. JAO	50. ZAFIZANDRY	64. IRAKA
38. TOMBOZANDRY	51. TAREZY	65. ANTIBAVIBORY
39. VOLAMIADANA	52. NINIOMBY	66. TORANKARY
40. HAVANA	53. ANDRE	67. ZAKIA
41. BEMIRASA	54. ANDIVA	68. BESATROKO
42. FIEREMA	55 et 56. ?	69. VONROA
43. BERA	57. TSIOSA	70. NDEZAMANA
44. MALO	58. ?	71. SANODY
45. NIARIBABY	59. ANTILAHY	72. SATANY
46. TARIKA	60. MAROTIANA	73. PILO
47. LEGEDA	61. BEMIHARINA	74. MPANA
48. VOLASAINA	62. NENIKOTO	75. SOMANY
49. TAMBY	63. JAMBOROKA	

GÉNÉALOGIE DE VOMANA

de Manakana (Tsimihety)-Mangindrano, Bealanana

1. VOMANA	29. DIVANY	57. BARIA
2. TOTOHELY	30. ?	58. MANANTSANDRY
3. TOMBOZANDRY	31. ?	59. SOAMANISA
4. TOMBOZOKY	32. ?	60. TODIZARA
5. ?	33. ?	61. VENVY
6. TODIKAPY	34. ?	62. SOAMISY
7. LEFANITRA	35. ?	63. ?
8. SERVISY	36. ?	64. NDIALAZA
9. LAIMISY	37. ?	65. ZAFIMARO
10. TSISAHONA	38. ?	66. NITSO
11. MARINAJA	39. ?	67. DOELY
12. RANDRIANARY	40. ?	68. MODISOA
13. SOATERA	41. MAVANO	69. NDAHATRA
14. RAJY	42. ORONTY	70. ?
15. ZENDY	43. RASY	71. NININITATA
16. ?	44. SOAMANIRY	72. JEJO
17. ?	45. ZERMINY (Germaine)	73. ?
18. ?	46. TSIHAVANA	74. BENIANA
19. ?	47. RADOANY	75. ZAMANISOTRO
20. VELONTSOA	48. JAOMIHINA	76. SOAVALIANY
21. SANJY	49. ?	77. DIHY
22. TIMAMBY	50. ?	78. BORIHELY
23. ?	51. TSIBOANA	79. TSIARIANA
24. ?	52. SOANADAY	80. ?
25. ?	53. BEMIRAÏKA	81. TSIMANOLOANA
26. ?	54. IAVOSOA	82. TSIATOHO
27. MAROZAFY	55. JAOMARINA	
28. NATOLOTRO	56. VOLANAZY	

*
* *

INDICATIONS CLIMATIQUES

Nous donnons dans les illustrations quelques graphiques concernant le climat de l'Ankaizinana. Nous les avons établis d'après les tableaux d'observations de la Station Agricole de Betainkankana en ce qui concerne

Bealanana, et d'après les transcriptions faites par les agents de cette même Station, des cahiers d'observations de l'Instituteur de l'Ecole Officielle de Mangindrano. L'abandon du terrain et de la ferme d'Ambondrona ont amené corrélativement la cessation des observations météorologiques du Nord du District. Ce fait regrettable nous prive d'une série continue et empêche, dans une grande mesure, des comparaisons valables et portant sur une période appréciable entre les microclimats de la cuvette de Bealanana et du Nord de la cuvette de Mangindrano.

Nous ne pouvons proposer qu'une seule rose des vents d'après les relevés de Betainkankana, du fait que les observations n'ont pas toujours la rigueur scientifique désirable, que l'anémomètre détérioré par les cyclones ne fonctionna pas certains mois, que la cotation des observations fut modifiée certaines années. Néanmoins l'exemple donné reflète bien la dominance de certains vents saisonniers qui soufflent dans le couloir que constitue cette vallée menant de la cuvette de Bealanana au col d'Ampandrana.

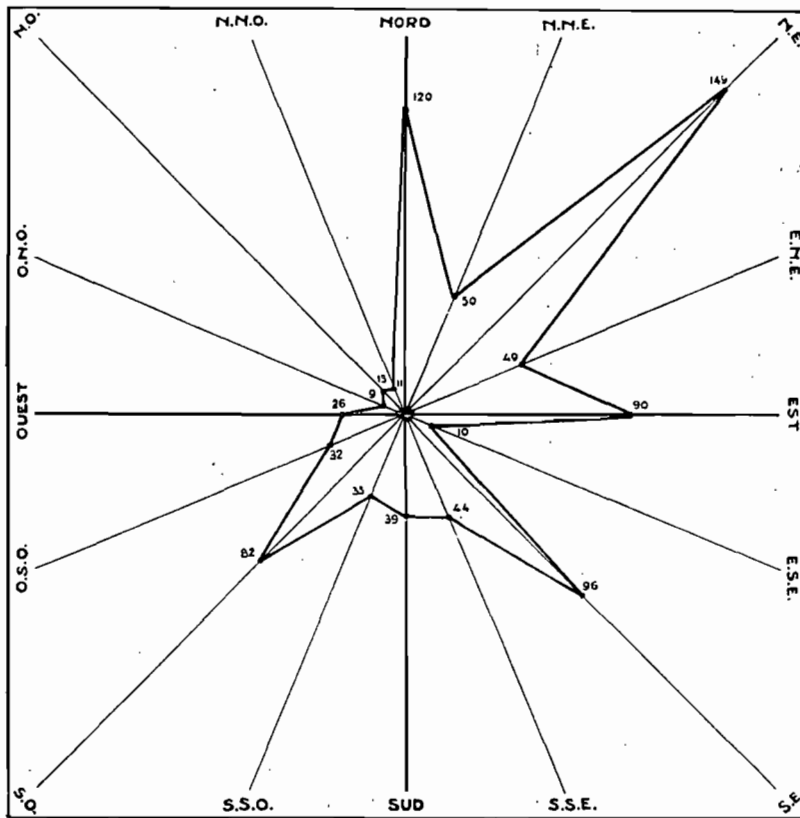


FIG. 50. — Rose des vents de la Station Agricole de Betainkankana.

Les climogrammes pluvio-thermiques ont tous la même allure, mettant en évidence l'importance des pluies de la saison chaude et leur raréfaction en saison froide. Nous avons adjoint en graphique, pour chacune des années, la répartition mensuelle des pluies avec la hauteur des précipitations et le nombre de jours où elles se sont produites.

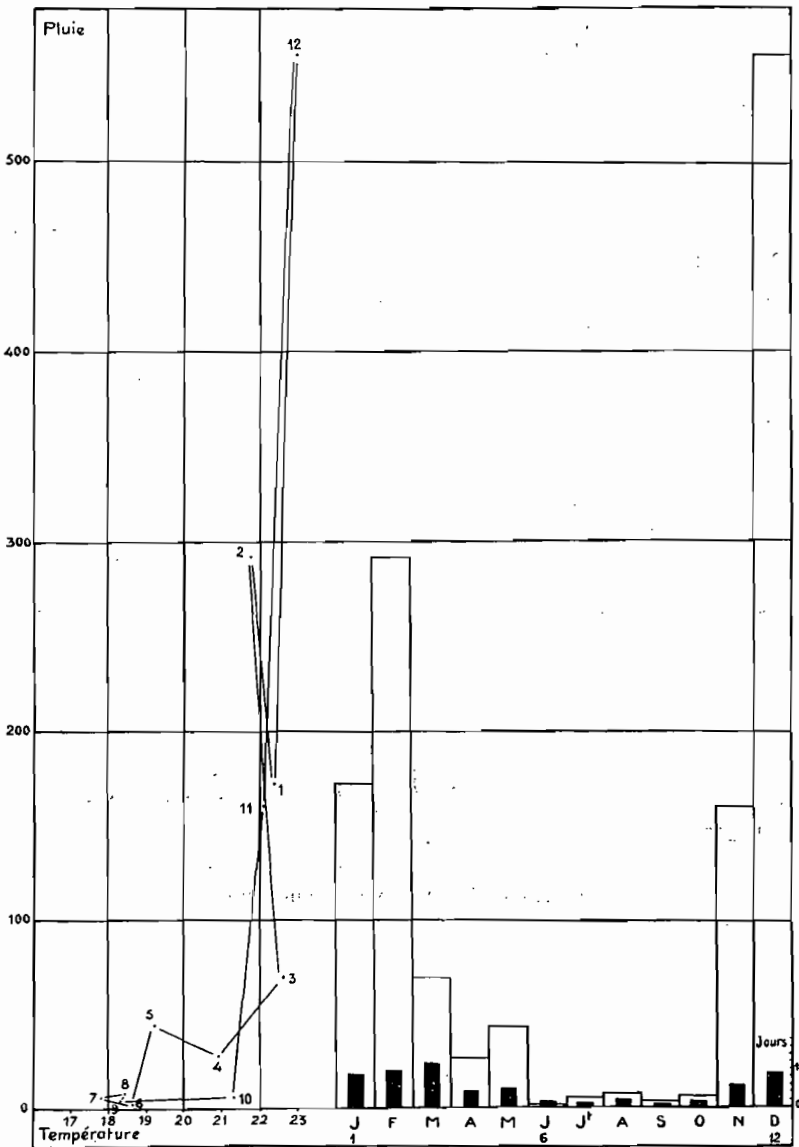


FIG. 51. — Climogramme pluvio-thermique et répartition mensuelle des pluies à Mangindrano en 1944.

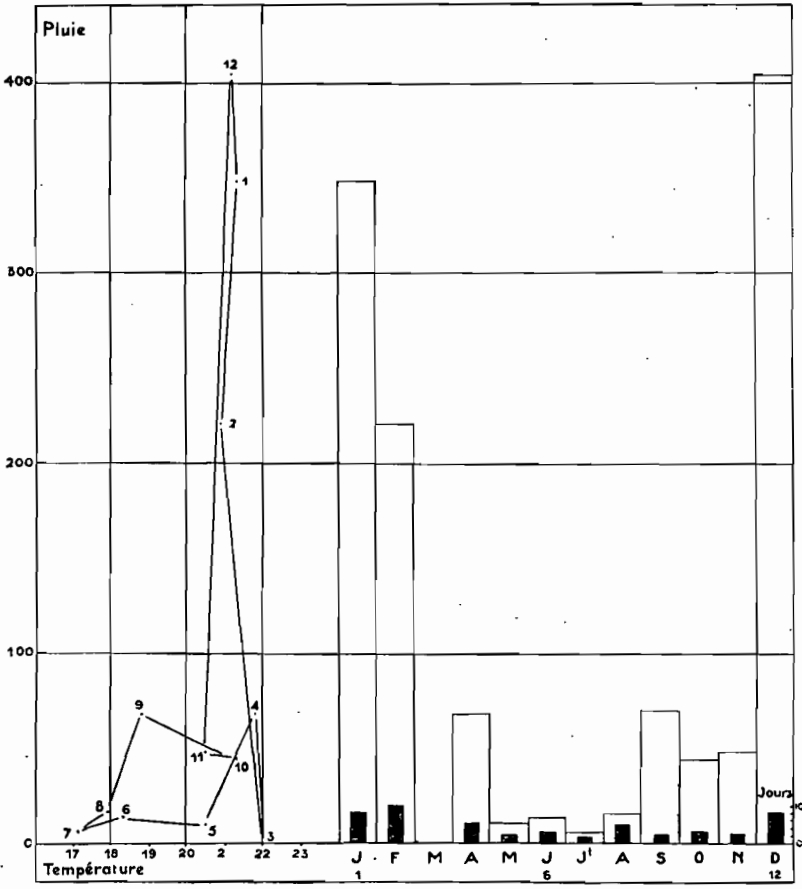


FIG. 52. — Climogramme pluvio-thermique et répartition mensuelle des pluies à Mangindrano en 1945.

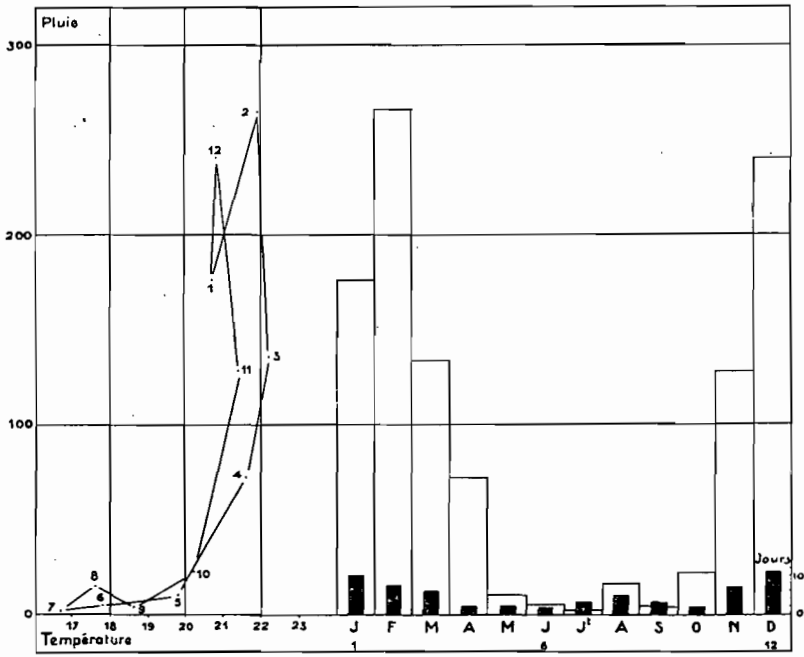


FIG. 53. — Climogramme pluvio-thermique et répartition mensuelle des pluies à Bealanana en 1942.

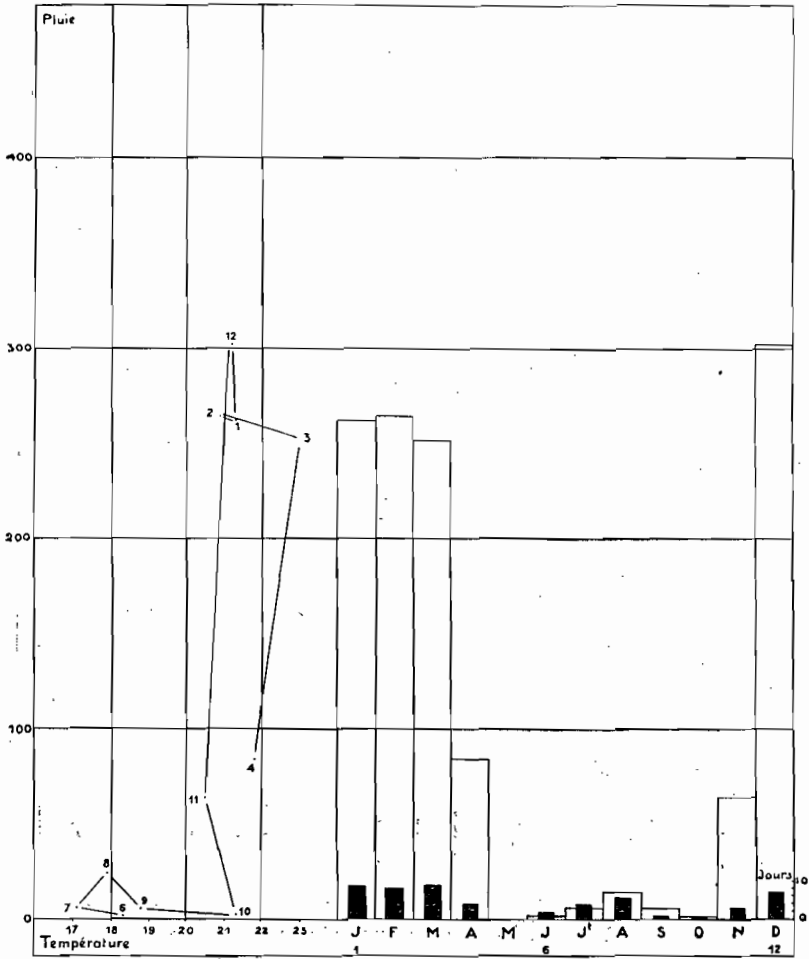


FIG. 54. — Climogramme pluvio-thermique et répartition mensuelle des pluies à Bealanana en 1945.

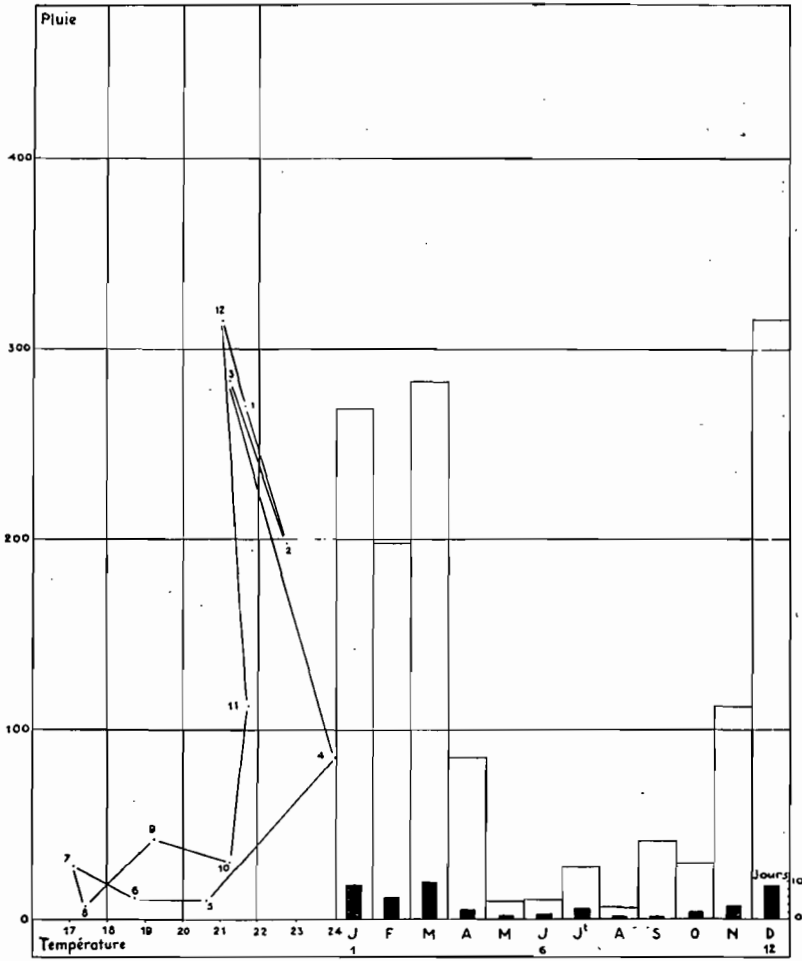


FIG. 55. — Climogramme pluvio-thermique et répartition mensuelle des pluies à Bealanana en 1948.

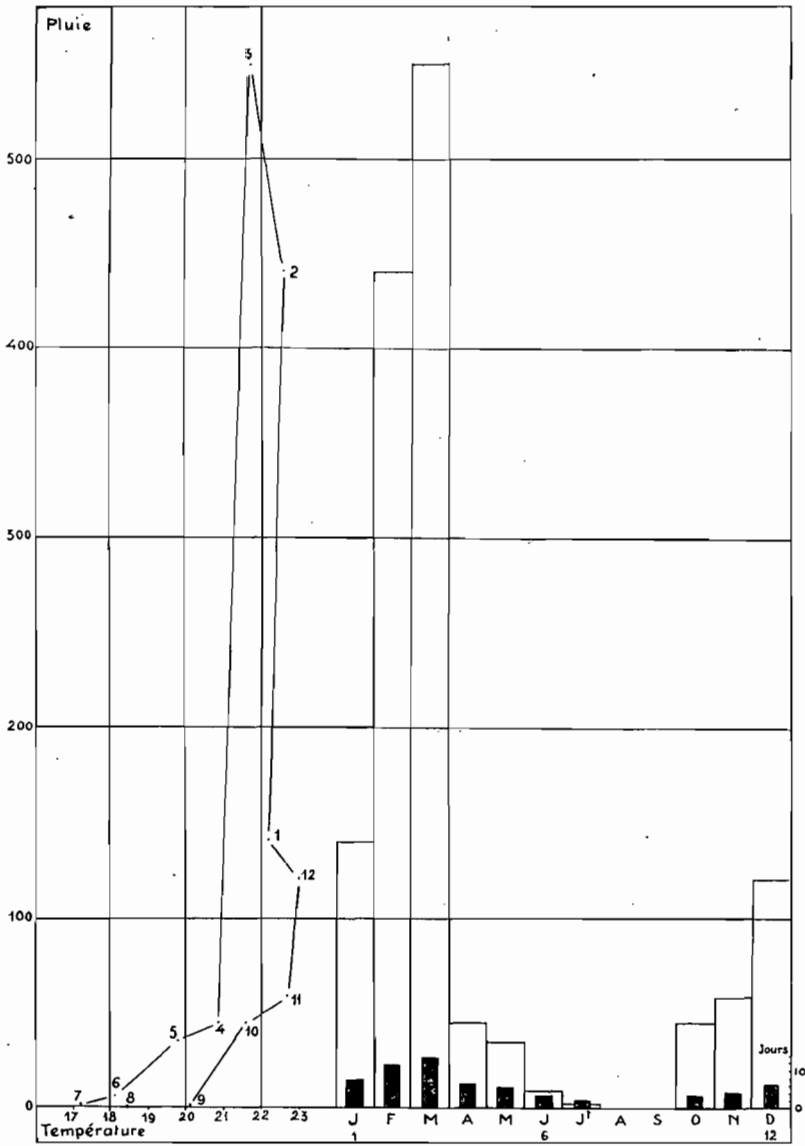


FIG. 56. — Climogramme pluvio-thermique et répartition mensuelle des pluies à Bealanana en 1949.

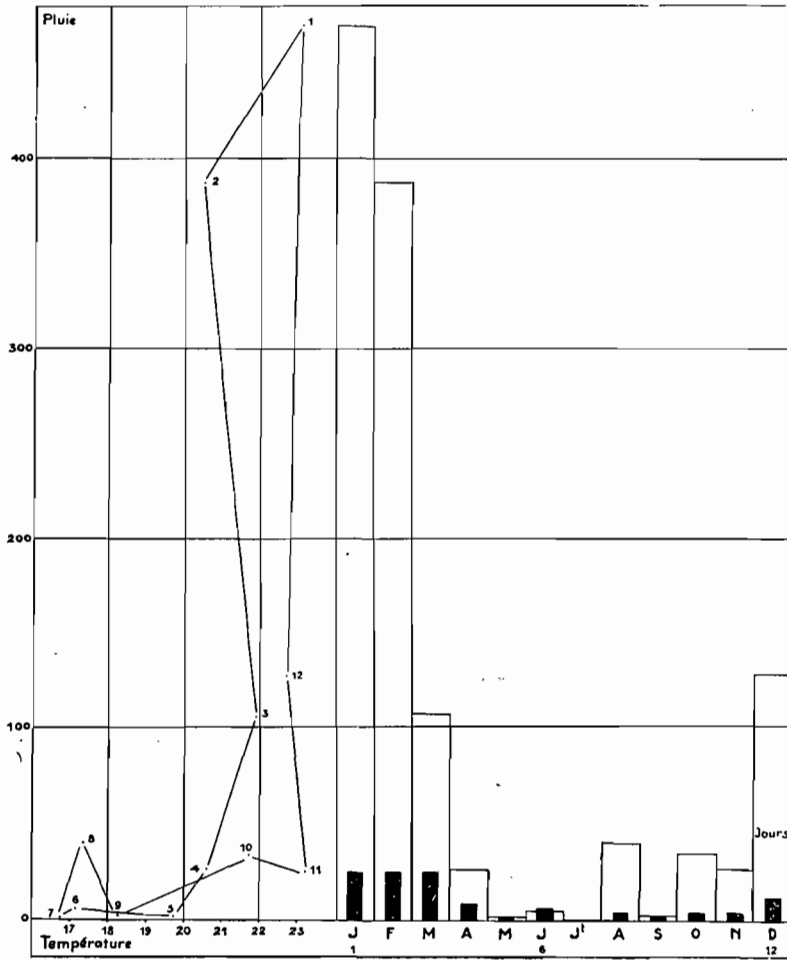


FIG. 57. — Climogramme pluvio-thermique et répartition mensuelle des pluies à Bealanana en 1950.

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

<i>Bull. Acad. Malg.</i> , N. S.	Bulletin de l'Académie Malgache, Tananarive, Imp. G. Pitot, <i>in-4°</i> .
<i>Bull. Econ. Mad.</i>	Bulletin Economique de Madagascar, Tananarive, Imp. Off., <i>in-6°</i> .
<i>Bull. Mad.</i>	Bulletin de Madagascar, Tananarive, Imp. Off., <i>in-16</i> .
<i>Bull. Stat. Gén. Mad.</i>	Bulletin de Statistique Générale de Madagascar, Tananarive, Imp. Off., <i>in-fol.</i>
<i>Popul.</i>	Population, Paris, Institut National d'Etudes Démographiques (I.N.E.D.), <i>in-8°</i> . Presses Universitaires de France.
<i>Rev. Mad.</i>	Revue de Madagascar (Organe du Comité de Madagascar), Paris, A. Challamel édit., <i>in-8°</i> .
<i>St. agron. Alaotra</i>	Station agronomique du lac Alaotra, Service de la Recherche Agronomique de Madagascar.
<i>Trav. Doc.</i>	Travaux et Documents, Paris, Institut National d'Etudes Démographiques, <i>in-8°</i> . Presses Universitaires de France.

OUVRAGES TRÈS GÉNÉRAUX MENTIONNÉS DANS LE TEXTE

- BOURGEOIS-PICHAT (J.), 1951. — La mesure de la mortalité infantile. I. Principes et méthodes. — *Popul.*, 6^e ann., n^o 2, p. 233-248.
- 1951. — La mesure de la mortalité infantile. II. Les causes du décès. — *Popul.*, 6^e ann., n^o 3, p. 459-480.
- GEORGE (P.), 1952. — Géographie Sociale du monde. — Paris, P.U.F., coll. « *Que sais-je ?* », n^o 197, *in-8°*, 119 p., 6 fig., 1 carte h.-t.
- HUBER (M.), 1941. — Cours de Démographie et de Statistique sanitaire. — Paris, Hermann et Cie édit., 6 vol., *in-8°*.
- LANDRY (A.), 1949. — Traité de Démographie. — Paris, Payot, *in-8°*, 658 p., ind. alph. mat. XXXI p.

- LEROI GOURHAN (A.) et POIRIER (J.), 1953. — Ethnologie de l'Union Française. — Paris, P.U.F., in-8°, 2 t., 482 + 600 p., 10 pl. h.-t.
- LESTRANGE (M. de), 1950. — La population de la région de Youkounkoun en Guinée française. — *Popul.*, 5^e ann., n° 4, p. 643-668.
- SAUVY (A.), 1953. — La population. — Paris, P.U.F., coll. « *Que sais-je ?* », n° 148, in-8°, 128 p., 14 graph., 17 tabl., bibliogr. p. 127.
- VALENZIANI (C.), 1949. — Enquête démographique en Océanie française. — *Popul.*, 4^e ann., n° 1, p. 93-114.
- VINCENT (P.), 1947. — Une intéressante application du diagramme triangulaire. — *Popul.*, 2^e ann., n° 1, p. 159-165.
- 1951. — Note sur la polygamie chez les Kotoko. — *Popul.*, 6^e ann., n° 3, p. 455-458.

OUVRAGES SE RAPPORTANT A MADAGASCAR

CITÉS DANS LE TEXTE

- Anonyme*, [BERTHIER et DREYER], 1921. — Démographie indigène. — *Bull. Econ. Mad.*, 18^e ann., n° 4, p. 219, 2 cartes h.-t.
- 1947. — Encyclopédie de l'Empire Français. Madagascar et la Réunion. — Paris, 2 vol., in-8°, XI + 372 + 368 p., cartes et fig.
- 1949. — Démographie, 1946. — *Bull. Stat. Gén. Mad.*, 1^{re} ann. n° 1, 66 p., tabl. p. 6.
- 1949. — Territoire et Population. — *Bull. Stat. Gén. Mad.*, 1^{re} ann., nos 1-2-3-4, 94 p., tabl. p. 9.
- 1950. — Etudes : Population autochtone et administrés français. — *Bull. Stat. Gén. Mad.*, 2^e ann., n° 5, 86 p., tabl. p. 79.
- 1951. — Etudes : Population autochtone et administrés français. — *Bull. Stat. Gén. Mad.*, 3^e ann., n° 9-10, 80 p., tabl. p. 74.
- 1951. — Madagascar 1951. — Publication Officielle de la République Française. — 248 p. dactyl.
- 1951. — Etudes : Population autochtone et administrés français. — *Bull. Stat. Gén. Mad.*, 4^e ann., n° 13, 80 p., tabl. p. 74.
- 1952. — Etudes : Résultats d'un semestre d'enquête sur la sex-ratio à Madagascar. — *Bull. Stat. Gén. Mad.*, 4^e ann., n° 14, 76 p., p. 69-72, 6 tabl.
- 1953. — Etudes : Population autochtone et administrés français. — *Bull. Stat. Gén. Mad.*, 5^e ann., n° 18, 68 p., tabl. p. 64.
- BERTHIER (H.), 1933. — Mœurs et Coutumes du peuple malgache. — Tananarive. Imp. Off., in-8°, 179 p.
- CASTEL R.), 1947. — Démographie. — *Encycl. Colon. et Marit. : Madagascar.* — Paris, Encycl. de l'Empire franç., in-4°, t. I, p. 75-86, 2 cartes, 3 phot.

- CHEVALIER (L.), 1952. — Madagascar, Population et ressources. — *Trav. et Doc. I.N.E.D.*, Cahier n° 15, 212 p., cartes, tabl. h.-t.
- DESCHAMPS (H.), 1947. — Madagascar. — Paris, Berger-Levrault, in-8°, 188 p., 3 cartes, 16 pl. h.-t.
- ESCAMPS (H. d'), 1884. — Histoire et Géographie de Madagascar (2^e édit., avec carte d'A. GRANDIDIER). — Paris, in-12°, LIX + 636 p.
- FOURNIER (R.), 1900. — Notice sur Madagascar. — Paris, Imp. Nat., in-8°, VI + 148 p.
- GALLAY, 1913. — La population de Madagascar. — *Bull. Econ. Mad.*, 13^e ann., n° 3, p. 415-416, tabl. p. 417.
- GRANDIDER (A.) et (G.), 1908-1917. — Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar. Ethnographie, vol. IV, t. I, II, III. — Paris, Imp. Nat., in-4°, t. I, 404 p., 6 pl., 4 cartes ; t. II, 376 p., append. 335-365, pl. h.-t. ; t. III, 633 p.
- HATZFELD (O.), 1952. — Madagascar. — Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 127 p., 3 cartes.
- JULIEN (G.) [s. d., 1908-1909]. — Institutions politiques et sociales de Madagascar. — Paris, Guilmoté, 2 vol., in-8°, XII + 644, VIII + 357 p.
- PIOLET (J.-B.), 1898. — Douze leçons à la Sorbonne sur Madagascar. — Paris, A. Challamel édit., in-8°, IX + 436 p., tabl. alph.
- RABARY. — Ny fahelanà velona. — Tananarive, Imp. Volamahitsy, broc. 16 p. [en malgache].
- RENEL (Ch.), 1920-1921. — Ancêtres et Dieux. — *Bull. Acad. Malg.*, N. S., t. V, 163 p., 21 pl., 1 carte ethno., 1 tabl.
- ROTIVAL (M.). — Essai de planification organique de l'île de Madagascar. — Tananarive, Service Géographique de Madagascar, in-planò, 67 p., fig., cartes, plans, tabl., graph., 1 carte h.-t. — Préface de R. BARGUES, Haut-Commissaire de la République Française à Madagascar.
- THEBAULT (E. P.), 1951. — Traité de Droit Civil Malgache. Les lois et coutumes hovas. — Paris, Jouve et Cie édit., in-8°, 3 fasc. parus.
- VIAL (M.), 1954. — La royauté antakarana. — *Bull. Mad.*, n° 92, p. 3-26, bibliogr. p. 23, 2 annexes p. 24-26.
- YOU (A.), 1905. — Madagascar : histoire, organisation, colonisation. — Paris, Berger-Levrault édit., in-8°, XVI + 636 p., 1 carte h.-t.

OUVRAGES SE RAPPORTANT PLUS SPÉCIALEMENT

AUX TSIMIHETY, AUX SIHANAKA OU A L'ANKAIZINANA

- Anonyme*, 1951. — Compte rendu de la Tournée de prospection pédologique dans la région de Bealanana, septembre 1950. — *Stat. Agron. lac Alaotra*, n° 2, 78 p. dactyl. (ronéo), p. 1-27, 1 pl. h.-t.
- 1952. — L'Alaotra grenier de Madagascar. — Paris, Imp. P. André, broch. 23 p.

- Archives* : Documents fournis par l'Administration des Districts : d'Ambanja, d'Ambilobe, d'Antalaha, de Bealanana, de Diégo-Suarez, de Mandritsara, de Port-Bergé.
- BESAIRIE (H.), 1936. — La géologie du Nord-Ouest (Recherches géologiques à Madagascar, 1^{re} suite). — *Mém. Acad. Malg.*, XXI, 2 vol., 251 p., 24 pl., tableaux.
- C.R.A.M. d'Andilamena, 1953. — Etude sommaire et projet de mise en valeur. — Tananarive, 65 p. dactyl., 2 croquis, 1 carte h.-t.
- DECARY (R.), 1923. — Le District de Maromandia (Bas-Pays) et Ankaizinana. — *Bull. Econ. Mad.*, II, p. 4-18, 3 cartes.
- DUFURNET (R.), 1950. — Les pâturages et l'élevage dans la région de Bealanana (Madagascar). — *Agron. Tropicale*, V, 11-12, p. 393-405.
- Enquête démographique en pays tsimihety (Circonscription médicale d'Analava 1951).
- Enquête démographique en pays sihanaka (Circonscription médicale d'Ambatondrazaka 1952).
- MATTEI (L.), 1938. — Les Tsimihety. — *Bull. Acad. Malg.*, XXI, p. 131-200.
- MELLIS (J. V.), 1938. — Volamena et Volafotsy. Nord et Nord-Ouest de Madagascar. — Tananarive, Pitot de la Beaujardière, in-12, 247 p.
- MOLET (L.), 1952. — Quelques contes makoa et antaimoro. — *Bull. Acad. Malg.*, 1951-52, p. 83-90.
- 1953. — Le Bœuf dans l'Ankaizinana. Son importance sociale et économique. — *Mém. Inst. sci. Madag.*, C, II, p. 1-218.
- Rapports annuels de la Station agricole de Betainkankana-Bealanana (1943-1952). Documents communiqués par la Direction du Service d'Agriculture de Madagascar.
- Rapport de tournée des Groupes d'Hygiène Mobiles (1949-1953). — Documents communiqués par la Direction du Service de Santé de Madagascar.
- ROUSSEAU, 1900. — Le cercle-annexe de Mandritsara. — *Revue de Madagascar* (organe de Comité de Madagascar). — Paris, A. Challamel, édit., in-8°, 2^e ann., n° 7, p. 427-447.
- SEGALEN (P.) et TERCINIER (G.), 1951. — Notice sur la carte pédologique de l'Ankaizinana. — *Mém. Inst. sci. Madag.*, D, III, 2, p. 181-283.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

	<i>Pages</i>
INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES.....	1
MÉTHODES D'ENQUÊTE	3

CHAPITRE I

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

Emplacement des villages.....	5
Genre de vie.....	11
Pulsation des villages	11
Densité au kilomètre carré cultivé.....	12
Le nombre d'habitants.....	14
L'agglomération Bealanana-Ambalabe.....	15
Villages et hameaux	17
Proportion des contribuables	20
La répartition géographique.....	20

CHAPITRE II

LA STRUCTURE

STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE.....	23
Sources	23
Structure par âges	23
Structure par sexes	35
Structure matrimoniale	37
STRUCTURE ETHNIQUE.....	39
Les grandes divisions.....	39
Les Malgaches	40
Les groupes importants.....	42
Les groupes mineurs	47
Tendances des divers groupes.....	48
Répartition géographique.....	49
Les Vazaha	58
Les Indiens	58
Les autres étrangers	59
Les Métropolitains	60
STRUCTURE ÉCONOMIQUE	61
Population active	61
Situations sociales.....	63
Les professions	64

STRUCTURE FAMILIALE.....	66
Familles	66
Différences ethniques	67
Ménages	68
Le groupe familial.....	71
STRUCTURE RELIGIEUSE	71
Païens.....	71
Chrétiens.....	71
Musulmans	73
Répartition ethnique.....	73
STRUCTURE ÉLECTORALE.....	74

CHAPITRE III

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

CARACTÉRISTIQUE GÉNÉRALE.....	77
Sources	77
Les déclarations de naissances	80
Les déclarations de décès	82
Etat civil 1952	83
LA MORTALITÉ	84
Mortalité mensuelle	85
Mortalité par sexes et par âges	86
Mortalités exceptionnelles	88
Causes de décès. Morbidité	89
Alcoolisme	90
Mortalité infantile.....	91
LA NATALITÉ	94
Mortinatalité	94
Les avortements	95
La légitimité	95
La sex-ratio	96
Accouchements multiples	96
Taux brut de natalité	97
Natalité différentielle	97
LA FÉCONDITÉ	98
Conditions des enquêtes	98
Fécondité masculine.....	102
Fécondité féminine	102
Résultats bruts	102
Élaboration des résultats	102
Nombre moyen de grossesses par femme	103
Fécondité et stérilité	105
Fécondité des femmes tsimihety ayant conçu.....	106
Raisons de cette relativement basse fécondité	107
Comparaisons avec d'autres groupes	108
Taux de reproduction nette.....	109
LA NUPTIALITÉ	109
Le mariage.....	110
Le mariage chrétien.....	110
Le mariage légal.....	110
Les mariages coutumiers.....	111
Répartition mensuelle des mariages	112
Nombre de mariages par femme.....	113
La nuptialité masculine	115
La polygamie.....	117
Grandeur relative des familles.....	118
Extinction des mariages	118

SENS DU MOUVEMENT DE CES POPULATIONS	119
--	-----

CHAPITRE IV

LES MIGRATIONS

Les groupes migrants	120
Migrations des Vazaha	121
La mobilité des individus	121
Historique du peuplement	122
Courants migratoires et rythmes principaux	122
Causes de ces migrations	127

CHAPITRE V

COMPARAISONS

Section I

A. ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE SIHANAKA	129
La population sihanaka et son cadre naturel	130
Conditions du sondage	132
Résultats bruts	134
Structure par âges et par sexes	135
Structure matrimoniale et nuptialité	135
Grandeur des familles	136
Fécondité des femmes sihanaka	137
Mortalité infantile et juvénile	139
Taux net de reproduction	139
Comparaison avec l'Ankaizinana	139
B. ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE TANOSIMBOAHANGY	140
La population et son cadre naturel	140
Conditions du sondage	142
Résultats bruts	142
Structure par âges et par sexes	143
Structure ethnique	145
Fécondité et stérilité féminines	145
Nuptialité	146
Mortalité infantile	147
Taux de reproduction nette	147

Section II

RÉSULTATS D'ENQUÊTES DÉMOGRAPHIQUES FAITES PAR LES GROUPES MÉDICAUX MOBILES EN PAYS TSIMIHETY	148
--	-----

Section III

L'EXPANSION TSIMIHETY	152
Chiffres généraux (de 1900 à 1952)	152
Détails de l'expansion dans quelques districts	154

CHAPITRE VI

PROBLÈMES DE L'UTILISATION DU PAYS

LE SOL CULTIVABLE. Densité humaine au kilomètre carré	160
---	-----

L'EXCÉDENT DÉMOGRAPHIQUE.....	161
L'IMMIGRATION BLANCHE.....	162
LES RÉSERVES INDIGÈNES.....	162
LES CONCESSIONS IMMATRICULÉES.....	163
L'ÉPARPILLEMENT INDIGÈNE.....	164
L'AVENIR THÉORIQUE.....	165
Colons blancs.....	165
Les Blancs souhaitables.....	166
Défauts des paysans tsimihety.....	166
Les progrès sont possibles.....	167
Les cultures riches ou d'exportation.....	167
L'ACTION A ENTREPRENDRE.....	168
Amélioration de l'élevage.....	168
Le riz et le café.....	168
L'infrastructure sociale.....	169
CONCLUSION.....	170

ANNEXES

CALENDRIER DES TRAVAUX RURAUX DANS L'ANKAIZINANA.....	171
NOTES DE SOCIOLOGIE.....	177
Les personnes.....	177
La famille et la parenté, les alliances.....	184
Tableau.....	187
Les degrés de l'autorité dans le groupe familial tsimihety.....	188
Les biens.....	190
Le village.....	191
Le fokon'olona.....	192
Les anciens.....	192
Le chef de village.....	194
La propriété.....	197
Les groupements religieux.....	201
Les confessions chrétiennes.....	201
Les musulmans.....	206
Les païens.....	206
DONNÉES THÉORIQUES SUR LA MORTALITÉ.....	207
ARBRES GÉNÉALOGIQUES.....	209
INDICATIONS CLIMATIQUES.....	213
BIBLIOGRAPHIE.....	222

VU, le 26 janvier 1955,
Le doyen de la Faculté des Lettres
de l'Université de Paris,
Membre de l'Institut
signé : G. DAVY

VU
et permis d'imprimer,
Le Recteur
de l'Académie de Paris
signé : Jean SARRAILH